

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie

Mardi 30 juin 2015

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Les finances communales</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon.....	1
<i>Les compteurs communicants – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Defrang-Firket, MM. Dermagne, Henry.....	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la mise en œuvre des community land trusts »</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	2
<i>Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	3
<i>Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	7
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Maroy, Bouchez, Dermagne.....	9
<i>Fait personnel</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Bouchez, Hazée.....	16

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)..... 16

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Stoffels, Fourny, Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Hazée, Bouchez, Mme Defrang-Firket, M. Maroy, M. Dubois, collaborateur de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 17

Reprise de la séance..... 40

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)..... 40

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Henry, Bouchez, Dermagne..... 40

Reprise de la séance..... 43

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim)..... 43

Rappel au règlement

Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Fourny..... 43

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim).....</i>	43
 <i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Hazée, Maroy, Henry, Mme Defrang-Firket.....	43
<i>Vote.....</i>	59
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	59
<i>Reprise de la séance.....</i>	59
<i>Proposition de décret visant la mise à disposition, par les communes, d'un lieu public permettant d'organiser des cérémonies non confessionnelles, déposée par M. Courard, Mme Bonni, M. Martin, Mme Poulin, M. Lefebvre et Mme Vienne (Doc. 167 (2014-2015) N° 1)</i>	59
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	59
 <i>Exposé de M. Courard, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Courard	59
 <i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Fourny Mme Defrang-Firket, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Courard, Collignon, Bouchez.....	60
 <i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henry.....	70
<i>Projets et propositions (Suite).....</i>	70
<i>Proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1)</i>	70
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	71
 <i>Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	71
 <i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Crucke, Desquesnes, Puget, Dermagne, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Collignon, Bouchez, Maroy.....	72

Fait personnel

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	87
<i>Proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1)</i>	<i>87</i>
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Bouchez.....	87
<i>Reprise de la séance.....</i>	<i>88</i>
<i>Proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1) (Suite).....</i>	<i>88</i>
<i>Votes de procédure</i>	<i>88</i>
<i>Examen et vote.....</i>	<i>88</i>
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	<i>88</i>
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>89</i>
<i>Reprise de la séance.....</i>	<i>89</i>
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	<i>89</i>
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite du projet Housing First »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	89
<i>Question orale de Mme Dock à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la domiciliation dans un logement étudiant ».....</i>	
	<i>90</i>
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le facteur mobilité dans l'acquisition d'un logement »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	90
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'opération Vauban 2 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	91

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'originalité de l'entité namuroise dans le logement public » ;

Question orale de M. Dupont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le partenariat public-privé en matière de logement »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 93

Question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le non-transfert des logements de l'Immobilière publique de l'est et du centre du Brabant wallon (IPB) vers la société de logement public « Notre Maison » »..... 94

Question orale de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le transfert de la Direction de l'audit de la Société wallonne du logement vers le Service public de Wallonie »..... 94

Question orale de Mme Durenne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'accès à un logement pour les personnes atteintes d'une maladie mentale »..... 94

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'état du patrimoine immobilier de la SLSP « À chacun son logis » »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 94

Question orale de Mme Gahouchi à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les détecteurs d'incendie et leur vérification » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la sécurité dans les logements » ;

Question orale de M. Drèze à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'obligation de posséder un détecteur de fumée en bon état de fonctionnement »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 96

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le bilan de l'interdiction des expulsions hivernales dans le logement social »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 98

Question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les clauses sociales dans les marchés publics en matière de logement »..... 99

Question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le recours de la Commission européenne devant la Cour de justice européenne contre la Belgique en matière de fiscalité immobilière »..... 99

Question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'arrêt du Conseil d'État concernant le nouveau site immobilier www.realo.com »..... 99

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rapport de l'industrie photovoltaïque européenne (Epia) relatif à la capacité de production d'électricité solaire »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 99

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'étude de la CREG concernant la compétitivité énergétique des entreprises en Belgique »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 101

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le développement de la géothermie en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 103

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la concertation avec les opérateurs du secteur des télécommunications »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 106

Question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'utilisation des compteurs bihoraires pour éviter le black-out »..... 106

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'installation d'une unité de biométhanisation »..... 107

Question orale de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'opération Ecole Zéro Watt »..... 107

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'évolution du plan Air-Climat-Énergie » ;

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur, « le plan Air-Climat-Énergie »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 107

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'évaluation des plans de gestion du CRAC »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 108

Question orale de Mme Poulin à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'analyse de Belfius concernant les pouvoirs locaux dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire et des normes SEC »

Intervenants : M. le Président, Mme Poulin, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 110

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la réduction de la subvention des étudiants-relais dans le cadre des « Well'Camp » »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 112

Question orale de M. Destrebecq à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la formation et l'évolution des carrières dans la fonction publique locale et provinciale wallonne »..... 114

Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les récentes évolutions en matière de fiscalité des intercommunales » ;

Question orale de Mme Poulin à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les intercommunales soumises à l'impôt des sociétés » ;

Question orale de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les intercommunales soumises à l'impôt des sociétés »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme Poulin, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 114

Question orale de M. Puget à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la répercussion des fonds FEDER sur les finances communales »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 117

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le contrôle externe des institutions publiques locales »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 119

Question orale de M. Desquesnes à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'entretien des voiries communales »..... 121

Question orale de M. Denis à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la simplification administrative des CPAS »..... 121

Question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la mise à disposition de locaux communaux afin d'améliorer l'offre de structures alternatives d'accueil de la petite enfance »..... 122

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les frais de déplacement des membres du collège communal »..... 122

<i>Question orale de M. Dupont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'arrêt du Conseil d'État concernant la délégation du conseil communal au collège dans le domaine des marchés publics »</i>	122
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le risque de privatisation de services publics »</i>	122
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	122
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les provinces comme support des communes »</i>	123
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les services informatiques proposés aux pouvoirs locaux »</i>	123
<i>Liste des intervenants</i>	125
<i>Abréviations courantes</i>	126

Présidence de M. Crucke, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Les finances communales

M. le Président. - Nous avons, la dernière fois, décidé de reporter ce point pour connaître les intentions des commissaires sur la finalité à donner à ce document. A priori, sauf avis contraire de votre part, ce qu'il semble possible de faire, c'est de réinscrire le point à notre prochaine commission de manière à accorder la confiance au rapporteur.

Ensuite, ce rapport peut être inscrit en séance plénière où un débat pourra intervenir.

Je suis ouvert à toute autre solution, opportunité ou desiderata que vous émettriez.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je crois que les auditions depuis un certain sur la matière sont intéressantes. D'autres acteurs aussi se sont exprimés. Je n'ai pas d'objection et je pense que l'avenir des communes mérite bien un débat en séance plénière.

Ceci étant, je me pose la question de savoir si on ne s'attèlerait quand même pas à essayer de formuler l'une ou l'autre recommandation. C'est bien d'avoir les auditions, de mettre le doigt sur certains dires et difficultés. Je sais que l'on a probablement des projets de sociétés différents et des sensibilités différentes, mais il me semble que, sur les pouvoirs locaux, quant aux problématiques de finances, il m'apparaît que l'on peut tomber d'accord sur des recommandations. Cela me semblerait être le point d'orgue d'un travail entamé pour tenter de tomber sur l'une ou l'autre recommandation.

Cela se fait-il à la suite d'un débat ? Si l'on voit qu'à l'issue du débat, il n'y a pas suffisamment de points de convergence, on restera dans le débat. Sinon on essaiera de fournir un travail plus constructif à l'intention du Gouvernement. Voilà ce qui me vient, à brûle-pourpoint, à l'esprit.

M. le Président. - Je vous remercie Monsieur Collignon.

Puis-je résumer votre pensée de la manière suivante : considérer qu'il y a effectivement un rapport qui puisse exister et que la confiance au rapporteur soit accordée, mais que l'on se donne le délai des congés parlementaires, jusqu'à la fin du mois de septembre, pour tenter de trouver, entre les différents groupes, une proposition de résolution sur le texte qui pourrait, à ce moment, être soumis au Parlement, à débats et évidemment, à résolution à l'égard du Gouvernement. On se donnerait un délai de deux ou trois mois, jusque fin septembre, pour voir si l'on peut dégager des pistes communes dans le cadre d'une résolution.

Cela vous paraît conforme à ce que vous souhaitez ?

M. Collignon (PS). - Cela me paraît bien résumé.

M. le Président. - Parfait, nous allons agir de la sorte.

Les compteurs communicants - Auditions

M. le Président. - Il s'agit d'une demande adressée par M. Henry. Nous avons accepté le principe des auditions et j'avais demandé que soit communiquée la liste des personnes à auditionner.

Nous avons reçu une liste de six personnes ou organismes à auditionner.

Je vous les lis :

- le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie
- l'IGEAT ;
- Inter-Environnement Wallonie ;
- le collectif Solidarité contre l'exclusion ;
- Lampiris ;
- M. Laurent Minguet.

Je n'ai pas reçu d'autres propositions.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai trois propositions à ajouter à la liste, si c'est encore possible : Synergrid, ORES et la FEBEG.

M. le Président. - Nous allons en prendre note.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, j'ai une liste relativement complète. Puis-je vous la faire parvenir par écrit, c'est peut-être plus simple ? Il y a des propositions qui se recoupent et, pour ne pas être redondant, je vous la transmettrai par écrit.

M. le Président. - Comme vous le savez, il n'est pas facile d'obtenir des auditions ici. Vous avez donc beaucoup de chances. Pour que l'on n'ait pas une liste...

M. Dermagne (PS). - ...Si on les demande au matin, cela va !

M. le Président. - C'est peut-être la solution !

(Rires de l'assemblée)

M. le Président. - S'il y en a encore d'autres listes qui viennent du cdH, qu'on le fasse rapidement. Bon il n'y en a pas.

On va essayer de faire un tri dans la proposition et on vous fera une proposition pour notre prochaine commission. Les auditions seront organisées en début de l'année parlementaire 2015-2016.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - La dernière fois, vous nous aviez dit que vous feriez tout pour qu'elles aient lieu avant les vacances. J'en déduis que « tout » n'a pas marché ?

Pour le reste, je vous fais confiance.

M. le Président. - À partir du moment où l'on doit regarder la liste des personnes à auditionner et sachant que l'organisation du Parlement pour la dernière semaine va être assez bouleversée entre Bruxelles et Namur, il ne serait pas correct par rapport aux personnes que l'on doit nous-mêmes auditionner, de le faire dans la précipitation.

Par contre, je peux m'engager à ce que cela se fasse, *ab initio*, dès la rentrée parlementaire.

Nous sommes d'accord là-dessus ? Monsieur Dermagne, vous remettrez votre liste. Nous avons pris note des propositions de Mme Defrang-Firket.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DES COMMUNITY LAND TRUSTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de :

- projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;
- l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;
- budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 214 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 215 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de M. Hazée, à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la mise en œuvre des *community land trusts* ».

La question de M. Hazée est retirée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dermagne est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

M. le Président. - Nous aurons d'abord une présentation de M. le Ministre, puis la Cour des comptes prendra la parole, débat général, et ensuite nous fonctionnerons par DO de manière à sérier les questions plus pointues dans le cadre des AB et des crédits spécifiques.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Chers collègues, c'est avec plaisir que je me présente à nouveau aujourd'hui devant vous dans le but de défendre mon projet d'ajustement pour le budget 2015.

Mon collègue ministre du budget, bien entendu, vous a exposé le contexte général de cet ajustement lors de la commission d'hier, dont on me dit qu'elle s'est terminée relativement tard.

Sans revenir sur le débat, ce n'est pas mon rôle en tout cas, nous sommes dans le cadre d'un contexte d'une baisse des recettes de l'ordre de, si mes souvenirs sont bons, de l'ordre de 443 millions d'euros, qui a mené le Gouvernement wallon à devoir aller au-delà des adaptations techniques pour analyser encore un peu plus l'affectation de chaque euro disponible.

Qu'en est-il plus précisément de ce que nous sommes amenés à débattre entre nous aujourd'hui ?

Pour les compétences qui sont les miennes, cet ajustement se caractérise avant tout, c'est assez paradoxal, par une augmentation du budget relatif au transfert de différentes compétences.

Nous sommes dans un contexte d'économie, évidemment. Tout d'abord vous aurez noté la régionalisation du FRCE, Fonds de réduction de la consommation d'énergie. Suite à la sixième réforme de l'État et à la régionalisation du FRCE, le Gouvernement wallon, dans le cadre de la restructuration des outils, cher à certains députés dans cette assemblée, a voulu confier à la SWCS la mission de reprendre ce fonds et de poursuivre ses missions en collaboration avec des entités locales.

La reprise de ces dispositifs entraîne un certain nombre de coûts, tels que la reprise de la dette vis-à-vis du fédéral ou encore les charges découlant de la reprise du dispositif du FRCE, en ce compris les frais de fonctionnement des neuf identités locales, auparavant agréées par le fédéral.

Des moyens complémentaires à concurrence de 1 177 000 euros ont été prévus dans ce budget afin de permettre à la SWCS d'assumer cette nouvelle compétence.

Un autre transfert, je l'évoquais, et nous l'avons évoqué à cette commission est celui de la compétence tarifaire, dorénavant gérée par la CWaPE. Ce qui se traduit, non pas par un budget additionnel mais par le déplacement du plafond fixé pour les dépenses effectuées à charge du fonds énergie. On touche donc ici à la trajectoire.

À l'initial, vous savez que ce fonds d'énergies était alimenté à concurrence de 13 750 000 euros -10 000 000 de dépenses prévues, ce qui laissait un solde de trajectoire de l'ordre de 3 750 000 euros.

On a eu l'occasion d'en débattre lors du volet du budget initial. Ses dépenses avaient été fixées dans le but de préserver un impact SEC positif impliquant déjà une rationalisation des subventions et des autres dépenses qui étaient alors jusqu'ici imputées.

S'il est vrai qu'un bon nettoyage, si je peux utiliser ces termes, s'avérait nécessaire, le travail de rationalisation effectué en début de l'exercice ne permettait pas d'assumer les besoins formulés par la CWaPE dans le cadre de cette nouvelle compétence tarifaire. Bon nombre d'entre vous m'avaient interrogé sur le fait de savoir comment on allait l'assumer. Eh bien c'est fait ! Pour préserver les politiques liées au fond de l'énergie, le Gouvernement wallon a prévu, à ma demande, de réaliser une dépense complémentaire de 1 250 000 euros. C'est ainsi une trajectoire qui ne sera plus de 3 750 000 d'euros, mais de 2 500 000 d'euros qui a été préservée. L'alimentation de la CWaPE est ainsi réalisée.

Viennent enfin les moyens nécessaires, chers aux pouvoirs locaux pour l'assistance aux victimes, qui n'avait pas été prévu non plus dans le cadre des transferts de compétences.

C'est une compétence traditionnelle de la communauté, mais qui était assumée par les régions. Vous connaissez l'état budgétaire difficile de la communauté, mais par compte la nécessité de cette dépense, nous avons choisi de continuer à l'assumer. C'est un préciput que j'ai pu obtenir de 2 064 000 euros pour assumer cette compétence nécessaire aux zones de police.

Les autres propositions d'ajustement restent assez classiques. Je souhaite néanmoins, si vous me le permettez, passer en revue les budgets relevant de différentes politiques sous ma compétence.

Vous me permettez de commencer par le logement.

En matière de logement privé, outre l'ajustement relatif au FRCE dont j'ai déjà parlé, les propositions budgétaires consistent principalement en une réaffectation des moyens là où les besoins se révèlent prioritaires.

Je pense ainsi aux subventions pour les AIS et pour

les APL, notamment pour des travaux à effectuer sur des biens à prendre en gestion ou en location ou encore les primes destinées aux particuliers. En ce qui concerne les primes destinées aux particuliers, il y a là aussi pas mal de questions dans cette commission.

Vous avez vu que les primes énergies ont été augmentées de 658 000 euros. En ce qui concerne le logement, prenant en compte ces primes, c'est 7,4 millions d'euros en moyens d'action, 5,9 millions d'euros en moyens de paiement à quoi il faut ajouter 1 250 000 d'euros à prendre sur le fond énergie.

En ce qui concerne les APL et les AIS, je sais que M. Fourny y est particulièrement attentif, c'est 9,9 millions d'euros moyens d'action et 4 millions d'euros en moyens de paiement supplémentaire. Cela vous permettra d'assurer un certain nombre de dossiers qui étaient dans le *pipe* et qui prenaient du retard.

Nonobstant le fait qu'il nous faudra réfléchir, je l'annonce déjà, au mécanisme de subsidiations des logements pris en gestion par les AIS, particulièrement généreux. En effet, un certain nombre de propriétaires privés peuvent obtenir jusqu'à 50 000 euros pour la rénovation de leurs biens ajoutés au fait de la garantie des loyers. Il s'installe là une sorte d'ingénierie sur laquelle il nous faudra réfléchir !

Il n'est pas question pour moi de revoir à la hausse les budgets dédiés au nouveau système de primes, même si les budgets sont en hausses. Mais bien d'honorer aussi efficacement que possible les primes issues de l'ancien système pour lequel il y avait un dérapage, il y a un équilibre global de mon budget.

La même démarche a été appliquée aux primes à l'énergie, je l'ai dit, c'est dans une moindre mesure, le dérapage étant moins fort et ces sommes ont été avancées sur base de l'état de traitement des dossiers par mon administration.

En ce qui concerne le secteur du logement public, le même travail d'affectation efficace, et je l'espère efficace, des budgets a été opéré. Travail auquel s'ajoutent quelques efforts d'économie en matière d'intervention régionale dans le développement du cadastre logement. C'est -1 000 000 d'euros à charge du SPW en termes d'économie ou d'achat de terrains par la SWL sur lesquels nous réduisons l'enveloppe 3,4 millions d'euros ou enfin des adaptations en matière d'investissement pour faire coller la dotation de la SWL, j'y reviendrai dans le cadre du budget de l'OIP, à l'état d'avancement effectif de certains travaux. Rien ne sert de doter la SWL de moyens dont elle n'aurait pas besoin étant donné un certain nombre de retards pris.

Je vous l'ai déjà dit, je tiens à le préciser, cela ne signifie pas que la Wallonie consacre moins de moyens aux logements. Cela signifie davantage que je compte tenir compte de l'état d'avancement réel des travaux au

sein des différents opérateurs et singulièrement au sein des sociétés de logement de service public.

J'aimerais ensuite souligner le travail effectué par la SWL en vue de présenter un budget qui aille au-delà de ce qui nous a été transmis jusqu'à présent, Monsieur Crucke je sais que vous y étiez très attentif, et un travail mené également au niveau du fond wallon du logement de la Société wallonne du crédit social et du CRAC. Si vous me le permettez, j'y reviendrai dans la mesure où cet aspect des choses a retenu l'attention des parlementaires lors de la présentation du budget initial, un certain nombre de critiques avaient pu être émises. J'indiquerai comment à tout le moins j'ai pu – je pense – rencontrer une partie des interrogations émises.

J'en arrive à l'énergie.

Au-delà du fonds et des primes, cet ajustement présente essentiellement un caractère technique. Je vous ai déjà indiqué en ce qui concerne les primes et le fonds.

J'aborde les pouvoirs locaux. Vous noterez, c'est l'application du décret il ne s'agit pas d'une mesure d'économie, que les crédits du Fonds des communes, du Fonds spécial de l'aide sociale, de la dotation à la Communauté germanophone et ses crédits connexes, ont été légèrement revus à la baisse. C'est la conséquence simple de la révision à la baisse des prévisions d'inflation, puisque nous nous étions basés sur une inflation à 1,3. Le bureau du Plan mentionne maintenant une inflation à 0,2. Comme le prévoit le décret, nous nous y sommes adaptés. Néanmoins, les dotations structurelles aux communes – j'insiste – et aux CPAS – j'insiste d'autant plus que nous sommes dans un contexte d'économie importante, je l'ai relevé – les dotations sont maintenues dans leur intégralité, à savoir toujours l'inflation +1 %. Notez l'effort qui est fait, qui continue à être fait par le budget wallon sur le financement des pouvoirs locaux.

Des propositions d'ajustement relatives au budget des travaux subsidiés, vous l'avez vu, ce sont 550 000 euros. Cela n'aura pas échappé à votre analyse. Cela correspond à un transfert de moyens du ministre des Travaux publics qui permettra d'honorer une subvention à un pouvoir local. J'ai eu plusieurs questions ici, notamment de M. Stoffels. C'est le dossier de Waimes notamment qui permettra en tout cas en partie d'être honoré. J'attends toujours un transfert de la part d'un autre département.

Autre transfert, mais en matière de rénovation et de revitalisation urbaines, le budget dédié aux subventions, aux communes et CPAS pour le réaménagement des SAR relèverait, suite à cet ajustement, de la compétence du ministre de l'Aménagement du territoire, qui dispose de la tutelle sur les SAR. Je lui ai donc transféré les moyens d'assumer ce qui avait été inscrit au département des pouvoirs locaux. Ce transfert vers mon collègue M. le

Ministre Di Antonio, ce sont 465 000 euros en moyens d'action et 1,7 million d'euros en moyens de paiement.

Je voudrais relever à ce propos le traitement de ce changement d'attribution budgétaire qui, semble-t-il, n'a pas été appréhendé de la même façon, de façon similaire par les ministres concernés. J'anticipe sans doute une question. Mon exposé particulier en fait état comme un mouvement d'ajustement alors que celui de mon collègue et d'exposé général le considèrent comme un transfert avant ajustement. C'est purement technique évidemment.

Il n'y a pas d'obligation en la matière, mais si vous le souhaitez, on peut apporter la correction nécessaire à mon exposé particulier, afin d'assurer une parfaite cohérence entre les différents documents budgétaires. L'exposé général, en tout cas au niveau des chiffres, reste correct. Il s'agit simplement d'une remarque dans l'exposé particulier, mais je devais à la transparence de vous en faire état.

Je l'ai souligné il y a quelques minutes, le travail effectué par les OIP sur la complétude de leur budget dans un souci de clarté, de transparence, a été mené. C'est dans cette optique que j'ai souhaité transmettre à votre attention les dernières informations transmises par le CRAC sur le long terme et sur les financements alternatifs, information que vous aviez – je vous rappelle – vivement sollicitée, à juste titre, lors de l'élaboration initiale.

Voilà, en quelques mots, la présentation de l'ajustement.

Je voudrais sans doute, Monsieur le Président, si vous me le permettez, m'appesantir quelque peu sur le budget des OIP.

Quelques mots du contexte général, en logement, les documents transmis au Parlement pour l'initial 2015 ne comprenaient pas les budgets de la SWL et de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement. Je rappellerai que, s'agissant d'un OIP de type B géré par un conseil d'administration propre, les documents sont transmis pour information au Gouvernement et puis au Parlement. Il ne s'agit pas ici de voter sur ces points, mais simplement de vous les exposer en toute transparence. Cela a d'autant plus de pertinence – je le redirai sans doute dans mon exposé – du fait que ces entités sont maintenant périmétrées en normes SEC.

Je crois que c'était important de vous le dire.

Pour l'initial 2015, les documents ont été transmis sous la forme habituelle, mais leur contenu a essuyé de nombreuses critiques, notamment car ils ne donnaient que très peu d'information dans un contexte où les recettes et les dépenses de l'organisme impactent – je l'ai déjà dit – la trajectoire budgétaire.

Par ailleurs, concernant le CRAC, c'est un OIP de

type A. Aucun détail des mouvements sur les sous-comptes ne vous avait été présenté. Seul le budget de fonctionnement a été joint aux documents des parlementaires, alors qu'ici également et suite à la requalification du CRAC, les mouvements ont une incidence importante – vous l'avez relevé – sur le solde régional. On respectait la lettre du décret. Sans doute et à juste titre, les parlementaires souhaitaient avoir plus d'informations, on a essayé d'y répondre. Je rappelle aussi que, à l'initial 2015, nous avions pu transmettre oralement, il y avait eu des auditions, lors d'un certain nombre de débats et ces auditions s'étaient assorties d'une promesse de ma part – Monsieur le Président, vous le noterez – de fournir des documents plus précis à l'avenir.

Vous me permettez de faire le point sur ces documents plus précis.

Des travaux qui ont été entamés suite à ces débats sur l'initial 2015 avec les OIP. Je dois aussi à la transparence de dire que ces travaux ne sont pas terminés, que la situation devrait encore évoluer. Je m'en expliquerai pour l'initial 2015. Pourquoi ? Parce qu'il faut savoir que la constitution de documents lisibles – je dirais – selon une présentation adaptée aux logiques régionales, cela demande un travail considérable de la part des OIP qui sont généralement habitués à travailler dans un référentiel comptable, tout aussi transparent, mais tout à fait différent.

J'ai donc entamé un travail avec les quatre OIP concernés, afin de présenter aux parlementaires des documents qui, d'une part, sont exhaustifs quant aux mouvements financiers susceptibles d'impacter la trajectoire budgétaire et, d'autre part, sont présentés selon une nomenclature comptable comparable à la nomenclature régionale. L'objectif fixé est de parvenir à une présentation définitive. C'était mon engagement à l'initial 2016, mais j'ai voulu montrer à cette commission, aux parlementaires, que je n'attendais pas l'initial 2016, mais que je voulais avancer. Je peux vous présenter des documents qui sont certes provisoires, mais qui, compte tenu des enjeux financiers, sont importants. J'ai donné, sur les quatre OIP sur lesquels il m'appartient d'avoir la tutelle, priorité au CRAC et à la SWL, parce que les mouvements et les enjeux sont plus importants.

En ce qui concerne la SWL, jusqu'à présent, seul budget de fonctionnement a été joint à ce débat. Il était joint pour information aux documents budgétaires. Bien sûr, ce document joint a été maintenu. Vous le trouverez en pages 81 et 82 concernant les OIP, mais la SWL a codifié l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses maintenant selon une logique SEC. Elle présente un résultat sous forme d'un tableau que vous trouverez en page 74, assorti d'un commentaire par article budgétaire, commentaires types, exposés particuliers pour rendre la cohérence entre les deux exposés. Ce sont les pages 75 à 80.

Le budget SEC de la SWL peut être décomposé en cinq grands secteurs d'activité.

Le fonctionnement, je ne m'y étendrai évidemment pas.

La gestion de tiers, qu'entend-on par gestion de tiers ? On regroupe là tous les mouvements de fonds qui affectent la SWL pour compte des sociétés de logement de service public. Vous le savez, les sociétés de logement de service public sont tenues de disposer d'un compte courant et d'un compte d'investissement auprès de la SWL, qui agit alors comme une banque qui propose des comptes courants à ses clients. Les règles obligent par ailleurs à ce que certains de ces montants soient déposés sur ces comptes.

Vous trouverez, bien entendu, tous les mouvements en recettes et en dépenses dans les annexes, je ne vais pas vous faire l'injure de vous les rappeler.

Une remarque, si vous me le permettez, qui anticipe sans doute une question concernant la recapitalisation – il y a eu de nombreuses questions parlementaires sur le sujet – de certaines sociétés de logement de service public. On attend un point précis de la situation, de la part de la SWL, en vue de présenter une note circonstanciée au Gouvernement qui permettra de poursuivre le programme de recapitalisation introduit sous l'ancien Gouvernement.

Première partie : fonctionnement. Deuxième partie, je l'ai dit : gestion pour compte de tiers. Troisième partie, les programmes, ce qui nous intéresse plus particulièrement. On trouve ici l'exécution des programmes des subsides décidés par le Gouvernement, que ce soient les subsides PEI, PIVERT ou ancrages. C'est l'activité qui impacte le plus le solde SEC et qui explique le déficit annuel et structurel de la Société wallonne du logement en comptabilité SEC.

Quatrième partie : gestion du patrimoine. On trouve, dans ce chapitre, tous les éléments ou toutes les opérations qui touchent au patrimoine propre de la SWL, hors siège social.

Enfin, dernière partie, c'est le cadastre dont je vous ai déjà touché quelques mots. Cela représente les dépenses du cadastre qui sont isolées des autres dépenses. On a également fait la clarté sur l'état d'avancement de ce dossier.

Pour résumer, le budget de la SWL, tel que présenté aux parlementaires, pourrait se présenter comme suit, si je devais y sortir cinq grands agrégats comptables :

- les recettes sont de 603 915 000 euros ;
- les dépenses sont de 557 806 000 euros ;
- le solde budgétaire est de 46 109 000 euros ;
- les corrections SEC à opérer sont de 59 134 000 ;
- ce qui donne un solde SEC négatif de

13 025 000 euros – qui est, en fait, la trajectoire.

Vous aurez remarqué aussi – si vous avez été attentifs, ce dont je ne doute évidemment pas – que ce budget n'intègre pas une série de décisions prises par le conclave. Pourquoi ? S'agissant d'un OIP de type B, le document transmis, je le rappelle pour information, au Parlement doit recevoir l'aval d'un conseil d'administration. Or, il peut apparaître – et c'est le cas ici – qu'aucun conseil d'administration ne se tienne entre le conclave budgétaire et les documents déposés auprès du Gouvernement.

Ce problème est inévitablement récurrent, car il n'y a pas un conseil d'administration qui suit chaque conclave budgétaire.

Je vais isoler, si vous me le permettez – encore une fois, dans un souci de transparence – les décisions du conclave de nature à impacter la SWL. D'abord, une économie de 5 millions d'euros, via un moratoire, sur l'acquisition de terrains et de dépenses de cadastre. Ensuite, un ajustement des dépenses prévues, lié à l'inexécution de programmes d'investissements pour 2 157 000, plus un ajustement de la dotation régionale sur base des dernières prévisions d'inflation, soit +6 000 euros.

Une fois corrigés, ces éléments et quelques mises à jour très techniques opérées par le conseil d'administration lui-même, le solde SEC de la SWL sera de 6 043 000 euros.

Ce budget a, depuis, été adopté par le conseil d'administration de la SWL le 1^{er} juin dernier. Je tiens, évidemment, ce document à la disposition des parlementaires.

Concernant le CRAC, il y a, là aussi, de multiples débats. Jusqu'à présent, seules les dépenses de fonctionnement faisaient l'objet d'un budget déposé et voté, par les parlementaires, au titre d'OIP de type A. La Cour des comptes et les parlementaires ont longtemps émis le reproche que ces documents ne donnaient aucune indication sur les mouvements financiers des activités de gestion des lignes de financements alternatifs et du CRAC long terme. Cette critique a, en plus, gagné en force, depuis l'inclusion du CRAC – mais je me répète – dans le périmètre budgétaire régional de mars 2014.

Les documents budgétaires du CRAC se divisent maintenant en 2 parties : une partie adoptée par le Parlement wallon, relative au budget de fonctionnement du CRAC – cette partie n'a, évidemment, pas changée – et une partie transmise pour information, qui reprend les montants reçus en recettes et en dépenses, concernant les sous-comptes CRAC, à la fois le CRAC long terme et le financement alternatif, les deux étant dissociés pour plus de clarté.

Concernant le budget de fonctionnement, les ajustements sont mineurs. Ils visent surtout à ajuster des dépenses à la dotation régionale qui est évaluée suivant les paramètres macro-économiques, et notamment l'inflation.

Concernant les lignes de financements alternatifs et le CRAC long terme, nous avons transmis, pour la première fois, une préfiguration du budget. Je le répète, contrairement au budget de fonctionnement, il ne s'agit pas de le voter, mais bien de vous le transmettre pour information.

Que puis-je dire – puisque je sais que cela en intéresse beaucoup – sur le CRAC ? Les recettes du CRAC, pour le financement alternatif et le CRAC long terme s'élèvent à un peu plus de 260 762 000 euros, dont 233 815 000 proviennent de la Région, le solde provenant de la quote-part des opérateurs qui sont amenés à rembourser.

Dans ces 260 762 000 euros, 116 000 000 proviennent du CRAC long terme, le solde étant les financements alternatifs. Le document reprend, ligne par ligne – je ne peux pas faire mieux – les contributions régionales aux différents programmes de dépenses alternatives.

Les dépenses s'élèvent à 284 108 000 euros, auxquelles il convient d'ajouter des prélèvements, c'est la libération de subsides pour un montant de 73,6 millions d'euros pour le CRAC long terme et de 126,7 millions d'euros pour le financement alternatif. Ces dépenses comprennent une série de matières.

Concernant les prélèvements, c'est-à-dire le paiement des subsides – c'est généralement à ce propos que les parlementaires sont les plus attentifs – à ce stade, seul peut apparaître un montant global de l'ensemble des financements alternatifs, puisque le CRAC réalise une gestion globale des montants libérés. Sur base de cette gestion globale – qui ne concerne pas que mon département : les infrastructures sportives, le médico-social, bref tout ce que les financements alternatifs que le CRAC est amené à gérer – il estime des besoins sur base de son analyse qui comprend, à la fois, les montants libérés antérieurement et certains ajustements de prévision raisonnable. Je prends, par exemple, le dossier Waterloo. Il est clair que l'on n'a pas un dossier Waterloo chaque année. Il est donc impossible, actuellement, de ventiler ces prévisions, domaine de compétences par domaine de compétences.

Toutefois, vous noterez que le détail des montants libérés antérieurement est disponible dans le rapport d'activités du CRAC. À ce propos, les rapports 2012 et 2013 ont été transmis au Parlement pour votre complète information, le 24 juin dernier. J'espère que la lisibilité de ce document, et j'y travaille, pourra encore être améliorée avec le CRAC pour la présentation de l'initial 2016.

Concernant le Fonds du logement et la Société wallonne du crédit social, le travail est moins complet, mais, je vous l'ai dit, j'ai mis la priorité sur la SWL et sur le CRAC. Le Fonds du logement présentait, quant à lui, traditionnellement, uniquement un tableau reprenant le compte de résultat prévisionnel de l'exercice sans aucun commentaire. Nous travaillons toujours actuellement avec leurs services, pour présenter un état des recettes et des dépenses, sous forme de comptabilité budgétaire compatible en SEC, mais, dans l'attente, le Fonds du logement vous a transmis, en sus du tableau traditionnel ajusté, des commentaires sur ses activités, point par point.

La Société wallonne du crédit social présentait traditionnellement en compte de résultats prévisionnels à l'instar du Fonds du logement, mais illustre déjà son tableau d'un exposé particulier qui était riche en informations. Pour cet ajustement, la même logique a été maintenue et l'ambition est de passer à une logique budgétaire pour le budget initial 2016.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les éléments que je proposais de vous livrer avant d'aborder, je n'en doute pas, un examen plus approfondi de votre part.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

*Observations de la Cour des comptes -
Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes*

M. le Président. - Avant de poursuivre de manière plus globale nos travaux, je cède la parole à la Cour des comptes pour les observations qui sont les siennes.

La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Mesdames, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Ministre, mon exposé est scindé en deux volets distincts. Le premier concerne les variations de crédit, les variations significatives. Le second concerne en particulier la Société wallonne du logement.

Pour ce faire, je vais aller pêcher ces informations dans le rapport de la Cour des comptes consacré au premier ajustement de 2015, ce même rapport qui a été présenté en détail hier en Commission du budget.

Pour vous situer par rapport au dossier, au texte de la Cour des comptes, le premier volet, les informations sont prises dans le chapitre consacré aux principales évolutions des crédits par nature économique de dépenses. La Cour des comptes a voulu présenter son rapport en suivant la classification comptes SEC.

Je suis à la page 35, code 31 - Subventions d'exploitations. Pour vos matières la division

organique 16 est marquée par la baisse de la subvention relative aux loyers ou sociétés de logement de service public de 1,3 million d'euros en crédits d'engagement et de liquidation, notamment.

À la page 36, code SEC 43 - Transfert de revenus aux administrations publiques locales, on constate la diminution de 18,5 millions d'euros de crédits relatifs au Fonds des communes, qui selon l'exposé particulier M. le Ministre des Pouvoirs locaux fait suite à l'adaptation des nouveaux paramètres macro-économiques.

À la page 37, code 51 - Transfert en capital aux entreprises et institutions financières, la Cour des comptes constate la réduction des crédits visant l'octroi de la prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie à concurrence, respectivement, de 13,8 millions d'euros en engagement et de 13,7 millions d'euros en liquidation.

Elle constate également l'augmentation des crédits d'engagement hauteur de 9,9 millions d'euros et des crédits de liquidation à concurrence de 4 millions d'euros de l'article de base – Subvention au fond de logement pour la prise en gestion ou en location de logements pour les opérateurs immobiliers.

Points suivants, à la page 38, code SEC 53 – Transferts en capital aux ménages – toujours de la division organique 16 – les crédits permettant l'octroi des primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logement – le plan Marshall 4.0 – augmentent de 7,4 millions d'euros en engagement et de 5,9 millions d'euros en liquidation.

L'exposé particulier précise que : « le régime connaîtra, en 2015, une révision fondamentale, mais que des moyens complémentaires ont été inscrits pour traiter les dossiers de primes logement et énergie dans le cadre de la période transitoire entre l'ancien et le nouveau système d'octroi ».

La Cour des comptes signale que le Gouvernement wallon a adopté le 26 mars 2015 un arrêté instaurant un régime de primes aux particuliers favorisant les économies d'énergie et la rénovation des logements. Il est entré en vigueur au 1er avril 2015.

Second point, les crédits dédiés à l'octroi de subventions en matière de politique de l'énergie – notamment la recherche liée à l'énergie, y compris le plan Air-climat – sont majorés de 3 millions d'euros en engagement et de 1,7 million d'euros en liquidation.

Concernant le dernier point consacré à ce premier volet, page 39, code SEC 81 – Octroi de crédits et participation dans les entreprises et institutions financières et autres produits financiers, la réduction des crédits concerne les prises de participation dans le capital des sociétés de logement de service public au sein de la division organique 16, -8,9 millions d'euros en

engagement.

Je vais passer au second volet consacré plus précisément à la Société wallonne du logement.

Une de mes sources d'informations se trouve aux pages 13 et 14 du même rapport de la Cour des comptes, plus précisément dans le chapitre Solde net à financer.

Dans ce chapitre, au point B - Entités reclassées – qui concerne les reclassifications qui sont intervenues en avril 2014, septembre 2014 et avril 2015 – la Cour des comptes constate un impact positif de ces institutions sur le solde avec +22 millions d'euros, mais cet impact est en diminution de quelque 23,4 millions d'euros par rapport au budget initial 2015, où l'impact était estimé à + 45,5 millions d'euros, en raison notamment de l'impact négatif de la variation des soldes de la Société wallonne du logement, soit -35,9 millions d'euros. Son impact estimé sur le solde de financement qui était à l'époque, à l'initial 2015, de +29 millions d'euros lors de l'élaboration du budget initial a été revu à -6,9 millions d'euros.

La Cour des comptes relève que pour pouvoir atteindre cet objectif, la SWL devra réaliser des économies à hauteur de 7,2 millions d'euros.

J'en viens plus en détail sur ces économies. À la page 45, division organique 16, programme 16.12 – Logement de secteur public, Société wallonne du logement.

La Société wallonne du logement intégrée au périmètre de consolidation de la Région depuis septembre 2014 a été invitée, dans le cadre de l'ajustement du budget 2015, à réaliser une économie de 7,16 millions d'euros, afin de ramener son impact sur le solde SEC de -13,2 millions d'euros à -6 millions d'euros.

De manière générale la limitation des dépenses concerne le développement du cadastre du logement public, les aides aux programmes d'investissement à destination des sociétés agréées, les acquisitions de terrains et les travaux sur immeubles.

Dans le rapport, on a inséré un tableau qui reprend ces quatre types de dépenses avec les économies réalisées sur chaque type de dépenses.

En date du 1er juin 2015, le conseil d'administration de la Société wallonne de logement a approuvé le budget ajusté de la société intégrant les demandes d'économie. Néanmoins, la société a décidé d'acquérir des terrains non plus pour 50 000 euros, mais pour 1 million d'euros et de financer la différence par une augmentation des ventes de terrain à due concurrence. Les recettes de cette activité ont été fixées à 1,75 million d'euros au lieu du montant de 0,8 million d'euros initialement budgété, ce qui va nécessiter une gestion plus dynamique au niveau de la vente des

terrains au sein de la SWL.

La Cour des comptes constate que le développement du cadastre du logement ne sera plus financé par la Région, mais par les seules sociétés agréées, si elles veulent poursuivre.

Les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de bases 31.12 - Dotations à la société wallonne du logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique, fixés à 1 million d'euros à l'initial 2015 elles ont en effet été ramenées à zéro euro à l'occasion du présent ajustement.

La Cour des comptes signale qu'au 31 décembre 2014, le coût de ce projet était valorisé, dans les comptes de la SWL, à quelque 9,4 millions d'euros.

Je termine sur les deux derniers points d'économie.

Quant aux aides aux programmes d'investissement à destination des sociétés agréées, l'économie imposée correspond à quelque 2 % du budget initial. Elle ne devrait pas mettre la réalisation de ces programmes en péril, car leur mise en œuvre accuse un certain retard. Quelques travaux sur les immeubles propres de la SWL pourraient aussi être postposés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Je remercie la Cour des comptes pour les observations qui ont été émises.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous faire un commentaire particulier concernant l'observation de la Cour des comptes ?

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je souhaite simplement, remercier la Cour des comptes, comme d'habitude, pour la qualité et l'excellence de son travail.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Je souhaite aborder ma question plus tard.

M. le Président. - Votre question est retirée et vous l'aborderez ensuite. Vous l'intégrerez dans votre intervention.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'aimerais savoir comment on va fonctionner, Monsieur le Président. Sépare-t-on pouvoirs locaux, logement et énergie ?

M. le Président. - J'ai précisé tout à l'heure qu'il y aura un débat général sur la politique générale par rapport à la politique du ministre et son ajustement. Ensuite, lorsque l'on aura terminé ce débat général que je clôturerai, on interviendra par des hauts à l'égard des différents secteurs pour ce qui est plus spécifique dans le questionnement.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, sur l'ensemble de l'ajustement on a déjà eu un long débat hier en Commission du budget sur les différents points qui sont mis en évidence. Fondamentalement, on peut dire qu'ici vous êtes sur un rapport extrêmement technique au niveau des corrections. Il n'y a pas une inclinaison politique, il n'y a pas un changement. La réponse est à chaque fois : « C'est un ajustement ».

J'entends bien le principe de l'ajustement. C'est vrai que, théoriquement, en vitesse de croisière, les ajustements ce n'est jamais quelque chose de fondamental. Mais, comme je l'ai indiqué, il n'y a rien dans la loi, ni dans la pratique politique ou grands principes, qui empêche, lors d'un ajustement, de pouvoir mener des changements politiques, particulièrement quand la situation l'impose.

La situation l'impose, puisque cela fait maintenant trois mois que le Gouvernement wallon a actualisé ses projections budgétaires. On le sait, le trou est plus important que prévu. Il y a toujours une querelle pour savoir de quelle hauteur est cette difficulté. Je ne vais pas rentrer là-dedans, sinon après cela va créer tout un écran de fumée et l'on n'arrivera pas au bout de ce que l'on veut atteindre. On va dire : « C'est autant du Fédéral... ». Il y a un rapport de la Cour des comptes qui dit que l'impact fédéral est de 19 millions d'euros. Je dis cela, je ne dis rien. Pour cette année, on nous dit que c'est 19 millions d'euros. On est donc bien loin des chiffres, mais, encore une fois, je n'ai pas envie de rentrer dans ces considérations.

Force est de constater que rien d'autre pour le moment ne nous est proposé que quelques éléments. On viendra après, partie par partie, dans les différentes matières qui vous concernent. Même s'il y a quelques corrections, ce n'est pas pour autant que tout est neutre. Il y a aussi des omissions.

On a eu l'occasion, par exemple en matière de pouvoirs locaux, de constater que certains paiements qui étaient faits les années précédentes ne l'ont toujours pas été cette année. Je pense par exemple aux compensations en matière de précompte immobilier, donc les pertes de recettes fiscales pour les communes – ce qui est encore différent du plan Marshall, c'est encore

autre chose.

Par exemple, d'après vos dires, il manquait 3,4 millions d'euros – de mémoire – et l'on se retrouve face à une situation où, lors de l'ajustement, on aurait pu espérer ajouter ces 3,4 millions d'euros ou à tout le moins que l'on puisse libérer une partie de ces crédits en faveur des communes qui, pour le moment, connaissent des difficultés. On y reviendra certainement lors de l'étude relative aux pouvoirs locaux.

Une autre question fondamentale en pouvoirs locaux, c'est la taxe sur les pylônes GSM. Il y a là un recours. Malgré le recours, pour le moment, on ne touche à rien. Je vous l'ai indiqué, on viendra plus dans le détail concernant cet aspect, mais la recette est toujours conservée. Il y a le recours et, en plus, il y a des négociations sur le côté. On pourrait considérer, en tout état de cause, que cette recette, dans une entreprise on dirait qu'elle est peut-être suspecte, en tout cas on ne compterait pas dessus de manière ferme et absolue, considérant justement ces différents paramètres. Ici, on fait comme si de rien n'était, on préserve la recette telle qu'elle. On se rend alors compte que l'on est face à une situation où l'on a un montant assez important, un enjeu encore une fois important pour les communes.

De façon globale, c'est ce qui est assez particulier dans cette commission, contrairement à d'autres commissions où l'on refuse les auditions, il faut reconnaître qu'ici on auditionne. Ici, il y a un bon président, un président ouvert sur la démocratie, un ministre très ouvert sur la démocratie, on accueille, on est chaleureux, tout se passe bien. Ce qui est surprenant, c'est que l'on fait beaucoup d'auditions concernant les pouvoirs locaux et, à chaque fois que l'on fait des auditions pour les pouvoirs locaux, tout le monde lève ses bras au ciel en disant : « Comment est-ce possible ? Les communes sont étranglées. Les CPAS ne savent plus faire face à leurs missions. Les recettes n'arrêtent pas de diminuer. Les dépenses augmentent ». On fait tous ce constat, on en est très très malheureux, parce que, pour la plupart d'entre nous, nous sommes aussi des mandataires locaux.

Quand on se retrouve dans la position de pouvoir aider ces communes, je ne dis même pas « en rajoutant des moyens budgétaires », parce qu'il ne faudrait pas faire de la démagogie, ce serait trop facile au niveau de l'opposition de dire : « Il faut remettre de l'argent » ; alors qu'il n'y en a plus.

Quand il n'y en a plus, il y a au moins deux façons de faire. Déjà, de respecter les engagements qui y sont fixés, je vous ai déjà donné un exemple. Le deuxième aspect est aussi parfois de se montrer un peu plus créatif. Créatif ne veut pas nécessairement dire faire un chèque, mais c'est avoir des mécanismes qui permettent à un moment, aux communes, de faire face à des obligations. On y reviendra, par exemple au niveau du CRAC, par après, lorsque l'on fera un détail plus

technique des différents paramètres de la politique menée en matière de pouvoirs locaux.

Ici, dans l'ajustement, même chose, toujours rien. On me dit que c'est l'ajustement : « Ce sera pour 2016 que les choses viendront, on est en train d'élaborer le budget 2016 ».

Je veux bien, on a déjà eu la discussion avec votre collègue, le Ministre du Budget sur la trajectoire et le retour à l'équilibre en 2018. Vous êtes ministre des Pouvoirs locaux, vous connaissez donc parfaitement le fonctionnement du CRAC.

Il se fait que, quand on fait une modification budgétaire au niveau d'une commune, MB1 ou MB2 – la MB1 on vient de la voter, la MB2 c'est vers octobre-novembre – vous avez le CRAC qui vient et qui nous dit : « Comment votre modification budgétaire s'inscrit-elle dans la trajectoire budgétaire globale annuelle, mais aussi pluriannuelle ? ». C'est en tout cas le cas pour les communes sous plan de gestion. Je peux vous dire que, si l'on répond à Mme Nemery : « Attention, la trajectoire budgétaire, les objectifs long terme, les modifications structurelles, ce n'est pas maintenant. Ici, c'est un ajustement, on fait quelques corrections techniques ; on fera cela pour le budget de l'année prochaine » ; je peux vous dire qu'ils ne sont pas contents, au CRAC, quand on leur dit cela. Ils disent que l'on ne fait pas le travail, qu'ils vont remettre un avis négatif au ministre des Pouvoirs locaux, que cela ne va pas se passer comme cela, que l'on ferait bien d'être un peu plus volontaires, que l'on a quand même reçu de l'argent pour faire ces réformes.

M. Dermagne (PS). - Vous voyez ce que M. Tsipras vit au quotidien.

M. Bouchez (MR). - J'ai compris que M. Tsipras était votre nouvelle référence. La gauche s'est trouvée une nouvelle icône, M. Tsipras, et un nouvel eldorado, la Grèce. D'ailleurs, la gauche wallonne...

M. Dermagne (PS). - Et vous, vous gardez vos mentors. Le FMI et les banques.

M. le Président. - Monsieur Dermagne, vous aurez la parole sans problème. Laissez la Grèce où elle est.

M. Bouchez (MR). - Si l'on veut parler un peu de la Grèce, c'est bien, en plus on a le climat grec aujourd'hui.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il faudrait que le parti socialiste wallon soit un peu plus respectueux de l'Union européenne et des institutions européennes. Je rappelle juste que beaucoup d'entre vous ont fanfaronné...

M. Dermagne (PS). - Vous avez fait la leçon toute la nuit, continuez.

M. Bouchez (MR). - Vous avez raison, je suis dans la foulée. On a peu dormi, donc je suis toujours sur la

même impression.

M. le Président. - Ceci s'adresse à tout le monde. Ici, tout le monde a droit à la parole, mais je demande simplement qu'on la demande.

Monsieur Bouchez, continuez.

M. Bouchez (MR). - Je dis juste, mais c'est pour la forme – cela a d'ailleurs un lien direct avec les communes – qu'il faut être un peu plus respectueux des institutions européennes, surtout dix jours après avoir annoncé les fonds FEDER. C'est toujours très intéressant de dire tout le mal que l'on pense des institutions européennes, mais sans les institutions européennes il ne faut pas être fort malin pour comprendre que ces programmes d'aide aux régions en retard de développement existent grâce à l'Union européenne et aux institutions européennes. C'est bien de critiquer d'un côté, mais de l'autre il faut assumer et dire que l'on n'a pas envie de l'argent européen, que l'on n'a pas envie de l'apport de l'Union européenne.

Je trouve qu'il est particulièrement irresponsable, quand on voit les moyens financiers dont notre Région a pu profiter et profite encore et, en plus, quand on considère que les institutions européennes sont présentes sur notre territoire, je trouve que c'est une attitude qui est vraiment démagogique, mais ce n'est pas grave. En tout cas, elle n'honore pas ceux qui la portent.

On peut avoir des divergences par rapport au fonctionnement de l'Union, mais en parler en permanence en mal, de la façon dont vous le faites, cela ne peut que susciter le rejet de la part de la population. Face à cela, il ne faudra pas s'étonner si l'Union se désagrège avec toutes les conséquences, particulièrement pour des régions comme les nôtres. Il faudra donc bien réfléchir à cela, mais vous pourrez applaudir votre ami de Tsipras. Vous cherchiez une nouvelle voie, vous en avez trouvé une, tant mieux pour vous, mais on se demande, avec lui, qui n'est pas solidaire. L'argent, il le demande, il le réclame, encore maintenant, mais il ne veut pas faire les réformes. On se demande qui est solidaire, alors que l'Espagne, par exemple, a fait des réformes tout aussi importantes, si pas plus importantes.

J'ai compris que, depuis dimanche, avec les déclarations de votre président, maintenant, cette Tsipras. Vous avez le bon bout pour battre l'extrême gauche. Vous y arriverez, mais je réponds simplement, Monsieur Fourny, à l'interruption qui a été faite.

(Réaction de M. Fourny)

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne cet ajustement, il y a un autre volet, c'est celui des travaux. Les travaux, ainsi que le lissage...

M. le Président. - S'il y avait moyen d'écouter l'orateur...

M. Bouchez (MR). - Vous savez, Monsieur Fourny, je ne serai jamais aussi bon que vous dans le domaine, de faire tourner le vent.

M. Dermagne (PS). - Arrêtez tout de suite alors !

M. le Président. - Monsieur Bouchez...

M. Bouchez (MR). - Venir dire le contraire de ce que l'on a dit la veille. Venant d'un connaisseur comme vous, j'aurais du mal.

M. le Président. - Si cela ne se calme pas et que l'on n'écoute pas l'orateur, on suspend et je ne le dirai pas deux fois.

Monsieur Bouchez, continuez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Président.

Autre aspect, Monsieur le Ministre. Si on attend quand même, à un moment donné, des impulsions qui peuvent être données dans le cadre d'un ajustement budgétaire, c'est en matière de politique de logement, et plus particulièrement, en matière de logements publics où, vous le savez, on a un comité d'audit – et j'y reviendrai plus en détail – qui, pour le moment, est en graves difficultés. J'y reviendrai quand on abordera le sujet plus en détail : manque d'agents, le directeur décide de s'en aller, de ce fait. Au départ, ils étaient 11. Il y a 64 sociétés de logement à vérifier, et puis on se dit que, tous les trois ans, on fait un audit de ces 64.

Finalement, au départ, cet organe est au niveau de la SWL. Au bout d'un peu plus de huit ans, je pense, l'ensemble de l'audit n'est même pas encore terminé pour le premier tour et que se passe-t-il ? Par le transfert à la DGO4, on se retrouve avec un service qui, maintenant, passe à sept, n'a plus de directeur qui a demandé sa mise à la pension et, finalement, on va se retrouver avec encore moins d'agents pour faire l'ensemble de ce travail essentiel, car le but de l'audit en matière de logement wallon – je ne dois pas rappeler des histoires anciennes, car cela va en énerver certains et, après, on va encore être accusé de tous les maux – mais fondamentalement, on peut quand même se dire que cette structure d'audit a vraiment une utilité, une importance et a peut-être une importance encore plus grande au moment où vous annoncez les réformes en matière d'attribution de logements qui suscite des craintes. C'est normal. Tout ce qui est nouveau peut susciter des craintes et on attend donc que vous nous rassuriez par rapport à cela. Pas de procès d'intention, mais on se dit juste, on attend quand même d'être rassuré sur le mécanisme en tant que tel et sur le fait de voir que ce mécanisme permettra de toujours assurer la même objectivité dans l'attribution. Au moment où on a besoin de garanties, à ce moment-là, le service sensé assurer ces garanties est en difficultés. Là aussi, en matière de politique du logement, on se retrouve sans possibilité d'avoir des garanties, d'avoir une orientation politique qui est donnée de votre part.

(M. Dermagne, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

En matière d'énergie, Monsieur le Ministre, là, c'est vraiment le gros volume de votre politique. Autant les autres, vous allez me dire qu'il va falloir travailler à la marge, on n'a pas nécessairement les moyens budgétaires ; ce qui ne retire rien à l'aspect des défis. En matière d'énergie, il y en a beaucoup. Sur le plan politique, vous le reconnaitrez, il y a énormément de défis à mener. On a d'ailleurs des échéances, à très court terme. On a cette bombe à retardement qui est celle des certificats verts où vous l'on a retiré une partie, pour 300 millions d'euros, du système. On les a mis de côté en espérant que, pour le moment, le marché n'ait pas à les absorber.

Face à cela, vous avez donc engagé une réforme en matière de prime d'énergie. Là, il y aura énormément de choses à dire sur les choix budgétaires qui ont été faits, mais déjà un aspect de politique générale, sans rentrer dans le détail, c'est le choix politique de ne plus rendre obligatoire d'audit énergétique préalable à l'obtention de ces primes.

Là, je dois vous avouer que l'on a un peu de mal à vous suivre, et à juste titre. On reconnaît les difficultés de moyens, le fait qu'il faille rediriger, le fait que vous ayez rationalisé ces primes, c'est du bon sens. C'est une bonne initiative politique. Cela n'a pas de sens d'avoir – comme dans d'autres secteurs, d'ailleurs – cette multiplicité de primes qui rend le paysage totalement illisible et impossible à pratiquer pour les utilisateurs.

Sur la philosophie, il y a toute une série de points sur lesquels on peut se retrouver. Par contre, quand on est face à une telle difficulté budgétaire, le premier impératif est quand même celui d'assurer au mieux l'allocation des moyens et donc, le fait d'être certain que, quand la prime est accordée, elle est accordée pour les bâtiments qui en ont le plus besoin et pour les travaux les plus utiles. Dans ce cas-là, ici, on se retrouve à supprimer l'audit énergétique. La réponse a été de dire : « c'est pour économiser des moyens budgétaires ». Monsieur le Ministre, sans encore aborder le fond, quelle est, finalement, l'économie que vous escomptez faire par rapport à cela ? Il est bien de faire une économie directe, un *one shot* sur un aspect extrêmement précis et particulier, mais fondamentalement, si c'est pour allouer des primes, après, de manière moins efficace, ne craint-on pas que la perte sera plus importante ?

Là, il faudrait donc quand même, en matière d'équilibre d'allocations des moyens publics, se dire : « est-ce vraiment le bon choix ? ». Ne vaut-il pas mieux dépenser un peu plus avant, mais être certain que tous les moyens qui sont employés, après, le soient de la manière la plus efficace ? Là-dessus, il serait intéressant de vous entendre, d'autant que cela relève de la logique sur l'ensemble de la politique énergétique à l'heure

actuelle. C'est une politique qui a trop souvent été le fruit de dogmes. Je ne dois pas revenir sur les panneaux photovoltaïques : 3 milliards d'euros investis dans le secteur, 50 % du budget des énergies vertes investi dans les photovoltaïques, alors qu'eux-mêmes, ne représentent que 13 % de l'énergie renouvelable produite. On est vraiment dans l'inefficacité la plus totale en matière d'allocation des moyens. Cela prouve bien un aspect, c'est que, dans cette politique, il n'y a pas de place pour le dogmatisme. Il faut être le plus pragmatique possible, car les moyens sont importants et, d'ailleurs, ce qui est surprenant, c'est que quand on porte des dossiers au niveau fédéral, sur l'enjeu énergétique, il ne faut jamais oublier que c'est aussi une compétence qui, pour partie, relève de la responsabilité, en tout cas en ce qui concerne l'énergie verte, des Régions.

Dans ce cas, il y a donc également une part de responsabilité. Si les 3 milliards d'euros investis avaient été mieux investis, notre part de production en matière d'énergie verte aurait été plus importante et, donc, avec les conséquences que l'on sait à l'heure actuelle, il y a véritablement un enjeu en la matière. Là-dessus, dans le cadre de l'ajustement budgétaire que vous faites pour le moment, on ne retrouve pas cet aspect. Je vous ai déjà interrogé en plénière, en question d'actualité, mais c'est peut-être l'occasion de revenir là-dessus. Qu'en est-il des certificats verts ? Va-t-on continuer à subventionner l'investissement par ce seul mécanisme ? Je pose juste la question en sachant très bien l'impact que cela a sur la facture du consommateur ; impact tel que cela a amené à sortir pour 300 millions d'euros, des certificats verts du jeu, en disant : « On va les mettre de côté, on ne va pas les faire reprendre directement et on va aller les loger chez Ecetia, dans le frigo ». Il y avait une baignoire, un trop-plein, celui-ci a été impacté, mais le trop-plein était tellement trop plein qu'on l'a mis dans le frigo. Cependant, un jour, cela congèle, il va falloir sortir et décongeler cela. Il va falloir le remettre à un moment, dans le circuit. Il n'y a pas de réflexion et, pourtant, on va avoir besoin des investissements en matière d'énergie verte.

Je vous avais interrogé sur la biomasse, par exemple. Dans ce secteur, on va avoir besoin d'investissements lourds. Peut-on considérer que les certificats verts sont encore le meilleur mécanisme pour soutenir ces investissements en sachant que cela va encore augmenter le volume sur le marché ? Là, il faudra peut-être un deuxième frigo à côté du premier. Un jour, il faudra sortir cela du frigo, il faudra bien en faire quelque chose. Quelle est la réforme ? Vous allez me dire : « Ajustement budgétaire », je suis bien d'accord.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Non, mais vous me l'avez déjà dit.

L'ajustement budgétaire – et je conclurai par là – sur les trois domaines que je viens d'évoquer, que ce soit les pouvoirs locaux, que ce soit le logement, sur

uniquement des axes emblématiques – parce que l'on reviendra avec beaucoup d'autres aspects avec mes deux collègues par la suite – cela montre qu'il y a quand même des enjeux importants. Je ne crois pas que l'on puisse dire : « C'est juste un ajustement, donc on attend, on verra l'année prochaine. ». Cela ne vous concerne pas. Si, à la rigueur, on avait fait un pur travail budgétaire de retour à l'équilibre et d'adaptation aux mauvaises nouvelles, on aurait pu se dire : « Ils ont fait un travail budgétaire, ils n'ont pas de réforme politique pour le moment, mais ce travail budgétaire était essentiel pour répartir. ».

Ici, vous n'avez pas fait le travail budgétaire ou, en tout cas, pas complètement. Vous ne pouvez pas nier que la Région a elle-même avoué qu'elle ne faisait pas complètement le travail budgétaire, en contestant les chiffres du Fédéral, en faisant beaucoup d'écrans de fumée. Quelle que soit la raison, cela pourrait être encore l'œuvre de l'Esprit saint, à un moment donné, le trou est là et il va falloir le combler. Vous n'avez pas fait cela, mais il n'y a pas non plus les réformes politiques. Là, c'est quand même un peu plus embêtant, c'est même relativement inquiétant, parce que l'ensemble des points que j'ai évoqués, on ne vous demandait pas non plus de les régler via cet ajustement. On demande juste que, dans cette assemblée, les partis qui ont certaines exigences dans d'autres assemblées aient les mêmes exigences dans celle-ci. De cette manière-là, il y aura un traitement efficace de la politique wallonne.

(M. Crucke, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, un regard avec un autre point de vue, sur cet ajustement, cela ne vous surprendra pas. J'aurais bien envie de me joindre à la discussion sur la politique européenne et internationale, mais je vais m'abstenir, aujourd'hui, parce que l'on fera une conférence un autre jour sur ce sujet-là. Je vais rester, pour ce qui me concerne – à chacun son style – sur l'ajustement budgétaire.

Je vais commencer par la section du logement, parce que le logement boit un peu la tasse dans cet ajustement. Je ne reviendrai pas, ici, sur le cadre global dans lequel on se trouve. On a discuté hier en longueur des choix du Gouvernement d'une trajectoire qu'il maintient accélérée en assurant 60 % de son effort sur la première année de la législature, sans doute pour se garder des biscuits, le moment venu, à proximité des élections. C'est un choix que nous avons contesté depuis le départ et qui est maintenu, ici. Le Gouvernement poursuit dans cette voie et se coupe d'un certain nombre de marges de manœuvre dans un certain nombre de politiques. Pour ce qui vous concerne, en tout cas, le logement boit un peu la tasse, lorsque l'on regarde les évolutions en la matière.

Au niveau du logement public, quand on additionne les mesures qui sont proposées, on a peine à comprendre la perspective, d'autant que, à chaque fois, on nous dit : « On ajuste au besoin. ». On a, en Wallonie, des besoins immenses en matière d'accès au logement. Il y a encore quelques jours, des associations se fédéraient autour du Réseau wallon du droit à l'habitat avec des revendications extrêmement claires. Certains points sont d'ailleurs en opposition frontale avec ce qui se prépare au sein du Gouvernement. On a, au niveau du logement, des réductions qui sont difficiles à comprendre par rapport à votre discours.

Commençons d'abord par la mise à zéro des subventions loyers. Les subventions loyers, pour les sociétés locales, c'est donc cette subvention qui est donnée par la Région pour financer l'écart, bien compréhensible, entre le loyer économique et le loyer qui est payé par les locataires. C'est une politique d'intérêt public et, donc, nous avons, là, une subvention. Elle avait déjà été fortement diminuée de plus de 60 % à l'initial en passant de 3 millions d'euros à 1,2 million d'euros. Ici, on met à zéro, cette politique-là.

Lorsque l'on regarde le commentaire qui nous est donné, on se dit : « Là, on se fout de nous. » On nous dit : « L'ajustement est fonction des besoins réels tels qu'estimés. » Il n'y a plus tard que deux ou trois semaines, le secteur vous interpellait en disant : « Nous n'en sortons pas et il faut augmenter les loyers. ». Je l'ai dit ici, j'avais d'ailleurs été très étonné de ce secteur qui revendiquait de faire payer leur crise aux locataires. Je me disais : « il est quand même difficile à comprendre qu'ils ne soient pas en revendication à l'égard du ministre. ». Je le comprends mieux, sans doute avait-il déjà ces chiffres-là. Le ministre avait déjà dit « non », le ministre avait déjà dit : « Je mets à zéro ces subventions loyers. ». On sait que les chiffres qui ont été cités par le secteur sont, dans une certaine mesure, un peu virtuels, dans la mesure où ils font un calcul économique et non pas un déficit réel tel qu'estimé. Néanmoins, on sait que certaines sociétés sont en difficulté. On sait qu'il y a un écart entre le loyer qui est payé et l'ensemble des charges qu'il faut couvrir, en particulier si on veut développer le parc de logements publics. Ici, c'est un mouvement qui n'est pas compréhensible.

On supprime le cadastre, deuxièmement. On avait établi un investissement important au niveau de la Région, au niveau de la Société wallonne du Logement, pour mieux connaître ce parc de 100 000 logements – c'est beaucoup – pour avoir une connaissance fine. Ce n'est certainement pas quelque chose d'inutile, pour justement mieux gérer le parc, mieux gérer la situation des locataires, mieux cibler les investissements, économiser de l'énergie. Là-dessus, c'est un chantier que vous connaissez bien. Ici, on supprime le cadastre, en réalité. On enlève 1 million d'euros à la Région, on dit : « cela va être financé par ailleurs. » Là aussi, le commentaire laisse un peu dans une certaine surprise, puisque l'on nous dit : « cela va être financé hors

périmètre. » Or, lorsque l'on écoute la Cour, on apprend que, par ailleurs, on enlève aussi 2 millions d'euros au niveau du budget de la Société wallonne du Logement et du cadastre. On a moins 1 million d'euros à la Région, on a moins 2,1 millions d'euros à la Société wallonne du Logement. Il reste, en fait, à lire la Cour, 45 000 euros. On passe de 3 millions d'euros en 2015 à 45 000 euros. Là aussi, suppression du cadastre. On voit donc la priorité qui, manifestement, n'est plus là.

On en ajoute encore avec des mesures d'économie demandées à la Société wallonne du Logement, vous en avez évoqué certaines : le cadastre, je l'ai dit, on enlève 2,2 millions d'euros à l'aide à l'investissement des sociétés et on enlève encore 2,7 millions d'euros à l'acquisition de terrain. Certes, là, il y a une petite compensation, puisque la Société wallonne du Logement – on y reviendra tout à l'heure dans la discussion par DO – va néanmoins acheter pour 1 million d'euros, en vendant 1 million d'euros de terrains. On évoquera tout à l'heure le détail de ce mouvement, mais au bout du compte, il y a quand même 2,7 millions euros en moins pour l'acquisition de terrain.

Le *community land trust*, j'y reviendrai aussi tout à l'heure dans le détail, là aussi, c'était une perspective intéressante de développement. Elle semble à l'arrêt. Lors d'une question parlementaire, vous nous aviez dit que l'ensemble des séances de travail était suspendu. Un certain nombre des communes qui se sont engagées dans des projets – une quinzaine – sont dans l'expectative par rapport à ces projets. Clairement, on voit un choix de désinvestissement à l'égard du logement.

Je n'évoquerai pas la question de la recapitalisation, parce que là, j'ai bien noté que les crédits de liquidations étaient maintenus, les crédits d'engagements sont diminués, mais là, vous avez annoncé un travail en cours. Je vous laisse le bénéfice du doute, là-dessus. J'imagine que vous y reviendrez et nous serons au rendez-vous, à l'initial 2016, par rapport à la perspective qui est donnée à l'égard des trois sociétés qui sont, aujourd'hui, plus en difficulté. Elles sont logiquement dans les grandes villes, on comprend le lien aussi avec la situation socio-économique de ces villes. Ce ne sont pas les indicateurs de l'IWEPS qui donneront des signaux contraires par rapport à cette analyse.

Sur le logement privé, on a une réduction très forte des primes en capital au niveau du Fonds du logement. En la matière, vous nous renvoyez au nouveau mécanisme de financement. Cela m'intéressera très fortement d'en savoir un peu, plus parce qu'à nouveau, on nous dit que l'on a juste les besoins réellement constatés. De quels besoins s'agit-il ? Il y a une série de familles qui sont en attente d'un logement public, on a une série de familles qui souhaitent aussi contracter un crédit avec l'aide de la Région wallonne lorsqu'elles sont dans les conditions. On a, là, une diminution de plus de 50 % par rapport à l'initial.

Comment penser que les besoins ont diminué de plus de moitié par rapport au mois de décembre l'année dernière à l'égard des prêts du Fonds des familles nombreuses, du Fonds wallon du logement ? C'est aussi une question.

Il y a une bonne nouvelle, je vais le dire, c'est l'investissement dans la prise en gestion en location, notamment à l'égard des AIS. C'est un point que nous avons critiqué à l'initial, puisqu'il y avait eu une réduction, alors. Ici, il y a un réinvestissement de 4 millions d'euros en moyens de paiement. C'est un point positif, je veux le dire. Néanmoins, il est très partiel par rapport à la diminution qui caractérise un grand nombre des allocations de base dans le domaine du logement.

C'est aussi une diminution de 35 % de l'allocation de base pour l'aide au logement de transit et d'insertion. À nouveau, on nous dit : c'est l'ajustement aux besoins. Les besoins, en matière de logement, c'est une nouvelle importante : aujourd'hui, les besoins sont en baisse. Il y a manifestement, pour le Gouvernement wallon, des besoins en baisse. Cela permet donc d'ajuster les montants à la baisse. C'est là que je me distancierais de l'analyse faite par l'orateur précédent. Non, il n'y a pas, là, un ajustement strictement technique. Il y a un certain nombre de choix politiques qui se marquent à l'égard de cette politique-là.

Pour les pouvoirs locaux, vous l'avez dit, nous avons essentiellement des ajustements par rapport aux paramètres économiques : le Fonds des communes, et cetera. Ce sont, bien sûr, des montants importants. On part de sommes très importantes. C'est l'allocation de base la plus grande du budget wallon. Forcément, dès lors qu'il y a une variation d'un paramètre d'inflation, elle a inévitablement un impact. Je peux suivre l'explication, encore qu'il n'y ait pas de reprise d'explication pour les crédits des cabinets. Ce n'est pas le cas du seul vôtre. L'ensemble des cabinets wallons passe à travers la reprise d'indexation que l'on applique à une série de crédits qui sont liés à l'inflation. Les cabinets pourront garder pour eux les économies permises par cette limitation d'inflation. C'est aussi un choix un peu curieux.

J'en viens à un autre chapitre : c'est la question de la transparence dont vous avez parlé. Je veux reconnaître le volontarisme qui s'est traduit par des documents complémentaires qui n'existaient pas, à l'initial. Je vais rejoindre votre point de vue – vous avez anticipé les questions posées – quant au fait que nous sommes au milieu du gué. Si je prends le document du CRAC, par exemple, qui est un gros morceau, le document transmis fait que l'on sort un peu de la boîte noire dans laquelle on était jusqu'ici. En même temps, puisque c'est un élément nouveau pour les parlementaires que nous sommes, toute une série d'informations appellerait de nombreuses questions.

Je vais rebondir sur ce que vous disiez : « je n'ai pas

voulu attendre l'initial 2016 pour venir avec l'ensemble de l'information, je viens ici avec une information synthétique qui permet de voir où nous en sommes. ». Je me demande s'il n'y a pas, là, pour notre Commission, un rendez-vous intermédiaire à prévoir pour ne pas prendre trois heures sur le CRAC lors d'un ajustement, alors qu'en fait, la plupart des montants sont des montants qui existaient déjà à l'initial.

Peut-on prévoir, avant l'initial 2016, une séance de travail pour passer en revue, avec les gestionnaires du CRAC, ce document, pour que chacune des informations soit clairement comprise pour ce qu'elle représente. Ainsi, on pourra faire le travail de contrôle de la manière la plus documentée. C'est une suggestion de méthode. Je laisserai le président l'apprécier. Nous reviendrons tout à l'heure, lors de la discussion, sur ce document. Là-dessus, nous sommes en progrès. Nous ne sommes pas dans la situation telle que souhaitée, mais nous sommes dans un mouvement en marche. Il faut parfois pouvoir le dire, lorsque tel est le cas.

Par contre, concernant, Monsieur le Ministre, les changements qui interviennent après le conclave, il y a un problème méthodologique que vous avez soulevé. Le conclave a lieu, les budgets des OIP se font. À un moment donné, il y a un différentiel. Jusqu'à l'année dernière ou l'année avant, il était peut-être logique que fonctionner de la sorte. Il y avait une autonomie qui fonctionnait. Si l'organisme était avec un écart mesuré, mais néanmoins existant par rapport au budget wallon, c'était un peu dans son autonomie. Les choses pouvaient rester ainsi.

Nous avons maintenant, avec l'entrée dans le périmètre, un impact qui est immédiat sur le budget wallon, de telle sorte que c'est le budget wallon qui s'impose, en réalité, que les organismes font un ajustement complémentaire, quelque part, une adaptation de leur projet par rapport aux décisions du conclave. Là, il me semble que pour des exercices ultérieurs, il s'agirait que cette information complémentaire soit fournie en bonne et due forme. Vous en avez donné quelques éléments oralement, la Cour aussi a complété l'information avec cette conclusion des économies de 7 millions d'euros dont j'ai parlé tout à l'heure sur la Société wallonne du logement. Je pense que l'on doit encore progresser pour que l'ensemble de l'exercice soit intégré dans un seul point de vue au moment du débat parlementaire. Les conditions le permettent. Le conclave est intervenu il y a bientôt deux mois, les Conseils d'administration des OIP ne se réunissent pas deux fois par an. Il y a donc certainement moyen que les choses puissent être organisées en avançant, en marchant.

Un mot sur les recettes. Il y a une recette dont on n'a pas parlé et qui est très importante. Ce n'est pas une recette, c'est une dépense fiscale. Les 17 millions d'euros, c'est l'augmentation des dépenses fiscales avec cet ajustement. Nous en avons un peu parlé hier, en

Commission du Budget, puisqu'il s'agit d'une recette générale. En même temps, on sait que lorsque l'on a une dépense fiscale qui augmente de 17 millions d'euros, dans une proportion que je ne connais pas, mais qui est certainement grande, on a, là derrière, le bonus-logement.

On revient dans vos compétences, en réalité. Pouvez-vous nous en dire un peu plus par rapport à cette augmentation ? Où en êtes-vous dans vos réformes en la matière ? Ces 17 millions, on passe de 828 à 845 millions d'euros. Les dépenses fiscales sont de 845 millions d'euros. Il y en a quelques-unes, en dehors de vos compétences, mais pour l'essentiel, c'est le bonus-logement. Cela veut dire que c'est l'essentiel de votre politique, en moyens budgétaires, elle se trouve là. Elle se trouve dans quelque chose dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici.

On sait que le bonus-logement peut être un élément déclencheur positif pour une série de ménages. En même temps, il y a un effet d'aubaine très important. On a surtout une politique qui n'est pas conduite, en réalité. Sans doute, ne pourrez-vous pas nous dire grand-chose sur ce qui se trouve derrière ces 17 millions d'augmentations, car cela se fait de manière un peu automatique, sans que vous n'ayez quoi que ce soit à dire. D'où l'importance de voir clair sur votre agenda de réforme par rapport à cela. Vous aviez lancé une étude, où en est-on ? Vous aviez annoncé la suppression du précompte immobilier, c'était un peu plus démagogique, où en est-on également ? Par rapport à l'impact pour les pouvoirs locaux s'agissant du précompte immobilier, où en est-on ?

Une bonne nouvelle pour les communes, dans le marasme, c'est le report d'un an de l'échéance pour l'équilibre à l'exercice propre. Là aussi, par correction, je veux le dire. Le report de 2017 à 2018 pour le retour à l'exercice propre dans les communes, puisque le dispositif, vous n'en avez pas parlé, mais j'en parle moi-même. Le dispositif budgétaire adapte son rendez-vous. L'an dernier, nous ne comprenions pas bien pourquoi les communes avaient une date d'échéance plus tôt que la Région wallonne. Aujourd'hui, l'agenda communal est fixé, par le dispositif budgétaire que vous proposez, sur l'agenda wallon, avec le retour 2018. C'est un élément, même s'il est intermédiaire, car si la situation se maintient comme elle est à l'échelle internationale, sans doute que cette échéance globale de 2018 devra être revue, a fortiori si les plus grands dirigeants européens avancent dans une impasse que l'histoire condamnera dans les prochaines heures ou les prochains jours.

Il me restait un dernier mot à propos d'un sujet que vous avez anticipé : la question des SAR, les Sites à réhabiliter. Vous avez annoncé un transfert des compétences d'un ministre à l'autre. C'est la cuisine du Gouvernement, peu nous importe, nous n'allons pas entrer dans les bulletins à donner au ministre, en se disant : « aïe, M. Di Antonio reprend la compétence, où

va-t-on ? ». On s'abstiendra sur ce terrain-là.

Par contre, ce qui m'importe, c'est que les moyens soient préservés. Or, lorsque l'on change une allocation de base de ministre, il y a une façon très simple de le faire. C'est de biffer « PF » et de remplacer par « CDA », le ministre Di Antonio à la place du ministre Paul Furlan. Or, ici, vous mettez à zéro l'allocation de base en crédit d'engagement et en crédit de liquidation. Ce n'est pas seulement le commentaire de votre programme particulier, c'est le tableau budgétaire qui se trouve dans vos compétences. Lorsque l'on cherche – avec modestie, nous n'avons pas 50 000 collaborateurs derrière nous – dans le budget de Carlo Di Antonio cet argent, je ne l'ai pas trouvé.

Il faudra que vous vous entendiez pour que les précisions techniques par un amendement ou un autre soient clairement données. Quel que soit le ministre qui porte cette compétence, nous avons à tout le moins au minimum le maintien des crédits. C'est une politique que l'on souhaiterait voir amplifier, on connaît son importance à la fois pour la revitalisation des quartiers et pour l'emploi que cela peut générer, le retour dans le circuit économique d'un certain nombre de terrains et la préservation d'autres terrains, notamment agricoles. Tout cela est important. C'est un doute qui doit être levé d'ici la séance plénière. C'est évident.

Un tout dernier mot – mon collègue M. Henry évoquera l'énergie et l'enjeu des primes – pour M. Bouchez. Mon collègue n'a pas eu l'honneur de l'entendre jusqu'au bout sur ce terrain-là.

On peut bien faire un grand nombre d'observations sur la question des primes photovoltaïques. On peut se rappeler la genèse de l'histoire, le lancement par M. Antoine. On peut se rappeler aussi que sans doute la Région Wallonne n'a pas maîtrisé l'envolée de ses politiques, mais pas vous, Monsieur Bouchez. Lorsque l'on se rappellera le nombre d'interventions y en a eu plusieurs, trois ou quatre, où le précédent gouvernement a cherché à limiter l'ampleur de ce système en réduisant le nombre de certificats verts, en supprimant les primes qui existaient jadis pour les panneaux photovoltaïques, la condamnation exprimée par des membres de votre groupe en cette commission ou en séance plénière donc, on peut bien sûr chacun balayer devant sa porte, c'est évident, mais je ne pense pas que vous soyez bien mis pour donner des leçons sur le terrain.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. - Pour fait personnel, la parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Alors, Monsieur Hazée, simplement, alors on peut aussi remonter aux mérovingiens, je suis sûr que l'on va retrouver plein d'éléments où on a dit des choses puis que l'on a dit

l'inverse.

Je fais juste un constat sur le dossier, le MR n'a rien condamné. Le problème c'est qu'à un moment donné, il est clair que ce système devait être revu donc voilà, maintenant, on est face à une situation, il faut passer au-delà, et vous...

(Réaction de M. Collignon)

En fait, Monsieur Collignon, vous aimez bien quand je parle. Vous voulez me relancer. Je dis juste parce que j'allais...

M. Hazée (Ecolo). - Laissez le faire son mea culpa, c'est intéressant.

M. Bouchez (MR). - J'allais terminer. Simplement, vous noterez, Monsieur Hazée, que je n'ai pointé la responsabilité de personne. J'ai juste dit qu'on est dans un système qui n'a pas fonctionné. Je n'ai pas pointé M. Nollet. Je n'ai pas pointé M. Antoine. C'est vous qui m'amenez à en parler. Pour le reste, il y aussi une différence fondamentale, c'est quand on est au gouvernement, on assume aussi la responsabilité de l'action que l'on mène. Il faut arrêter de se cacher derrière son petit doigt en disant : « Il y en a un qui a dit cela, l'autre a dit cela, l'autre qui a dit cela ». Celui qui a la responsabilité politique d'agir et qui a les lauriers quand cela marche, mais a aussi les épines quand cela ne fonctionne pas, c'est le ministre. Je vous demande juste de respecter cet aspect-là. Je n'ai pas été polémique, vous avez pu le constater, je n'ai visé aucun parti ni aucune personnalité politique.

M. Hazée (Ecolo). - Votre raisonnement est incontestable, mais entendez bien que si on vous avait suivi, si on avait su on avait suivi, la situation serait encore bien pire puisque vous avez chaque fois condamné des ajustements sur...

M. le Président. - Monsieur Hazée, vous prenez la parole d'initiative maintenant. Ne suivez pas les mauvais exemples. Il ne faut pas faire cela.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)
ET
(DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels, qui est un bon exemple.

M. Stoffels (PS). - Le gouvernement a pris la voie de la responsabilité dès le début de la législature en nous proposant de revenir de revenir à l'équilibre d'ici 2018, comme c'est demandé, d'ailleurs dans le respect de ce que demande l'Union européenne à l'ensemble des états membres et en particulier en ce qui nous concerne en tant que Région Wallonne. On ne peut pas reprocher au gouvernement de ne pas respecter l'Union Européenne à partir du moment où la volonté politique est clairement affichée à savoir devenir à cet équilibre. Pour se faire, il faut tenir compte de certains paramètres. Il y a aussi certaines méthodes qu'il faut privilégier par rapport à d'autres.

Retenons tout d'abord qu'à l'heure actuelle pour ce qui concerne le budget 2015, on est toujours face à une série d'incertitudes. Par exemple, en ce qui concerne les avances sur l'IPP la Région encaisse un manque à gagner de 248 millions d'euros. On aura les chiffres plus ou moins fiables uniquement l'an prochain. Ce sont des paramètres qui rendent la constitution d'un budget, même si on est dans une phase d'ajustement budgétaire, beaucoup plus difficile. On ne peut donc pas reprocher à la Région d'une part de suivre la ligne européenne en essayant de ramener le budget en équilibre d'ici 2018, et en même temps, le critiquer parce qu'il le fait. On ne peut pas dire tout et son contraire à la fois. Cet ajustement est-il technique ou politique ? Je pense qu'il est très politique.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre, je constate que, malgré les efforts qui doivent être faits dans une série de départements, on préserve les moyens pour les pouvoirs locaux. Pouvoirs locaux, qui sont soumis au stress, suite à la norme SEC d'une part et qui d'autre part sont le premier investisseur public en Région wallonne. Ce qui est d'ailleurs rappelé plusieurs fois par le secteur de la construction. Donc on ne peut que féliciter la volonté politique, cela n'a rien de technique, politique de maintenir les moyens pour les pouvoirs locaux. Comme on peut féliciter M. le Ministre et son équipe pour attribuer des moyens complémentaires par rapport à l'initial pour ce qui concerne les compétences de logement et énergie.

Bien sûr, on est dans une période de vache maigre. Bien sûr, on va devoir prendre une série de décisions que l'on peut exploiter sur un plan politique,

démagogique, tout ce que l'on veut, mais des décisions doivent être prises si on veut s'inscrire dans cette fameuse trajectoire de l'équilibre budgétaire. Si on compare par rapport à 2014, par rapport à 2013, il est évident que les moyens dont le gouvernement disposera pour 2015 et probablement encore pour 2016 seront moins importants que les années précédentes, mais j'acte quand même qu'à l'initial, les moyens complémentaires que le gouvernement injecte dans les politiques de logement et de l'énergie sont tout sauf symboliques. À la fois pour assurer la période transitoire entre l'ancien et le nouveau régime, ainsi que pour respecter les nouveaux engagements que la région prend sur base du nouveau régime en matière de logement et de l'énergie.

Je tiens aussi à remercier le gouvernement pour la transparence dont il fait preuve parce que les documents des différents OIP comme on parle de l'ASBL, de l'ASBCS, du Fonds du logement sont à notre disposition et les informations, pour une fois, ont été claires, complètes et exhaustives. Cela n'a pas été la tradition pendant le nombre d'années que je suis parlementaire au niveau de la Région, 17 ans déjà, mais je constate qu'aujourd'hui, à une année où la discussion budgétaire est plus difficile qu'à d'autres moments, les documents existent et la transparence est donnée.

On doit aussi ajouter un élément concernant la méthode. On peut déplorer qu'il y a une réduction des budgets pour une série de primes, des primes qui sont des dépenses à fonds perdu, que la Région doit emprunter sur le marché du Capital, ce qui va à terme, gonfler sa dette. On peut aussi mettre l'accent sur les avances récupérables ou pour parler autrement les Écopacks et les Renopacks qui constituent dans le chef du particulier une aide précieuse dans le sens que l'on met à sa disposition le financement à taux zéro et au fil des années la Région récupère une partie de cette avance faisant soustraction bien sûr de la partie prime qui reste toujours à fonds perdu. Mais, les avances récupérables pèsent tout à fait autrement sur la dette que peuvent le faire les primes par exemple.

Je constate dans le budget de recettes qui ressort des compétences du ministre que le mécanisme Écopack fonctionne parce que les recettes vous les augmentez de 7,3 millions d'euros à l'ajustement pour les ramener à un montant de 20,6 millions d'euros de recettes aux totaux. Cela veut dire très concrètement que dans la mesure où les particuliers remboursent leur mensualité, cela nous donne à nouveau les moyens pour aider d'autres à faire une série de travaux d'investissements en ce qui concerne l'Écopack économiseur d'énergie essentiellement. C'est un dispositif qui a été mis sur pied par le gouvernement précédent.

Il montre qu'il fonctionne, il s'inscrit dans une trajectoire budgétaire qui nous est beaucoup plus favorable que tout autre régime des primes, par exemple, et qui a un impact très pratique sur le quotidien des citoyens.

Je ne peux que me réjouir que l'Écopack aura des grands frères ou des grandes sœurs à l'avenir, le Renopack et l'Access Pack qui agissent suivant la même philosophie.

Je tiens aussi à mettre en évidence le fait que le bonus logement a été revu par l'actuel Gouvernement wallon. Avant quand je gagnais très bien ma vie, je profitais beaucoup plus du bonus logement, tandis que si je disposais d'un revenu relativement modeste, le gain effectif était relativement modeste aussi. Le Gouvernement wallon a mis tout le monde à 40 %, ce qui est bien sûr un geste important pour les petits revenus et j'entends aussi de temps en temps les grincements de dents du côté de ceux qui gagnent bien leur vie, parce qu'ils vont perdre un tout petit peu.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous indiquer ce que coûte globalement le bonus logement pour la Région wallonne ? Si je ne me trompe pas, sur base d'une étude que j'ai pu consulter, le bonus logement pour l'ensemble de la Belgique coûterait aux environs de deux milliards d'euros. Je prends la clé de la population pour répartir les deux milliards sur l'ensemble des Régions. Dites-moi si je me trompe en disant que ce bonus logement coûterait à la Région de l'ordre de 600 millions d'euros ? Si c'est vrai, il y a de la marge à trouver dans les 600 millions d'euros que le bonus logement coûte chaque année à la Région wallonne. De la marge politique, que je souhaite voir investi pour stimuler le secteur du logement, le secteur de l'efficacité énergétique.

Une autre remarque générale que je souhaite faire, si j'ai insisté d'un côté sur les moyens complémentaires, en moyens d'action et en moyens de paiement sauf pour un programme à savoir le programme du logement privé où des moyens de paiement ont été un peu revus à la baisse, mais pour le reste, tous les postes inscrits en moyens d'action et en moyens de paiement, ont connu des évolutions importantes dans le sens suivant : l'écart entre les moyens d'action et les moyens de paiement a été réduit et dans certains programmes, même inversés. Cela veut dire que la Région sera en mesure de payer beaucoup plus d'engagements qu'elle n'est habilitée à faire de nouveaux engagements. Nous avons entendu, il y a quelques jours, que l'encours d'année en année est en train de croître et de gonfler. Cela dépend en partie du fait que les moyens d'action dépassent largement les moyens de paiement. Ce sont des paiements que j'effectuerai à des années ultérieures pour des engagements que j'ai pris en 2015.

Si le Gouvernement wallon est c'est ce que j'observe ici est en train d'inverser cette logique, cela ne peut que contribuer à ramener l'encours à moyen terme, c'est ce que j'espère, à des dimensions raisonnables. Le Gouvernement wallon a été confronté, en ce qui concerne la politique du logement et la politique de l'énergie à une période où le nombre de dossiers a été impressionnant. C'était juste avant la période du

moratoire : 30 000 demandes nouvelles ont été introduites. Quelques mois plus tard, on constate que sur ces 30 000 demandes, il reste toujours un certain nombre, 25 000 dossiers ou 28 000 dossiers toujours en voie de traitement, auxquels s'ajoutent bien sûr les nouveaux 4 000 dossiers qui ont été introduits dès la fin du moratoire.

Ce qui importe, c'est que les engagements que le Gouvernement wallon prendra à l'égard des citoyens peuvent être respectés sur le plan budgétaire. On doit, à tout prix, éviter un deuxième scénario photovoltaïque où l'on n'est plus en mesure d'honorer les engagements qui ont été pris à l'égard des particuliers. Je préfère une politique plus modeste, plus terre-à-terre, mais une politique qui respecte les engagements donnés et contractés par le Gouvernement wallon. Cela me semble être rencontré dans ce cadre.

Le seul bémol que je trouverais, ce sont les délais de traitement. Pour ce qui concerne les primes aux particuliers, je suis en contact avec beaucoup de gens qui déplorent que cela prenne du temps. Maintenant, cela prend aussi du temps parce qu'il a fallu augmenter les moyens pour donner une réponse positive et les ajustements budgétaires ne se font pas à chaque mois, c'est quelque fois seulement sur l'année.

Pour ce qui concerne les besoins en matière de logement, je constate qu'en ce qui concerne le Fonds du logement, vous êtes en train de ramener à la baisse les moyens dont disposera le Fonds du logement pour accorder des crédits d'achats, des crédits de construction à des familles nombreuses. À l'inverse, les moyens sont à la hausse pour ce qui concerne les moyens mis à disposition des AIS, le logement conventionné qui répond, pour une grande partie, aux besoins de la même catégorie des citoyens.

Je prends également acte qu'au niveau de la SWCS, les moyens sont revus à la hausse pour permettre, de façon optimale, l'intégration de nouvelles compétences héritées dans le cadre de la sixième réforme, je parle du Fonds de réduction du coût global de l'énergie qui va être intégré dans le régime SWCS, ce qui nécessite évidemment que cet OIP dispose des moyens dont elle doit disposer.

Pour ce qui concerne le secteur public, il y a eu des réductions budgétaires, même par rapport à l'initial. En ce qui concerne les moyens d'action, mais en ce qui concerne les moyens de paiement, à un million d'euros près, on est toujours à la même hauteur des budgets tel que prévu. Cela peut s'expliquer par deux facteurs et M. Hazée en a parlé, en évoquant les subventions loyer qui, pour ce qui concerne les moyens de paiement, ont été mises à zéro. Dois-je rappeler les différentes annonces de vouloir réformer le loyer dans le secteur public et ce n'est pas seulement depuis un mois, un an que l'on annonce la réforme. J'en ai parlé à maintes reprises lors de la législature passée, sauf que le projet

n'a pas été mené à bonne fin. Ce qui pose le problème suivant : à quelle fin les allocations prévues par votre prédécesseur et inscrites au même programme ont-elles finalement été utilisées ? Elles n'ont jamais été utilisées, elles ont toujours fait l'objet de réallocations vers d'autres dépenses. Un minimum de cohérence serait utile également.

En ce qui concerne les différentes sociétés, elles sont au nombre de quatre, qui sont en difficulté, le Gouvernement wallon précédent avait prévu de les aider par des participations au capital à hauteur de 60 millions d'euros. Les moyens que prévoit le Gouvernement wallon à l'heure actuelle font partie de ces 60 millions d'euros, mais ne constituent pas l'exhaustivité des 60 millions d'euros.

Sauf si je me trompe, l'engagement proposé par votre prédécesseur en matière de logement que le Gouvernement wallon, dans son entièreté, a soutenu dans la démarche, de mettre à disposition les 60 millions pour les quatre sociétés en difficulté, a été respecté. Ce qui peut donc expliquer, sauf à ce qu'il y ait de nouvelles situations – si c'est le cas, je demande au ministre de nous en informer – s'il y a de nouvelles situations qui demandent des efforts comparables vers d'autres sociétés éventuellement.

En ce qui concerne les capacités qui découlent de la constitution du cadastre du logement – le cadastre du logement étant un outil pour avoir une connaissance plus détaillée de l'état de la situation dans le secteur public sur base duquel on va programmer des investissements économiseurs d'énergie ou des investissements en améliorant la salubrité et la sécurité des logements. Dans la mesure où le cadastre a pu évoluer, cela permet de préparer de nouveaux programmes d'investissement, PIVERT, programme exceptionnel, et cetera.

À l'inverse, si on ralentit les travaux en matière de cadastre, dans quelle mesure cela impactera-t-il la préparation de programmes futurs en matière d'investissement, salubrité, sécurité et énergie du secteur du logement public ?

Les primes à l'énergie, je constate un certain rattrapage par rapport à l'initial 2015, toujours en recul par rapport à l'ajusté 2014, mais là, c'est la conséquence de la trajectoire budgétaire dans laquelle le Gouvernement s'est inscrit sauf que – je l'espère – tous les engagements que le Gouvernement prendra à l'égard des citoyens, à l'égard des entreprises dans le programme UREBA puissent être respectés.

Reste à demander à M. le Ministre où il en est par rapport aux travaux préparatoires en ce qui concerne la mise sur pied du Rénopack, de l'Accesspack et de l'actualisation de l'Écopack.

Une des dernières questions que je souhaite poser

concerne une explosion de l'allocation budgétaire 53.01.10 concernant la politique énergétique où les moyens d'action sont majorés de 3 millions d'euros et les moyens de paiement de 1,7 million d'euros pour financer les primes MEBAR et les installations Soltherm. Comment expliquer ? Est-ce essentiellement les MEBAR qui explosent ? Est-ce les Soltherm qui explosent ? Si jamais c'est le régime des primes MEBAR, cela traduit une vérité, cela traduit une réalité sociale vécue sur le terrain, par rapport à laquelle il va falloir être particulièrement attentif.

La dernière des questions, les primes énergie sont revues à la hausse de 658 000 euros pour être ramenées à 23 277 000 euros et ce sont essentiellement des primes qui aident le particulier pour investir dans l'efficacité énergétique, priorité que le Gouvernement a choisie que je ne peux que partager. Pour être clair, cela n'a pas de sens de poser une installation photovoltaïque sur une toiture qui n'est pas isolée. Il faut d'abord faire ce qui est prioritaire, ce qui est important et ensuite, quand on a de l'argent ou quand on aura à nouveau de l'argent, investir peut-être aussi dans d'autres formes d'énergie.

Je souhaiterais cependant, si M. le Ministre peut me donner la réponse comme cela, qu'il ventile un peu ces 23 millions d'euros pour savoir quelles sont les primes à l'isolation, quelles sont les techniques de chauffage. Je comprendrais si ce n'est pas possible maintenant, mais cela n'empêchera pas de répondre à une question orale ultérieure.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit par d'autres, mais je voudrais simplement axer mon propos sur un élément concernant les pouvoirs locaux.

Je me réjouis qu'il n'y ait pas d'atteinte aux dotations qui sont effectuées à l'endroit des pouvoirs locaux, c'est important de souligner que tout le monde attendait cela avec beaucoup d'attention.

Ceci étant, il y a une adaptation des montants au regard des paramètres macroéconomiques. Tout le monde va devoir s'adapter à la norme compte tenu de l'évolution.

J'espère en tout cas – et je formule le vœu ici – que les fonds des communes, immunisés de toute contrainte budgétaire, le restent aussi à l'avenir. Les pouvoirs locaux étant affectés aussi par les réductions au niveau des effets macroéconomiques, mais également au niveau de toute une série de mesures connexes auxquelles ils doivent faire face, notamment au niveau de toute une série de missions qu'ils doivent assumer et qui ont été déléguées par le pouvoir fédéral par la prise en charge aussi de quelques tâches au niveau régional et l'application de mesures prises par le Parlement.

À un moment donné, les pouvoirs locaux ne

pourront plus continuer à supporter l'ensemble de ces efforts si on continue à mettre une telle pression financière à leur égard.

À ce niveau-là, je tenais à saluer le fait que l'on n'ait pas touché au fonds des communes et qu'à terme, il y ait une nécessité de maintenir un effort à ce propos-là.

Au niveau des primes, je me réjouis de ce que vous ayez une vue maintenant plus claire de la situation et qu'il y ait une véritable volonté d'harmoniser les choses et d'éviter les effets d'aubaine que l'on a peut-être connus par le passé et qui ne servaient pas à la politique énergétique avec l'objectif qui était le sien dès le départ.

Je souscris à la réforme des primes que vous avez introduite en matière énergétique. Cela donnera plus de lisibilité et qu'elles devront être appliquées avec beaucoup plus de pertinence et que les effets d'aubaine connus par le passé ne seront plus rencontrés.

Par rapport aux AIS, je partage assez bien le point de vue que vous développez quant au fait que les primes liées à la rénovation de logements mis à disposition des AIS et l'allocation de 50 000 forfaitaires qui était donnée, a pu créer ou crée des effets d'aubaine qui ne sont plus admissibles. Il y a donc là une évaluation à faire par rapport à cette politique qui a été menée.

Je vous encourage à revoir le taux d'intervention afin de le limiter parce que, effectivement, le propriétaire qui bénéficie d'une aide de la Région, met son bâtiment à la disposition de l'AIS, mais il dispose aussi de toute une série d'avantages dont la réduction du précompte immobilier qui est une seconde incidence sur les recettes budgétaires et bénéficie d'une garantie de paiement de loyer sur une durée déterminée. Le plan financier, il est prévisible pour lui, il est certain. Il y a donc lieu d'intégrer l'ensemble de ces éléments pour éviter les effets d'aubaine où, in fine, avec le paiement d'une prime unique, d'aucuns ont la capacité de pouvoir rénover un appartement et en définitive, percevoir une rente sur une durée déterminée, ce qui ne correspond pas à la philosophie et à la volonté qui était celle des AIS et des primes de rénovation d'immeubles en l'espèce puisque la volonté était de pouvoir aller plus vite, de toucher un public de propriétaires intéressés de rénover, mais d'éviter les effets d'aubaine.

Il y a là un champ d'action que vous avez bien identifié et pour lequel je vous encourage à poursuivre les efforts.

Troisième élément, et je ne serai pas plus long, pour saluer le fait que, au travers de cet ajustement budgétaire, vous vous êtes donné les moyens d'apurer les primes du passé. Le respect des engagements souscrits, c'est quand même important. Souvenez-vous de la saga concernant le photovoltaïque – on l'a dit et redit – et le problème de la rétroactivité de la mesure, donc le non-respect des engagements souscrits. C'est

quelque chose de terrible pour une Région, pour un État qui doit être le garant des droits, mais le garant des engagements aussi. Je ne peux que saluer l'effort qui est fait à ce propos pour respecter les engagements qui ont été pris à ce niveau-là. Là, il faut aussi l'indiquer.

Dernière remarque concernant les annonces que vous avez faites notamment au niveau de la modification du bail, de la garantie locative, la matière liée au bonus logement. Pourriez-vous éventuellement, brièvement évoquer la question parce que c'est une modification qui avait été abordée au moment de l'élaboration du budget au niveau du bonus logement notamment, qui avait eu une incidence et vous aviez évoqué que vous reviendriez pour le mois de septembre, en tout cas à la fin de l'année, avec une modification. Pourriez-vous développer quelque peu ou nous faire part de votre volonté ?

Enfin je terminerai sur une note un peu plus politique. Quand on vous fait le reproche : « Monsieur le Ministre, vous n'avez guère d'ambition, vous n'avez pas augmenté les masses au niveau de votre budget » ; le fait est que si vous étiez venus avec des masses complémentaires extrêmement importantes, on aurait dit : « Quelle imprévision ». Vous n'avez pas prévu à l'initiale les politiques que vous alliez mener. Il faut rester cohérent, on est dans une politique d'ajustement budgétaire et les ajustements qui sont faits ici me semblent adéquats et correspondent aux engagements qui ont été pris. C'est important de pouvoir respecter la parole qui a été donnée et les engagements qui ont été souscrits par la Région.

M. le Président. - Pour terminer ce tour dans le cadre du débat général, la parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'interviendrai principalement sur la partie énergie et en particulier sur la question des primes. Effectivement, les montants prévus au départ n'ont pas été suffisants, essentiellement sur la partie prime à la réhabilitation, puisque le moratoire qui a été écrit par le Gouvernement a généré un appel d'air très important, comme attendu. Parce que vous dites « le dérapage des primes », mais c'est le dérapage du moratoire. C'est le moratoire lui-même qui a créé cette situation. Bien entendu, je souscris à l'objectif, comme d'ailleurs repris par M. Fourny, d'apurer les demandes et le traitement des dossiers qui ont été introduits dans le système précédent, soit avant le moratoire, soit au moment du moratoire, mais je voudrais que vous nous démontriez par les chiffres qu'effectivement vous prenez en compte l'ensemble des demandes qui ont été introduites. Parce que les chiffres que vous avez vous-même donnés précédemment faisaient montre d'une augmentation très importante pour cette année-ci et vous dites : « Nous augmentons d'un budget de 5 800 000 euros pour les primes à la réhabilitation, de 659 000 euros pour les primes énergie ». Pourquoi si peu sur la partie prime énergie ? Qu'est ce que ça couvre exactement ? Vous

dites que cela sert à apurer le passé. Je comprends par le passé le moratoire de fin 2014, la période juste avant le moratoire, les demandes qui ont été introduites à ce moment-là. Mais cela signifie-t-il qu'en 2015 il reste zéro euro pour le nouveau système de primes ? Parce qu'il y a le passé du moment du moratoire et puis il y a les nouvelles primes qui commencent au 1er avril. Quel est le montant disponible pour chacun des deux budgets et pour chacune des deux catégories pour les primes 2015 ?

Deuxièmement, quel est la situation de traitement des primes d'avant moratoire c'est-à-dire avec l'ajustement que vous réalisez ici prenez-vous en compte l'ensemble des primes d'avant moratoire ou seulement une partie ? Le cas échéant, quand les autres seront-elles budgétées ? J'imagine sur 2016, forcément, mais quelle est la partie qui resterait ?

Comment pouvez-vous nous donner des indications quant aux délais de traitement de ces différentes primes, maintenant, parce que cela va quand même créer un engorgement important au niveau de l'administration ? Qu'en est-il maintenant du traitement de l'ensemble de ces dossiers ? On est quelque mois après l'engorgement important. Je suppose – mais c'est une question aussi – que le taux d'acceptation des primes est resté similaire à ce qui existait précédemment, raison pour laquelle je n'ai pas l'impression qu'avec l'augmentation de budget que vous prévoyez, vous couvriez l'entièreté des demandes qui ont été introduites avant le moratoire ou certainement pas qu'il reste un budget conséquent pour 2015. Dès lors, j'aurais vraiment besoin d'avoir une situation précise de l'ensemble de ces chiffres.

Plus globalement, sur la question de l'énergie et la question des Écopack, effectivement il a été souligné que c'était un système qui marchait bien. J'ai entendu M. Stoffels, je partage tout à fait ce constat. Je pense que d'ailleurs il a été unanimement souligné. C'est une très bonne chose que le système perdure. C'est une très bonne chose que le Gouvernement le soutienne.

Le retour financier en 2015 est plus important que prévu. Pouvez-vous l'expliquer ? Forcément, c'est aussi par rapport à des décisions du passé, je veux dire des dossiers qui ont été introduits précédemment, donc pourquoi se retrouve-t-on avec cette augmentation ? Comment peut-on l'expliquer par rapport à l'initial 2015 ? À ce stade de l'année, pouvez-vous nous en dire plus par rapport à la prévision du retour, puisque c'était plus ou moins estimable ? Quelles sont les explications qui justifient cette différence de montant ? Qu'en est-il de vos estimations à ce stade de l'année 2015 ? Parce que vous faites souvent la différence – et M. Stoffels l'a refait aussi – d'une certaine façon entre le système Écopack et les primes. Je ne pense pas qu'il faille les opposer. Ce sont des systèmes complémentaires.

Le système Écopack dont nous voyons le retour

aujourd'hui, c'est celui qui existait au moment où il était couplé avec l'ancien système des primes. Voyez-vous déjà aujourd'hui une évolution ou pas ? De quel ordre quantitativement par rapport à l'Écopack, sachant que l'on n'est plus dans le même système de primes – pour la période du moratoire, je parle depuis qu'il y a le moratoire et du nouveau système de primes à partir du 1er avril ? Qu'en déduisez-vous en termes de prévisions budgétaires sur l'Écopack ? Parce que je ne pense pas que les deux dossiers soient indépendants et que l'on voit ici, dans les chiffres de l'ajustement pour l'Écopack, ce qui résulte des politiques passées. Ce n'est probablement pas encore de manière importante les nouveaux systèmes d'Écopack.

Toujours globalement dans ce domaine de l'énergie, comme le budget est aussi l'occasion de faire le point plus globalement, où en êtes-vous sur la politique en matière de stratégie énergétique ? On arrive ici à la fin de l'année parlementaire, je ne vais pas vous demander une longue conférence sur le sujet, mais où en est-on en termes de planification, en termes de calendrier ? Pouvez-vous nous donner un calendrier par rapport à cela ? Je pense que l'ensemble de ces politiques, l'ensemble de ces éléments doit s'articuler dans la stratégie générale. Donc, c'est très important qu'à un moment donné on puisse en débattre et qu'elle soit exécutive avec une planification, avec un tableau de bord et cetera.

J'avais une question plus technique sur le Fonds de l'énergie. Je voulais savoir s'il était possible – puisqu'il y a certaines variations que vous avez évoquées vous-même – de disposer d'un état des lieux plus précis de l'utilisation du Fonds ? Parce que cela on ne le donne pas, sauf erreur de ma part, dans le détail des budgets. Or, cela recouvre différents types de dépenses – d'ailleurs sous la compétence de plusieurs ministres – et cela me paraît assez important de voir clair sur ce Fonds qui recouvre des sommes importantes.

De mémoire également, vous n'avez toujours pas abouti sur le *burden sharing* – je le dis pour mémoire, parce que...

(Réaction d'un membre)

Je dis vous, vous tous je veux dire vous ensemble : les Gouvernements. Je ne vous vise pas, Monsieur le Président. Je dis les Gouvernements n'ont pas abouti sur le *burden sharing*, c'est-à-dire la répartition des objectifs belges énergétiques européens de renouvelable, d'émissions de CO₂ et aussi les revenus qui vont avec, les revenus des enchères de CO₂. Ce sont donc des montants très importants. On est dans des dizaines de millions d'euros par an qui s'accumulent depuis plusieurs années. Vous l'aviez budgété. Vous ne le modifiez pas, puisqu'il n'y a toujours pas d'accord, donc on ne sait pas donner un autre chiffre. Mais peut-être vous demander ce que cela implique cet engagement budgétaire prévisionnel par rapport au fait qu'il n'y a

toujours pas de concrétisation aujourd'hui. Qu'est-ce que cela deviendra dans les inscriptions budgétaires futures ? Éventuellement avez-vous de nouveaux éléments sur cette question du *burden sharing* ? Mais je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'actualité à ce sujet.

Vous avez acté aussi le transfert d'une partie du budget de l'AWAC – mais on pourra aussi peut-être y revenir plus en détail tout à l'heure – en fonction de la répartition des compétences, d'une partie des crédits qui étaient sous la tutelle de M. le Ministre Di Antonio pour la partie climat, donc désormais dans votre budget. Je voulais juste vérifier si c'était de nouveau une simple transcription budgétaire ou s'il y avait d'autres modifications de contenu derrière ce déplacement.

Enfin, dernier élément, Monsieur le Président, vous savez que les différents ministres sont tenus à prévoir une note de genre, c'est-à-dire une analyse de leur budget par rapport à l'impact entre les politiques ayant des impacts entre les hommes et les femmes en particulier.

Cette note de genre, sauf erreur de ma part, n'est pas disponible en ce qui vous concerne. Pourra-t-elle être accessible bientôt ?

Sauf erreur de ma part aussi, je pense que vous êtes le seul ministre à ne pas l'avoir prévue. C'est peut-être dommage, parce que dans les compétences que vous avez, en particulier le logement et l'énergie, il y a, sans aucun doute, aussi des liens dans cette politique.

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autres interventions dans le débat général, je cède la parole à M. le Ministre Furlan pour qu'il puisse répondre aux différentes questions qui lui ont été posées.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Avec plaisir. J'ai compris que c'était un ajustement qui allait durer. Je suppose que ce qui se passe à un autre niveau de pouvoir a sans doute une influence sur ce qui se passe ici.

Vous me permettrez d'abord de ne pas intervenir dans le débat intraparlamentaire, parce qu'une grande partie du débat vous a concerné dans les mots doux que vous vous adressez les uns et les autres. Ce n'était pas essentiellement des questions qui m'étaient libellées. Vous comprendrez que je ne réponde pas à tout cela.

Je vais essayer de reprendre, vous m'en excuserez, parce que les sujets inévitablement se recourent... Les parlementaires ont évidemment abordé tout un certain nombre de choses. J'ai pris nom par nom. Il y aura sans doute des redites, mais j'essaierai quand même d'être synthétique, si vous me le permettez.

En ce qui concerne le PRI ménage, c'était M. Bouchez, je me suis déjà expliqué sur le PRI ménage. Je vais y revenir, parce que je suppose que cela

reviendra dans le débat, mais la question a été posée en débat général. Le budget ajusté est égal au budget initial 2015. Ce sont un peu plus de 33 millions d'euros en moyens de paiement, en moyens d'action, un peu plus de 34 millions d'euros en moyens d'action. Simplement, 34,4 millions d'euros sont en procédure de paiement vers les communes. Il restera un solde – je l'ai déjà dit – de 4,5 millions d'euros à payer début 2016.

Évidemment, il fallait faire des économies, je l'ai toujours assuré, M. Jeholet m'a fait d'ailleurs une question à ce sujet. L'important pour moi était – comme M. Fourny l'a relevé, comme d'autres – de préserver les moyens budgétaires et les engagements. Sur 34 millions d'euros, M. Bouchez l'a dit, je le redis pour vous, 34,404 millions d'euros seront payés fin de cette année et 4,5 millions d'euros payés début de l'année 2016.

Je voudrais insister sur le fait qu'il faudra revoir le mécanisme parce que, aujourd'hui, il ne correspond plus à une réalité. On a fixé dans des trajectoires des montants présumés de perte de PRI ménage par les communes, mais sont venues s'ajouter depuis lors, depuis 2003, toute une série d'exceptions, de choses qu'il est très difficile d'appréhender. On envisage un travail de remise à plat de ces compensations, dans le but d'être plus correct par rapport à l'ensemble des communes. Aujourd'hui, c'est un calcul par trop théorique. Je voulais intervenir sur ce point de débat avec M. Bouchez.

Taxe sur les pylônes GSM, je dirais à M. Bouchez que si je devais ne pas indiquer une recette dans un budget régional ou communal d'ailleurs – vous en conviendrez, chaque fois qu'il y a un recours, il y a un peu de chance que s'inscrive encore une recette où que ce soit, parce qu'un certain nombre de taxes suscitent des recours... Évidemment, il y a le principe de prudence. Je souscris à votre analyse à ce propos. Nos juristes nous indiquent que nous avons toutes les chances de remporter la victoire. Si nous ne la remportons pas, nous le constaterons ensemble.

Parallèlement, ne voulant pas rester dans une opposition constante par rapport aux opérateurs GSM, nous allons nous rencontrer dans les prochaines semaines. Je suis sûr que si chaque fois qu'il y a un recours, je n'indique plus la recette, il y a de fortes chances que je me retrouve avec un budget qu'avec des dépenses.

Je rappellerai en ce qui concerne les communes – mais vous l'avez indiqué, Messieurs Fourny, Stoffels et Hazée – je ne vais pas toujours constater, mais vous me ramenez toujours à cela en disant « Est-ce que le Fédéral ou pas le Fédéral ? ». Oui. Aujourd'hui, je pense pouvoir dire que la Région wallonne, en garantissant le mécanisme de la taxe d'indexation +1 % est très attentive à ces communes. On pourrait faire plus sans doute, mais sur le plus gros budget – M. Hazée l'a rappelé – plus de 1,2 milliard d'euros de budget, sachez

que le 1 % plus l'inflation, cela représente des sommes astronomiques. La Région wallonne compense largement. Un pour cent sur 1 milliard, cela fait quelques millions d'euros. Cumulés depuis que je suis ministre, depuis 2009, c'est 1 % par an. Cela fait six ans, cela fait 6 % de 1 milliard. Comptez si la Région wallonne n'a pas été attentive à ces communes. Je demande juste de le souligner.

Si je reprends les critiques, bien sûr, il y en a à l'égard de la Région et il ne faut pas les écarter d'un revers de la main, vous avez raison, Monsieur Bouchez. Quand on écoute la Fédération des CPAS, quand on écoute l'Union des villes et communes de Wallonie, l'essentiel des critiques concerne le Gouvernement fédéral, que chacun assume sa part de responsabilité. En tout cas, je continue à défendre ce mécanisme. Sera-t-il, Monsieur Fourny, attaqué, querellé ? Je dois me battre chaque année pour maintenir un mécanisme qui coûte cher au budget wallon, indéniablement, par lequel la Wallonie se montre attentive à ses pouvoirs locaux, mais ce n'est pas une évidence que de garder un système aussi favorable à partir du moment où d'autres politiques, tout aussi essentielles, on pense à celles du logement, à celles de l'énergie et bien d'autres qui ne sont pas dans mon département, doivent subir des efforts d'économie. C'est donc de la part de mes collègues un effort conséquent. Je les en remercie d'ailleurs, parce que ce qui n'est pas fait chez moi est fait chez d'autres. Quand je dis que ce n'est pas fait chez moi, je ne gagne évidemment rien à titre personnel à cela, mais je défends cette politique.

En logement, il y a d'abord eu des questions sur le sujet et je ne sais jamais, Monsieur le Président, ce que je dois faire, parce qu'il y a des questions qui sont en questions orales qui sont inscrites sur le même sujet que le débat général. Je veux bien aller rechercher mes questions ou j'y reviens en questions orales.

Notamment la note sur la réforme du logement public, je l'annonce, elle est en débat au Gouvernement. J'espère pouvoir aboutir avant la fin de cette session parlementaire, avant les vacances parlementaires.

Vous m'interrogez beaucoup par rapport à l'audit. C'est vrai que je défends une philosophie, j'en conviens. Il y a une question sur l'audit, des chiffres précis, de l'engagement de personnel, et cetera. Je pense que j'y répondrai dans le cadre de la question orale. Sur la philosophie générale, l'audit sera maintenu. Il est à la DGO4, parce que l'on a élargi son périmètre. Il ne s'occupe plus que des sociétés de logement, mais, aujourd'hui, il devrait s'occuper des AIS, de la Société wallonne du crédit social et du Fonds du logement. On est en train d'en débattre, mais il est vrai aussi – je ne me cache pas de cet état d'esprit, je le revendique même – que, dans la philosophie de la réforme du logement, j'indique aussi que ma philosophie, c'est d'aller vers plus de souplesse. On ne peut pas, M. Stoffels l'a dit sur un autre sujet, à la fois vouloir plus de contrôle et plus de souplesse, parce que cela, ce sont deux choses qui ne

marchent pas ensemble. Donc, je revendique très clairement une philosophie où j'estime que les secteurs ont aujourd'hui suffisamment de niveaux de contrôle et sont suffisamment matures que pour ne pas subir un certain nombre de contrôles qui, aujourd'hui, ralentissent toute la machine. Il faut le savoir. Quand on dit que pour mettre en place un plan d'ancrage il faut sept années entre le moment où l'on décide et le moment où l'on tourne la clé de la serrure, une des raisons, c'est évidemment les lois-cadres ou l'application des décrets classiques, l'aménagement du territoire, l'obtention de permis, tout cela, le financement, c'est aussi une des raisons. Une des raisons, c'est cette procédure de contrôles successifs également.

Voilà ma réflexion, ma philosophie. Je l'annonce. Je la réannonce. Évidemment, ce sera une autonomie, certes une autonomie encadrée. Demain, on ne tape pas les cartes en l'air en attendant qu'elles retombent à terre en se demandant où est l'as. Non, ce n'est pas une partie de poker. L'autonomie encadrée, je vous demande de me faire un peu confiance. La note logement est en débat. Elle viendra sur les tables de ce Parlement. Avant qu'elle ne soit avalisée par le Gouvernement, il est clair que c'est difficile d'en débattre ici.

En ce qui concerne l'énergie – je réponds ainsi à MM. Bouchez et Henry, M. Bouchez venait en ordre – il est clair que le *burden sharing* est un souci particulier. Quand vous dites que nous n'avancions pas, je pense que la Région wallonne est moteur en la matière.

J'ai rencontré la ministre, ma collègue flamande, Mme Schauvliege, le problème, c'est qu'elle est détachée pour cette compétence par le Gouvernement, mais elle n'a pas l'énergie, dès lors c'est parfois difficile pour elle de prendre attitude. J'ai rencontré ma collègue, Mme Fremault pour avoir une attitude cohérente avec Bruxelles. Je dois dire que cela s'est déroulé dans un climat très positif. Il y a une rencontre avec Mme Marghem qui a été postposée pour des raisons d'agenda, mais qui doit avoir lieu, non pas pour des questions de mauvais rapports entre nous, je tiens à le souligner... Elle a d'ailleurs – et c'est un compliment que je lui adresse – pour une ministre fédérale, accepté de venir à Namur. C'est un événement, en soi, qu'un ministre fédéral daigne descendre dans la capitale wallonne. C'est vous dire si le climat peut être bon et autant le souligner.

Il est clair que ce n'est pas parce que l'on est moteur, Monsieur Henry, que je vais arriver à un accord sur le *burden sharing*, les enjeux financiers sont énormes pour les trois Régions.

Ceci dit, il y a un élément nouveau : je vais à Lyon. J'ai retardé mon départ, pour les raisons de cette commission où je voulais être présent, mais je ne voulais pas être pris deux fois en défaut de ne pas aller à Lima, et cetera. Je pars demain matin et je ne resterai qu'un jour.

Mais un des objectifs – vous me demandez souvent quelles sont les avancées de la Région... Comment peut-on débloquent le dossier ? Je vous l'annonce, c'est un scoop, c'est que je sais aujourd'hui que d'autres pays sont intéressés par le surplus de quotas que pourrait produire la Région wallonne.

Dès lors, l'idée est de rencontrer un certain nombre de ces États, les responsables politiques de ces États, pour voir si ces statistiques, au lieu d'être valorisées à l'intrabelge, peuvent être valorisées à l'intra-européen ce qui permettrait sans doute de trouver un élément de déblocage de ce dossier au niveau de la Maison Belgique, mais qui permettrait aussi d'enregistrer les recettes que nous méritons. Parce qu'il faut bien avoir les chiffres en tête. Quand on dit que l'on va avoir 0,5 en plus de trajectoire en matière de production d'énergie verte, 0,5 c'est 650 millions d'euros, à charge des consommateurs.

Dès lors, si je ne sais pas valoriser cet élément, et bien que je veuille être moteur, vraiment, ces 650 millions d'euros ce sera à chiquer par la Wallonie. Je ne veux pas que le consommateur wallon, qu'il soit entreprise ou particulier soit amené à les chiquer, parce que l'on n'arrive pas à se mettre d'accord au niveau de l'intrabelge. Je vais donc aller voir les pays étrangers.

Vous vouliez un élément nouveau, un élément qui soit peut-être de nature à débloquent ce dossier, en voilà un.

Les audits énergétiques, Monsieur Bouchez, vous dites que ce n'était pas ma priorité. Non. Simplement, l'audit énergétique est toujours permis, il n'est plus obligatoire. Avant, il était obligatoire et on ne devait pas le suivre. En toute sincérité, je ne vois pas ce que le modèle, nouveau ou ancien, apporte. Parce que vous faites un brillant audit énergétique et M. Stoffels l'a dit peut préciser qu'il faut d'abord isoler votre toit avant de mettre des panneaux, mais de toute façon rien ne vous empêchait de mettre des panneaux avant d'isoler votre toit.

Un audit cela sert ou cela ne sert pas. On en fait ce que l'on a envie d'en faire. Et aujourd'hui – et je ne veux pas être tout à fait fermé à cette hypothèse, parce que croyez-moi, j'ai constaté les dérapages de l'ancien système – on y a apporté une réponse en le rendant facultatif et non obligatoire.

Si ce n'est pas la bonne réponse, il y a une évaluation qui est prévue en 2016 et je me suis engagé, avant de rencontrer les auditeurs énergétiques – je regarde M. Henry, parce que généralement c'est lui, mais c'est en fait M. Bouchez qui m'a posé la question – et voir si la méthode que nous avons employée était la bonne ou la mauvaise. Moi je reste humble par rapport à tout cela. Légiférer ce n'est jamais qu'une somme d'échecs et de victoires. Dans la vie, il n'y a pas de grandes *success stories*, la vie est une somme de petites victoires. Et

cette somme de petites victoires, j'espère qu'elle amène... C'est presque bouddhiste. C'est une somme de petites concrétisations – et je ne veux être fermé à rien du tout, y compris à l'audit énergétique. L'évaluation sera faite.

Le portage Ecetia. Je ne vais pas revenir sans cesse sur le portage Ecetia, il y a aussi une question parlementaire sur le sujet, je ferai le point. En tout cas, Solar Chest me dit qu'aujourd'hui cela avance bien, que les textes ont été votés et que l'opération est sécurisée et il est clair qu'aujourd'hui les entreprises, contrairement à ce que l'on dit, attendent la mise en œuvre de ce portage.

Il y a une question dans les questions parlementaires sur la concurrence en matière d'énergie du secteur wallon par rapport à l'international, et il est clair que la réussite du portage est un élément de cette concurrence.

Je veux bien l'évoquer devant vous, ce n'est évidemment pas un problème d'ajustement, mais je pensais utile de faire le point.

Monsieur Hazée, concernant le logement, oui, j'ai du faire des économies. Ne nous en cachons pas, je l'ai dit à l'entame. Moins 443 millions d'euros de recettes. À un moment, il faut bien les compenser quelque part. Et en matière de logement, c'est clair, j'ai choisi aussi. On peut critiquer ce choix, mais au moins dans mon chef il est clair. Ne pas pénaliser la réalisation, la transformation de logements, y compris via le secteur des AIS, mais peut-être que ces éléments – de ne pas acheter des terrains, on achète moins de terrains... Si je devais vous dire les réserves foncières de la SWL, croyez-moi je ne suis pas certain qu'il faille encore aujourd'hui acheter des terrains, mais il y avait une politique qui était mise en œuvre et jamais remise en cause d'achats de terrains. Oui, j'ai préféré faire l'économie là-dessus.

J'ai préféré aussi faire l'économie sur le cadastre. Non pas que le cadastre ne soit pas nécessaire, simplement on va essayer de mettre son financement hors périmètre, puisqu'aujourd'hui il est périmétré et dans un débat avec les sociétés de logement, je pense que l'on pourra continuer à avancer sur ce cadastre.

Le Fonds de solidarité, vous m'avez posé la question et M. Stoffels y a répondu. C'est vrai qu'il existait un article de transfert de subvention loyers, qui n'a jamais été mis en œuvre et chaque année son montant était pris pour ajuster autre part. Mais il est clair que dans la réforme que je propose – et encore une fois, je l'envisage, elle n'est pas encore passée au Gouvernement, donc je reste très modeste par rapport à cela – il faut, à un moment, pouvoir, indépendamment de la qualité de la gestion, parce que c'est difficile de savoir si une institution, fut-elle de logement, est en déficit structurel, parce qu'elle est moyennement gérée ou si elle est en déficit structurel, parce que les éléments de constitution de son chiffre d'affaires ne correspondent pas à la moyenne du secteur.

C'est le débat sur les communes en déficit bien gérées ou mal gérées, parce qu'elles sont en déficit. J'ai toujours dit qu'une commune en déficit n'était pas forcément mal gérée et qu'une commune en boni n'était pas forcément bien gérée non plus. C'est la même chose pour les sociétés.

Par contre, il est clair que l'élément comparatif du loyer, lui, est objectif. On ne sait pas tricher là-dessus. On ne sait pas invoquer toute une série d'arguments. Si votre loyer est inférieur à la moyenne des loyers perçus dans le secteur, il est clair que vous avez probablement des causes d'un déficit structurel et, dans la réforme, j'envisage aussi d'activer le fonds de solidarité, mais uniquement sur cette base pour ne pas rentrer dans ce débat entre des pseudo sociétés qui seraient bien gérées et des pseudo sociétés qui seraient mal gérées, uniquement sur des concepts bilantaires. Cela n'a pas de sens.

J'ai bien noté. M. Hazée est un fin politique, il ne choisit pas ses mots au hasard. On adapte des crédits aux besoins.

(Réaction de M. Hazée)

Les besoins en matière de logement sont infinis. On partage cette analyse. Non. On adapte les crédits au taux de réalisation. Et encore une fois, si le fonds

(Réaction de M. Hazée)

Alors je m'explique sur le commentaire, si vous préférez.

M. Hazée (Ecolo). - Je n'ai fait que reprendre vos propos.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si vous voulez, pour la prochaine fois, je le corrigerai.

Je vous remercie, Monsieur Hazée, d'avoir souligné les efforts de transparence, parce que d'habitude, cela est souligné par la majorité, et je vous remercie de l'avoir fait, mais rarement par l'opposition, donc on peut...

(Réactions de plusieurs membres)

MM. Fourny et Stoffels l'ont fait, mais quand cela est fait par un groupe de l'opposition, cela porte de plus en plus de crédit et vous avez souligné – mais j'ai eu l'humilité de le faire – que l'on n'était pas au bout du chemin, qu'il y avait un effort conséquent qui a été fait sur des institutions qui tiennent à cœur de ce Parlement. L'opposition gagne en crédibilité quand elle est nuancée. Auquel cas, c'était, je pense, le sens de votre intervention.

Monsieur Hazée, vous m'avez aussi posé la question de la cohérence entre le moment où l'on vote le budget et sa traduction dans les conseils d'administration des

OIP de type B. La manière dont vous l'avez formulée va même jusqu'à poser l'existence ou la nécessité d'un OIP de type B. Parce que, à partir du moment où l'on a externalisé avec un conseil d'administration, théoriquement – mais je suis dans les concepts purement théoriques – il aurait été – et la SWL ne l'a pas fait, elle a fait son conseil d'administration et elle l'a adopté, elle l'a fait le 1er juin – mais théoriquement ce conseil d'administration pour se tenir, aurait dû attendre le vote au Parlement et puis seulement acter dans son budget propre les décisions. Parce que les décisions sont des décisions proposées par le Gouvernement au Parlement. Nous aurions ici le loisir de les changer.

Je pense que c'est inhérent à la structure. Si vous faites un OIP de type B, avec un conseil d'administration indépendant, inévitablement, il doit attendre les décisions de ce Parlement avant de le traduire dans son budget. Je comprends bien le malaise qu'il y a par rapport à cela, mais je crois que vous pouvez m'interroger en question parlementaire, par contre, pour savoir si cela a été fait. Je ne vois pas comment résoudre ce problème, c'est la quadrature du cercle, en termes juridiques.

De nombreux parlementaires m'ont interrogé sur le bonus logement, MM. Fourny et Stoffels y ont été attentifs. Tout d'abord, je démens vos chiffres : c'est bien pire que cela. Le coût du bonus logement, pour 2015, est de 713 millions d'euros et la dérive est de 60 millions d'euros par an. Nous l'avons corrigé, nous l'avons rendu plus juste sous ce Gouvernement. Nous n'avons pas empêché un certain nombre de dérives. Le bonus logement est chez le ministre du logement un peu par accident. Vous l'avez dit, c'est de la fiscalité. Il n'est chez moi que parce qu'il s'appelle « logement ». Dans un monde parfait, il aurait dû être intégré totalement dans le budget du ministre du budget. Cela n'a pas été le cas et j'en suis très heureux, parce qu'il y a aussi, au travers de la fiscalité, une politique active – M. Stoffels l'a souligné – que l'on peut mettre en œuvre.

On a entamé une étude, c'est très délicat, vous en conviendrez. Le Belge a une brique dans le ventre, le Wallon aussi. Cela n'échappe pas à la règle et, dès que l'on touche à la fiscalité, il y a des éléments objectifs et des éléments subjectifs. On le fait vraiment en toute modération. J'espère pouvoir présenter quelque chose au Gouvernement à la rentrée.

Je voudrais, Monsieur Fourny, répondre aussi à votre question. Vous avez la question sur le calendrier, mais j'aimerais dissocier – vous l'avez fait dans votre question et, pour moi, c'est important – la réforme des baux et la réforme de la fiscalité. Pour moi, ce sont deux choses fondamentalement différentes. On peut moderniser toute la loi sur les baux et donc le Code civil, sans forcément toucher à la fiscalité. À l'inverse, on pourrait toucher à la fiscalité, sans moderniser la réforme des baux.

Si la demande est de présenter les deux sujets en même temps, c'est, pour moi, matériellement, impossible. Il faut que je fasse d'abord les baux, et puis que je fasse la fiscalité en fonction de la rapidité des uns et des autres. En tout cas, les deux sujets seront sur la table du Gouvernement à la rentrée. Je ne voudrais pas les joindre, parce qu'il y a de fortes chances que l'on arrive à un débat qui soit à ce point mammouth que l'on ne s'en sorte pas. Je voudrais juste, sous cette nuance, vous donner raison : les deux sont importants, mais je ne peux pas joindre les deux dossiers dans le débat.

En ce qui concerne les SAR, Monsieur Hazée, je vous confirme que les crédits sont intégralement transférés chez M. le Ministre Di Antonio. Ils étaient chez moi un peu par erreur : c'est lui qui gère les SAR et une toute petite partie des SAR – 500 000 euros – était chez le ministre des pouvoirs locaux. Certes, cela permettait sans doute de faire plaisir, mais convenons que, dans une politique coordonnée, c'est quand même de bonne gestion que le ministre en charge des SAR puisse utiliser ce budget.

Monsieur Stoffels, vous avez souligné – vous avez commencé par cela et j'en suis fort aise – la contradiction. Si j'étais un ministre qui voulait juste faire la synthèse, en toute sincérité, c'est juste impossible. Vous l'avez dit, entre la thèse Bouchez et la thèse Hazée, il y a plus qu'un grand écart et je le comprends, c'est normal. Moi qui veux essayer d'écouter et d'entendre, il n'y a pas que des mauvais d'un côté et des bons de l'autre. Parfois, toutes les thèses sont bonnes à entendre et, à la limite, il faut être raisonnable dans leur application, mais entre vous, je dois faire le grand écart et vous savez que quand un homme fait le grand écart, il peut se casser quelque chose et je ne tiens pas vraiment à passer par là.

Maintien des moyens aux pouvoirs locaux, je pense m'y être étendu largement.

Les primes, on m'a demandé tout un état des lieux – M. Henry et d'autres – mais j'en suis tout à fait incapable puisque, entre le moment où vous introduisez votre demande de prime, qui est juste un courrier, et le moment où vous devez introduire votre facture, il y a deux ans. Quand j'augmente les moyens, c'est sur demande de mon administration, très clairement, mais dans ces moyens, il y en a qui serviront à payer Nollet, il y en a qui serviront à payer le moratoire et il y en a déjà qui serviront à payer le nouveau système, puisque si quelqu'un, en rentrant un dossier, suivant le nouveau système, a déjà sa facture... Le principe que je fais, c'est : « *first in, first out* ». Ces moyens sont évalués par mon administration comme étant des moyens suffisants pour le faire.

Transparence sur les OIP, j'y reviens. M. Stoffels l'a dit et M. Hazée, je l'ai déjà remercié. Sachez simplement que c'est un travail colossal. Cela ne se fait pas en un coup de cuillère à pot. Il faut réconcilier des

données comptables qui ne sont pas budgétées ou enregistrées sous les mêmes modèles. L'effort fait par les quatre organismes, avec les gens de mon administration et de mon cabinet, est vraiment à souligner. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai voulu, Monsieur Hazée, présenter un modèle, même s'il n'est pas abouti. Je voulais montrer aussi – et je sais que M. le Président y est attentif – la bonne volonté de votre ministre d'avancer sur le sujet.

Les avances récupérables. Je n'oppose pas, M. Henry – et M. Stoffels ne s'y est pas opposé non plus, je n'ai pas entendu cela – le système des primes au système des avances récupérables. Je pense que ce sont deux bons systèmes, mais avec la comptabilité SEC comme elle est aujourd'hui, si l'on veut maintenir le soutien aux ménages, tout en maintenant la trajectoire de la Région – pas un choix personnel – la seule manière d'y arriver, c'est de diminuer les primes – nous les avons diminuées et nous n'irons pas plus loin – et d'augmenter les avances récupérables. Que l'un coûte plus cher que l'autre, non ! Simplement, ce n'est pas budgété dans la même catégorie. Cela permet, aujourd'hui, de maintenir un système intéressant.

J'en profite pour répondre à la modernisation des taux zéro : les premiers inter-cabinets commencent la semaine prochaine. Il faut dire que, quand on aboutit, c'est toujours plus difficile, mais ce que je peux vous dire, c'est que les premiers inter-cabinets commencent la semaine prochaine.

Je vous ai dit la dérive du bonus logement. Vous m'avez dit 600 millions d'euros, ce sont 713 millions d'euros et la dérive est de 60 millions d'euros par an supplémentaires. Je pense que, pour des raisons d'équité sociale – vous l'avez souligné, nous avons déjà corrigé, mais pas encore assez à mon goût – mais aussi pour des raisons de dérives budgétaires, on ne peut pas laisser dérapier ce système à l'infini et manger toutes les autres marges de la Région. Il va falloir s'y pencher et je vous ai dit dans quels délais.

Vous m'avez interrogé sur les prêts du Fonds du logement et leurs transferts vers les AIS. Il faut simplement s'adapter à la réalité. Aujourd'hui, le taux d'intérêt nominal étant très bas sur le marché, le Fonds du logement fait moins de prêts, puisque le secteur bancaire s'en occupe. Dès lors, on a de la marge. Autant la réorienter vers les AIS où l'on a un besoin. On ne diminue pas le nombre de prêts, c'est simplement un ajustement. Si le Fonds du logement me dit que, cette année, il n'épuisera pas son budget, je le prends et je le mets aux AIS où il y en a besoin. C'est de la gestion concrète et adaptée au terrain. Cela ne veut pas dire que, l'année prochaine, les AIS repartiront de l'ajusté 2015. On repartira de l'initial, évidemment, le but n'étant pas de pénaliser celui qui fait un effort de bonne gestion en faveur d'un autre qui n'a pas forcément mal géré, mais si vous dites à chacun que l'on repartira de l'ajusté, plus personne ne fera jamais d'effort. Vous connaissez la

technique. Je me réjouis de cette collaboration.

Les sociétés en difficulté, il n'y en a que trois. Deux ont fusionné, il en reste donc trois. La recapitalisation est en cours, le dossier suit son cours. J'ai maintenu les moyens, il y a encore du travail administratif qui doit se faire au niveau de l'élaboration des plans de gestion. Il se fait que, structurellement, ces sociétés sont en déficit et, si je ne reviens pas avec un mécanisme de solidarité dans le cadre de la réforme du logement public, constamment, je vais devoir revenir avec des dossiers de recapitalisation. Croyez-moi, car quand votre déficit est structurel et qu'il n'est pas propre à la gestion de l'entreprise, il est clair que cela ne peut pas aller.

Si l'on ne veut pas, constamment, de recapitalisation en recapitalisation, revenir avec des dossiers, je pense que la meilleure manière est d'objectiver via un Fonds de solidarité, mais je n'en suis pas encore là.

Les prêts à taux zéro, je vous ai répondu.

Les primes à l'énergie, uniquement 628 000 euros, c'est parce que l'on me dit que ce sont les besoins. Veuillez noter que je prends aussi 1,2 million d'euros dans le Fonds du logement pour augmenter les primes à l'énergie. C'est le paiement des primes à l'énergie. Il y a DONC un crédit direct de 628 000 euros et 1 185 000 euros. Les deux s'additionnent.

Si vous le voulez, je vous donne le tableau de ce que l'on fait avec le Fonds énergie, comme cela vous l'aurez à votre disposition, c'est tout à fait normal.

C'est MEBAR qui augmente de plus de 1 025 000 euros. Effectivement, cela traduit – et vous avez raison – un phénomène de société : une paupérisation de la population.

Monsieur Fourny, sur le Fonds des communes, je vous ai répondu. Je pense que vous avez raison de souligner aussi 1 %, plus de l'inflation, c'est 6 % sur la période où, moi, j'ai eu l'occasion d'exercer. Six pour cent de plus d'un milliard d'euros, faisons le calcul, c'est 60 millions d'euros. C'est énorme ! En plus de l'inflation, je ne pense pas que l'on ne peut pas critiquer le Gouvernement wallon – celui-ci et le précédent, d'ailleurs – de ne pas avoir été attentif à la situation des communes.

En ce qui concerne les AIS, d'abord, je partage votre avis et je suis revenu en arrière suite à votre intervention. J'ai coutume de dire la vérité, vous m'avez sensibilisé au sujet, j'ai bien creusé, et je suis d'accord que c'est un excellent mécanisme. Je suis aussi d'accord avec vous, aujourd'hui : l'ensemble des avantages est un don qui permet de faire une plus-value de 50 000 euros, qui peut aller jusqu'à 50 000 euros. C'est peut-être un peu beaucoup.

On m'a parlé – je n'ai pas vérifié – d'un propriétaire qui a pu bénéficier de primes pour 120 logements. Je ne

sais pas s'il a bénéficié de 50 000 euros pour tous les logements, mais 120 fois 50 000 euros... Je vais creuser ! Cette personne n'a fait que répondre à la loi et mettre des logements en location. Est-ce bien nécessaire ? Je pense que, dans la réforme du logement, il faudra revenir sur le sujet.

Les primes, oui j'honore, j'essaye d'honorer les engagements. Il est vrai que je rapatrie du crédit vers le paiement des primes. On ne peut pas m'en vouloir. M. Stoffels, M. Fourny l'ont souligné. Oui, j'essaye de répondre aux engagements de la Wallonie dans des délais raisonnables. M. Henry, les délais de traitement de dossiers, il a pris deux mois, je pense que c'est ce que mon administration m'a dit, de retard par rapport aux délais précédents. C'est vrai, c'est important ! Nous sommes dans le cadre d'un ajustement, je ne vais pas vous poser des questions, je vais essayer de vous répondre, mais je n'ai pas encore la science infuse.

La réforme des baux, je l'ai dit, ce n'est pas la réforme de la fiscalité et je rajouterai, Monsieur Henry – n'en faisons pas un sujet de polémique non plus – que sous l'ancien Gouvernement où vous participiez et moi aussi, le système des primes était constamment sous financé. Constamment, à l'ajustement, mon prédécesseur revenait avec des moyens supplémentaires, des moyens supplémentaires, des moyens supplémentaires et des moyens supplémentaires !

Oui, il y a le moratoire, mais il y a aussi le dérapage du Gouvernement précédent qui a engagé plus que ce qu'il n'avait d'argent. J'y étais, j'assume. Il y a le moratoire et je continue à dire que c'est une bonne chose pour le secteur, parce que le secteur de la construction fait de l'emploi. Il y a un nouveau système, oui, il faut l'assumer et bien je l'assume ! J'assume aussi un certain nombre de retards. On essaye de les minimiser. On travaille avec notre administration.

L'important, je pense, est de savoir que nous avons les moyens financiers pour y arriver.

Je pense avoir, dans la nuance, répondu à chacun d'entre vous et je crois avoir été complet.

M. le Président. - Y a-t-il des réactions dans le cadre du débat général ?

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - On a eu droit, en plus des réponses – c'est juste l'introduction – à beaucoup de philosophie dans votre réponse. J'ai appris que la vie c'est une succession de petites victoires, qu'une commune en déficit n'était pas nécessairement mal gérée, comme une commune en boni n'était pas nécessairement bien gérée. Quand un déficit est structurel, cela ne va pas ! On a la base d'un futur document d'économie.

Plus sérieusement, sur le fond des réponses, je reste

sur ma faim, particulièrement sur les compensations au niveau du précompte. Excusez-moi, mais la manière dont présenter les choses, j'ai quand même le sentiment que, en fait, ce que vous visez, c'est le report budgétaire et le gain budgétaire d'un an de 40 millions d'euros.

Vous nous dites : « voilà, il manque...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, mais vous avez dit que, les 36 millions d'euros, vous alliez les libérer pour la fin de l'année. Alors, moi, je m'interroge : pourquoi ne les libère-t-on pas maintenant, tout de suite ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Fin de l'année scolaire. Alors, je vous entends bien. Cela veut dire...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On ne va pas polémiquer là-dessus. Ils sont prêts à être libérés.

M. Bouchez (MR). - On peut donc considérer que, au 1er septembre, les communes auront reçu les moyens budgétaires ? On peut s'engager sur ce calendrier ? Le solde serait pour l'année suivante, alors. Très bien. Je n'aurais pas voulu que l'on s'engage pour fin décembre et puis que l'on nous dise bien que l'on n'a pas eu le temps et que, finalement, c'est un gain de temps. J'ai mes apaisements en ce qui concerne ce point.

Sur les pylônes GSM, je suis désolé, mais sans vouloir faire allusion à un débat que l'on a eu hier soir, vous me dites que, maintenant, vous allez rencontrer les opérateurs de téléphonie. On aurait peut-être pu le faire avant ! On en avait parlé.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, mais au sein de cette enceinte, parce qu'il faut se mettre à la place de ces opérateurs.

Que les choses soient très claires : le Mouvement réformateur ne s'inquiète pas de savoir comment se porte l'un ou l'autre nécessairement, mais on s'inquiète, surtout, de l'emploi, du développement de ces technologies sur le territoire, de la fracture numérique. C'est votre Gouvernement, Monsieur Furlan, qui – et je crois à juste titre – a mis le focus à travers son Ministre-Président sur les nouvelles technologies, sur le développement du e-commerce. C'est le Ministre Marcourt qui va présenter un plan Numérique.

On pouvait quand même se dire que, lorsque l'on mène de telles politiques, il faut essayer d'avoir des relations apaisées avec les opérateurs. On ne peut pas dire qu'ils soient, pour le moment, extrêmement ravis du Gouvernement wallon ; ce qui ne va pas aider dans l'élaboration de ces plans. Cela ne veut pas dire que l'on doit se plier aux desiderata et aux considérations

d'intérêt particulier privé. Le rôle du politique, c'est de défendre l'intérêt général, mais on peut le faire avec intelligence.

Il est clair que la concomitance des deux informations et d'avoir cette taxe qui a été votée assez rapidement, finalement, sans débat au sein du Parlement, en tout cas sans débat avec les opérateurs, sans audition. Je crois que ce n'était pas la meilleure manière de faire.

M. le Président. - La parole est au Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour la précision, d'abord, cela a été voté sous l'ancien Gouvernement, si mes souvenirs sont bons et cela a été voté après débats. Ici, les opérateurs se sont succédé au sein de cette commission.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - La taxe a été intégrée dans le cadre du budget de cette année pour la première fois et donc, à ce moment-là, on pouvait encore revenir en arrière. Je crois que l'on a assez débattu de la question du côté du MR.

Les choses sont ce qu'elles sont. Vous allez donc discuter. C'est pour le budget 2015, on a débattu et voté ces aspects, en décembre 2014. Sinon, je n'étais pas là, c'est donc très simple de le savoir. Certainement à votre plus grand désarroi, je n'étais pas présent si on en avait discuté avant !

Monsieur le Ministre, vous allez les rencontrer, mais on ne négociera pas sur la taxe, si j'ai bien compris. La taxe demeurera ou, en tout cas, sa recette telle qu'elle est estimée. S'il y a négociation, cela devrait porter sur autre chose, auquel cas le budget ne pourrait pas tenir la route.

Simplement, je ne répondrai pas sur le Fédéral. Vous savez très bien que le focus sur le Fédéral porte sur le RIS, essentiellement. Des engagements ont été pris de libération des montants, en septembre, par M. le Ministre Borsus. Le délai qui a été pris était pour estimer, justement, les personnes qui émergeaient au CPAS. D'ailleurs, les chiffres sont moins élevés que tout ce que l'on nous a annoncé au préalable. Cela montre qu'il était intéressant aussi de voir l'évolution sur le terrain, avant de se positionner.

Je voudrais m'arrêter sur les deux audits. Premièrement, l'audit au niveau du logement, vous avez dit « la structure d'audit est transférée à la DGO4 ». L'ambition est – et on peut suivre cette idée – d'élargir le rôle de cet audit, mais alors, dans ce cas-là, il faut aussi se donner les moyens de ses ambitions. Soit on n'avait pas les possibilités...

Oui, mais le fait, à l'heure actuelle, c'est sept

personnes qui travaillent dans ce service et il y en avait 11, au préalable. À onze, il leur a fallu huit ans pour commencer seulement à achever le premier tour des 64.

À sept, on peut estimer qu'il leur faudra certainement 30 %, au moins, de temps en plus. Il n'y aura pas de contrôle ! Dans vos propos, permettez-moi quand même d'être inquiet, parce que vous avez dit que le secteur est mature. Le secteur du logement public en Wallonie, au moment où on a eu les dérives qui étaient celles-là, la question n'était pas de savoir si le secteur était mature ou pas ? Non ! Les lois sont claires. Vous aviez des gestionnaires qui, a priori, pour certains d'entre eux, à tout le moins étaient universitaires. Certains étaient mêmes juristes. Ils savaient très bien que ce qu'ils faisaient, il ne fallait pas le faire ! Il n'est pas du tout question de la maturité du secteur.

Il est question de la dérive de certains qui, à un moment donné, placés dans certaines positions, perdent un petit peu le pied, perdent le fil et se pensent au-dessus des lois ou, en tout cas, croient qu'ils peuvent faire certaines choses et que jamais ils ne seront pris.

Vous savez, ce n'est pas pour lui rendre hommage, mais hier, il y a un grand homme politique français, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, qui est mort. Il disait : « Oui, la peur du gendarme, c'est bien, mais il faut encore que l'on voie le gendarme. » C'est vrai, si vous ne voyez pas le gendarme, vous ne pouvez pas avoir la peur du gendarme.

Ici, le problème de l'audit – tant que l'on est dans les petites phrases et la grande philosophie – c'est typiquement cela. À partir du moment où les sociétés de logement, quand il y en a 64, se rendent compte que ces audits – d'ailleurs beaucoup de ces sociétés ne sont pas très favorables à cet organe d'audit – sont inefficaces, vous ne pouvez pas me garantir – et je ne vous le demanderai pas, parce que c'est impossible – que tous les gestionnaires, dans ces 64 sociétés, respecteront la législation de façon irréprochable et qu'ils n'auraient pas besoin d'un organe de contrôle.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Monsieur le Ministre, la tutelle existait déjà. Pourquoi a-t-on créé cet organe d'audit ? Il ne faut pas enfumer.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Pourquoi a-t-on créé...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - L'audit n'est pas un organisme de contrôle. L'audit rentre dans les sociétés pour donner des conseils à la gestion. Le contrôle, c'est la tutelle qui a été largement renforcée, suite à une série de dérives. Elle est à ce point renforcée qu'il n'y a plus rien qui avance.

Je vais dire que tous les gestionnaires communaux vous diront cela. Quand je dis que le système est mature, je pense qu'il est mature pour accepter une tutelle qui reste une tutelle, évidemment, mais qui est une tutelle qui n'est pas un facteur bloquant pour l'ensemble du fonctionnement de la machine économique.

D'abord, ma volonté n'est pas de diminuer l'audit. J'y répondrai en matière de personnel, mais il y a une question orale, d'un de vos collègues. Moi, ma volonté n'est pas celle-là, mais cela ne veut pas dire que, parce qu'il n'y aurait plus d'audit, admettons même que, *quod non* – comme vous dites, vous, les juristes – on le supprimerait, il n'y aurait pas pour cela moins de contrôles, puisque les contrôles, ce n'est pas eux.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Justement, Monsieur le Ministre, là, je vous prends au mot. Si, justement, vous considérez que la tutelle est parfois trop rigide – il est vrai que, parfois, cela empêche l'élaboration de certaines politiques et la mise sur pied de certaines politiques – on pourrait dire, d'autant plus, qu'il faudrait un audit efficace.

Vous l'avez très justement dit – et ce n'est pas toujours perçu comme cela par certaines sociétés – que le rôle de l'audit est, avant tout, de les aider dans leur gestion. Plus l'aide dans la gestion sera efficace, moins la tutelle devra intervenir, parce que l'on saura, au préalable, que les bonnes pratiques ont été intégrées, que le travail fonctionne et que l'on a déjà eu un suivi préalable, non contraignant, mais peut-être d'autant plus efficace qu'il se base sur la collaboration entre les acteurs.

J'attendrai la réponse que vous ferez à mon collègue. Je pense que c'est tout à fait normal, en matière de pratique de ne pas la dévoiler, mais il est aussi essentiel de préserver cet organe. C'est, en tout cas, pour nous, un point extrêmement important.

Pour l'audit énergétique, vous avez pris une logique, mais la logique est irréversible, parce que vous m'avez dit que, avant, l'audit énergétique, il était obligatoire, mais que l'on n'était pas obligé de le suivre. Vous avez suivi une autre logique : puisqu'il est obligatoire et que l'on n'est pas obligé de le suivre, il n'y a pas de souci, autant le supprimer, ou en tout cas de ne pas le rendre obligatoire. On aurait pu prendre la logique inversée. Pourquoi, là, je vous pose la question, on ne s'est pas dit : « Oui, l'audit est obligatoire et, en plus, ses recommandations – peut-être pas toutes, on aurait pu trouver des systèmes – sont toutes ou parties obligatoires dans le choix – par exemple, le cas donné par M. Stoffels – de dire « Vous avez un toit qui n'est pas isolé, vous voulez installer du photovoltaïque, c'est non, parce que l'audit énergétique vous donne très clairement un calendrier à suivre. Si vous ne suivez pas

ce calendrier, vous n'aurez pas la prime ». ». On aurait pu, je crois même que l'on aurait dû aller dans cette direction-là. Vous ne l'avez pas fait. Il y a certainement une raison. Potentiellement, peut-être dans le deuxième tour, parce qu'ici ce n'est pas la question de relancer des questions, mais il serait bien d'avoir des éclaircissements.

Enfin, dernier point, les certificats verts. Vous nous avez dit – je vous cite – dans le cas de vos phrases, j'aime bien vous citer entre guillemets presque, *verbatim*, vous avez dit : « Tout roule ». Cela, je n'aurais pas pu l'inventer, c'est du Furlan. Tout roule. Il y a Platon, il y a Furlan. Avec Furlan, c'est que tout roule. Vous avez dit : « Solar Ties est content ». Ils disent que cela avance bien. Moi, je vous pose la question. Solar Ties a-t-il déjà racheté les 300 millions d'euros ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Juste oui ou non et vous laissez le développement.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Si Solar Ties a déjà racheté les 300 millions d'euros, auquel cas, oui, tout roule, en tout cas selon le plan qui a été estimé. Cela n'exclut pas la réflexion – je pense que vous ne l'avez pas abordée – sur la réforme du soutien à l'investissement dans les énergies vertes. Peut-être que cette opération va fonctionner, mais vous conviendrez que c'est une opération de sauvetage. C'est une opération de sauve-qui-peut. Quand les pompiers sont intervenus pour éteindre un incendie, très bien, le service des pompiers fonctionne, mais le lendemain matin, on se dit comment faire pour qu'il n'y ait plus cet incendie. Il faut peut-être faire d'autres mécanismes. C'est fait pour l'aspect certificats verts, puisqu'une réforme a été portée, effectivement, mais dans le cadre, par exemple de la biomasse, vous avez toujours besoin d'un soutien à l'investissement de l'énergie verte. La question, qui vous est posée, est de dire : n'est-il pas possible d'avoir peut-être un système mixte, dans lequel les certificats verts continuent à exister, mais que, pour certains gros projets, par exemple la biomasse – on sait très bien que cela va être extrêmement consommateur de certificats verts – pour éviter, à l'avenir, on n'ait pas de nouvelles difficultés, en se donnant malgré tout les moyens de continuer à investir dans ces énergies ? Ne pourrait-on pas avoir un autre système qui ne vienne pas nécessairement impacter le marché des certificats verts ?

Je crois que ce sera une question fondamentale dans le cadre des investissements en biomasse.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments que vous avez donnés.

Je regrette un peu que vous n'ayez pas donné d'éléments concernant la stratégie énergie. Où en êtes-

vous ? Quel est le calendrier ? Cela me paraît quand même assez fondamental. Je ne sais pas si vous pouvez nous en dire plus. C'est peut-être juste un oubli.

Deuxièmement, vous n'avez pas répondu sur la question de l'Écopack. Oui, vous avez dit qu'il ne s'agit pas d'opposer les primes et l'Écopack. Bien entendu, je n'ai pas dit cela non plus. J'ai juste dit que le fait d'avoir l'Écopack tout seul ou l'Écopack avec des primes – pour caricaturer parce que ce n'est pas aussi blanc ou noir – ce n'est pas la même chose. Comment estimez-vous ou comment votre administration estime que l'Écopack va évoluer ? Comment cela a-t-il été pris en compte pour le budget 2015, tenant compte du nouveau système sur les primes ?

Sur les primes, là, j'ai vraiment un souci. Vous dites que cela prend deux mois de plus de traitement que le système précédent. C'est possible. Cela paraît encore raisonnable vu l'afflux très important qui a eu lieu au moment du moratoire. Cela veut dire combien de mois de traitement ? J'aimerais avoir cette information-là. Si je demande, ce n'est pas seulement juste comme cela pour le savoir ou pour poser une question, c'est pour savoir si quasiment la totalité des primes de l'ancien système seront prises en charge sur 2015. Vous dites que vous n'en savez rien, que vous ne pouvez pas le savoir comme cela, que c'est votre administration qui donne des chiffres. Je m'en doute bien. C'est comme cela à peu près pour tous les budgets. Je veux dire que je suppose que votre administration a quand même fait un calcul. Pour avoir le montant de 6,5 millions d'euros d'augmentation, globalement, des primes, plus 1,2 million d'euros sur le Fonds, je suppose que ces chiffres viennent de quelque part. Ils ont pris des hypothèses. Ils ont estimé le nombre de dossiers de l'ancien système qui seraient payés cette année-ci, avec un montant soit plus ou moins précis ou moyen – je n'en sais rien – différentes hypothèses et également un nombre de dossiers de 2015. C'est pour cela que je vous demandais le délai de traitement, parce que le nouveau système est entré en fonction au 1er avril. C'est donc une vraie question. Combien de dossiers et pour quel montant du nouveau système seront-ils payés en 2015 ? En 2015, sera-t-on uniquement sur système, avant moratoire ?

Vous voyez, c'est quand même une question importante. Je suppose que le chiffre de l'administration, ce n'est pas le hasard qui l'a déterminé. Je veux dire que c'est un calcul ou une estimation, avec différents paramètres qui l'a déterminé.

La question suivante, c'est aussi de savoir ce que cela deviendra, alors, l'année prochaine. On a réduit les primes, cette année-ci. C'est vrai, c'est un choix politique. Nous contestons ce choix, on l'a dit à de nombreuses reprises. Vous assumez ce choix, mais maintenant, c'est terminé, cela ne diminuera plus. Que deviendra le budget l'année prochaine, alors ? Ce sera quel montant, puisque vous ne le changerez plus ? Si j'ai

bien compris, vous ne changerez plus de politique, du point de vue des primes. Quel sera, alors, le montant du budget de l'année prochaine ? Le montant, de nouveau, de l'initial 2015 ? Cela voudrait dire que l'ensemble des dossiers d'avant le moratoire aurait été... Comment sera déterminé le budget en année pleine normale dans le nouveau système ? En 2015, aura-t-on encore un reliquat du dossier datant d'avant les primes ou bien sera-t-on totalement dans le nouveau système ?

J'aimerais avoir ces éléments de réponse, car cela me paraît tout à fait logique d'en disposer dans le cadre de l'ajustement du budget de cette année.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ses développements. Je maintiens que, dès lors, le secteur du logement est rudement mis à contribution. Vous avez donné quelques éléments de réponse, mais qui appellent des commentaires. Quand vous avez indiqué que l'allocation subvention-loyer – M. Stoffels s'est également exprimé à cet égard – était chaque fois mise à zéro parce qu'à un moment donné, le système n'était pas encore à maturité. Observons que dans les exercices précédents, à chaque fois, c'était dans le transfert des SLSP vers les SLSP. J'ai regardé en 2013 et 2012, à chaque fois, les 3 millions d'euros partent vers l'allocation de base Aide aux SLSP.

Ici, cela disparaît complètement. C'est cela que j'ai voulu exprimer : la solidarité régionale à l'égard des sociétés de logement était affaiblie par cet exercice.

Concernant la prime capital, Fonds wallon du logement, certes, 4 millions d'euros sont réinvestis dans les AIS mais on en enlève 14, donc, il y a là aussi des économies rudes qui sont appliquées.

Quant au financement hors périmètre du cadastre, j'attends d'en entendre la première précision qui puisse nous laisser penser que cela soit effectivement une piste envisageable. On ne voit pas bien quels sont les éléments de recettes qui pourraient permettre de consolider un système en code 8, ou que sais-je, par rapport au financement de ce cadastre. Sauf à dire que ce soient en fait les SLSP qui le souhaitent, qui financeront toutes seules le cadastre pour ce qui les concerne. Alors, cela ne fera qu'ajouter à la diminution de la solidarité à l'égard des sociétés de logement.

Vous avez aussi indiqué que, par ajustement aux besoins, lorsqu'on lit dans vos commentaires du programme justificatif, il faut comprendre « ajustement au calendrier effectif des travaux ». J'entends bien, sauf que le calendrier effectif des travaux dépend aussi des impulsions données par l'administration ou par les opérateurs à l'égard des opérateurs de terrain qui peuvent aussi avoir des créneaux, des calendriers pour déposer le dossier, pour faire avancer les choses. L'exemple du CLT en est un bon exemple. Des

communes ont rentré un dossier et les choses sont aujourd'hui suspendues.

Pour le reste, le bonus logement est un des points importants de votre politique. Je trouve très bien que ce budget soit aussi sous votre responsabilité. Lorsque l'on regarde les moyens wallons investis dans le logement, c'est un milliard d'euros. Dans ce milliard d'euros, un quart grosso modo se trouve dans les allocations de base que l'on a sous nos yeux et les trois quarts c'est le bonus logement. C'est dire l'importance que le pouvoir politique reprenne la main pour simplement décider à quoi et dans quelle direction les moyens sont affectés, que ce soit notamment par rapport aux conditions en termes de performance énergétique, que ce soit par rapport aux conditions de redistribution entre les ménages. Là, j'ai pris note de votre engagement quant au calendrier à la rentrée pour saisir le Gouvernement – c'est bien sûr là que les choses doivent venir en premier lieu – d'un certain nombre de réflexions sur le sujet.

Deuxième chose, le renvoi au ministre de l'Aménagement du territoire pour les SAR, il s'agira de voir d'ici demain matin où ces moyens se situent exactement.

Enfin, quant au budget des OIP de type B, je ne veux pas être mal compris. Je n'ai absolument pas porté l'idée d'une diminution de l'autonomie de ces organismes, mais simplement d'une impulsion qui peut être donnée à l'avenir. On est ici dans un monde qui marche et je ne blâme pas la situation telle qu'elle existe ici, à l'ajustement. J'évoquais des pistes prospectives pour les prochains exercices où on a un prébudget qui est fait, qui est venu au Gouvernement juste avant le conclave. En fait – pour reprendre une appellation que vous avez utilisée dans une autre de vos compétences – le Gouvernement a fait ses choix, il serait logique – la SWL l'a fait sans mettre à mal son autonomie – le 1er juin que l'organisme se situe par rapport au cadre dans lequel le Gouvernement fixe les choses. Si maintenant le Parlement vient amender telle ou telle allocation de base – il est encore possible qu'il y ait une troisième mi-temps, c'est un cas relativement exceptionnel – cela permettrait que l'ensemble de l'information soit donné sans que la question de l'autonomie soit en discussion.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je souhaiterais avoir réponse à mes questions. Je veux bien que l'on y revienne dans le cadre du programme, mais il me semble que ce sont des questions légitimes.

M. le Président. - On peut y revenir effectivement dans le cadre du programme.

Nous passons à l'analyse des différents programmes.

Nous commençons par la DO02 - Dépenses de cabinet. Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la DO10 - Secrétariat général, il n'y a pas de question non plus.

Pour la DO13 - Routes et bâtiments, y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, c'est au sujet de l'AB 63.03 – Subvention commune dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux. Le décret prévoit pour la première programmation qu'un montant de 180 000 euros soit réparti entre les communes wallonnes sur une période de quatre ans, soit une base annuelle de 45 millions d'euros au niveau des crédits d'engagement.

Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement des projets introduits dans le cadre du FIC ?

Est-il possible d'avoir déjà une évaluation de ce qui est introduit comme dossier ? Après deux années de fonctionnement, pouvez-vous nous faire une première évaluation de ce nouveau mécanisme, notamment en termes de volume des investissements communaux réalisés ces deux dernières années ?

Pouvez-vous nous dire un mot sur le fait de savoir si le projet d'élargir le FIC à d'autres matières telles que les infrastructures ou les subsides UREBA sont maintenant d'actualité ? Lors de la précédente législature, vous semblaiez conscient de la nécessité de procéder de la sorte.

Pouvez-vous nous préciser si les autres membres du Gouvernement partagent maintenant votre avis et notre souhait, par ailleurs ?

Dans le cas inverse, je me pose la question de savoir comment demander aux communes de faire preuve de prévisibilité et de réaliser des projets sur base pluriannuelle alors qu'elles ne sont pas en mesure de choisir les investissements dépendant d'un niveau de pouvoir supérieur. Cela manque, selon nous, de cohérence.

Enfin, le décret prévoit un crédit annuel de 45 millions d'euros. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est du solde de cet article budgétaire, à savoir des 575 000 euros ?

J'ai encore une question sur l'AB 63.04.

Sur l'AB 63-04 relative aux subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, structures funéraires, déplacements doux, conditions d'accueil, d'accessibilité aux bâtiments publics et intégration sociale, le commentaire par article mentionne que la base légale décrétole ou réglementaire est le dispositif des dépenses du décret budgétaire.

On sait que l'ajustement proposé vise à clôturer la part relevant des compétences du ministre des Travaux publics d'une subvention relative à des travaux sur routes locales, sur base d'une décision du Gouvernement wallon de la précédente législature. Pouvez-vous nous donner plus d'informations par rapport à cet article budgétaire ? Qui sont les bénéficiaires potentiels de cette subvention ? Comment seront-elles allouées ? Des appels à projets seront-ils lancés pour mettre tous les bénéficiaires sur un pied d'égalité ? Quels seront les critères à remplir afin de rentrer les conditions d'octroi ? Plus spécifiquement, pouvez-vous nous donner des précisions sur la remarque relative à une subvention du ministre des Travaux publics ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres observations sur le programme 12 de la DO13 ? Non.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mon avis personnel, c'est que j'ai toujours dit qu'il faudrait un fonds d'investissement unique pour les communes. Après, la DPR ne mentionne pas la création de ce fonds et, dès lors, je me contente de répondre à ce que doit faire la DPR.

Le FIC sera évalué ; il ne peut être évalué qu'après quatre années d'existence. Aujourd'hui, je peux vous confirmer que l'argent arrive bien dans les communes, il est libéré. Je pense qu'il y a aussi une question parlementaire sur le nombre de travaux, j'y donnerai réponse à ce moment-là pour ne pas être désobligeant vis-à-vis du ou de la parlementaire qui a posé la question.

Sur les 575 000 euros, il s'agit d'un projet de la législature précédente. Cela touche à la commune de Waimes pour laquelle M. Stoffels m'interroge régulièrement, où il y avait un accord de finance ; je ne sais pas d'où vient cet accord.

(Réaction d'un membre)

Oui, c'est un accord du Gouvernement précédent. Je pense qu'il faut le mettre en œuvre car la commune de Waimes a réalisé son investissement. Mon département intervenait pour un pourcentage qui était versé à la commune.

Il se fait que le ministre des Travaux publics et le ministre de l'Économie doivent aussi intervenir, mais ils ne peuvent pas le faire directement parce qu'ils n'ont pas d'article budgétaire qui leur permet de verser des dépenses facultatives aux communes. Ils doivent passer par le mien pour honorer leur promesse ; c'est ce qui est en train de se faire.

Sur l'article 63.04, c'est un article où il y a 5 millions d'euros à destination des communes. Il est destiné à financer deux choses : les plans triennaux des provinces

qui rentrent aujourd'hui. En matière de provinces, il n'y a pas de droit de tirage. On ne peut pas supprimer l'investissement dans les provinces.

Il y a des plans triennaux, je viens d'accepter celui de Liège, si mes souvenirs sont bons. On est allés à Liège pour le dire. Les plans triennaux des provinces rentrent. Il est destiné aussi, pour autant qu'il reste des moyens budgétaires, à lancer des projets pilotes. Je vous confirme que je n'ai pas, aujourd'hui, l'intention, ni les moyens – ce n'est pas que je n'ai pas l'envie – de lancer un projet pilote. Il n'y a forcément pas de critère. S'il y en avait et si demain il devait se dégager des moyens, je viendrais m'en expliquer au Parlement.

M. le Président. - Nous passons à la DO15, le programme 13 : prévention et protection air, eau, sol.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je repose ma question de tout à l'heure. Je voulais savoir si la nouvelle AB pour l'AWAC – qui est un transfert pour vos compétences climat – est juste un transfert stricto sensu ou bien si cela a d'autres implications.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Stricto sensu.

M. le Président. - Nous passons à la DO16 : aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie.

D'abord, sur le programme fonctionnel, le programme 01, quelqu'un souhaite-t-il la parole ? Personne ?

Sur le programme 03 : rénovation, revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés, quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, nous constatons, une fois de plus, que les crédits alloués à la rénovation et à la revitalisation urbaine sont globalement en diminution. Si vous aviez l'intention de procéder à une réforme de la politique de la ville, nous n'en voyons absolument pas du tout la couleur actuellement.

Alors que le récent projet de SDER – et la DPR aussi – prévoit de renforcer les outils de rénovation et de revitalisation urbaine, nous actons, avec regrets, que les moyens consacrés à cette politique sont en constante diminution – 7 % en 2015 – et qu'ils deviennent totalement insignifiants par rapport aux demandes formulées par les communes.

Les crédits sont, dès à présent, portés à 2 050 000 euros pour la rénovation – augmentation de 343 000 euros – et à 2 millions d'euros pour la revitalisation – baisse de 149 000 euros – alors que l'administration relève des dossiers en attente pour un montant de plus de 51 millions d'euros.

À ce sujet, nous pouvons aussi critiquer un manque flagrant de communication de votre part à l'égard des communes qui continuent à investir beaucoup d'argent pour réaliser l'étude de ces projets, sans savoir si elles pourront en profiter un jour.

Nous sommes également interpellés par la répartition de ces maigres enveloppes puisqu'encore récemment, en date du 4 juin 2015, les deux arrêtés de subventions suivants étaient avalisés par le Gouvernement wallon, à savoir, en ce qui concerne la rénovation urbaine, une subvention de 316 000 euros pour la ville de Thuin et, en ce qui concerne la revitalisation urbaine, une subvention de 1 250 000 euros pour la ville de Namur ; 1 250 000 euros sur une enveloppe globale de 2 millions d'euros pour la revitalisation, cela pose question.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous dire si d'autres arrêtés de subvention avaient déjà été signés cette année, autres que ceux-là, pour les programmes de rénovation et de revitalisation.

Je note aussi que les enveloppes dédiées spécifiquement aux villes de Liège, Namur et Mons ont, quant à elles, été bien maintenues. Alors que de nombreuses communes sont confrontées à la perte de vitalité de leur centre-ville et que le Gouvernement semble bien conscient de la situation, on constate que seules les grandes métropoles sont privilégiées par rapport aux pôles urbains de moindre importance et qu'aucune aide précise n'est prévue par le Gouvernement qui ne concentre tous ses efforts que sur les pôles majeurs.

La récente répartition des fonds FEDER, ainsi que les crédits nouvellement inscrits au budget wallon pour les villes de Liège, Mons et Namur confortent, hélas, ce constat.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame Defrang-Firket, je partage une partie de votre analyse. Il est vrai que la revitalisation et la rénovation urbaine auraient besoin de plus de moyens. Elles ont été touchées, comme les autres, par une économie de 7 %, mais cela a touché tous les crédits de cet ordre.

Les crédits n'ont, par ailleurs, pas bougé. Il s'agit d'un vase communicant entre réno et revî, donc, globalement, cela ne change pas, si ce n'est la politique des SAR qui, elle, a été transférée vers mon collègue,

M. le Ministre Di Antonio ; c'était chez moi un peu par hasard.

Je ne pense pas avoir octroyé d'autres subventions de rénovation cette année. Un certain nombre de dossiers pendants seront présentés au Gouvernement avant la fin de l'année pour épuiser l'enveloppe.

Je ne reviendrai pas sur ce débat des quatre grandes villes, c'est un débat qui a été clôturé sous la législature précédente et je n'ai pas d'autre choix que de mettre en œuvre la politique qui a été décidée. Je reviendrai avec une note politique de la ville, j'espère avant la fin de l'année, voire tout début 2016.

C'est une problématique – c'est la partie où je rejoins votre analyse – qui nécessite une attention plus importante.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Nous attendons avec impatience cette note et cette nouvelle impulsion donnée à la politique des grandes villes...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Des villes.

Mme Defrang-Firket (MR). - ...en espérant que vous tiendrez compte du profil des petites également.

Oui, « des villes », pardon.

M. le Président. - Nous passons au programme 16 : logements, secteur privé.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous dire : *errare humanum est, perseverare diabolicum*. Monsieur le Ministre, celui qui s'entête dans ses erreurs, sans essayer de se corriger est inexcusable.

Nous vous l'avons déjà dit en novembre dernier, malheureusement, c'est toujours le cas, votre budget traduit une politique qui ne répond absolument pas aux défis auxquels doit faire face la Wallonie.

Je voudrais citer trois de ces défis : le premier est le défi démographique. Vous l'avez reconnu vous-même – ici en commission – jusqu'en 2030, il faudrait construire, chaque année, 16 000 nouveaux logements. Sans cela, la pénurie s'installera, les prix s'envoleront, il y aura des tensions sur le marché et des milliers de Wallonnes et de Wallons seront privés de toit.

C'est ce qu'il risque d'arriver, puisque le rythme annuel actuel n'est pas de 16 000 nouveaux logements, mais de 7 500 logements seulement mis en chantier. On voit aisément quel est le gap qu'il faut combler.

Votre Gouvernement ne peut pas se réfugier derrière le Fédéral, l'Europe ou je ne sais qui. L'ampleur de ce défi est connue depuis plusieurs années, au moins une dizaine, si pas une quinzaine. Votre politique, je suis désolé de vous le dire, c'est la chronique d'une pénurie annoncée.

J'aimerais vous entendre sur les objectifs que vous vous fixez. Vous avez dit tout à l'heure qu'il faut des tas de nouveaux logements, mais moi, j'attends d'avoir une ambition et des chiffres précis.

Le deuxième défi est un défi financier. Le prix des logements a doublé en l'espace de 10 ans alors que, dans le même temps, les salaires n'ont augmenté que de 36 %.

L'accès aux logements est un problème majeur, en particulier pour les jeunes. Dans ma région, le Brabant wallon, c'est même la préoccupation numéro 1 de bon nombre d'entre des citoyens. Et que l'on arrête avec les clichés en disant que le Brabant wallon est constitué de gens qui sont blindés de tune. Il y a plein de jeunes qui ont des salaires modestes et qui, même s'ils travaillent à deux, ne parviennent pas à acquérir un logement.

Je vous invite à venir dans le Brabant wallon pour dépasser les...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - ...C'est vous qui faites les clichés.

M. Maroy (MR). - Je les ai tellement entendus sur ces bancs, cela m'a d'ailleurs frappé à quel point les clichés avaient parfois la vie dure.

Ce qui est choquant, Monsieur le Ministre, c'est que la Province du Brabant wallon avait développé des actions concrètes, novatrices, très créatives pour pallier ce que la Région ne faisait pas, pour contrer ce phénomène. La Région l'a obligée à stopper cette politique de soutien, mais la Région n'est pas à la hauteur quand il s'agit de prendre le relai.

Pire, alors que devenir propriétaire n'est plus qu'un rêve inaccessible pour beaucoup, que fait le Gouvernement wallon ? Il réduit le bonus logement. Apparemment, il y a une réflexion qui s'engage pour aller plus loin, puisque vous avez parlé de dérive du bonus logement.

Franchement, il faut arrêter le bal des faux-culs. Je me souviens d'avoir, dans une vie antérieure, organisé des tas de débats sur le bonus logement et on nous certifiait la main sur le cœur qu'il n'était pas question d'y toucher. Moi, je vois que le processus est engendré et que, dans certaines régions, ce bonus logement, cet avantage fiscal que l'on obtient lorsque l'on a un prêt hypothécaire, il est indispensable.

Il y a des chiffres qui en disent long : 20 %

seulement des ménages wallons ont aujourd'hui la capacité d'emprunter 200 000 euros. Votre politique ne fera qu'aggraver les choses. Je signale que la Wallonie reste la région de l'OCDE qui impose le plus l'acquisition d'un logement puisqu'en moyenne, les droits d'enregistrement, ou la TVA pour les logements neufs, les frais d'hypothèque, les frais de notaire, cela fait 17 %.

Pour un achat de 200 000 euros, il faut ajouter 35 000 euros à l'ardoise ; et des frais qui sont uniquement à la charge de l'acheteur à la différence d'autres pays.

Je suis désolé si je suis un peu long, mais pour moi, l'exposé général, cela devait être général ; on est entré fort dans le détail.

Le troisième défi, c'est le défi environnemental et social. Il faut vivre sur Mars pour ne pas le savoir, mais je suis sûr que vous le savez : les logements wallons sont souvent de mauvaise qualité ; 38 % sont classés dans la catégorie de moyens à très mauvais. Ce sont aussi des passoires énergétiques puisque la consommation est de 72 % supérieure à la moyenne de l'Union européenne. Dans notre région du nord de l'Europe, les logements sont aussi mal isolés que dans un pays du sud comme le Portugal.

Là encore, l'action de votre Gouvernement rame dans le sens contraire, puisque vous avez diminué drastiquement les primes à la rénovation et les primes énergie. Comme dirait l'autre : « Arrête de ramer, on est dans le sable ».

Quand la construction va, tout va. La maxime est connue de tous, sauf de vous visiblement tant ce Gouvernement semble s'acharner sur ce secteur d'activités pourtant essentiel. Je rappelle quelques chiffres : 63 000 salariés, 3,2 milliards d'euros de valeur ajoutée et 12 milliards d'euros de chiffres d'affaires. D'où le coup de gueule récent de Francis Carnoit, Directeur général de la CCW, qui n'a pourtant pas l'habitude de monter rapidement dans les tours. Il dit ceci : « En 2015, deux tiers de l'effort budgétaire total sont mis sur le dos de la construction qui est reléguée au rang de secteur souffre-douleur », ce sont ses termes.

Comment lui donner tort au vu des mesures toxiques prises par la majorité ? Je parle du report des investissements publics pour 340 millions d'euros, économie sur les primes énergie et logement pour 38 millions d'euros, diminution du bonus logement, suppression de la réduction pour investissement dans la sécurisation des logements, alors que le nombre de cambriolages augmente. Le tout dans un contexte peu porteur : 5 000 emplois perdus en deux ans,...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Cela va venir, Monsieur le Ministre, j'aurais pu tout à l'heure me joindre à la discussion générale. J'ai essayé

de comprendre comment était organisé le débat.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

...effondrement de l'activité, surtout dans le logement neuf.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, ce que vous pouvez nous répondre à propos de ce cri de détresse du secteur de la construction. Cela nous intéresserait d'avoir des réponses détaillées. Jusqu'ici, on n'en a pas parlé.

J'ai une dernière réflexion avant d'entrer plus dans les détails de cet ajustement budgétaire.

La communication sur les réformes envisagées est particulièrement erratique – je suis encore gentil. Dans un contexte de défiance envers le Gouvernement wallon, né de l'incroyable saga du dossier photovoltaïque, vous avez réussi à altérer encore un peu plus la confiance des citoyens et des professionnels.

Je prendrai deux exemples : le flou qui a trop longtemps entouré le sort réservé au bonus logement a engendré une explosion du nombre de crédits hypothécaires. Puis votre communication complètement bancale sur la réforme des primes et l'annonce, en fait de compte, d'un moratoire de trois mois a engendré des effets pervers, une demande sur les demandes de primes avec, du coup, une incapacité pour l'administration de traiter les dossiers dans des délais raisonnables.

Bref, en communiquant mal, Monsieur le Ministre, vous avez mis le boxon !

(Réaction de M. Collignon)

Monsieur Collignon, je ne pense pas que vous ayez la parole.

Voilà pour les considérations générales.

Chacun peut parler au moment qui lui est dévolu.

(Réaction de M. Collignon)

M. le Président. - Laissez terminer M. Maroy.

M. Maroy (MR). - On peut avoir l'échange tout à l'heure, il n'y a pas de souci.

Je passe maintenant à l'autopsie de l'ajustement budgétaire en matière de logement privé. Mon collègue, M. Bouchez, parlera tout à l'heure du logement public.

L'AB 12.02 – Études relations publiques, documentations, participation des séminaires et colloques, on passe de 383 000 à 533 000 euros avec un commentaire laconique.

L'ajustement permet la prise en charge des besoins en matière d'études.

On ne peut pas dire que le rédacteur se soit particulièrement foulé. Pourriez-vous nous détailler plus avant la nature de ses besoins ? Pour quel but ? Pour quel montant ? Auprès de quels prestataires ? Ne s'écarte-t-on pas, dans cet ajustement, des promesses de réductions des subventions facultatives avec une réduction de l'ordre de 15 % qui avaient été fièrement et malment annoncés à l'initial.

Autre question sur l'AB 51.03, les primes au capital relatives aux investissements sociaux du Fonds du logement des familles nombreuses – on n'en a déjà un peu parlé, je ne serai pas beaucoup plus long – on passe de 25 à 11 millions d'euros – à la grosse louche. Là aussi, le commentaire nous laisse sur notre faim.

Le mouvement ajuste les besoins au réellement constaté !

Monsieur le Ministre, sans rire, on nous dit que les besoins ont diminué de 50 %. Vous nous avez dit tout à l'heure que le nombre de demandes de prêt a diminué. Eh bien moi, je dis chiche et je voudrais voir les chiffres noir sur blanc. Mais comme le ministre ne m'écoute pas, je n'aurais sans doute pas la réponse !

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Non, vous avez dit le nombre de prêts a diminué, donc, vous nous dites que le nombre de prêts a diminué de 50 %. Est-ce possible d'avoir les chiffres noir sur blanc ? Je voudrais savoir si, effectivement, le nombre de prêts...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

D'accord, vous réexpliquerez, ce serait avec grand bonheur que j'entendrai la réponse.

Sur l'AB 51.08 – subvention pour la prise en gestion en location de logements par les opérateurs immobiliers, on passe de 2,88 à 12,8 millions d'euros en engagement et de 3,034 à 7,034 millions d'euros en liquidation. À nouveau, l'ampleur des variations laisse songeur : 4,5 fois plus qu'à l'initial en engagement et plus du double en liquidation.

Bon, vous avez déjà apporté quelques éléments de réponse tout à l'heure.

Sur l'AB 53.04, là aussi, dans la discussion générale qui était plus détaillée que générale, on en a parlé, ce sont les primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration et l'acquisition de logement. On passe de 14 millions d'euros en engagement et liquidation à l'initial à respectivement 21,379 et 19,879 millions d'euros à l'ajusté. Il n'y a pas une ligne, ou alors je suis miro, dans le justificatif.

En fait, en réfléchissant, ce n'est pas étonnant, c'est assez injustifiable, car il est clair que c'est le résultat de votre gestion pour le moins calamiteuse de la réforme

des primes.

En octobre, vous annoncez une économie de 25 millions d'euros, puis de 38 millions d'euros grâce à une rationalisation du nombre de primes logement-énergie assorties d'un moratoire de trois mois à compter du 1er janvier. Résultat : un effet de bulle similaire à celui qu'on avait connu avec le photovoltaïque.

On est passé, durant les mois de décembre 2014 et de janvier 2015, d'un régime de croisière de 2 000 demandes de primes énergie à 22 500, c'est-à-dire fois onze en logement. C'est de cela dont on parle, ici, dans cet AB. Sur ces deux mêmes mois, décembre 2014 et janvier 2015, 9 500 demandes ont été enregistrées au lieu des 3 000 habituelles, donc, c'est fois trois.

Pour rappel – c'est là que cela devient intéressant – à l'initial 2015, il était question d'une réduction, une économie de 10 millions d'euros dans le budget des primes par rapport à l'initial 2014. Et voilà les belles économies que vous nous avez vendues, dont vous avez vanté les mérites dans la presse, notamment en jouant des biscoteaux, ces belles économies ont fondu comme neige au soleil. Comparé au budget : 24 millions d'euros à l'initial 2014, nous en arrivons aujourd'hui, si on a bien calculé, à 21 millions d'euros et pas aux 14 millions d'euros espérés. On est très loin des économies espérées. Au rayon des flops, c'est un top ! Et ce n'est sans doute pas fini puisque les Wallons ayant deux ans pour rentrer leur dossier, on risque d'enregistrer des montants similaires en 2016, voire en 2017.

Tout cela nous amène – et on a déjà eu, je crois que M. Henry a déjà posé une question du même genre, mais je suis resté un peu sur ma faim, comme vous, Monsieur Henry – à nous interroger sur plusieurs points. Les délais de traitement qui sont longs, très longs, tous les Wallons s'en plaignent, en tout cas ceux qui ont recours au système. Ce qui, entre parenthèses, écorne une fois de plus sérieusement l'image de la Région, parce qu'il n'y a rien de pire, quand on demande une prime, quand on demande un coup de pouce, de devoir attendre des mois et des mois pour l'obtenir.

Qu'en est-il aujourd'hui des délais d'obtention et qu'avez-vous mis en œuvre pour diminuer ces délais ?

Ma deuxième question rejoint ce que Philippe Henry vous disait tout à l'heure. Le moratoire a enregistré une ruée sur les primes accordées dans l'ancien système, ce qui mange beaucoup de moyens. Pouvez-vous faire le point sur ce qui reste pour les primes accordées dans le nouveau système. La question est de savoir si tout n'a pas été mangé par le résultat de votre politique abracadabrantesque d'avoir mis sur pied un moratoire qui a provoqué cette ruée.

M. le Président. - Au risque de me répéter, le débat général concerne toutes les thématiques politiques du ministre. J'avais précisé qu'ensuite, on ferait une analyse

par programme de manière à pouvoir intervenir de manière spécifique sur les AB. Je pense que cela avait été clair. On peut tous ne pas se comprendre, mais pour la prochaine fois, je me limiterai à cela.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je serai ici très bref, puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer profondément dans le débat général sur les enjeux en matière de logement.

Je voulais revenir sur deux points. Je fais mienne la question de M. Maroy par rapport aux primes en capital relatives au Fonds du logement. Vous vous êtes déjà exprimé sur certains éléments de réponse, mais vu l'ampleur de la réduction, soit 13,7 millions sur 25,1 millions d'euros, je pense que c'est intéressant d'en savoir un peu plus.

On a entendu votre engagement que le nombre de prêts resterait constant au minimum, mais je pense que le contrôle parlementaire requiert que l'on en sache un peu plus sur les différents paramètres qui aboutissent à cette prévision.

Je reviendrai aussi sur l'allocation 52.01, l'allocation relative aux subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion où on a de nouveau ce commentaire lapidaire relatif à l'ajustement aux besoins. On sait que les besoins en matière de logement de transit et d'insertion sont là. On a une réduction de 350 000 euros, c'est près de 35 % du budget initial.

Quels sont les éléments qui aboutissent à cela ? Quelles sont les instructions, les consignes qui ont été données aux opérateurs ? Qu'en est-il de leurs impulsions à eux par rapport à ces dossiers ? Pouvez-vous certifier qu'aucun dossier ne va être reporté, ajourné, freiné, qu'aucune consigne, même informelle n'a été donnée en ce sens et que l'on a simplement une pénurie de dossiers, ce qui pose alors d'autres questions. Peut-être faut-il lancer non pas cri d'alerte, mais un cri visant à solliciter les AIS et autres organismes à finalité sociale à déposer des projets, puisque, aujourd'hui, le ministre semble devoir constater une baisse de régime.

Je profite que j'ai la parole pour poser une question d'ordre au président. Je voulais voir comment vous organisiez les travaux dans la journée. Je vois que la majorité n'est plus en nombre et je ne voudrais pas que la majorité se relaie pour aller manger chacun son tour et que l'opposition voyante soit là et puis finalement doive à un moment donné constater qu'elle n'a plus l'énergie d'aller jusqu'au bout. C'est une question très ouverte, je n'ai pas de difficulté à ce que la pause vienne dans une heure seulement, mais simplement voyons clair pour ce qu'il en est.

M. le Président. - Avant que le ministre ne réponde, je comptais faire le point après le programme 16.11 –

Logement secteur privé. Manifestement, on ne terminera pas ce matin le débat, donc une fois que le ministre aura répondu plus d'éventuelles répliques, on suspendra jusqu'à 14 heures 15. Il y a effectivement une réunion conjointe des bureaux des parlements qui se tient également aujourd'hui. Le ministre répond, éventuelles répliques et ensuite, on reprend à 14 heures 15.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je ne serai pas très long, Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de reprendre les questions que j'avais déjà posées tout à l'heure et auxquelles il n'a pas été répondu. Elles ont été évoquées aussi par M. Maroy.

Pour synthétiser, vous avez annoncé dans le budget initial une réduction très importante des primes globalement, l'ensemble des primes puisque l'on passe d'un montant global de 38 millions d'euros à 23 millions d'euros. Ici, à l'ajustement, vous remettez plus de la moitié de la réduction que vous avez faite à l'initial, puisque l'on est presque à 8 millions d'euros si on reprend les différents montants.

De toute évidence, cela a été mal estimé, mal planifié et ce n'est pas surprenant avec la technique du moratoire, on s'en est déjà expliqué.

Je souhaiterais surtout savoir à quoi correspond le montant qui est prévu à l'ajustement, donc pour ce programme-ci, on a la prime à la réhabilitation, on était à 5 879 000 euros. Comment ces montants – et il y a une autre partie dans les primes énergie – ont-ils été calculés ? Épuisent-ils les dossiers qui ont été rentrés avant le moratoire ?

Le délai de traitement, vous l'avez dit, a été augmenté de deux mois. À combien est-il porté ? Où en sera l'ensemble des dossiers d'ici la fin de l'année 2015 ?

Que restera-t-il comme budget disponible pour le nouveau système sous le budget 2015 ?

Que deviendra le budget initial 2016 ? En année normale, où en serons-nous tenant compte de l'ensemble de ces informations ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Excusez-moi, Monsieur le Président, s'il y a un certain nombre de redites par rapport au débat général. Je ne répondrai pas, parce qu'il n'y a pas de question, à la lettre d'amour de M. Maroy, évidemment. Ni même aux points qu'il a cru bien vouloir attribuer à ses collègues sur la qualité du débat général. Je ne me permettrais pas de critiquer la manière dont un parlementaire aborde ce débat.

En ce qui concerne le bonus logement, je peux encore confirmer que l'on ne touchera pas aux droits acquis, mais qu'il y a bien une réforme qui est à l'étude et qui touche à l'ensemble de la fiscalité. J'en profite pour répondre à Mme Defrang-Firket, je crois. Vous lui ferez écho de ma réponse en ce qui concerne le programme 12.02 - Les études, il s'agit bien de financer l'étude sur le bonus logement, étude fiscale et une deuxième étude confiée à des universitaires sur la réforme du bail.

Vous comprendrez que ces sujets sont suffisamment délicats pour que je m'adresse à l'extérieur.

Je laisserai, si vous le voulez bien, mon collaborateur répondre techniquement sur les différentiels du taux d'intérêt. J'ai eu sans doute la très mauvaise idée de me faire mal comprendre et donc, changeant de porte-parole, l'explication sera-t-elle peut-être plus convaincante.

Sur les AIS, Monsieur Maroy, j'ai largement répondu dans le cadre du débat général. Je pense aussi avoir répondu sur les primes.

En ce qui concerne les délais, Monsieur Henry, on me dit que sous l'ancien régime, le délai était de six mois et il serait de deux mois supplémentaires pour faire face à l'afflux, mais je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises.

Quant au paiement des factures, il est clair que, à part estimer les dossiers qui nous reviendront, parce que sur base d'une déclaration d'intention, lorsque la personne a deux ans pour réaliser ou pas les travaux avec un taux de chute qui est aussi énorme. Ce n'est pas parce que vous déclarez que vous allez réaliser des travaux, que vous allez les réaliser. En plus, comme vous l'avez déclaré, vous avez deux ans pour le faire.

On a donc porté des crédits, on a regardé dans nos transferts ce qu'il était possible de transférer sur des primes tant énergie que réhabilitation pour faire face tant aux dossiers de l'ancien Gouvernement qui continuent à arriver, puisque l'ancien Gouvernement a œuvré jusque 2014 et que, dès lors, je reçois évidemment les factures qui sont issues de l'ancien système des primes. Je vais probablement recevoir des factures qui sont issues du moratoire, puisque, là aussi, à partir du moment où vous introduisez vos dossiers, vous avez deux ans et troisièmement, je vais déjà recevoir des factures issues du nouveau régime.

Je pense avoir les moyens suffisants que pour répondre à l'ensemble des demandes des citoyens sans excéder le délai normal. J'ai suffisamment de moyens y compris pour honorer les dossiers du nouveau régime pour autant qu'elles me rentrent évidemment, puisque les factures, je ne sais pas maîtriser leur vitesse de rentrée. Je sais encore moins maîtriser le taux de chute ou le taux de sinistre, c'est-à-dire de déclarations

d'intention qui ne seront pas concrétisées par un investissement.

En ce qui concerne ce que je compte mettre à l'initial 2016, vous me permettez de dire qu'il devrait y avoir eu un débat à l'initial 2016 avec l'ensemble des membres de mon Gouvernement.

En ce qui concerne mes intentions, cette fois, c'est de repartir du budget initial 2015 pour concrétiser les économies à réaliser, le différentiel étant des factures en retard, mais je pense m'être déjà exprimé là-dessus dans le débat général.

En ce qui concerne le 52.01, je confirme à M. Hazée que c'est parce que je n'ai pas de dossier en paiement pour l'instant et que mon administration estime ne pas en avoir jusque fin de cette année. Dès lors, on fait la même chose, on les réattribue là où il y a manifestation des dossiers en paiement en attente, et notamment sur les primes.

Pour le différentiel du taux d'intérêt, pour terminer là-dessus, je vais demander à mon collaborateur, Olivier Dubois, s'il souhaite vous donner une explication. Ce sera sans doute plus français que ce que j'ai pu faire.

M. Dubois, Collaborateur de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie - La manière dont le dispositif fonctionne est la suivante : lors de ce que l'on appelle une année-programme, l'opérateur distribue une série de prêts à taux avantageux aux personnes qui répondent aux critères. Ces prêts à taux avantageux sont financés par des levées sur les marchés de capitaux de la part de l'opérateur. Ce que la Région prend en charge pour une année-programme par la dotation en capital, c'est le différentiel d'intérêt.

Ce que l'on ne sait pas en début d'année, c'est quel sera exactement le différentiel d'intérêt qui sera enregistré au 31 décembre. On verse la dotation qui est inscrite au budget et l'année suivante, on fait le bilan avec les calculs précis au 31 décembre de savoir quel est exactement le différentiel d'intérêt de l'année précédente qui a été enregistré. Il s'est avéré que l'année dernière était une année très particulière durant laquelle le Fonds du logement a pu bénéficier de financements sur les marchés de capitaux à taux très avantageux, notamment parce que l'on était dans un contexte de baisse très rapide et récurrente des taux d'intérêt qui ne permettaient pas d'adapter les taux proposés avec une rapidité aussi grande que celle de la manière dont ils pouvaient se financer sur les marchés des capitaux.

Dans le cadre de ces travaux d'ajustement, le Fonds nous a informés du fait que son bilan au 31 décembre était, en faveur de la Région wallonne, largement excédentaire et qu'il y avait lieu, en respectant la manière dont les choses se passent, de récupérer un montant assez important à charge du budget 2015 pour

corriger la dotation en capital trop importante qui avait été versée en 2014.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je note bien qu'il n'y a pas de réponse à ma lettre d'amour. Je trouve cela un peu pathétique, franchement, parce qu'il me semble que je vous parlais de trois défis avec des questions. Le défi démographique, c'est loin d'être anecdotique : 16 000 nouveaux logements nécessaires par an, on en construit 7 500. Je vous demandais quels étaient vos objectifs. Je prends acte que vous ne fournissez pas de réponse, cela ne doit pas être suffisamment important comme défi, puisque vous ne voulez pas y apporter de réponse.

En ce qui concerne les primes, vous venez de le reconnaître, le délai supplémentaire est de deux mois par rapport aux six mois. Cela fait donc, si je calcule bien, huit mois de délais. C'est ahurissant, comment voulez-vous que les Wallonnes et les Wallons aient en confiance dans le système quand il faut attendre huit mois. Si vous trouvez que c'est normal, libre à vous. Ce n'est pas le signal d'un fonctionnement normal, me semble-t-il, de l'administration.

Vous n'avez pas fourni de réponse plus précise que tout à l'heure à propos de la baisse très importante de 50% des crédits sur l'allocation budgétaire 51.03.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je l'ai loupé ? D'accord, désolé. Pourrait-on avoir les chiffres de manière précise ?

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y a un problème dans votre explication : on n'a toujours pas les chiffres de l'état réel de la situation. Vous nous dites : « Les délais ont été augmentés de deux mois et au lieu de traiter les dossiers en six mois, on les traite en huit mois. » Cela veut dire que courant 2015 tous les dossiers du moratoire doivent être traités, l'ensemble des dossiers sur l'année 2015. Une grosse partie est déjà traitée donc vous avez normalement une vision assez précise de la situation. Certes, il y a une question de délai de paiement des factures qui peut varier suivant les travaux, suivant les demandeurs, et cetera. Mais je suppose que l'on a quand même une estimation possible de cela sur base de l'expérience des années précédentes. On sait bien qu'il y a une certaine proportion des demandeurs qui vont réaliser leurs travaux dans un certain délai, une autre proportion dans un délai un peu plus long. On sait faire une simulation de quand on devra payer les différentes primes en fonction de la réalisation des travaux.

Vous nous dites d'une part : « On a mis l'argent que l'on a trouvé, que l'on a pu dégager et cela va couvrir à peu près l'entièreté de la demande des citoyens ». Mais

ces deux éléments-là sont totalement contradictoires. Ou bien vous avez une vision claire et vous savez combien vous devrez payer en 2015 pour respecter les délais vis-à-vis des citoyens, et à ce moment-là il y a un chiffre et celui-ci devrait être les montants qui sont à l'ajustement, ou bien vous avez mis ce que vous pouviez et en fait vous n'en savez rien du tout. C'est ce que j'ai l'impression de comprendre de votre réponse et c'est extrêmement perturbant. Les dossiers seront traités, mais cela veut dire que l'on ne sait pas s'ils pourront tous être payés cette année-ci en fonction de la rentrée des factures, puisque vous ne savez pas estimer...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Mais on peut quand même faire des hypothèses.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si vous voulez faire une hypothèse maximale, je prends tous les dossiers rentrés et je les mets tous au taux d'intervention maximum sans tenir compte des revenus des gens. J'estime que tout le monde est au plafond minimum et que tout le monde fait des travaux maximums, c'est vrai que je peux remettre beaucoup de crédits. À ce stade, je ne peux faire que comme mon prédécesseur qui en fin d'année rajoutait 2 millions, 3 millions, 4 millions, 5 millions d'euros en fonction de l'état d'avancement des dossiers, puisque le système est bâti de telle façon.

M. Henry (Ecolo). - Votre prédécesseur n'a jamais diminué le budget des primes. Vous avez choisi de diminuer très fortement le budget des primes. C'est ce que vous avez fait à l'initial, vous êtes passé de 38 à 23 millions d'euros.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Ici, vous remettez huit millions et vous ne savez pas si les huit correspondent à l'entièreté des dossiers ou à quelle proportion de ces dossiers. Vous ne savez pas du tout où en est le système.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous estimons que les huit millions suffiront.

M. Henry (Ecolo). - Alors c'est qu'il y a un calcul ? Comment peut-on dire que les huit suffiront ? C'est qu'il y a un calcul, une addition des dossiers avec des montants et des paramètres, parce que, bien entendu, ils ne seront pas tous au taux maximum. Il y a des hypothèses de calcul qui vont aboutir à un chiffre. C'est l'explication du chiffre qui est dans le budget ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Henry, je fais comme chaque année : on sait que l'on est en insuffisance de crédits, on remet des crédits nécessaires que l'on ajuste. Ils seront même, à mon sens, trop importants. Qui peut le plus peut le moins. Je les ai mis sur le paiement des primes. Si le fait d'avoir plus de

crédits permet de réduire de huit à sept mois, tant mieux.

M. Henry (Ecolo). - Mais comment pouvez-vous dire qu'à votre sens ce sera plus important si vous n'avez pas de chiffres ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai des chiffres, je n'arrête pas de vous le dire. Monsieur Henry, vous avez fait partie du Gouvernement précédent. Votre question est incroyable.

M. Henry (Ecolo). - Quand on fait des ajustements...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est juste incroyable, mais j'accepte d'y répondre avec beaucoup de plaisir. Je ne sais pas estimer le montant des factures.

M. Henry (Ecolo). - Qu'est-ce qui est incroyable ? On a des montants. On met huit millions.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. le Président. - Monsieur Henry, terminez si vous voulez sur le sujet. Je ne pense pas que vous vous mettez d'accord avec le ministre.

M. Henry (Ecolo). - Je veux bien terminer, mais je n'accepte absolument pas la réponse. Je souhaiterais que vous puissiez me donner plus d'informations cet après-midi lorsque l'on viendra à l'autre programme. Je suis désolé, quand on dépose un ajustement, il y a des hypothèses de calcul pour établir les chiffres. On ne dit pas comme cela 8 millions d'euros ou 4 ou 6 ou 3,2. En plus, ici c'est au millier d'euros près quasiment. Ce sont des chiffres qui viennent de quelque part. Donc, il y a des hypothèses qui, après, peuvent être plus ou moins corroborées par les faits. Là, il y a une incertitude, je veux bien accepter cela de la part du ministre. Mais qu'il n'y ait aucune explication sur le montant et qu'aujourd'hui on ne sache pas déduire de votre réponse si une part – plus ou moins quelle part du budget – après ajustement sera consacrée aux nouveaux dossiers, au nouveau système post 1er avril – pour les deux tiers de l'année 2015 – cause un souci. Je ne veux pas accepter cette réponse-là.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous êtes sourd, mais j'ai donné les éléments d'explication qui étaient à ma disposition.

M. le Président. - Le dernier mot revenant au parlementaire, Monsieur Henry, si vous souhaitez conclure.

M. Henry (Ecolo). - Non, je ne suis pas sourd.

M. le Président. - Merci, bon appétit à tous. On

reprendra nos travaux à 14 heures 15 minutes.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 13 heures.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 15 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Je propose de reprendre nos travaux.

Le ministre me demande de donner un complément d'information par rapport à une question qui lui était posée dans le secteur du logement privé par M. Henry. Je lui cède donc la parole et vous aurez la parole après, Monsieur Henry.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Henry, j'ai donc creusé un petit peu votre question qui était celle de M. Maroy.

Il aura donc aussi réponse, via les travaux, à sa question. Je vais partir et je ne veux pas être désobligeant, mais il faut quand même dire ce qui est : « ayons conscience que je pars quand même d'un système avec dérive systématique d'environ 6 millions d'euros par an et d'une durée de traitement de 6 mois ». Je voulais quand même le préciser.

Aujourd'hui, quelle est la situation ? En avril 2015, tous les crédits ne sont pas consommés. Je peux donc continuer à honorer les dossiers au fur et à mesure de leur traitement. Ce que je peux vous dire, c'est que, suivant les chiffres arrêtés au 15 mars dernier, ce qui me permet d'estimer raisonnablement ce qui va arriver et ce qui pourra être traité compte tenu du délai de traitement des dossiers par notre administration, en logement, il y a plus ou moins 13 000 dossiers qui seront à traiter, dont – je vous fais remarquer, je vous ai dit la difficulté – encore un peu plus de 2 800 dossiers qui datent de 2013. Pourquoi ? Parce qu'ils ont bien fait la déclaration préalable de demande de travaux en 2013, mais les factures sont arrivées à l'échéance du délai. Je ne sais donc pas estimer de manière plus précise quand la facture va rentrer.

Sur les 13 000, y en a encore environ 2 800 dossiers qui datent de 2013. Tout cela, c'est une estimation, Monsieur Henry – soyons bien conscients de cela – montre que j'aurais à peu près encore besoin de 12,5 millions euros de moyens. Les moyens disponibles sont de 7,735 millions d'euros. Il me manquerait donc 4,820 millions d'euros.

Je propose alors, justement, de mettre 5,9 millions, 5,879 millions d'euros exactement. Normalement, c'est plus que nécessaire. On a fait le même calcul en énergie. Je n'ai pas le nombre de dossiers, mais j'ai les besoins. Les besoins seraient de 25 millions d'euros, alors que le 15 mars, le disponible était encore de 21 millions d'euros. Il manquerait donc 3 millions d'euros. Je propose, à l'ajustement, d'apporter 1,843 million d'euros, dont 1,185 million d'euros via le Fonds d'énergie. Il manquerait donc 1,765 million d'euros, au total. Cependant, dans le cavalier budgétaire, vous aurez noté que l'on a mis la perméabilité entre les primes logements et les primes énergie, justement, pour pouvoir honorer en fonction des factures qui rentrent.

On est toujours dans le cas d'estimations, bien entendu. S'il devait y avoir encore un accident – *quod non*, je ne le pense pas, et les estimations me font penser qu'il n'y en aura pas – les dernières nouvelles du Fonds énergie sont relativement bonne, c'est-à-dire que les recettes seraient supérieures aux recettes prévues. Des possibilités d'utilisation de ce surplus du Fonds pourraient donc encore être affectées, mais nous ne pensons pas en avoir besoin.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu. Je vous remercie pour ces précisions supplémentaires qui répondent à une bonne partie des questions. Il ne s'agit donc pas d'un chiffre au hasard, mais d'un chiffre correspondant à la connaissance des dossiers que votre administration peut avoir. Vous avez donné les chiffres au 15 mars, les chiffres évoluent avec le temps, mais enfin, quand même, ce sont des chiffres estimés. Là où je ne vois pas tout à fait clair dans ce que

vous avez dit, c'est que, si je comprends bien, selon les estimations – et cela, je le comprends tout à fait que ce sont des estimations – il y a effectivement des disponibilités, avec l'ajustement, suffisantes, en tout cas pour la somme de l'ensemble des primes de l'ancien... Ce qui n'est pas clair, en fait, c'est que les nombres de dossiers que vous avez donnés et les chiffres de primes que vous avez donnés concernent tous les systèmes ou uniquement les anciens avant le moratoire ou...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour être très clair, vous m'aviez demandé d'estimer le nombre de dossiers dont nous recevions la facture à un moment donné. Sur base d'éléments de mon administration, de statistiques, on estime que l'on devrait encore payer, au maximum, pour le logement, sur 13 000 dossiers cette année. C'est la même chose pour l'énergie.

M. Henry (Ecolo). - Ce sont les factures, y compris de dossiers, éventuellement, post 1er avril ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il va y avoir des dossiers post 1er avril, parce qu'étant donné le taux de sinistralité... D'abord, tout un nombre de dossiers ne sera jamais à payer. Ensuite, comme c'est la date de facture qui, au-delà de la déclaration préalable... Certaines personnes ont introduit avant moratoire, mais ne réaliserons pas les travaux en 2016 et ne seront pas payés. Par contre, d'autres auront déjà introduit leur dossier le 2 avril et peut-être déjà avec la facture le 3 avril – il y a des gens rapides. Comme c'est le principe du *first in, first out*, je ne compte pas d'abord faire tous les dossiers 2013, puis tous les dossiers 2014. On se base sur la date de réception de la facture.

M. Henry (Ecolo). - Cela veut donc dire que l'on ne sait pas, avec ces chiffres-là, ce qu'il restera encore de la partie moratoire, et cetera, pour l'année prochaine. On ne sait pas encore estimer cela.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Avec beaucoup de difficultés, parce qu'il faudrait alors que l'on prenne les taux de sinistralité. Ce que l'on me répond à l'administration, à mon cabinet, c'est que l'on estime avoir suffisamment de moyens et que nous avons encore une pomme pour la soif.

M. Henry (Ecolo). - Pour les factures 2015.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il faut se dire aussi que juillet et août sont traditionnellement des périodes où nous ne recevons quasi rien. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, le budget n'est pas consommé. Je suis donc vraiment dans le principe de prudence.

M. Henry (Ecolo). - Ce qui m'étonne plus, c'est qu'il n'y aurait pas du tout de dossiers qui aboutiraient déjà à des factures en 2015 sur le nouveau système. Sans doute

qu'il y en a une partie.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Probablement y en aura-t-il.

M. Henry (Ecolo). - Je vous remercie pour ces précisions, cela confirme ce qui était mon étonnement, c'est-à-dire qu'il y avait peu de budget sur les primes énergie par rapport à l'autre, mais vous dites vous même que le cavalier est prévu pour cela et que cela ira probablement dans ce sens. C'est plutôt à confirmer.

Pour le reste, il serait intéressant, mais cela peut être ultérieurement, d'avoir les chiffres plus précis sur la répartition sur les catégories de dossiers, entre ce qui est de l'ancien système et du nouveau, notamment pour savoir ce qu'il y aurait encore comme impact budgétaire, en 2016.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Normalement, cela devrait être possible, sur base des informations qui aboutissent à vos conclusions. Théoriquement, on devrait savoir faire ce calcul-là aussi, même avec, forcément, une incertitude sur les taux de réalisation, mais quand même une estimation. Cela veut dire que, en 2016, il y aura vraisemblablement encore un budget nécessaire pour l'ancien système. Tenant compte de ce que vous dites, on ne sera certainement pas au bout du traitement de ces dossiers.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - En ce qui concerne le logement, et particulièrement le logement public...

M. le Président. - Attendez, sur le logement public, on va y passer tout de suite.

Je clôture le logement privé, on passe alors au logement du secteur public, le Programme 16.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - J'avais deux remarques qui étaient à cheval, en ce qui concerne le logement.

La première est transversale, que ce soit du logement public ou du logement privé, c'est la création de logements annuellement, et particulièrement aussi dans la sphère publique. On parle, en vitesse de croisière, de la nécessité pour faire face à la demande de 16 000 logements par an en construction, alors que, pour cette année, on sera à 7 500. Je reviendrai sur ce point dans le cadre du cadastre qui doit être fait par la Société wallonne de logement. Par rapport à ce constat, on est face à une difficulté, puisque l'on ne sait pas faire face aux demandes qui sont présentes et qui vont certainement s'accroître à travers les années, malheureusement.

On se retrouve, en ce qui concerne la Société wallonne du logement, face à une situation où... Tout à l'heure, j'avais dit qu'il y avait beaucoup de choix techniques, c'est vrai fondamentalement, mais quand il y a des choix politiques, ils sont un peu surprenants. L'objectif serait, normalement, d'augmenter le logement public, en tout cas l'objectif que vous vous êtes fixé. Cependant, on voit une diminution d'un peu plus de 11 millions d'euros en engagement, une diminution de 2 millions d'euros en liquidation. On voit également une diminution de 7 millions d'euros à l'ajustement pour limiter l'impact de la Société wallonne de logement sur le solde SEC. C'est un choix. Vous avez intégré le solde SEC, vous devez le faire, mais c'est un choix de le faire peser plutôt sur un organe que sur un autre.

Vous avez une volonté précise en matière de logement. Pour cela, on n'a pas l'embarras du choix, il y a un accroissement de la population, il y a un accroissement des demandes, il faut que les logements suivent leur cours. Ici, sur un ajustement, sur quelque chose qui est très partiel – en tout cas, c'est comme cela que vous l'avez conçu – les quatre paramètres que je viens de vous citer sont totalement contraires à votre volonté initiale. Quelque part, on a l'impression de se dire qu'il y a...

(Réaction d'un membre)

La majorité n'est pas en nombre.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, il y a des circonstances un peu particulières, il y a une réunion conjointe des deux Bureaux, Parlement wallon et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, une série de questions ont été posées ce matin.

J'entends M. Bouchez reprendre les propos de M. Maroy de ce matin.

(Réaction d'un membre)

Il vient de vous adresser un petit mot, Monsieur le Président.

M. le Président. - Monsieur Dermagne, je veux bien comprendre. Il y a une règle budgétaire de présence. Il y a des membres qui sont au Bureau.

À partir du moment où l'opposition me demande de faire vérifier, je dois vérifier que vous n'êtes pas en nombre.

On suspend cinq minutes, le temps de reprendre nos travaux, en espérant que vous soyez en nombre. On ne peut pas contourner les règles du Parlement.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 26 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 33 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je pensais qu'au MR, on vous tenait informé des réunions.

M. Fourny (cdH). - Vous auriez pu avoir la correction de respecter le fait qu'il y avait une réunion des Bureaux conjoints avec les représentants des deux groupes.

M. le Président. - Si vous avez quelque chose à dire, Monsieur Fourny, prenez la parole au micro, parce que je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, je pense. Quand je vois ce que vous avez fait hier soir, encore, vraiment pas.

Alors à votre place, je pense que vous feriez mieux de vous taire. Surtout avec ce que j'ai encore vu à la RTBF, vous allez avoir un retour de flamme comme vous ne vous y attendez pas.

M. Fourny (cdH). - Vous sortez de votre rôle de président, Monsieur le Président, vous devez être neutre. Cela suffit, ce manque de neutralité, d'objectivité et veuillez présider objectivement, s'il vous plaît.

M. le Président. - Je vous demanderai dorénavant d'être à l'heure, comme cela on pourra commencer sans devoir vous attendre durant un quart d'heure.

M. Collignon (PS). - Vous êtes atteint « d'Antoinite ».

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 215 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE
(DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET
(DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 214 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)
ET
(DOC. 215 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - J'en étais sur le lien entre les paroles et les actes.

Monsieur le Ministre, on en était à la dichotomie entre d'un côté les paroles sur l'idée qu'il faut du logement public en Wallonie. Je suis revenu sur les chiffres, je suis revenu sur les diminutions de crédit, que ce soit des crédits en liquidation, des crédits d'engagements, mais aussi sur l'impact SEC où l'on fait un choix, clairement, sur la société wallonne de logement.

À la rigueur, ici, mon propos n'est pas de vous reprocher un choix ou un autre, mais c'est simplement d'essayer de mettre en concordance vos paroles et les actes que l'on peut voir ici, dans le cadre de ce budget. Force est de constater que l'on n'est pas du tout en phase, puisque d'un côté, vous nous dites qu'il faut construire plus, il faut investir dans le logement public et, de l'autre, on voit dans l'ajustement que c'est plutôt des diminutions, des réductions. Déjà que l'objectif initial n'est pas atteint, il risque encore moins de l'être par la suite.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul endroit où l'on retrouve de telles difficultés, puisqu'il y a un point sur lequel je vais m'entretenir avec vous de façon particulière : le cadastre. Le cadastre, cela a été une grande saga. Ma formation politique le réclame depuis des années et puis après, finalement, M. le Ministre Antoine, bon an, mal an, le met en place, on dote la Société wallonne du logement d'un budget pour ce faire. À l'heure actuelle, cela a coûté près de 12 millions d'euros à la Région, l'établissement de ce cadastre. Quand même, c'est beaucoup d'argent. Oui, mais c'est utile. À un moment donné, pour prendre des bonnes décisions, il faut les bons outils.

Le problème – je vois que vous faites une grimace, c'est normal – c'est que les outils, j'ai l'impression parfois qu'ici, cela ne vous intéresse pas trop et que l'on gouverne un petit peu à vue et que l'on a une intuition, on a un propos. Cependant, théoriquement, ce cadastre, cela devait être l'outil qui permet, justement, une bonne politique du logement public en Wallonie. Douze millions d'euros pour le mettre sur pied et, à l'heure actuelle, on n'est qu'à 75 % du travail qui est réalisé.

Moi, j'ai un chiffre, c'est un peu moindre de 75 %. Vous donnerez vos chiffres, éventuellement, mais on ne doit pas être loin de la réalité.

La question est simple : qu'en est-il, Monsieur le Ministre, à ce niveau-là ? Je vois que, dans l'ajustement budgétaire il était prévu, en tout cas dans l'initial, 1 million d'euros pour cette politique. Cela est ramené à zéro, et que dit-on ? On dit que les sociétés de logement pourront alimenter ce cadastre sur une base volontaire. Autant chanter Ramona sur la place De Brouckère. Maintenant, en plus, elle est piétonne, vous aurez donc l'occasion de le faire autant que vous voulez, mais personne, en tout cas dans cette salle, n'est assez naïf pour penser qu'une société de logement qui compte déjà ses sous pour l'entretien quotidien du parc va se dire : « Ah, moi, je vais dégager un montant, parce que j'ai envie, sur la base volontaire, de faire plaisir au ministre du Logement ou de faire plaisir à M. Antoine », enfin c'est quand même vous le ministre du Logement, soit c'est une politique qui vous paraît utile, soit elle ne vous paraît pas utile, mais assumez-le.

Ici, on est bien d'accord : le fait de faire peser la charge sur les sociétés de logement, cela revient à dire « c'est terminé, le cadastre, on laisse tomber ». Il y a eu 12 millions d'euros investis pour un outil qui, en réalité, ne verra jamais le jour ou, en tout cas, qui sera présent à 75 % ; ce qui prouve que l'on n'a pas d'intérêt en la matière.

Pourtant cet outil est indispensable si on veut, à un moment donné, se lancer dans un programme de rénovation, de gestion et de construction de cet habitat public, puisque vous savez très bien que les règles SEC 2010 et l'intégration de la Société wallonne du logement empêcheront, à l'avenir, que, du jour au lendemain, on décide d'un grand programme pour le logement public qui va tout remettre à jour. Cela demande une gestion beaucoup plus régulière, beaucoup plus quotidienne.

Toujours sur cet aspect, vous, en tant que ministre – et vous êtes ministre socialiste, Monsieur Furlan, vous l'assumez, quand même, cela ne vous dérange pas si je vous dis cela, vous êtes un ministre socialiste – il y a quand même 38 000 familles qui sont demandeuses. Il y a 96 000 places qui seraient nécessaires et donc on a besoin de la constitution d'un parc solide, d'un parc qui peut grandir sur la base d'investissements précis.

Monsieur Collignon, n'hésitez pas. Si j'entends votre

voix, c'est que vous dites quelque chose ou alors, vous parlez tout seul et, cela, c'est bien embêtant.

(Réaction de M. Collignon)

Je peux comprendre que certains propos vous soient douloureux parce que, quand on gère la Région depuis autant d'années avec le même partenaire – de temps en temps, il y a Ecolo, je vous l'ai déjà dit, Ecolo est un peu votre cache-sexe, de temps en temps on l'utilise ou pas...

(Réaction de M. Collignon)

Un petit peu jeune, vous savez, je ne suis quand même pas né avant-hier non plus, il ne faut pas pousser. J'étais déjà en âge de comprendre, je vous assure. Moi, je milite pour le vote à 16 ans comme le ministre. Je peux vous dire, j'étais déjà en âge de comprendre la manière dont se faisaient les coalitions, les machins, je regardais cela à la télévision avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président. - Revenons aux AB.

M. Bouchez (MR). - Et j'ai cru comprendre que c'était le même....Oui, Louis Michel, et tout cela, j'ai suivi....

Je rappelle juste quelques éléments par rapport au cadastre. Cela peut paraître anecdotique, mais quand on avait libéré les crédits nécessaires pour ce faire, l'objectif était d'établir le cadastre en 24 mois. Le problème est que c'était dans le contrat de gestion 2007-2012 de la Société wallonne du logement. Il s'agissait de dire – c'était dans leur contrat de gestion – qu'à partir du moment où ils recevaient les fonds, ils avaient 24 mois à partir de la constitution de ce contrat de gestion pour établir ce cadastre du logement. Sauf que, je vous l'ai dit, c'était 2007-2012. Les 24 mois, il y a longtemps qu'ils sont expirés.

Il y a eu des reports de *deadline* systématiques pour arriver à la situation que je viens de vous indiquer, c'est-à-dire le fait d'avoir un cadastre rempli à 77 % et qui, malgré tout, a coûté beaucoup d'argent.

La question est très simple, Monsieur le Ministre : sur la base de cet état des lieux, quelle est votre position ? Est-ce que l'on jette le cadastre en bonne et due forme en se disant que ce sont 12 millions d'argent perdus. Vous l'avez dit, la vie est une succession de petites victoires et d'erreurs et de défaites. Ici, c'est une défaite, il faudrait l'acter après quelques victoires tout à l'heure. Cela fait partie de la vie, j'accepte cela, mais je vous pose la question : est-ce une défaite ou non ? Vous dites que le cadastre est un outil utile, mais alors il y a un problème par rapport à votre ajustement, il va falloir l'amender si votre ajustement est de le mettre à zéro.

C'est pour cela que j'ai tendance à répondre à votre place. Finalement, on est à zéro.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la

Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est une tendance naturelle !

M. Bouchez (MR). - Deuxième angle sur lequel je voulais vous entretenir, c'est l'attribution des logements sociaux que l'on peut d'ailleurs remettre en lien avec ce dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire l'audit. Vous nous avez dit qu'il faut plus de souplesse, que l'on se retrouve face à des situations où, parfois, c'est ubuesque parce qu'il y a des personnes qui se retrouvent dans les conditions pour obtenir un logement, mais elles ne peuvent pas, elles doivent attendre longtemps, il n'y a plus de marge de manœuvre, tout ce que l'on fait, c'est attribuer des points.

Peut-être pas la notion de flexibilité telle que vous l'entendez, mais l'idée de considérer que l'on doit ouvrir à des cas qui, pour le moment, ne trouvent pas réponse dans le système tel qu'il est conçu à l'heure actuelle. Mais, si je mets en relation le fait de l'administration compétente en matière d'audit – je l'ai rappelé tout à l'heure, de 11 à 7 agents, ils n'y arrivaient déjà pas à 11, maintenant ils sont 7, leur directeur est parti à la retraite – on voit vraiment que c'est un service qui va avoir du mal à pouvoir produire des résultats intéressants dans des conditions pareilles. Si j'ajoute cela à votre volonté de souplesse, vous pouvez quand même considérer... Et en plus, on n'a même pas le cadastre ! En fait, ce ne sont même pas deux points, mais trois. Si je fais la photographie des perspectives du logement public en Wallonie, c'est : pas de cadastre, quasi plus d'audits qui est, pourtant, l'organe qui doit aider les sociétés et, en plus de cela, on nous parle de flexibilité, de souplesse, de revoir la loi.

Vous pouvez quand même considérer que l'on est un peu inquiets. Si vous additionnez les trois, cela veut dire : « retour en 2004 ou en 2005, avant tout ce que l'on a connu ». Évidemment, il n'y avait pas d'audit. Le cadastre n'existait pas – on le réclamait déjà, mais il n'existait pas – et, en plus de cela, il y avait une certaine souplesse effectivement. C'était presque du contrat intuitu personæ. On était dans une gestion – pour certains cas, je ne vais pas généraliser – dans une gestion assez particulière.

Je ne veux pas lancer des anathèmes, je ne veux pas lâcher les mots qui fâchent. Je ne les citerai pas, mais tout le monde les devine. Nous avons peur de cela. Il faudrait essayer de rassurer les acteurs, rassurer les citoyens, que tous les citoyens aient la garantie d'être traités de la même manière, quelles que soient les connaissances qu'ils ont, leur situation politique, sociale, philosophique, que tout le monde soit traité de la même manière s'il est en situation de besoin.

J'aimerais connaître votre calendrier par rapport à cette réforme. Vous avez parlé d'une réforme du calcul des loyers. Il y a eu d'ailleurs pas mal de propositions qui ont été dans des sens divers où certains envisageaient que le loyer devait augmenter si vous

restez après un certain nombre d'années. Cela ne venait pas de nous, cela venait de l'Union des villes et communes, je crois que vous connaissez des gens là-bas. Eux trouvaient qu'au bout d'un certain nombre d'années, il fallait inciter les gens à quitter le logement. Je vous ai entendu à la radio, vous avez été très clair, cela c'est non.

Néanmoins, il y aura une réforme du calcul des loyers. Il serait intéressant, à l'occasion de cet ajustement de pouvoir vous entendre sur votre ambition, votre stratégie politique en la matière. Cela a une conséquence budgétaire directe pour les sociétés de logements. Cela aura une conséquence également sur les coûts d'entretien, sur les publics qui sont accueillis. Fatalement, compte tenu de la situation budgétaire actuelle de chacune de ces structures, il est important, lors de cet ajustement, de connaître vos intentions. Pourquoi ? Parce que s'il devait s'avérer que la réforme a pour conséquence d'appauvrir les sociétés de logements, on pourrait avoir le débat de se demander – je ne dis pas qu'il faut aller dans un sens ou dans l'autre, je ne fais que poser la question – s'il ne faudrait pas prendre des dispositions à notre niveau.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Les dispositions ? Je vous écoute d'abord et puis on aura une interaction.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je vais venir avec une idée en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne privée. On a un locataire et finalement cette location peut devenir « acquisitive » d'une certaine manière. Surtout, quand on parle de la mobilisation de l'épargne privée, c'est le partenariat avec le privé.

Le système que vous décrivez, je suis désolé de vous le dire, c'est le système de vente et de location. Je connais un autre ministre au niveau fédéral qui avait fait cela et, quand il avait eu cette idée, tout le monde lui était tombé dessus en disant que c'était scandaleux d'agir de la sorte avec des bâtiments publics.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous m'expliquerez les différences ! Ne vous excitez pas !

M. le Président. - Continuez, Monsieur Bouchez, vous aurez la parole après.

M. Bouchez (MR). - Ne vous excitez pas, je pose juste des questions.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, on est dans le logement public, continuez avec l'investissement privé dans le logement public.

M. Bouchez (MR). - Pas de procès d'intention, ni

dans un sens, ni dans l'autre, le calme et la sérénité et tout ira bien.

Monsieur le Ministre, j'aimerais bien vous entendre sur votre mobilisation de l'épargne privée et surtout des mécanismes que vous comptez prendre. Si des dispositifs doivent être pris – des dispositifs d'accompagnement ou d'incitant – ils doivent également peut-être se retrouver dans cet ajustement, si pas dans cet ajustement, dans le budget futur si, en tout cas, vous envisagez, dans un premier temps, des incitants pour aller dans cette direction.

Je vous envoie cette première volée de questions. Selon vos réponses, nous verrons si nous devons continuer la discussion.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on a déjà évoqué une série d'éléments dans la discussion générale. Certains appellent des compléments. Je ne reviendrai pas sur les diminutions dans l'aide aux sociétés de logement par rapport aux investissements, l'allocation qui est diminuée de 450 000 euros dans le budget, les 2,2 millions d'euros de la Société wallonne du logement.

Je ne reviendrai pas, non plus, sur les aides aux sociétés de logements, au niveau de leur fonctionnement, les 3 millions d'euros qui sont supprimés en termes de subventions aux loyers, mais qui ne sont pas réinvestis dans l'allocation de base « aides aux sociétés ».

Rappelons-nous qu'il y avait déjà eu 5 millions d'euros en moins lors de l'initiale par rapport au plan d'ancrage. Avec tous ces éléments, on comprend mieux votre réforme qui vise à dire que vous allez vendre des logements et faire davantage venir de revenus moyens pour équilibrer les comptes des sociétés.

La question qui reste toujours dans ce débat – on l'a déjà eu et il reviendra – c'est la question de la place pour les publics plus précaires qui ne trouvent pas à se loger sur le marché locatif privé et qui ont besoin des pouvoirs publics pour être aidés en ce sens.

Je vous vois faire de grands yeux, mais, au bout du compte, si on réduit les moyens des sociétés de logements, on augmente l'écart entre recettes et dépenses. Je fais le pont avec les réformes que vous avancez en matière de réformes locatives dans le logement social et les choses s'emboîtent un peu, mais, au bout du compte, c'est alors une moindre solidarité qui en résulte.

Je voulais revenir, plus précisément en terme de question, sur le cadastre d'abord et je reviens après sur les CLT.

Sur le cadastre, on voit que les moyens prévus dans le budget disparaissent, on voit – la Cour des comptes nous l'a dit et nous la remercions encore – que les moyens diminuent aussi au niveau du budget de la Société wallonne du logement. La question est : quel est le choix ? C'est une chose de dire on le suspend et, effectivement, nous sommes dans le Gouvernement des reports. On a reporté le CoDT, le décret Sols, le débat sur les éoliennes, les objectifs des énergies renouvelables, le brevet d'école d'administration et j'en passe. On peut reporter aussi le cadastre du logement. Ou alors est-ce un autre choix ?

On ne voit pas clair parce que le commentaire du budget nous dit que le financement du projet ne sera pas réalisé au sein du périmètre régional.

Je reviens sur cette question parce que je ne vois pas bien vers où on veut aller. Qu'entend le Gouvernement lorsqu'il dit que quelqu'un d'autre va payer finalement en dehors du budget régional ? On sait en plus dans quel contexte on se trouve aujourd'hui au niveau des normes SEC. Je veux dire que l'extérieur du budget régional, il est un petit peu diminué puisque forcément, on intègre dans le périmètre un grand nombre d'entités. Quelle est l'idée qui est là derrière ? Est-ce que c'est un petit peu du vent en attendant éventuellement le retour du cadastre dans un prochain budget ? Là, c'est la thèse du report. Où y a-t-il un changement de paradigme qui se prépare et un mécène va arriver et va dire : « Voilà, je viens avec des moyens pour vous aider, Monsieur le Ministre, à effectuer ce cadastre » ? On a envie d'en savoir un petit peu plus. C'est un outil important qui concerne toutes les sociétés. Des moyens importants ont été investis, M. Bouchez l'a rappelé. Où en sommes-nous ? Où va-t-on en la matière ?

Je ne serai pas plus long, mais je vous écouterai avec beaucoup d'attention.

Et puis, vient l'enjeu des *Community land trust*. Là, j'intègre dans le débat, comme la Conférence des présidents m'y invite, la question qui avait été déposée en la matière pour vous demander de faire le point par rapport à cette politique-là. C'était sous la précédente législature que le programme a été lancé. On a 17 projets qui ont été rentrés dans le cadre du plan d'ancrage. Au-delà de nos propres bancs, il y avait un certain enthousiasme par rapport à cette idée, par rapport au principe qui pouvait être mobilisé pour aider un certain nombre de ménages à acquérir un logement. Où en sommes-nous à ce sujet-là ? En mars dernier, vous m'indiquiez, je vous cite, avoir souhaité suspendre les séances de travail avec les opérateurs concernés afin de faire le point sur ces dossiers et de respecter les impératifs budgétaires. C'était de nouveau une suspension ou une mise au frigo qui s'ajoutait à celle qu'on a évoquée tout à l'heure. Revenant à la charge, vous nous disiez alors que vous aviez envie de relancer – je vous cite à nouveau – d'organiser de nouvelles séances de travail qui permettent de répondre aux

questions des opérateurs. Manifestement, il y aurait des questions à éclaircir. En attendant, un certain nombre d'opérateurs, peut-être tous ou en tout cas un certain nombre aujourd'hui ne savent pas très bien où en est le dossier et se demandent « Le projet que j'ai rentré dans le cadre du plan d'ancrage, quel est son avenir ? Quel est le calendrier dans lequel le Gouvernement compte l'examiner et en assurer le suivi ? ».

Il y avait un dernier élément qui avait aussi été évoqué, pour être tout à fait complet, dans le cadre de la précédente discussion budgétaire puisque nous vous avons déjà interrogé à cet égard. Vous aviez dit que l'Institut des comptes nationaux devait également être consulté sur le sujet.

Voilà les questions qui se posent. Où en est-on par rapport au CLT depuis le mois de mars ? Le travail s'est-il poursuivi et le dossier sort-il de l'ornière dans laquelle le Gouvernement l'a mis quelque temps ? En sait-on plus sur l'avis de l'ICN, s'il se confirme qu'il a été consulté ? Quelle est l'information qui est donnée ou qui sera donnée aux opérateurs pour être clair par rapport à ce dossier ?

Voilà le deuxième élément, au-delà du débat général et des critiques nourries qui ont été portés sur les choix politiques et budgétaires du Gouvernement en la matière, sur lesquels il semblait important de vous entendre encore.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres intervenants sur le programme 16 Logements, secteur public ?

(Rumeurs)

Vous êtes déjà intervenu.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai donné non pas des apaisements, mais répondu à la question de M. Henry et j'aimerais le dire devant ses collègues parlementaires puisque nous sommes quasiment seuls, comme cela tout le monde sait que c'est quasiment, que je me suis acquis de la situation et de la question.

Pour la création de logements, la DPR est claire. Elle fixe l'objectif à la création de 6 000 logements. Mon objectif est de créer ce que la DPR m'impose de faire, à savoir 6 000 logements. Je vous assure que, dans le cadre de la réforme du logement, j'y veillerai et que les mécanismes sont mis en œuvre.

Ceci dit, aujourd'hui, moi, je ne ralentis en rien ni n'accélère en rien, je suis dans l'exécution d'un plan d'ancrage qui ne m'appartient pas. Aujourd'hui, nous sommes dans le 2014-2016, qui est le plan d'ancrage du Gouvernement précédent. Je ne sais pas, en cours de route, modifier ce plan d'ancrage. Je dois forcément mettre de nouvelles règles et j'y travaille. Je vous ai

parlé de droits de tirage, et cetera. Pour le prochain plan d'ancrage, je ne vais pas dire aujourd'hui, à certains intervenants : « Vous n'avez plus ce que le Gouvernement vous a promis » pour le redistribuer à d'autres. Ayons conscience que le ministre est dans l'application de quelque chose qui a été décidé par son prédécesseur et par le Gouvernement précédent et qu'il met en œuvre.

Nous recevons les factures au cours du temps. Nous estimons le paiement des factures. On ne ralentit en rien ce plan d'ancrage. On a les moyens nécessaires à le mettre en œuvre. Je rappelle d'ailleurs que ce plan d'ancrage, quand je dis que c'est une vue théorique que je mets en place, le 2014-2016, en réalité, je paie les factures de 2008. Cela, c'est la réalité des choses. La réalité des choses, c'est que c'est sept ans pour construire un logement. Je vous l'ai dit à de nombreuses reprises. Mon intention, j'y reviendrai alors dans quelques minutes, ce n'est pas aborder l'ensemble de la stratégie du logement ici, dans la mesure où cela doit dépendre d'une note au Gouvernement et le fonder dans le cadre d'un ajustement. L'ajustement, cela consiste à adapter mes moyens aux politiques actuelles. Avec vous, je me ferai avec plaisir le soin de développer quelque peu les lignes, tout en ayant la prudence de dire tout cela nécessite un arbitrage du Gouvernement qui, à ce jour, la note est déposée et j'espère – je l'ai déjà dit – conclure avant les vacances parlementaires.

Les moyens de paiement, comme en matière de primes, ils sont adaptés à la hausse, comme a fait chaque ministre au cours du temps, d'ailleurs ils sont adaptés à la hausse ou à la baisse en fonction de l'estimation que nous font nos administrations des factures à recevoir sur des plans d'ancrage qui remontent parfois à sept ou huit ans. Je ne finance pas aujourd'hui des décisions que j'aurais pu prendre. J'espère que vous en êtes tous conscients.

En ce qui concerne la diminution des moyens d'engagement, Monsieur Bouchez, le principal, ce sont les crédits de recapitalisation, une société d'aide aux sociétés pour les recapitaliser. On baisse de 8 920 000, grosso modo. Pourquoi ? Parce que les plans de recapitalisation précédents sont engagés, qu'à ce jour je n'ai pas de nouvelles demandes bien que j'ai un crédit disponible de nouvelles sociétés qui demandent à être capitalisées. J'utilise donc les moyens à ma disposition pour faire autre chose. Je suis prudent et je garde sur ce crédit 3 830 000. Nous ne sommes pas à la fin de l'année. Je ne suis pas non plus à l'abri d'une société, mais je n'ai pas les signes et indices aujourd'hui. Je n'ai aucune demande d'une société qui souhaiterait à nouveau être recapitalisée. Ce serait particulièrement de la mauvaise gestion que de se dire que je laisse ces crédits, étant donné les besoins dans le secteur du logement, aller à la grande caisse. Je préfère les utiliser. Je réponds ainsi pour vous dire que, la seule baisse significative en matière de crédits d'engagement, c'est celle-là : 8 920 000, plus les subventions loyer. Je vous

ai dit ce que l'on en faisait précédemment. M. Hazée a raison. Je dois l'honnêteté de dire qu'ici cela finance la grande caisse – pour faire court – et avant cela finançait sans doute le paiement d'encours, et cetera, c'était remis sur le plan d'ancrage, comme j'ai remis ici certains moyens sur les primes.

Le cours du long, si vous me permettez cette expression, c'est quand même que ces subventions de loyer, ce n'était jamais utilisé. Cette subvention de loyer était destinée à égaliser, je le répète, les loyers entre les sociétés qui ont une population qui ne paie pas le loyer moyen wallon et les autres. Cela n'a jamais été fait, cela n'a pas été mis en œuvre. Ce n'est pas un reproche, c'est un constat. J'y reviendrai et je vous en dirai quelques mots dans le cadre de la réforme. Encore une fois, nous dépassons, Monsieur le Président, vous m'excuserez, le cadre d'un ajustement.

En ce qui concerne l'élément le plus significatif politiquement, j'ai à me justifier de tout, vous allez me dire, mais clairement d'un choix dans les éléments que je vais relever, parce que c'est un choix d'ajustement. Là, j'en assume la responsabilité. J'ai dû faire des économies. Évidemment, j'ai choisi les voies qui me paraissaient, vous m'excuserez, les moins dommageables.

Les voies les moins dommageables, ce n'était pas de diminuer les primes aux plus diminués. Ce n'était pas de diminuer la facture des plans d'ancrage. Ce n'était pas de diminuer le taux de réalisation de logements. C'était clairement de diminuer l'achat de terrains par la SWL, vous n'y revenez pas, mais c'est la principale source d'économie et de réduire de 1 million la dotation du SPW à l'élaboration du cadastre.

Dans l'objectif de faire quoi ? Monsieur Hazée, vous avez bien résumé la situation. C'est soit, un, je vais dire, on ne jette pas le cadastre à la poubelle. Je confirme à M. Bouchez et j'en profite un peu pour lui dire, en termes de boutade, mais cela me fait drôlement plaisir que quelqu'un de votre formation politique s'intéresse enfin au logement public.

Par rapport au débat qui peut se passer en commission, quand je vois les refus de logements dans les communes, cela vient aussi de chez vous. Je ne dirais pas tous, ne mettons pas tout le monde dans le même panier, mais cela vient presque quasi systématiquement de communes dirigées par le

(Réactions dans l'assemblée)

Vous devriez accepter que je puisse discuter. Je sais que vous êtes un peu sanguin ou susceptible, mais ce n'est pas très grave. C'est votre côté italien sans doute, mais nous partageons les mêmes origines.

Très clairement, la volonté n'est pas de jeter le cadastre, je pense effectivement que c'est un outil intéressant. Je suis dans un contexte d'économie et je dis

que soit, on suspend et on reprendra, je l'espère en 2016, soit – c'est ce que veut dire le programme justificatif – je cherche d'autres voies en dehors de la trajectoire et notamment la voie de la négociation, mais dans le cadre d'une réforme, je ne suis pas en confrontation avec les sociétés de logement de service public.

Par ailleurs, je proposerai une réforme au Gouvernement, cela peut être un élément puisque vous savez que les sociétés de logement de service public ne sont pas périmétrées. Dès lors, il y a peut-être une voie. Ai-je la voie aujourd'hui ? Non. Je veux dire simplement que cela traduit la volonté politique de chercher cette solution et indépendamment de cette solution, si je ne la trouve pas, il s'agit bien alors, Monsieur Hazée d'une suspension pour quelques mois de l'élaboration du cadastre et je l'assume. Comme cela, c'est clair, c'est net et j'espère arriver à quelque chose de plus positif.

En ce qui concerne ma proposition de logement. D'abord, elle est déposée sur la table du Gouvernement. On n'est plus dans une élucubration dans des articles de presse à laquelle on pourrait souscrire ou pas. J'ai annoncé le fait que je déposerai une réforme du logement avant la fin de la saison parlementaire. C'est fait.

En ce qui concerne le logement public, ce sera fait en septembre. En ce qui concerne le logement privé, j'y travaille et c'est d'ailleurs un des crédits d'étude que vous allez accepter, je l'espère dans le cadre de l'ajustement. On ne s'attaque pas au Code civil qui régit les baux. Avec toute l'amitié et le respect que j'ai pour le Parlement, je pense que j'ai intérêt à m'entourer de quelques juristes spécialistes en la matière. C'est quelque chose de fondamental.

Le cahier des charges est fait, il est parti. C'est confié à un consortium d'université ou cela va l'être, je ne sais pas, et nous aurons des propositions, je l'espère d'ici la fin de l'année en tout cas, un premier rapport intermédiaire sur leur appréhension du système et nous travaillerons ensemble ici dans cette commission, je m'y suis engagé. Un certain nombre de parlementaires, plus spécialistes, juristes, ont d'ailleurs formulé l'envie – c'est un terme assez réducteur – de participer à ce débat et d'y apporter leur pierre. Je suis tout à fait évidemment ouvert, je le répète, mais il fallait une analyse juridique préalable, une réforme de grande envergure.

Deuxièmement, la réforme – j'aurais dû commencer par là – des logements publics. Elle s'attaque à quoi, elle veut répondre à quoi ? Puis, nous aurons véritablement le débat sur cette réforme et il y a sans doute des chemins sur lesquels vous pourrez me suivre, des chemins sur lesquels nous serons en constante opposition, mais c'est le débat démocratique. En tout cas, elle a la volonté d'aboutir à quoi ? D'abord de s'attaquer au problème du volume. Vous l'avez dit, M. Bouchez l'a dit, le défi, c'est la création de 16 000 logements par an. Partons du principe qu'on en produit

11 000 – parce que, quand on dit 16 000, ce n'est pas du 16 000 public, ce serait tout à fait inchiffable et impayable – mais on est dans une perspective de besoin si les démographes ne se trompent pas, de la création de ces 16 000 logements par an. Nous en produisons 11 000, le défi est donc de 4 000. J'ai parlé de la réforme du logement privé, il y a quand même un problème de création de volume.

Ce problème est budgétaire, vous avez raison et ce n'est pas en diminuant constamment les crédits au logement que l'on y arrivera.

Je partage votre avis et croyez-moi que je suis tout prêt à accepter qu'on les augmente, mais je suis aussi dans un contexte de crise et je suis quelqu'un de responsable. Je cherche donc des voies alternatives, car je peux pleurer toutes les larmes de mon corps en insistant sur le fait que je veux des moyens, dans un contexte de crise, c'est difficile.

Je cherche donc et cela ne m'empêche pas de revendiquer des moyens, des voies alternatives. Parmi ces voies alternatives, il y a évidemment la mobilisation. Il y a le *Community Land Trust* ou en tout cas, je le dirai de manière plus globale, les opérations de démembrement de propriétés. Tout n'est pas *Community Land Trust*. C'est une voie.

Il y a la mobilisation de l'épargne privée, cela fait partie de l'objet de ma note.

Il y a la location-vente. Évidemment, j'ai examiné et je suis en train d'examiner différentes pistes, je vous demande de me faire un peu confiance et, en tout cas, le débat aura lieu ici sur les différentes pistes envisagées y compris celles qui, in fine, auront été arbitrées par le Gouvernement.

Le débat du volume, de la création me semble important.

Je l'ai dit et c'est aussi un pari ou un parti, je ne sais pas comment vous allez l'appréhender, mais je le revendique et je l'assume. Vous me verrez toujours assumer les choix que je pose, c'est le débat sur la ghettoïsation. C'est un débat éminemment d'actualité. Je ne pense pas non plus que ce soit en parquant les plus démunis d'entre nous dans les sociétés de logement actuelles qui, elles-mêmes sont concentrées dans certaines parties de la Région wallonne, que l'on arrivera à trouver une solution.

On peut le dire autrement, c'est l'organisation de la mixité sociale et M. Hazée dit, oui, mais que fait-on avec les autres ? Évidemment, je comprends ce débat et ce sera abordé dans la note au Gouvernement, mais mon parti pris, je l'annonce, on ne peut pas être plus franc, c'est de dire que mon premier angle d'attaque, c'est de lutter contre la ghettoïsation. J'estime que trop souvent, dans cette Région, on a essayé de résoudre un problème de manque de logements par l'organisation de la chaise

musicale entre les plus démunis, parce que c'est cela qui se passe aujourd'hui. Il y a concentration des plus démunis à certains endroits du pays. Il faut trouver d'autres solutions. J'essaierai un certain nombre de pistes et nous aurons à en débattre.

Il y a le débat de la gestion, M. Bouchez y a fait référence, je ne vous demande pas un blanc-seing et demain, les sociétés d'habitations sociales ne seront pas privatisées et devant répondre à un seul conseil d'administration, croyez-moi.

Dans le débat sur la gestion et dans le débat sur le volume – je reviens au débat sur le volume – il y a certainement l'accélération des procédures qui peut être une réponse au-delà du budget, au-delà de la mobilisation des capitaux privés, au-delà de la location-vente, il n'est pas normal de mettre sept années pour faire un logement. Ces sept années ne sont pas issues d'incompétence ou qui se cumulent, elles sont issues de mécanismes qui, se cumulant, occasionnent un certain nombre de freins. Dans ces mécanismes, il y a les mécanismes de la tutelle.

Je ne vais pas vous dire que je vais supprimer la tutelle, je l'ai dit à de nombreuses reprises, je ne vais pas vous dire que je vais repolitiser les comités d'attribution, ce n'est pas la voie que j'ai choisie. Mais je pense qu'il y a un travail à faire sur l'allègement de la tutelle – le terme est peut-être impropre, vous m'en excuserez, mais une efficacité de tutelle qui permettra d'accélérer la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes. J'ai la faiblesse de le croire, mais encore une fois, jugez-moi sur pièces, je pense que je ne vais pas arriver devant vous, moi qui ai la tutelle sur les pouvoirs locaux, en disant que demain, il n'y a plus de tutelle sur les sociétés de logement de service public. Cela n'a évidemment aucun sens.

Ce n'est pas la voie que j'ai choisie, mais ce sera quand même la voie de l'efficacité et dans cette réforme de la gestion, il y a aussi – et j'y aborde – le calcul du loyer. Tout le monde s'y casse les dents depuis une dizaine d'années. Je suis relativement modeste par rapport à cela, je ne prétends pas que je vais réussir là où les autres ont subi des échecs. On vous l'a dit, la vie, ce n'est généralement pas une grande victoire, c'est une succession de petits succès. Je ne prétends pas que je vais réussir sur tous les plans. Je dis simplement que l'ambition de ma note, elle est celle-là.

Je pense qu'il faut une réforme du calcul du loyer et je pense aussi – et je m'en suis expliqué – qu'il ne faut pas pour autant qu'il y ait une réforme du calcul des loyers, augmenter le plafond des loyers des plus démunis. Il y a d'autres voies pour y arriver à répondre à ce besoin de recapitalisation ou ce besoin d'augmentation du chiffre d'affaires des sociétés de logement de service public.

Enfin, il y a la réforme des attributions où là aussi,

j'ai une vue que l'on partagera ou pas. J'espère que l'on aura, pour l'occasion, le courage de dépasser des clivages opposition-majorité parce que vous savez que la réforme n'est pas issue de ce que je pense, moi, le soir en m'endormant à gauche ou à droite, en général chez moi, mais ...

(Rires)

Elle est issue d'une large concertation avec le secteur. Mes collaborateurs rencontrent la Société wallonne et la DGO4 avec l'esprit de notre administration très jacobine, pas seulement celle-là, toutes, avec peut-être une volonté accrue d'autonomie de la part des sociétés de logement de service public. Ils veulent s'exonérer quasi totalement de la tutelle je ne réponds pas à leur souhait. Avec la volonté des élus locaux, croyez-moi que c'est ceux que je rencontre le plus. Quand je leur dis : « Il faut alléger la tutelle, il faut aller plus vite, il faut créer des logements, il faut plus de souplesse dans les attributions », je ne leur dis pas : « Demain, les bourgmestres pourront téléphoner à la société d'habitation en disant j'ai mon copain à placer. » Ce n'est pas cela une réforme de souplesse des attributions. J'entends que ces gardes-fous doivent être maintenus et que dans une société moderne il ne peut pas en être différent. Mais à partir du moment où le contrôle coûte plus cher que ce qu'il ne veut résoudre, il y a un petit souci.

D'aucuns diront même que j'ai une vision très libérale des choses, cela devrait vous faire plaisir. C'est une vision fondamentalement de gauche parce que la mixité sociale, c'est une vision de gauche et je revendique cette vision de gauche – peut-être une gauche un peu plus moderne que celle à laquelle vous avez été habitués.

Cette note est déposée et j'espère qu'elle pourra prendre effet dès que le Gouvernement aura pris attitude sur ces propositions.

Monsieur Hazée, sur le *community land trust*, mon problème est aujourd'hui le même. À ce stade, je n'ai pas d'avis favorable de l'ICN-BNB sur le fait que ce mécanisme – qui avait été prévu comme cela, ce n'est pas moi qui l'ai prévu comme cela – soit hors trajectoire SEC. Nous continuons à y travailler.

M. Hazée (Ecolo). - Cela veut dire que vous avez un avis favorable, si je peux permettre, ou simplement que vous n'avez pas encore d'avis ? C'est un peu curieux que les choses durent aussi longtemps.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne suis pas la BNB et je ne suis pas l'ICN. En tout cas, je peux vous dire qu'on y travaille.

Par ailleurs, ne croyons pas que le fait d'avoir un avis favorable m'exonèrera de trouver des moyens budgétaires. Mais je ne vais pas non plus trouver des

moyens budgétaires avant d'avoir un résultat favorable. On sait que cet avis peut être long à obtenir et peut être changeant, mais je ne désespère pas de trouver une solution dans le cadre de la note logement sur laquelle vous m'interpellez. Croyez-moi, je fais partie de ceux qui défendent ce principe de démembrement de la propriété comme étant une des voies pour combler les 4 000 logements manquants par an en Wallonie. Je suis un fervent défenseur de cette voie comme étant une alternative à la création de logements.

Je pense avoir été complet.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je prends bonne note que le cadastre est reporté. Vous allez me dire : « On l'attend depuis 2007 donc on ne va pas non plus être pressés pour un an ou deux. » Mais vous n'avez pas mis de *deadline* donc ce sera important. En tout cas ce qui est certain, c'est que ce n'est pas en mettant le crédit budgétaire à l'ajustement à zéro que cela va accélérer la procédure. J'ai un peu peur que ce report soit en fait un enterrement première classe, on sera attentifs là-dessus.

Ce qui est aussi surprenant, c'est que l'outil qui vous permettrait de faire la réforme du logement public, qui vous permettrait le tableau de bord pour l'augmentation du nombre de logements publics, tout cela sont des faits que vous avez reconnus. Vous avez une vision qui est la vôtre sur la réforme, mais en tout cas on ne peut pas vous reprocher de ne pas être volontariste et de ne pas avoir des idées. Cela, je vous le concède. On aura un débat de fond, mais vous avez amené toute une série d'éléments intéressants qui devront être débattus au moment adéquat.

Pour faire cette réforme et poursuivre la possibilité de créer des nouveaux logements en net. C'est là où le cadastre est vraiment intéressant parce que parfois on a dû s'engager dans toute une série de quartiers à des refontes complètes de quartiers. Les coûts étaient comme si on créait des nouveaux logements, mais en réalité ce n'était pas de la création nette. On courait derrière pour dire de rattraper une absence de gestion ou un manque d'entretien, que ce soit par incompétence, parfois par manque de moyens tout simplement. Il fallait rattraper la sauce comme on dit, mais là on n'était pas dans de la création nette. C'est pour cela que c'était intéressant d'avoir ce cadastre.

Je m'interroge sur l'utilité de l'outil de suivi après qu'on ait pris toutes ces réformes structurantes parce que les réformes que vous prenez fondamentalement, elles ont quand même l'ambition de structurer le logement public pour au moins l'horizon 2020-2025. Les réformes que vous proposez ici, ce ne sont pas des choses qu'on va changer chaque année. Si pas, cela n'a pas de sens.

L'allègement de la tutelle, on verra parce que c'est

vrai que cela ne sert à rien de s'opposer argument de principe contre argument de principe parce que je ne sais pas ce que vous entendez par allègement. Il faudra voir sur pièce de quelle manière vous l'envisagez, mais je ne saurais qu'insister sur l'aspect de l'audit. S'il y a un allègement, la responsabilité doit vous amener alors dans le même temps à renforcer l'outil d'audit ou en tout cas à les équiper peut-être avec l'outil informatique, peut-être avec des canevas de bonne gestion. En tout cas, que l'audit s'approfondisse pour à la fois gagner du temps, mais sans perdre de la qualité et de la rigueur de gestion.

Dernier point, on pourra avoir le débat à l'occasion, mais c'est en vous écoutant que l'idée m'est venue. En Région wallonne, on a un peu plus de 100 000 logements...

(Réaction du ministre)

Si on commence à se connecter... Vous avez dit que vous êtes libéral et maintenant, je dis que mes idées viennent en vous écoutant. Il y a un rapprochement, il paraît.

(Réaction de M. Stoffels)

(Rires)

Ne vous inquiétez pas, je ne veux pas non plus qu'on galvaude le terme libéral. Rassurez-vous, Monsieur Stoffels.

Par contre, Monsieur le Ministre, voir qu'en Wallonie pour un peu plus de 100 000 logements, on a 64 sociétés de gestion donc 64 directeurs-gérants, on a plus de 1 000 administrateurs. Une société de logements qui est souvent prise en exemple, c'est celle de Reims où il y a un directeur pour 40 000 logements et ils doivent être 25 administrateurs, quelque chose du genre. Toutes proportions gardées, même si on triple les chiffres de Reims qui nous mettraient à 120 000 logements, vous voyez que là il y a une réforme à faire.

Souvent lorsqu'on aborde cette question, je ne veux pas l'aborder de façon manichéenne, l'idée de se dire ce ne sont pas ces administrateurs qui vont vous permettre de récupérer les moyens budgétaires, qui vont construire des centaines de logements. Il faut être honnête. Cela a un coût, bien sûr, et ce coût s'il est gaspillé – à mes yeux, cela l'est parce qu'à un moment donné il faudrait quand même se demander si sur un territoire aussi petit on a besoin d'autant d'administrateurs dans autant de sociétés. Tout euro gaspillé, c'est un euro de trop. Fondamentalement, au-delà de l'aspect budgétaire – encore une fois, vous allez peut-être construire quatre ou cinq appartements de plus, c'est quand même malgré tout utile de le faire, mais ce n'est pas le premier enjeu – il y a aussi le symbole, il y a aussi la rigueur de gestion, il y a aussi la cohérence de gestion.

On peut très bien rendre un service de proximité en

ayant des agents sur le terrain, proches des gens, en lien avec les CPAS. Vous en avez parlé également récemment, de dire compte tenu du public dans ces logements sociaux, il faut des liens de terrain avec le CPAS. On peut vous rejoindre sans difficulté là-dessus. Mais le fait d'avoir un administrateur qui vient chercher son jeton toutes les semaines à 8 heures pour une réunion qui dure une heure, si on en avait un peu moins, vous ne casseriez pas le lien de proximité que les agents peuvent avoir avec la population. Pourtant, vous donneriez un bon signal en matière de gestion des deniers publics et dans le fait qu'en politique chaque poste doit être utile et ceux qui sont surnuméraires n'ont pas vocation à perdurer.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je note d'abord que suspension ou financement extérieur, en fait c'est les deux à ce stade-ci. Dans une suspension pour quelques mois, avez-vous dit. Nous reviendrons dès le budget initial 2016 pour nous assurer que ce n'est pas un enterrement de première classe avec la perte de ce que cela représente comme outil de gestion, mais qu'on a là une suspension « pour quelques mois ».

Il n'en reste pas moins que ce sont des moyens en moins pour les sociétés de logement parce que quand on dit : « On va essayer de voir avec elles si elles peuvent le financer », cela veut dire qu'on demande que chacune d'entre elles prenne un peu plus en charge ses propres outils de gestion et cela s'ajoute aux diminutions qui affectent d'autres postes budgétaires qui visent l'équilibre budgétaire des sociétés de logement.

Vous avez reconnu que les subventions loyers lors des exercices précédents étaient reversées dans le secteur. Attention, ce n'était pas que pour apurer les encours. Allez voir en 2012, allez voir en 2013 à chaque fois c'est les crédits d'engagements et les crédits de liquidations qui sont remontés dans l'allocation de base d'aides aux sociétés de logement.

Vous nous dites : « N'ayez crainte parce que je viens avec la réforme du secteur. » Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque le Gouvernement aura fait ses choix. En tout cas, il ne faudrait pas se méprendre sur les questionnements que nous avons formulés à l'égard notamment des enjeux de gestion, pour commencer par celui-là.

Si on allège certaines procédures et qu'on peut ainsi continuer à réduire les temps de construction des logements, bien évidemment, nous vous suivrons.

S'il s'agit de rendre une autonomie problématique parce qu'elle toucherait alors à des logiques arbitraires dans l'attribution des logements, nous serons là, intraitables. Déjà vendredi, lors de la création de ce réseau wallon du droit à l'habitat, la question était posée. Vous étiez invité à la conférence de presse, j'ai lu les

propos tenus par les associations. Elles mettent en exergue l'importance d'une approche objective des situations pour éviter que reviennent des doutes qui ne sont pas encore partis. Il n'y a que quelques années que ces réformes de l'attribution ont été enclenchées.

Encore aujourd'hui, des personnes nous interpellent : « À propos, je sais qu'il y a des règles, mais je sais aussi que cela se passe autrement. Qu'en est-il de mon dossier » ? Certes, les vis ont été serrées. Il ne faudrait pas maintenant qu'on ait un balancier qui parte dans l'autre sens.

Sur l'enjeu de la mixité, c'est une question très importante et délicate. Dans certains cas, on peut avoir le débat de se dire, prenons les communes qui ont dépassé les 10 % de logement public sur leur territoire. Il y a déjà eu, en 2012, des éléments de réforme dans les décrets ou dans les arrêtés, je ne sais plus quelle est la norme, mais où, à un moment donné, il y a eu une part d'autonomie supplémentaire qui a été donnée pour rencontrer ces objectifs qui s'ajoutent aux objectifs d'accès au logement et qui ne doivent pas être négligés.

Au départ, je viens de la Région liégeoise. J'ai bien en tête l'exemple de Droixhe avec les tours démolies il y a peu de temps. C'est impressionnant. C'est aussi un échec de la concentration qui a été organisé dans les années 70, là-bas, mais les communes ont rempli leurs obligations des 10 %.

Je laisse la question ouverte, car, contrairement à vous, je ne connais pas votre note. Je ne sais pas ce que le Gouvernement, au bout du compte, en fera. Au bout du compte, il ne faudrait pas qu'il y ait une dérégulation où la question centrale – c'est le réseau wallon qui l'a posée aussi vendredi – serait la place des personnes pour qui le logement public est la seule issue raisonnable, en tout cas, à court terme.

C'est comme la politique de vente. Vous n'êtes plus revenu trop fort sur le sujet. On vous a déjà entendu plus loquace quant à l'intérêt que la vente des logements publics allait pouvoir représenter pour les sociétés. Attention à la matière. Lorsqu'on vend deux ou trois logements, on peut en reconstruire un. Lorsque ce sont les « meilleurs locataires », ceux qui remplissent leur obligation chaque mois à l'égard de leur société, ceux qui entretiennent le bien comme s'ils étaient propriétaires parce que dans leur esprit, il en est quasi ainsi. Si ce sont ceux-là qui rachètent leur logement, par rapport à la gestion de l'ensemble, nous n'aurons guère progressé.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur le deuxième argument, je vous suis totalement. Si vous retirez ceux qui ont plus de moyens dans les sociétés qui sont déjà

un peu serrées, sur le premier, pas du tout. Si par la vente de deux ou trois logements, vous pouvez en reconstruire un, vous avez au total quatre logements. Qu'ils soient gérés par une société d'habitation ou la propriété de quelqu'un, pour ma part, j'ai une famille qui est dans un logement. Ce n'est pas si simple que cela.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous entends en ayant bien en tête la question précédente, qui était la place pour les publics les plus fragiles, les revenus modestes et les revenus précaires par rapport au revenu moyen.

Un dernier mot pour ne pas être long, sur la question de la création de logements. Vous avez reconnu que les différentes pistes que vous exploriez ne se substituaient pas à l'enjeu budgétaire. Là, les choix que le Gouvernement – non pas à votre échelle, mais à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement – a fait en matière de trajectoire budgétaire vous contraignent, à ce stade-ci, à diminuer les moyens. C'est quand même le choix de la trajectoire accéléré qui revient ici et qui peut expliquer ces reculs.

Ensuite, il y a ces réflexions sur le démembrement de la propriété. J'ai entendu votre réponse par rapport – ce n'est pas le seul avatar, vous avez raison – quant au CLT, au Comité Land Trust. Là, je reste un peu sur ma faim par rapport au délai de l'ICN. Il n'est pas normal que l'ICN, si vous le rappelez régulièrement, prenne bientôt plus d'une année pour vous répondre.

Quand il y a une volonté politique, on met un peu la pression politique aussi sur les organes. Si on manifeste une volonté d'avancée, je n'imagine pas que l'autorité de contrôle, simplement, reste à ne pas répondre. Un jour, peut-être qu'elle vous donnera une réponse qui nous empêchera d'avancer ou qui aboutira à beaucoup d'autres développements encore. Remettez le dossier au-dessus de la pile. On voit bien que certains de vos collègues sont en contact quasi régulier avec l'ICN sur une série de dossiers. Celui-ci ne me paraît pas être le plus gros en termes de masse.

Ici, il pose de nouvelles questions. Ce n'est pas juste dans le budget ou hors du budget. Il y a des éléments de complexité qui peuvent amener des réflexions. Néanmoins, remettez le dossier au-dessus de la pile pour avancer. Surtout, tenez au courant les opérateurs, les 17 communes qui ont rentré un plan d'ancrage en la matière, aujourd'hui, elles sont encore à se demander comment elles peuvent prévoir les développements sur les terrains, comment cela se passe au niveau budgétaire. Au minimum, une information sur l'état du dossier me paraît être bienvenue.

M. le Président. - Je pense qu'on peut clôturer la partie du logement public. On passe à la section énergie.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - L'allocation 53.01 voit ses moyens plus que doublés. On passe de 2,253 millions

d'euros, Monsieur le Ministre, à 5,253 millions d'euros en crédit d'engagement et de 3,2 millions à 5,2 millions d'euros en ordonnancement. Il s'agit de l'allocation destinée à supporter les primes MEBAR, primes énergie pour revenu modeste et les primes Soltherm, les chauffe-eau solaires. Mon collègue Stoffels y a fait allusion tout à l'heure.

Le justificatif de l'ajustement n'est pas très clair, Monsieur le Ministre. On y parle de traiter des dossiers en cours. Pouvez-vous nous préciser quels montants sont destinés à couvrir les dossiers MEBAR ? J'ai la même question pour les dossiers Soltherm. Vous avez dit tout à l'heure que c'était surtout MEBAR qui représentait le gros du contingent. Pouvez-vous préciser ?

Quel est l'état de retard administratif concernant ces deux primes ? Quels sont les délais d'attente concernant les dossiers introduits dans le cadre de ces deux primes ?

Vous avez parlé tout à l'heure – mais c'était pour les primes rénovations – d'un délai allongé de deux mois qui vient s'ajouter aux six mois existants. Cela ferait huit mois. Est-ce la même chose dans ce cas ?

Concernant l'allocation 53.02, on parle des primes énergies. Ces AB voient ses moyens augmenter de 658 000 euros. On a abordé tout à l'heure, avec M. Henry, dans la discussion générale, je me permets d'y revenir puisque c'est l'endroit adéquat. Je rappelle que cette augmentation des moyens fait suite à une chute drastique du budget des primes énergies dans le budget initial. On passait de 45 millions d'euros en 2014 à 23 millions d'euros en 2015.

On constate que le nombre de primes introduites fin 2014 a explosé puisqu'il y a 30 000 primes qui ont été déposées. Je sais que vous avez déjà répondu en partie, mais ce serait encore plus clair d'y répondre une bonne fois pour toutes.

Premièrement, avez-vous les moyens d'honorer l'ensemble des primes déposées ? C'est simple, c'est oui ou non. Quel est l'état actuel de l'encours en matière de prime énergie déposée en 2014 ? On l'a dit tout à l'heure, le montant de 658 000 euros paraît quand même modeste à comparer avec l'explosion de demandes, 30 000 dossiers introduits. Le débat s'est amorcé tout à l'heure avec M. Henry et nous n'avons toujours pas une vision très claire.

Comment êtes-vous arrivé à ce montant de 658 000 euros ? Quelle est la justification de ce montant précis ?

Pour les primes version 2015, vous aviez annoncé en commission, c'était le 4 juin dernier, que votre administration avait réceptionné 4 000 dossiers. Quel est pour ces dossiers-là le délai d'instruction ? Et quel est globalement l'encours budgétaire concernant cette nouvelle prime ?

Un tout dernier point en ce qui me concerne, puis mes deux camarades pour compléter. On adore s'appeler camarades. Le plan Marshall 4.0, qui a été dévoilé le 29 mai dernier, annonce un axe important dédié à l'énergie. L'axe quatre dont question est crédité au sein de ce plan d'un budget de 1,1 milliard d'euros. On n'en retrouve pas trace dans cet ajustement budgétaire. Pouvez-vous nous dire quand ce sera traduit concrètement ? Est-ce que ce sera, j'imagine, dans le budget 2016 et pour quel montant ?

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je serai bref, je ne vais pas refaire le débat sur les primes pour lesquelles Monsieur le Ministre a donné des éléments. Il reste bien sûr des questions, mais on a suffisamment fait le tour pour aujourd'hui.

Je voulais juste vérifier avec vous que vous pourriez nous transmettre, comme annoncé tout à l'heure, le détail du fonds énergie. J'imagine qu'il suivra dans les prochains jours.

Concernant l'AB 53.01.10, il s'agit des subventions en matière de politique de l'énergie visant notamment la recherche liée à l'énergie – y compris plan air-climat qui n'existe plus ; l'ancien existe toujours, mais cela deviendrait le plan climat-énergie. Je voudrais savoir s'il y avait toujours un lien et lequel ? Tout dépend de ce qui a dans votre plan, mais vous aviez surtout lié votre plan au revenu des enchères CO₂ et au financement de l'isolation des bâtiments publics. Je voulais savoir si c'était juste un ancien intitulé ou s'il y avait encore des liens avec le plan.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je voulais m'entretenir avec vous de la CWaPE. Vous savez que j'aime bien la CWaPE. Je commence à m'y intéresser fortement.

Plusieurs éléments par rapport à cet aspect.

Tout d'abord, nous n'avons toujours pas le budget 2015. Lors de l'initial, nous avons beaucoup parlé de la CWaPE et des budgets. Vous nous aviez dit que vous nous remettiez le budget de la CWaPE. Peut-être que vous-même vous ne l'avez pas reçu. Mais si vous l'avez reçu, je crois qu'il n'y aurait aucune difficulté à le transmettre aux membres de la commission. Nous, en tous les cas, nous ne l'avons pas. Tant que l'on est aux documents que nous n'avons pas, depuis 2011, on n'a plus de rapports d'activités en ce qui concerne le fonds énergie. Là aussi, ce serait intéressant qu'un jour, on puisse retrouver un rapport d'activités pour savoir ce qui s'y fait.

Par rapport à la CWaPE, au-delà du fait de ne pas avoir le budget, je voudrais faire référence à une interview qu'a donnée le Président de la CWaPE à *l'Écho*, le 15 novembre 2014. Il dit : « Nous avons

prévu pour 2015, un budget de 6,6 millions d'euros. C'est nécessaire pour assurer une nouvelle compétence tarifaire. Assurer nos missions 5,6 millions d'euros pose un problème insurmontable ».

Déjà, 5,6 millions d'euros, c'est effectivement ce qui est prévu cette année, mais en plus quand on prend le décret programme du 12 décembre 2014 et qu'on regarde son article 11, il est indiqué que le montant du budget global annuel de la CWaPE s'élève à 5 410 000 euros en 2015. Ce n'est même plus 5,6 millions d'euros. Entre novembre et décembre, on a encore un peu raboté ; c'est 5,3 millions d'euros en 2016 et 5,23 millions d'euros à partir de 2017. Cela veut dire que cela diminue encore un peu plus pour la CWaPE. Or, selon son Président, c'est insurmontable.

Monsieur le Ministre, pour être toujours de bon compte, le reproche n'est certainement pas de faire des économies. Je vais même vous dire mieux que cela : notre propos, c'est que les efforts ne sont pas assez importants puisque, dès la première année, la trajectoire n'est pas respectée. À partir du moment où la trajectoire budgétaire globale n'est pas respectée – je ne parle pas de votre département en particulier, je parle de la trajectoire globale –, on peut quand même avoir des doutes sur le retour à l'équilibre en 2018. Pourtant, il est extrêmement important, particulièrement dans le cadre de la maison Belgique.

Néanmoins, les économies ne doivent pas passer non plus par une incapacité pour des services de mener les missions qu'on leur a confiées.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir si vous avez eu des contacts avec le Président de la CWaPE. Sont-ils au courant de l'évolution de leur budget de manière pluriannuelle ? Finalement, ce qui paraissait insurmontable, en novembre 2014, est-il devenu quelque chose de faisable ou pas ? Si c'est non, on a une difficulté.

Vous me direz là aussi peut-être l'ajustement, peut-être que l'on aura dans le cadre du deuxième ajustement budgétaire. Pas de lignes dans le budget sur le plan Marshall 4.0. Aucun élément à ce niveau-là. Ce serait peut-être intéressant de voir ce qu'il en est en la matière.

Un dernier mot sur cette question avant de transmettre la parole à ma collègue, Mme Defrang-Firket : au niveau du nombre de primes, vous avez fait une réforme, on a parlé tout à l'heure, et dans l'exposé introductif et général, je me suis même réjoui de votre volonté de rationaliser les primes.

On est passé de 60 primes – c'était devenu un paysage totalement insurmontable – à 8 primes. On est vraiment sur un modèle qui est beaucoup plus lisible, beaucoup plus simple. Je crois qu'en matière de gestion, c'est positif.

Par contre ; quand on regarde les allocations

budgétaires, je n'arrive pas à voir où est l'économie. Le but était quand même de faire des économies dans cette réforme, vous l'avez dit. C'est faire mieux avec moins ! En politique, c'est possible de faire mieux avec moins. Souvent, il n'y a qu'en politique que cela fonctionne, mais c'est comme ça !

Quand on regarde cet aspect, du mieux avec moins, et qu'on regarde les articles budgétaires, on ne constate pas de diminution. Pourquoi ? Parce qu'en réalité, il y a un effet d'aubaine qui est créé par le mécanisme que vous avez mis sur pied avec finalement un moratoire qui n'était pas du tout un moratoire. Je crois vraiment que c'est l'utilisation impropre du terme, puisqu'on n'a rien bloqué. On a juste dit : « en réalité, ce n'est pas un moratoire, c'est une date limite pour obtenir les primes selon l'ancien régime ». C'est l'effet d'aubaine !

D'ailleurs je vous ai interrogé plusieurs fois sur le délai de traitement des primes. Vous m'avez dit : « Monsieur Bouchez, ne vous inquiétait pas. » Et je suis revenu à trois reprises sur la question et à chaque fois alimentées par des déclarations des gens du service. Ces déclarations ils ne les faisaient pas à moi, ils les faisaient à la presse. Et à la presse ils disaient : « on est en très de surnager, on est étouffé par le nombre de dossiers ». Et là qu'est-ce que j'entends aujourd'hui, c'est M. Stoffels – pourtant, M. Stoffels, c'est la modération par excellence – qui, en plein milieu d'un exposé où il vante votre politique énergétique, s'arrête un moment, fait une parenthèse assez forte et dit : « les gens m'ont alerté, ils m'ont dit qu'il y a des retards dans le traitement des primes. » Il n'était pas content quand il a dit ça. On sent la rigueur germanique. Pas question d'attendre des mois.

(Intervention de M. Stoffels)

Et là, vous lui avez répondu qu'il avait raison. Il faut savoir. Quand c'est Bouchez qui pose la question, il n'y a pas de souci. Quand c'est M. Stoffels qui fait la remarque, il y a un problème. C'est peut-être le privilège de l'expérience dans cette assemblée, mais tant qu'on y est, ce serait quand même intéressant que vous me disiez si ce traitement de primes suit bien son cours. Auquel cas ce que l'on raconte à M. Stoffels est tout aussi inexact que ce que je lis dans les journaux. Ou alors, si M. Stoffels a raison, il faut nous donner un calendrier.

Même chose sur les économies nettes réalisées. Parce que quand on lit les articles budgétaires, je peux vous confirmer que cela ne saute pas aux yeux. Vous allez certainement nous faire la démonstration de l'inverse. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais revenir sur l'Écopack. On en a déjà parlé, mais je pense que

vous ne nous avez pas donné la précision que je vais vous exposer. La nouvelle AB 41.01, qui est créée et dotée de 3 200 000 euros, tant en engagement qu'en ordonnancement, est dédiée à la couverture des frais de gestion des Écopack.

Selon le justificatif, ces frais de gestion étaient auparavant englobés au sein du budget primes. En vue de se conformer aux normes SEC, le gouvernement propose de créer une allocation de base nouvelle. C'est finalement assez logique. Par contre, le montant qui est alloué à cet AB SEC, le gouvernement propose de créer une allocation de base nouvelle, c'est finalement assez logique. Par contre, le montant qui est alloué à cet AB n'est pas justifié. C'est quand même une somme importante, 3,2 millions euros, alors pourrions-nous savoir à quoi cette somme est dédiée ? Est-ce que c'est...

(rumeurs)

41.01. À quoi est-elle dédiée ? Est-ce que c'est aux écopasseurs ou à autre chose ?

M. le Président. - Merci Madame Defrang-Firket, pas d'autres interventions sur le secteur de l'énergie, non ?

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais tout de suite répondre à Mme Defrang-Firket tant que j'ai ça en tête, c'était effectivement 3,2 millions, c'est 2,4 millions pour la SWCS, le solde pour le Fonds wallon du logement et c'est destiné au financement des écopasseurs et aux frais administratifs de la gestion des écopacks.

Alors, je vais essayer de répondre aux autres, 53.01, je ne sais plus qui m'avait posé cette question, une augmentation de 2 millions des moyens d'engagement, c'est 1,250 million pour MEBAR et le solde pour Soltherm. Ce n'est en rien des retards, c'est simplement, prenons MEBAR ben il est clair que la situation sociale aujourd'hui, elle est plus grave que ce qu'elle n'était hier donc là, j'ai une demande de prime pour certaines populations plus démunies elles sont plus importantes qu'elle ne l'étaient hier, donc on répond simplement à la demande du secteur.

Pour la réforme sur les primes, je sais que vous aimez bien cette question mais M. Maroy vient de me la poser, Monsieur Bouchez et je vous avoue, j'appelle le président à témoin, vous n'étiez pas là mais j'ai répondu de manière complète à M. Henry, vraiment tout le débat. Sur l'énergie et la rénovation d'un logement et cetera, je vous renvoie juste au compte-rendu, vous aurez toutes les réponses donc je recommence l'explication, je vous demande d'être indulgent à ce niveau.

(Rumeurs)

Je veux bien recommencer moi.

M. le Président. - La réponse a été donnée, il faut accepter qu'elle soit donnée.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas polémique entre nous.

Alors le plan Marshall, évidemment, le plan Marshall vous savez pour l'énergie c'est un gros paquet finalement du plan Marshall, c'est 1,1 milliard sur 2,9 milliards. Ils sont intégrés. C'est 1,1 milliard sur la période évidemment, ce n'est pas sur le budget de l'année 2015. Donc, ils sont intégrés directement dans les AB correspondantes, principalement, ceux du code 8, la grande partie pour payer les écopacks et tous les systèmes nouveaux de rénopack, accès-pack, et cetera ou que je n'ai pas encore mis en œuvre donc pour lesquels les inter-cabinets commencent. Il y a 200 millions de tiers investisseurs, le mécanisme doit se mettre en œuvre et je vous rappelle qu'il est lié au burden sharing et j'ai donné des éléments de réponse à M. Henry tout à l'heure. Il y a 15 millions pour les accords de branche PME. Les économies en matière d'accord de branche, je ne dis pas que vous retrouvez cela dans l'ajustement, je veux dire, c'est le détail du plan qui sera mis en œuvre et j'ai 53 millions en UREBA pour les investissements économiseurs d'énergie, vous connaissez IREBA, et là également, ce sera mis en œuvre et 480 millions en code 8 pour les écopacks, tout ce qui sera écopacks, rénopacks, et cetera.

Sur l'ensemble de la période, je vous ai donné le détail, je ne prétends pas que c'est intégré ici dans l'ajustement budgétaire, tout doit se mettre en œuvre. Ben ça va avancer le budget pour quatre années, vous en conviendrez, et puis petit à petit, vous allez les retrouver déclinés dans les budgets annuels.

Le 53.01, c'est un ancien intitulé. Le budget de la CWaPE : 6,8 millions d'euros, il ne provient pas tout du budget direct, il provient une partie du fonds Énergie, j'en profite pour vous dire que j'ai le détail du fonds Énergie que je peux vous fournir aujourd'hui. Je l'ai tout à l'heure.

Alors, le budget de la CWaPE, je ne sais pas où cette affaire en est...

Le budget de la CWaPE vient en partie d'une dotation qui vient effectivement du budget régional et qui est intégré au fonds Énergie qui est de 4,979 et s'ajoute à cela 1,8 million qui vient des certificats verts. Alors les 5,6 c'était le budget antérieurement global pour la CWaPE qui comprenait le 1,8 million certificats verts mais il faut rajouter à ce budget là maintenant un million d'euros qui est prévu ici dans l'ajustement supplémentaire à charge effectivement du fonds Énergie.

(Rumeurs)

Pour sa compétence tarifaire.

(Rumeurs)

On peut dire que le décret programme est exécuté mais qu'en plus y a une dotation complémentaire d'un million d'euros qui est distribuée.

M. Bouchez (MR). - Sans vouloir faire un ping-pong, ça veut dire quoi, c'est que ce million, c'est un million bonus cette année mais qui pourrait sauter l'année prochaine ou lors d'un autre ajustement. Il faut une certaine prévisibilité quand même dans le cadre de ce budget et donc si votre ambition c'est à un moment donné de fixer le budget de la CWaPE à 6,8 on ne va pas vous en faire le reproche mais alors il faut le mettre au même niveau que ce qu'il y a dans le décret programme si pas cela n'a pas de sens, sauf à dire, que ce million c'est un cadeau *one shot* d'un an.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous rassure je suis en relation constante avec M. Ghigny, que le service et moi-même voyons si pas toutes les semaines, c'est tout les 15 jours puisqu'il fait partie des groupes de travail ? Effectivement, ce million sans doute, faudra-t-il le pérenniser, on ne le fait pas à l'ajustement, mais c'est un débat que l'on aura en 2016. Très clairement, il faudra en tout cas leur donner une visibilité à long terme.

Le fonds Énergie, le rapport d'activité je ne sais pas où il en est mais je vous poserai la question, en ce qui concerne le détail du fonds Énergie, je peux vous le donner je l'ai déjà proposé tout à l'heure et donc on va le faire photocopier, on va vous le donner. On le joindra en annexe si vous voulez bien. Il n'y a aucun soucis, puisqu'on me dit que jamais on ne vous a donné le détail du fond énergie, moi vous allez l'avoir tout de suite. Je n'ai pas de secrets, pas de porte de derrière. Il n'y a pas de raisons que vous n'avez pas ce tableau. Je ne vois pas dans les questions qui me sont posées celle à laquelle je n'aurais pas répondu.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions sur l'énergie ?

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je suis un petit peu ennuyé par rapport à ce décret programme, il faut quand même que les choses soient claires pour tout le monde.

Vous venez de confirmer que vous souhaitiez pérenniser donc on attend un décret pour modifier ce qu'il y a dans le décret programme et alors fixer à 6,8 millions peut-être même en précisant les provenances budgétaires pour que ce soit clair pour tout le monde et donc de considérer ce million supplémentaire qui vient ici s'ajouter en plus via le

fonds Énergie.

Cela serait plus intéressant donc si on peut avoir un engagement de votre part en la matière, cela procéderait à la clarté et aussi parce qu'il ne faut pas oublier que la CWaPE doit pouvoir agir avec autonomie, indépendance et l'indépendance ne peut être assurée que justement via un budget qui est clair et n'est pas soumis du jour au lendemain. Par exemple, si la CWaPE devait demain condamner le Gouvernement wallon, le Gouvernement wallon dit : « Le million là en question il est justement pas dans le décret donc, dans notre poche cela permettra de payer la condamnation que l'on a reçu ».

Pour assurer l'indépendance d'un organe, la première étape c'est d'assurer son financement de manière totalement objective.

M. le Président. - Plus d'interventions sur le secteur énergie ?

On passe à la division 16, le programme 41, première alliance Emploi-Environnement.

Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - On a évoqué tout à l'heure en recette le bon retour du système écopack appelé maintenant écopack et rénopack avec dès lors des remboursements échus de l'année qui sont supérieurs aux prévisions jusque-là c'est effectivement une bonne nouvelle, je m'étonnais qu'il reste finalement en réserve dans le fond budgétaire si je lis bien le document puisqu'on a des recettes qui augmentent et des dépenses qui restent à l'initial.

Ce constat tranche un peu avec la profession de foi du Gouvernement dans le système Écopack puisque les moyens restent ceux qui ont été prévus à l'initial, alors que les recettes sont quasi doublées sur l'année 2015.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Après concertation avec ceux qui gèrent l'Écopack, on me dit que les moyens sont adaptés à ce qu'ils pensent être la demande de cette année. De toute façon, les moyens sont budgétés dans le cadre du plan Marshall et je préfère alors les avoir en réserve pour l'année prochaine s'il y avait des demandes supplémentaires, mais en aucun cas il n'est dans mes intentions de diminuer les moyens de l'Écopack, mais plutôt de les augmenter.

M. le Président. - Il n'y a plus de question sur la DO16 pour le Programme 41 ?

On passe alors au Programme 42 « Développement durable ».

Il n'y a pas de question.

Nous passons à la DO17, Programme 1 « Fonctionnel ».

Pas de question.

Pour le Programme 2 « Affaires intérieures », la parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, mon intervention porte sur l'AB 33.01.00 « Subventions et indemnités ». Cet AB n'est pas ajusté et a fait l'objet d'un arrêté de réallocation, l'augmentant de 175 000 euros en moyens d'action et de 192 000 euros en moyens de paiement. Il s'agit en l'occurrence d'un budget de 430 000 euros bénéficiant des organismes privés menant des actions en matière d'intégration sociale, de sensibilisation, de démocratie participative, citoyenneté, droits de l'homme, réflexion, sensibilisation et formation concernant la gestion des pouvoirs locaux et formation à l'attention des mandataires locaux.

Au niveau de cet AB, nous réclamons davantage de transparence et de précision. Pouvez-vous justifier la réallocation opérée dans le cadre de cet article de base ? Pouvez-vous nous préciser comment les subventions sont octroyées ? Selon quels critères ?

Un appel à projets a-t-il ici aussi été publié ? Par quels moyens ? Auprès de qui ? Quels sont concrètement les projets financés par le biais de cet article ?

Au sujet de l'AB 33.02.00 « Subvention pour des opérations pilotes de gestion supracommunale », il y a un crédit destiné à verser des subventions à des organismes privés menant à des actions supralocales – communauté urbaine, conférence des mandataires, et cetera. On constate une augmentation en moyens d'action et en moyen de paiement également.

De nouveau, ici, nous demandons plus de transparence. Quelles sont les conditions d'octroi de ces subventions ? Quelle est la liste des bénéficiaires ?

Plus globalement, je voudrais saisir l'occasion pour vous demander si vous êtes satisfait de la structuration supracommunale du territoire par l'intermédiaire des opérateurs que vous financez via cet article budgétaire.

Au sujet de l'AB 33.11.00 « Subvention à l'ASBL Cité des métiers de Charleroi », il y a une nouveauté dans l'ajustement. Cet AB apparaît en effet avec 500 000 euros tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement.

Pour rappel, le but est ici de financer la Cité des métiers de Charleroi dans le cadre de la mise en œuvre physique et fonctionnelle de celle-ci. Elle vise en fait la promotion des métiers manuels, artisans, techniques et technologiques.

Alors que le financement des Cités des métiers de Namur, Liège et Charleroi est repris au Programme 25 « Politiques croisées dans le cadre de la formation du budget du ministre Marcourt », pourquoi alors ce nouvel article budgétaire apparaît-il dans votre budget ? À quoi correspondent ces 500 000 euros, alors que la Cité des métiers de Charleroi est déjà subventionnée par ailleurs par la Région, cette année, à hauteur de 325 000 euros ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai une brève question d'éclaircissement par rapport à l'allocation 43.20.00 qui porte sur le « Financement complémentaire aux pouvoirs locaux en lien avec le plan Marshall ». Cela fait écho aux discussions que l'on a eues déjà tout à l'heure au niveau des principes par rapport aux compensations à l'égard des pouvoirs locaux. Je m'interrogeais simplement sur le fondement de la réduction opérée là puisque le commentaire n'en dit rien. Il nous rappelle à quoi sert le crédit, mais il ne reprend pas la phrase un peu courte « à justement besoin », il n'indique pas non plus que c'est un ajustement aux paramètres économiques. Je voulais voir quelle était la raison de cette diminution de 1,5 million d'euros environ de cette allocation de base.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Au niveau du CRAC, Monsieur le Ministre, on voit dans le budget initial 66 millions d'euros. Il y a une adaptation, un ajustement à la baisse de 853 000 euros au niveau du CRAC. Je voulais savoir ce qu'il en était en ce qui concerne la finalité de cet AB dans le cadre général du financement du CRAC pour ces métiers de soutien et de financement des pouvoirs locaux, les différents bénéficiaires de ces enveloppes et aussi surtout l'adaptation. Si vous l'avez adaptée, c'est qu'à un moment donné vous considérez...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

On est sur l'AB 43.07.23, celle relative à l'« Intervention régionale complémentaire à verser au CRAC ».

L'intervention régionale complémentaire – le mot complémentaire veut bien dire ce qu'il veut dire – il serait intéressant d'en connaître les bénéficiaires et, surtout, pourquoi il y a eu une diminution en la matière. Y a-t-il eu un changement politique qui a été amené ?

D'ailleurs, la question est tout aussi valable pour la compensation de forfaitarisation des réductions du précompte immobilier. On en a déjà parlé tout à l'heure. J'ai eu mes apaisements en la matière.

Enfin, dernière question, c'est par rapport aux aides relatives aux pertes du précompte, mais cette fois-ci au niveau du plan Marshall. Dans le cadre des pertes de précompte dans le cadre du plan Marshall, on voit lors de cet ajustement – c'est tout à fait normal, c'est

simplement l'application des critères – une diminution d'intervention de la Région de 1,5 million d'euros dans ce cadre-là.

La question était simple. À partir du moment où il manque près de 4 millions d'euros pour les compensations du précompte, hors plan Marshall, c'est-à-dire l'intervention pour la perte de rentrée fiscale faite par la Région auprès des communes, pourquoi ne pas déjà aller chercher près de 50 % de ces montants dans ce 1,5 million d'euros, ce qui permettrait d'avoir un effort qui serait totalement résiduel dans le cadre du deuxième ajustement budgétaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - À l'AB 33.01, suite à la question de Mme Defrang-Firket je crois, ce sont principalement des subventions à l'Union des villes et communes de Wallonie et de l'Association des provinces de Wallonie. C'est tout.

Concernant l'AB 33.02, ce sont des opérations d'organisation de supracommunalité sur base *bottom up*. Il y a des subventions de fonctionnement. À chaque fois qu'une organisation se crée, comme Famenne-Condroz, pays de Famenne, et cetera, ils nous demandent du soutien pour l'organisation. Chaque fois, de manière exhaustive, sans calcul préalable, on répond favorablement, pour autant qu'il y a du crédit disponible, ce qui est le cas.

La Cité des métiers, mon département participe à la Cité des métiers à concurrence de 500 000 euros. Ce sont les pouvoirs locaux, c'est dans des communes. Ce projet est intéressant, il est porté par le Gouvernement où chacun des départements intervient. Voilà ma contribution à l'organisation de la Cité des métiers.

Concernant l'AB 43.07.23, c'est l'adaptation de la Région wallonne aux charges long terme du CRAC, qui sont adaptées chaque année en fonction de paramètres macroéconomiques. Cela ne dépend pas du tout d'un choix de ma part. À un moment, des paramètres s'imposent comme la modification du taux d'intérêt, la modification de marges de la part du secteur bancaire, adaptation des crédits mais de manière tout à fait automatique.

Concernant les CPM, les compensations plan Marshall, vous avez compris le mécanisme, je n'y reviens pas parce que ce n'était pas votre question. Parce que j'ai choisi de les affecter aux primes. À un moment, j'ai pensé – c'est aussi un jugement de valeur – qu'il valait mieux payer de manière plus rapide les particuliers que les communes, en me disant que les communes ont peut-être les disponibilités ou les liquidités qui permettent d'attendre, étant donné que la créance est actée.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais faire une remarque d'ordre général sur notamment l'AB Subvention-Indemnité qui a fait l'objet d'un arrêté de réallocation parce que ce n'est pas le seul en fait. Il y en a énormément qui viennent de chez vous en fait, cela trouble inévitablement l'analyse de l'ajustement budgétaire puisqu'ils ont pour conséquence que les crédits budgétaires initiaux ne correspondent pas à ceux repris dans le budget initial que nous avons voté fin 2014.

En plus, ces réallocations vous permettent d'éviter toute justification écrite sur ces mouvements entre articles de base, cela manque un peu de transparence. Nous tenons à le déplorer.

Ici encore, c'est un petit article budgétaire perdu, il y en a aussi de nombreux autres qui vous permettent aussi d'octroyer des subventions à tout va, sans autre fondement légal que le décret budgétaire. Cette réalité montre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire afin de fournir une véritable objectivation des octrois de subsides.

Je n'ai pas fini. Par rapport aux actions supracommunales, vous dites que cela doit venir des communes, et cetera, mais vous en êtes toujours aux subventions pour des opérations pilotes. Je trouve qu'à un moment donné il faudrait passer à la vitesse supérieure et promouvoir davantage ces moyens d'action. Je trouve que cela manque un peu d'ambition à ce niveau-là.

Par rapport à l'ASBL Cité des Métiers Charleroi, je ne vois vraiment pas le rapport avec les pouvoirs locaux, c'est un soutien à la formation. Il y a toute une série d'autres cités qui mériteraient d'être soutenues aussi. Alors pourquoi celle-là en particulier ? Quand on fait un peu le point sur tout ce dont on est en train de discuter, on a parlé de la revitalisation tout à l'heure des villes, on a parlé qu'il y a avait une subvention qui revenait à Thuin, une à Namur, maintenant c'est Charleroi qui est mis en avant, donc on constate quand même que les ministres, vous n'avez pas oublié vos collègues ni vous-mêmes, et donc c'est juste un constat que je tenais à formuler.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour le détail sur les dossiers, c'est en fonction de la qualité des dossiers, évidemment. Je n'interviendrai pas là.

Les subventions facultatives, je dois être le ministre qui en dispose le moins, en toute sincérité. La plupart de mes subventions sont réglementées, je ne m'en porte pas plus mal. En toute sincérité, vous faites un ingrat et 20

décus. Croyez-moi, je ne me bats pas pour avoir des subventions facultatives. N'oubliez pas que chaque subvention, chaque programme particulier doit recevoir l'aval de l'inspection des finances. Ce n'est pas moi qui décide le matin, en me levant, que je vais sur les beaux yeux de M. Bouchez, attribuer une subvention facultative à Mons, par exemple. C'est un exemple tout à fait au hasard.

Pour le reste, je pense vous avoir répondu, Madame Defrang-Firket.

M. le Président. - Il n'y a pas d'autre intervention ?

Nous passons à la DO17 Programme 13 Action sociale. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Cela clôture nos débats sur le projet de décret et l'exposé particulier.

Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie recommande, par 8 voix contre 3 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 16 heures 3 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 11 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT LA MISE À DISPOSITION, PAR LES COMMUNES, D'UN LIEU PUBLIC PERMETTANT D'ORGANISER DES CÉRÉMONIES NON CONFESSIONNELLES, DÉPOSÉE PAR M. COURARD, MME BONNI, M. MARTIN, MME POULIN, M. LEFEBVRE ET MME VIENNE (DOC. 167 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant la mise à disposition, par les communes, d'un lieu public permettant d'organiser des cérémonies non confessionnelles, déposée par M. Courard, Mme Bonni, M. Martin, Mme Poulin, M. Lefebvre et Mme Vienne (Doc. 167 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dermagne est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Courard, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Sous la précédente législature, à l'initiative du Député M. Hazée, qui est ici dans cette commission, notre Parlement a voté à l'unanimité une proposition de résolution qui encourage la mise à disposition de locaux communaux dans le cadre des funérailles non confessionnelles.

À l'époque, chacun s'accordait pour dire qu'une demande croissante existait. Et qu'il convenait de sensibiliser les communes à cet égard. C'est d'ailleurs ce qui a été fait par le Ministre Furlan.

Une circulaire du ministre a dès lors été transmise à l'ensemble des communes. C'est la circulaire du 8 octobre 2014. Cette circulaire invite l'ensemble des communes à identifier un local sur le territoire qui permettra le recueillement autour de la dépouille d'un défunt.

Malheureusement, malgré cette initiative parlementaire, trop peu de choses ont bougé et de nombreuses communes n'ont pas réagi à cette invitation. J'ai été particulièrement choqué de lire à travers la presse que certaines communes non seulement ne prenaient pas de dispositions à cet égard, mais refusaient – donc c'est quand même une démarche très politique de refuser – d'offrir cette possibilité.

La proposition de texte que je dépose avec mes collègues, c'est une proposition de décret que je souhaite que l'on examine ensemble qui rende obligatoire la mise

à disposition d'un tel local par les communes en élargissant à d'autres cérémonies, parce qu'il n'y a pas que la cérémonie des funérailles. Je souhaiterais que cette mise à disposition puisse l'être à l'égard d'autres types de cérémonies que les funérailles.

Par ailleurs cette proposition de décret autorise le prélèvement d'une redevance, parce que je veux éviter l'écueil : « Oui. Non. Certains feront ça pour avoir un local gratuit ». Ce n'est évidemment pas l'objet de mon propos. En contrepartie de ce service supplémentaire qui est offert à la population, on peut effectivement demander une redevance et je souhaiterais aussi donner la possibilité aux regroupements, parce que certaines communes pourraient – en toute sincérité, cela m'étonnerait un peu, mais imaginons – avoir des difficultés à trouver un local public à cet effet, qui pourrait être dédié de temps à autres à cet effet. Je souhaite que l'on puisse permettre aux communes de discuter ensemble, peut-être de se regrouper et de faire une proposition qui puisse être une proposition qui serve à plusieurs communes, qu'elles puissent s'associer pour proposer le même local.

Cette proposition de décret ne se veut pas du tout hostile à l'égard de qui que ce soit. Il s'agit de rencontrer une carence par rapport à un certain nombre de personnes qui, par rapport à leurs propres convictions, ne trouvent pas ou ne trouveraient pas un lieu adapté permettant différentes cérémonies telles les funérailles, la présentation des enfants, et cetera. Je sais que, dans toute une série de communes, il y a des centres particuliers, il y a des locaux dédiés, il y a des églises pour ceux qui souhaitent avoir une cérémonie religieuse, il y a des maisons de la laïcité, il y a parfois des funérariums où c'est possible de le faire. Mais dans toute une série d'autres communes, il n'y a pas cette possibilité et j'aimerais qu'elle existe.

J'ai vécu deux, trois départs, décès ou autres qui se faisaient de manière inadéquate faute de possibilité de locaux. C'est particulièrement vrai au moment des décès, puisque les funérailles doivent être organisés assez rapidement après le décès, donc on a évidemment pas le temps de se retourner pour trouver une solution alors que c'est peut-être le cas dans d'autres circonstances.

Voilà l'objectif de ce dépôt de proposition de décret Monsieur le Président.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je laisse généralement un temps respectant les uns les autres pour que les autres prennent la parole, mais si je suis le premier, cela ne me dérange absolument pas.

Cette proposition de décret nous l'avons vue venir sur nos bancs avec un certain enthousiasme, puisque l'on se rappelle – et M. Courard a eu l'élégance de le dire lui-même – l'initiative qui avait été prise ici en avril 2013, les débats que nous avons eu et l'unanimité, après quelques ajustements bien légitimes, quelques réserves qui ont pu être surmontées au bout du compte, qui avait pu être réunie le 11 décembre 2013 autour de cet enjeu qui garde toute son importance aujourd'hui.

M. Courard l'a dit aujourd'hui avec ses mots. On a chacun à l'esprit sans doute des cérémonies de funérailles où l'on s'est rendu compte que le lieu n'était pas le plus adéquat ou les conditions n'étaient pas les plus dignes par rapport à la personne qui partait lorsque l'on improvise des choses dans des délais fort serrés. Même lorsque l'on se trouve dans un funérarium, ce qui est souvent une solution de replis, on a parfois des lieux forts exigus avec des personnes qui lisent des textes autour du défunt, qui partagent un certain nombre de sentiments ou de convictions qui leur sont propres et puis avec des personnes dans le couloir voir même dehors. C'est cet enjeu-là qui vient sur la table et de ce point de vue, nous nous rallions tout à fait, comme il y a deux ans, à l'enjeu.

Depuis lors, la résolution votée le 11 décembre 2013, le ministre a édicté une circulaire – si j'ai bien lu le 9 octobre 2014 – à l'égard des communes en la matière et à cet égard-là, par rapport à une résolution qui se voulait incitative dans un premier temps, on reste avec une information fort éparse, partielle. J'ai eu l'occasion de déposer une première question écrite au ministre qui m'a dit qu'il arrivait avec sa circulaire. Il n'y a pas vraiment d'outil de suivi. Lors de sa dernière réponse – le 6 mai dernier – il m'indiquait que certaines communes sont revenues vers lui afin de manifester leur projet de mise en place d'un tel local, mais qu'à ce stade, il ne peut pas dire combien de communes exactement ont répondu positivement à cette incitation. Certaines peuvent aussi agir sans l'informer.

Le ministre évoquait la nécessité de laisser le temps à la sensibilisation. C'est en tout cas ce qu'il nous disait au mois de mai 2015. Je ne sais pas si le ministre aujourd'hui a un point de vue plus proactif en la matière. Nous pouvons nous rallier à la volonté qui est exprimée.

En même temps, il y a une question immédiate qui en découle à l'égard des communes, c'est l'enjeu du coût. Dès le moment où la Région vient avec, potentiellement, une obligation nouvelle se pose l'enjeu de la neutralité – sans jeu de mots – budgétaire. Le ministre, le Gouvernement sont-ils prêts à instruire le dossier pour donner un prolongement concret ?

C'était un des éléments qui avaient été portés par d'autres groupes dans la discussion en 2013 – à juste titre quand on connaît l'état des finances communales. En même temps, cette question ne préempte pas la discussion. Le besoin pour un certain nombre de

familles est bien là dans les termes exprimés par le primosignataire. Il reste valable. Il y a maintenant la question de savoir quel est le chemin pour le faire avancer au mieux.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je partage l'objectif qui a été développé par M. Courard quant à l'intention qui est d'offrir à tout un chacun la possibilité, au moment de situation de fin de vie, des endroits permettant d'accueillir, dans des conditions décentes, les familles, les proches et parfois les très proches des personnes qui n'ont pas nécessairement les moyens de terminer leur fin de vie ou parcours, de manière digne.

La résolution qui a été adoptée à l'unanimité sous la précédente législature portait sur la mise à disposition de lieux publics permettant d'organiser des funérailles non confessionnelles. Il y a une nuance par rapport à la proposition de décret qui est ici actuellement visée et dont l'objet porte sur le lieu public permettant d'organiser des cérémonies non confessionnelles.

La question est de savoir : qu'entend-on par « cérémonie confessionnelle ». Il n'y a pas de définition précise dans le texte, sur le contenu même de la cérémonie. On ne vise pas particulièrement les funérailles. Il y a là un aléa ou un défaut de précision sur l'objet même du décret et de savoir ce que l'on entend par « cérémonie non confessionnelle ».

La question se pose de définir la cérémonie religieuse et l'étendue de la cérémonie. Entend-on la cérémonie qui est le recueillement avec les us et coutumes, usages, attachés à un cérémonial particulier ? Ou entend-on la « fête » qui s'ensuit, le recueillement qui s'ensuit ? Il y a là une part de définition qui mériterait d'être explicitée, me semble-t-il, au niveau de l'objet même du contenu du décret.

Pour moi, il y a un flou qui mériterait d'être précisé afin de pouvoir au mieux préciser les choses. Il est vrai que dans la foulée de la résolution qui a été adoptée par notre Parlement, le ministre Furlan – le 8 octobre 2014 – adressait une circulaire aux communes et, dans ce contexte-là, a aussi été évoqué – M. Hazée vient de le faire – le problème de la question de la neutralité budgétaire, de l'incidence pour les communes de devoir mettre à disposition un local. Qui va financer cette mesure imposée de manière péremptoire par la Région à l'égard d'une commune ?

La DPR précise que le principe de neutralité est une règle d'or qu'il convient de faire respecter. D'ailleurs, dans d'autres dossiers, on le rappelle souvent. Celui qui décide à la Région doit assumer le paiement au niveau des communes – n'est-ce pas M. Arens.

Par ailleurs, dans la circulaire que vous avez édictée, vous relevez à juste titre, Monsieur le Ministre, ceci : « la question de la gratuité ou non de cette mise à

disposition relève de l'autonomie communale. Je rappelle toutefois le principe d'égalité des citoyens devant les règles, règlements, lois et décrets. La logique qui est ici poursuivie relève de l'accessibilité des lieux publics, de l'intervention en soutien à la famille, aux proches du défunt et ne vise donc pas un nouveau mode de financement des cultes. Ce lieu public peut donc convenir, entre autres, à l'organisation d'une cérémonie de funérailles non confessionnelles pour les personnes qui n'appartiennent à aucune communauté culturelle ou qui ne se réclament pas de la laïcité organisée ».

Vous le rappeliez dans votre circulaire. Manifestement, ce principe est un principe existant dont on doit pouvoir tenir compte. Ici, cet élément-là n'est pas abordé au travers de la proposition de décret qui est faite. Il m'apparaît qu'il y aurait lieu d'inviter les auteurs de cette proposition à définir ce que l'on entend précisément comme type de cérémonie, si l'on se limite aux cérémonies de funérailles ou non. Si pas, quel type de cérémonie ? Jusqu'où va-t-on ?

Ensuite, se pose la question de la neutralité budgétaire et enfin de l'égalité des citoyens par rapport à l'accès de la salle en fonction du type de cérémonie qui est admis ou pas.

Cela pose toute une série de questions. Nous ne sommes pas fermés au débat, que du contraire. L'intention qui était annoncée ou rencontrée au travers de la présentation qui vient d'être faite par M. Courard de la proposition de décret ne correspond pas à la résolution adoptée unanimement par notre assemblée. L'objet de la résolution était clairement défini et visait de manière précise les funérailles non confessionnelles. Nous n'y sommes pas.

Il m'apparaît qu'il y a lieu de vérifier le contenu et l'objet même de la proposition, en suite de quoi il y a lieu de solliciter différents avis au-delà afin de voir la pertinence du propos et surtout la réaction que les communes – je parle de l'avis de l'Union des villes et des communes de Wallonie, pourquoi pas du Conseil d'État si l'on revoit le texte et qu'on le développe – par rapport à la proposition et cette obligation qui serait faite à l'ensemble des communes au regard des contraintes budgétaires et du principe de neutralité que je viens de rappeler. Voilà les quelques éléments que je souhaitais développer à ce stade de la discussion.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Pour commencer, je voudrais prendre note et je me réjouis des réserves émises par le cdH à l'égard d'un texte du PS.

Je crois que l'on devrait commencer par un constat. Que se passe-t-il sur le terrain ? Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. La société évolue. Il apparaît que de plus en plus de personnes n'adhèrent pas

de leur vivant à une confession, sans pour autant être laïques. Il semble inadéquat, pour ces personnes, de célébrer la cérémonie funéraire dans un lieu de culte. C'est dans ce cadre que la proposition de résolution, à l'initiative des écolos, votée en 2013, avait tout son sens. C'est la raison pour laquelle aussi toutes les formations politiques y ont adhéré, moyennement des amendements. Elle a d'ailleurs en plus été soutenue par le ministre des Pouvoirs locaux, vous-même, Monsieur Furlan.

Je tiens à rappeler que la résolution de 2013 visait l'encouragement des communes à la mise à disposition d'un lieu public permettant d'organiser des funérailles non confessionnelles. Ce texte avait suscité des diverses formations politiques et de vous aussi, Monsieur le Ministre, deux remarques qui nous semblaient essentielles. Ce texte ne doit pas traduire une nouvelle forme de refinancement des cultes. Le principe d'autonomie communale avait été mis en avant : il ne devait pas s'agir d'une obligation pour les communes.

Dans la foulée de l'adoption de cette résolution par le Parlement, vous avez diffusé une circulaire, Monsieur le Ministre, visant aussi à encourager à la mise à disposition d'un lieu public permettant des funérailles non confessionnelles. Vous invitiez les communes à identifier, sur leur territoire, un lieu public adapté, ceci afin de permettre aux familles de disposer d'un espace propice au recueillement, en distinguant bien précisément ce lieu de la location d'une salle permettant une quelconque restauration postérieurement à l'inhumation ou à la crémation.

Ici, le texte de décret proposé par le PS va plus loin et vise à obliger les communes à mettre à disposition des citoyens un lieu public permettant d'organiser des cérémonies non confessionnelles. Elle permet néanmoins l'association de communes, ce qui est une bonne chose, et leur laisse la possibilité de réclamer une redevance. L'entrée en vigueur est fixée dans les six mois de la publication au *Moniteur belge*.

La démarche du PS est sensiblement différente par rapport à la résolution adoptée il n'y a pas très longtemps, en 2013. Elle prend ici la forme d'un décret. Le texte du PS oblige, et non invite, les communes, c'est une tout autre dimension.

Le texte socialiste ne restreint plus la portée de la demande à des funérailles, mais à des cérémonies hors de tout cadre confessionnel sans aucune autre précision, ce qui nous semble être un élément trop flou à nos yeux.

Le lieu doit être mis à disposition des citoyens, sans précision non plus de ce que cette notion représente.

En outre, cette proposition est, sur plusieurs points, en contradiction avec la circulaire même et les propos du ministre Furlan tenus à l'époque. En effet, là où la proposition oblige les communes à disposer d'un tel

lieu, le ministre avait clairement fait savoir sa désapprobation – et vous revenez souvent avec l'autonomie communale.

(Réaction d'un membre)

Non, mais sur ce point-là, oui. Cela n'arrive pas toujours, mais quand cela arrive, cela mérite d'être souligné. Le principe d'autonomie communale nous est très cher aussi.

Il avait aussi précisé une chose importante, que s'il fallait légiférer en la matière, fut-ce de manière non obligatoire, vous devriez obtenir les moyens au Gouvernement pour que cette mise à disposition ne se fasse pas au détriment d'une autre fonction, aujourd'hui assumée par les communes. Or, le ministre avait clairement indiqué à l'époque que le contexte budgétaire actuel ne permettait pas de dégager des moyens nouveaux.

Dans votre circulaire, vous aviez également précisé votre volonté de mettre à disposition un laps de temps permettant le recueillement collectif en présence de la dépouille, qu'il convient de ne pas confondre avec la location d'une salle permettant une quelconque restauration postérieurement à l'inhumation ou la crémation.

Une autre différence. Là où la proposition de décret évoque un lieu mis à disposition des citoyens sans autre critère, la circulation évoque, elle, une cérémonie de funérailles non confessionnelles pour les personnes qui n'appartiennent à aucune communauté culturelle ou qui ne se réclament pas de la laïcité organisée.

La proposition de décret prévoit une entrée en vigueur à six mois, tandis que l'autre ne prévoit aucune échéance.

Au-delà des divergences manifestes qui suscitent une certaine perplexité quant au dépôt d'une telle proposition du parti socialiste, formation de la même couleur que vous, Monsieur le Ministre, la proposition appelle, dans notre chef, deux interrogations supplémentaires.

La première est relative au *momentum*. Nous ne comprenons pas bien la chronologie et la justification du timing, parce que la circulation a été transmise aux communes le 8 octobre 2014. La proposition a été déposée le 1er avril 2015 avec une communication sur le sujet à la mi-mars. Cinq mois après l'envoi de cette circulaire, un nouveau décret portant sur la même chose a vu le jour.

En outre, M. Hazée l'a rappelé, le 6 mai 2015, il vous posait une question sur ce thème-ci et vous aviez énoncé clairement – en mai, c'était il y a moins de deux mois, il n'y a pas très longtemps – que : « Ces aménagements nécessitent une réflexion afin que la mise à disposition se fasse dans de bonnes conditions. Il

est donc important de permettre aux communes le temps de cette réflexion. Je suis certain que les communes ont été touchées par cette sensibilisation. Il faut maintenant leur laisser le temps de la concrétisation ». Nous ne comprenons pas la justification de cette précipitation à légiférer de manière si proche par rapport aux propos tenus par le ministre il y a deux mois et par rapport à cette circulaire qui n'est pas non plus très vieille.

La proposition se fonde-t-elle sur des éléments objectifs, sur des données chiffrées, sur une évaluation précise et pertinente qui pourrait nous donner une explication quant à la nécessité d'émettre un nouveau décret en la matière ?

La deuxième interrogation concerne la portée de cette proposition – et je rejoins M. Fourny. Qu'entend-on par « cérémonie publique non confessionnelle » ? Sont-ce des cérémonies laïques, des fêtes d'anniversaire, de naissance, de mariage ou autre rassemblement ? Parce qu'il s'agit de rassemblement en dehors de l'expression de tout culte, l'imprécision laisse la voie ouverte à de multiples possibilités débouchant davantage sur la vocation de salle appropriée à l'organisation de ces événements et dépassant donc très largement le champ d'application de la circulaire qui se basait sur une urgence découlant d'une évolution de notre société.

En résumé, il est difficile de saisir le bien-fondé de cette proposition dans la mesure en plus où de très nombreuses communes mettent déjà à disposition des salles pour ce genre de cérémonie, tout cela pour des sommes modiques. Je ne vois pas pourquoi et comment les communes investiraient dans la création de telles salles pour suppléer un manque de disponibilité sur le marché. En plus, qu'y gagneraient les citoyens puisqu'ils peuvent déjà disposer de salles et ils devraient de toute façon payer une redevance pour occuper ce local, parce qu'une contrepartie financière est une obligation. Je ne vois pas en quoi la gratuité serait alors considérée comme une forme de subsidiarité qui n'est pas tout à fait légale. À mon avis, la redevance est inévitable, surtout qu'il est nécessaire de...

(Réaction d'un membre)

On peut laisser gratuitement des objets, prêter des chaises, des verres ? Ce sont peut-être vos pratiques à vous.

(Réaction d'un membre)

On ne fait pas cela chez nous.

En plus, la location de ces salles génère des coûts d'entretien et donc la redevance sera certainement inévitable.

Pour conclure, même s'il est très important de répondre aux demandes de lieux pour les cérémonies, de trouver des solutions pour trouver des lieux pour les

cérémonies non confessionnelles, de trouver des solutions pour contenter tout le monde dans le respect de ses convictions, selon nous, cela ne doit pas pour autant peser sur le dos des communes qui en assument assez.

Vu que les formules existent déjà dans de nombreuses communes, vu ce changement de cap flagrant par rapport à la circulaire récente de 2014, vu le manque de justification de cette précipitation à légiférer sans donner aux communes les moyens de répondre à cette obligation, vu le manque d'évaluation, l'absence de chiffre qui justifie cette précipitation, nous voterons contre cette proposition de décret.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

(Réaction de M. Collignon)

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, nous passionnons le débat. C'est une problématique pour laquelle je suis particulièrement sensible. J'ai voulu donner suite à la résolution d'avril 2013 et je l'ai fait le plus rapidement possible, puisque j'ai émis une circulaire le 9 octobre qui incitait les communes à mettre à disposition des citoyens un lieu public permettant l'organisation de funérailles non confessionnelles.

Je signale, puisque vous parlez de gratuité, je vous en dirai un mot, que quand on organise des funérailles confessionnelles, on dispose de la gratuité d'un lieu payé par les deniers publics, essentiellement ceux de la commune, que ce soit l'organisation de financement des cultes ou que ce soit dans le cadre de la laïcité. Ces institutions vont mettre à disposition un lieu – en l'occurrence cela peut être une église – et je n'ai pas l'impression que vous payiez pour en bénéficier. Cela dépend des églises.

Or, les communes se plaignent...

(Réactions de plusieurs membres)

Je vais essayer d'aller jusqu'au bout, indépendamment des opinions philosophiques des uns et des autres.

Les communes se plaignent généralement d'ailleurs du financement de ces institutions.

La gratuité ne peut pas être à géométrie variable et l'égalité devant le citoyen ne peut pas l'être non plus.

Je pensais qu'une circulaire suffirait à rencontrer cette préoccupation. Manifestement, des échos nous en reviennent. C'est dommage de devoir légiférer en la matière, puisque certains semblent refuser, pour des raisons de principe, de mettre à disposition ce type de lieu.

Dès lors, je ne m'oppose pas – peut-être moyennant quelques précisions – au principe même d'un décret sur la matière. Ce que l'on essaie par voie de sensibilisation, lorsque cela ne rencontre pas les objectifs voulus, il faut peut-être passer par la voie de plus de contraintes.

Par contre, j'évoque aussi un certain nombre, mais cela pourrait pour moi être précisé dans les travaux parlementaires, il est clair que mettre un bâtiment à disposition ne peut pas être de façon intermittente, puisque l'on ne choisit pas le moment où l'on décède. Par exemple, on mettra une école en dehors des heures de classe, vous ne choisissez forcément pas le jour de votre décès, encore moins celui de l'enterrement. Il faut donc trouver un lieu qui permette de le faire.

Quelque part, la proposition y répond, puisqu'elle dit que les communes peuvent s'arranger et s'organiser entre elles. Je pense que c'est un pas en avant intéressant.

J'ai une question à poser aux auteurs, mais cela devrait être étayé dans les travaux parlementaires et je m'en suffirai. Cela doit-il être un local clairement identifié ou cela peut-il être une pluralité de locaux qui, fonction de la disponibilité, peuvent être mis à disposition ? Auquel cas, on résout pas mal de problèmes. Je pense qu'il y aura toujours un local de libre dans sa commune. Il ne faut pas exagérer. C'est plus difficile d'identifier un lieu et de vous dire que, quand il est occupé, si c'est le moment du décès, on doit faire évacuer, cela va être difficile. C'est aussi une question sur laquelle je n'apporte pas de réponse : cela peut-il être les locaux de l'administration communale ? Pour moi, cela ne poserait évidemment aucun souci, mais je pense que cela doit être étayé dans le propos, en tout cas dans les travaux parlementaires pour que ce soit clair et que l'on n'ait pas une multitude de recours qui se développent, autant anticiper.

En ce qui concerne le financement...

(Rumeurs)

M. le Président. - S'il y a moyen de respecter la prise de parole du ministre ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - En ce qui concerne le financement et la neutralité budgétaire, il s'agit d'une proposition parlementaire. Avouons que cela ne met pas en jeu – dès lors, on peut toujours se retrancher derrière le financement pour ne rien faire – les finances astronomiques, d'autant plus que la commune peut percevoir une redevance, s'autofinancer pour le service qu'elle doit mettre à disposition du citoyen. Il y a énormément de politiques où c'est le cas. Ce ne serait vraiment pas la seule. Je ne vois pas pourquoi cette voie-là ne peut absolument pas être suivie et qu'il faudrait un préciput sur le budget wallon, ce que les auteurs ne demandent pas d'ailleurs.

Une redevance, cela peut aller de la gratuité à un prix normal. J'infirme tout à fait les propos de Mme Defrang-Firket. À partir du moment où très clairement, dans le règlement communal de subvention, il est indiqué à quelles conditions un local peut être mis gratuitement à disposition, il peut évidemment être, à partir du moment où c'est transparent et que cela a donc été traité comme un subside en nature, il n'y a évidemment aucun inconvénient à ce que cela se fasse. Cela se fait généralement pour les associations de jeunesse, pour des œuvres caritatives. Toute une série de communes ont des règlements communaux qui établissent un prix de base pour la location des salles et qui mettent une série d'exception ou de diminution pour une série d'autres éléments à caractère différent d'un caractère commercial.

Je ne vois vraiment pas l'impossibilité. En tout cas, cela nécessite d'être travaillé. Je ne vais pas m'immiscer dans ce débat parlementaire. Il s'agit d'une proposition. À ce stade, en tout cas au nom du Gouvernement, je n'y vois aucun inconvénient.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - J'aurai peut-être quelques réactions.

Je ne voudrais pas apparaître aussi caricatural et fallacieux que certaines interventions, dont Mme Defrang-Firket. Je crois que si j'étais aussi caricatural, je pourrais penser de votre intervention que le MR souhaite que tout le monde se fasse enterrer, par exemple, en passant par l'église ou la mosquée, alors qu'il y a un besoin et une demande qui a été reconnue par tout le monde, y compris par M. Fourny, par tout le monde. Je crois que le débat doit pouvoir avoir lieu. Quand vous dites immédiatement : « Nous, on votera non » ; moi, j'ouvrais un débat à une période qui n'est pas une période préélectorale, qui n'est pas suspecte, sans précipitation – pourquoi dites-vous « précipitation » ?

Tout simplement, comme le ministre l'a indiqué, j'ai entendu l'argumentaire de nombreuses, de dizaines de communes qui ont dit : « En tout cas, pour nous, c'est non, que les gens tirent leur plan et se débrouillent » ; alors qu'il y a des besoins. À partir du moment où il n'y a pas une prise de responsabilité spontanée de la part des communes, il est normal de légiférer pour donner la voie à suivre.

La voie à suivre, c'est celle de la mise à disposition rapide d'un local, notamment quand il y a des funérailles, public, communal ou privé via une convention que la commune aurait avec un local privé.

Je suis intimement convaincu, on peut faire l'exercice dans l'ensemble des communes wallonnes, que dans toutes les communes wallonnes, il y a une possibilité de local gratuit. C'est peut-être la salle du

conseil communal. C'est peut-être la salle culturelle. C'est peut-être la buvette, la cafétéria du hall de sport. C'est peut-être une salle de village.

Y a-t-il encore des communes, même dans les communes rurales comme celles du Luxembourg moins peuplées, y a-t-il encore dans une commune qui pourrait dire : « Il n'y a plus, il n'y a aucune possibilité de... » ?

Je vois que, lorsqu'il y a l'enterrement d'un membre éminent d'une commune, il y a souvent un passage qui est organisé au niveau de la commune. Je vois que si l'on veut une solution, on peut trouver une solution, il suffit d'un peu de bonne volonté.

L'aspect budgétaire est un faux problème. C'est même presque vexant d'entendre dire que l'on se retranche derrière un problème financier, une neutralité, que les communes n'ont pas d'argent. C'est un service qui est facile à rendre. Comme je l'ai dit, pour ne pas que l'on imagine qu'en passant par ce biais-là, on ferait l'économie d'une intervention, parce que, comme on l'a rappelé, quand on se fait enterrer à l'église, par exemple, il faut payer, je trouve cela légitime, je n'ai pas un problème avec cela, il ne serait pas anormal non plus qu'il y ait nécessairement une gratuité. Cela, c'est le choix des conseils communaux et des communes.

Sincèrement, je pense que l'on peut trouver une formule, une solution. Je vois qu'il y a une certaine ouverture dans les différents partis. On peut entendre qui on veut, je ne suis pas pressé, on a du temps. C'est justement le type de débat que l'on doit mener dans un parlement tel que celui-ci, sans rapidité excessive. On doit pouvoir réfléchir. On doit pouvoir préciser certaines notions. On doit pouvoir écouter des témoins si on souhaite le faire. On peut aller au Conseil d'État. On peut faire tout ce que vous voulez, mais ce que je demande, c'est que le thème soit discuté, soit abordé et que l'on apporte des réponses et des solutions et de ne pas tomber dans le positionnement politique. Il n'y a – je vous rassure – pas d'élections prochainement. On peut prendre, avec sérénité, le temps de discuter de cela, mais il faut, à un moment donné, que l'on ait une solution qui permette à l'ensemble des citoyens de trouver une réponse lorsqu'ils ne veulent pas passer par une structure existante dans le cadre d'une cérémonie. Je parle bien évidemment d'une cérémonie, ce qui ne veut pas dire – il faudra peut-être le préciser, puisque certains en doutent – d'un anniversaire où l'on boit un verre. Je pensais spécialement spécifiquement aux funérailles, puisque cela doit être organisé dans un délai très court, mais je pensais aussi en association, qu'il ne fallait pas fermer la porte par rapport à la présentation de l'enfant à la cité, ce que certains appellent le baptême ou ce que certains appellent peut-être la communion pour d'autres cas. Ce sont des cérémonies telles que celles-là. Dans la plupart des cas, il n'y a pas des milliers de demandes chaque année. La plupart des gens passent par une structure église, mosquée, maison de la laïcité. Pour celles et ceux qui ne le veulent pas, je trouve que c'est

un petit peu choquant.

Je prends un cas tout à fait personnel qui m'a touché beaucoup. Au moment du décès de mon papa, il n'y avait pas de souhait de passer par l'église. Il n'y avait aucune alternative, aucune possibilité. On est passé par une école, parce que l'on a eu la chance d'avoir un directeur d'école qui a accepté. C'est dommage que ce ne soit pas organisé. C'est dommage que cela ne soit pas prévu. Je trouve que c'est un minimum de respect par rapport à celles et ceux qui veulent avoir une cérémonie digne, avec peut-être une petite prise de parole ou quelque chose d'adéquat, sans passer nécessairement par les structures qui sont établies habituellement. C'est cela simplement que je demande à la discussion aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Certaines prises de position aujourd'hui peuvent un peu étonner et en même temps, première étape, je suis content que personne ne mette en cause la résolution qui a été adoptée en 2013. C'est un premier point.

Au-delà de cette résolution, nous avons, à l'époque, ouvert un débat qui se poursuit aujourd'hui. De ce point de vue, nous en sommes heureux. Je me rappelle aussi du soutien particulier, notamment de M. Jamar qui était membre de cette commission à l'époque, Mme Zrihen aussi s'était jointe par rapport à cette discussion.

On a entendu beaucoup de réserves, dont certaines m'étonnent. De quoi avons-nous peur ? C'est la question que j'ai envie de poser au moment où la discussion vise à donner un droit à certains citoyens que d'autres, d'une certaine manière, ont déjà et sans que personne ne s'en émeuve. C'est l'enjeu de la discussion au niveau de ses principes.

On a évoqué le fait que cette proposition de décret, déposée par le groupe PS – je ne parle pas ici pro domo – était plus large que la résolution adoptée par ce Parlement. Oui, et alors ? C'est bien légitime pour un parlement lorsqu'il poursuit une discussion de la poursuivre sur une base éventuellement plus large qu'une première étape qu'il a pu ouvrir.

On a évoqué des questions autour de la redevance. Je pense que le ministre a pu répondre en la matière quant au fait que, oui, effectivement, la proposition de décret prévoit la possibilité d'une redevance. En même temps, ce n'est qu'une possibilité, comme c'est le cas de cérémonies qui ont lieu aujourd'hui dans d'autres cadres, notamment sur le plan confessionnel, ou même dans certains cas de la laïcité.

J'ai écouté le ministre également.

Je pourrais m'étonner de ce qu'ici, il avance fort aisément par rapport à la discussion là où, s'agissant d'une proposition de résolution, il y a deux ans, il était beaucoup plus prudent, il avait lui-même évoqué les

enjeux budgétaires, il avait évoqué le fait qu'il devait d'abord demander à avoir un échange au Gouvernement avant de revenir ici donner son point de vue, mais je ne le ferai pas et je vais plutôt me réjouir de ce qu'ici, il donne un soutien à la poursuite de cette discussion.

Au bout du compte, c'est une question d'égalité, en réalité, et si j'ai moi-même évoqué l'enjeu budgétaire, ce n'était certainement pas pour entraver la discussion, mais plutôt pour prolonger les échanges que nous avons eus il y a un an ou deux et envisager le cas où, dans certaines situations, des investissements devraient avoir lieu. Je ne pense pas tellement à l'achat de bâtiment, parce que, effectivement, beaucoup de communes sont certainement avec des possibilités, mais peut-être aussi à certains aménagements. Ce sont donc des investissements d'une beaucoup plus petite ampleur en termes d'équipement. Avoir un lieu est une chose, avoir un lieu qui soit approprié notamment au recueillement d'une cérémonie de funérailles, cela peut demander quelques milliers d'euros pour un matériel audio, pour des tréteaux, par exemple, pour le cercueil ou au niveau de la décoration d'avoir ne fût-ce que des couleurs qui soient en harmonie avec le recueillement qui est requis.

Il y a d'abord la question d'égalité. De ce point de vue, si à un moment donné, une allocation budgétaire est nécessaire pour aider ces investissements mesurés, elle nous paraît légitime, justement parce qu'il s'agit de rencontrer une logique d'égalité et de permettre à ces citoyens qui ne se retrouvent pas dans les institutions qui sont aujourd'hui subsidiées de pouvoir aussi organiser des cérémonies qui correspondent à leur propre conviction.

J'ai envie de me rallier à la conclusion de M. Courard qui se montrait fort ouvert à la discussion, non pas pour dire que l'on va voter aujourd'hui et que l'on va constater un désaccord. Je trouve que certaines interventions étaient de ce point de vue là sans appel – et un peu trop fortement sans appel – parce qu'effectivement, il peut y avoir des réglages. Une chose est de dire le cadre est plus large que le simple enjeu des funérailles et il y a matière. M. Courard évoquait quelques illustrations qui sont légitimes et en même temps, le propos ne peut pas être mal compris et il l'a lui-même précisé. Il ne s'agit bien sûr pas d'organiser des fêtes d'anniversaire sans qu'il n'y ait de recueillement particulier ou de moments « rituels » qui soient à la cause. Mais là, ce sont non pas des objections de principe, ce sont plutôt des ajustements qui peuvent intervenir dans une discussion qui pourrait se poursuivre dans les prochaines semaines. En tout cas, nous en formons le vœu.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je tiens simplement à rappeler que l'objet de la proposition de décret n'a rien à avoir avec la résolution de 2013. La résolution de 2013 visait la mise à disposition de lieux pour les funérailles

confessionnelles.

La proposition de décret vise précisément autre chose et étend un champ d'action plus large que sont les cérémonies non confessionnelles.

Je remercie M. Courard d'avoir précisé, dans son intervention, qu'il visait spécifiquement les célébrations et les funérailles non confessionnelles, ce qui permet de cadrer beaucoup mieux l'objet et la portée de la proposition de décret qui est ici avancée et qui permet aussi de restreindre le champ d'action et de développement du terme « cérémonie non confessionnelle ».

Ce que je suggère par rapport à cette discussion, c'est que les auteurs puissent redéfinir ou repréciser clairement l'objet de leur proposition de décret, puisque l'on parle de deux choses diamétralement opposées et différentes sur la portée et sur l'objet. Que les auteurs renvoient peut-être le contenu de leur proposition sur l'objet, définissent les termes et que, partant de là, le débat puisse se poursuivre et que nous ayons alors l'occasion de pouvoir solliciter, dans la foulée, des avis au travers de l'Union des villes et communes de Wallonie, par exemple, puisqu'il a été rappelé que la résolution a été suivie d'une circulaire qui a été mise en œuvre et de voir là où se pose différentes questions d'application et de problème d'application.

Monsieur le Ministre nous dit qu'il a rencontré des *non possumus* fréquents et ce serait utile de voir quels sont ces cas et que les gens qui ont fait l'objet d'une telle attitude puissent nous faire part de leur position.

L'Union des villes et communes de Wallonie a certainement un point de vue par rapport à cela, puisqu'elle est composée de représentants communaux. Je pense que ce serait utile de le faire en précisant clairement l'objet.

Le débat, me semble-t-il, a évolué aujourd'hui par rapport à la définition de la mesure qui est envisagée. Je ne peux évidemment que m'en réjouir.

Je ne peux qu'inviter à poursuivre celui-ci dans les semaines à venir et d'inviter les auteurs à repréciser alors l'objet précis de leur proposition, parce que, je le répète, dans le texte qui nous est déposé aujourd'hui, on vise les cérémonies dans un sens large non confessionnelle et que le champ d'application de la résolution qui était, lui, les cérémonies de type funérailles non confessionnelles était beaucoup plus balisé.

J'entends l'ouverture, ou en tout cas la perspective développée par M. Courard qui vise principalement cette situation. On peut entendre qu'il y a un spectre beaucoup plus restreint et qui répond à un vide qui s'est installé, puisque, d'une part, il y a les cérémonies dites religieuses, il y a les cérémonies organisées par les groupes d'action laïque et à côté de cela, il y a quelque

part un no man's land où les gens ne sont ni laïques non religieux, mais souhaitent pouvoir disposer d'endroits pour pouvoir opérer leurs funérailles dans des conditions dignes.

C'est cette situation qui souhaite être rencontrée et dans cette optique-là, on peut avancer et poursuivre le débat dans ces conditions précises.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais rappeler mes propos qui ont été exprimés extrêmement clairement au début et à la fin de mon intervention. Nous ne remettons en rien en cause le constat qui est fait que de plus en plus de personnes n'adhèrent pas de leur vivant à une confession, c'est une réalité que nous ne nions pas.

J'ai terminé mon intervention en disant qu'il était important de répondre aux demandes de ces personnes pour leur trouver un lieu de cérémonie adéquat, de trouver de solutions pour contenter tout le monde dans le respect de ces confessions. Je crois que le constat est clair et nous ne le remettons nullement en cause comme nous ne remettons pas en cause la résolution, ni la circulaire. Nous y adhérons pleinement.

Simplement, maintenant que la proposition de décret est mieux cadrée, plus ciblée sur les cérémonies funéraires, c'est déjà une avancée, mais ce qui nous préoccupe c'est plutôt le caractère obligatoire qui est fait à l'encontre des communes, alors que la circulaire qu'il y a cinq mois, ce n'est pas très longtemps.

On aurait peut-être pu, au lieu de passer directement à l'obligation à l'attention des communes, revoir la politique de sensibilisation, voire peut-être analyser plus en détail pourquoi la sensibilisation n'a pas fonctionné, pourquoi les communes qui refusent de mettre à disposition un tel lieu n'adhèrent pas à ce projet. Il y avait tout un travail d'analyse à faire plus en profondeur avant de directement passer à la vitesse supérieure et de passer au caractère obligatoire qui, pour nous, pose problème, surtout qu'il n'y a pas d'évaluation exhaustive et objective qui prouve qu'il y a une nécessité de passer au stade de l'obligation.

Nous ne sommes pas non plus fermés à la discussion. Oui, il y a des choses à faire, mais le caractère obligatoire nous pose problème.

Si l'on peut aussi ouvrir la discussion sur ce point-là en plus du cadre en les délimitant plus précisément aux cérémonies confessionnelles, nous en serions ravis et nous sommes aussi ouverts à la discussion quoique vous en pensiez.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je ne vais pas être très long

pour rajouter au débat. Effectivement, nous avons tenu une proposition de résolution lors de la législature précédente et je crois que M. Hazée a eu les mots justes, ce n'est pas parce qu'il y a un dispositif que l'on ne peut pas le revoir. Sinon, que ferait-on dans ce Parlement ? On ne fait que modifier des décrets.

Autant je peux comprendre le fait de dire : que va-t-on demander exactement aux communes, que recouvre ce qu'on leur demande, à savoir la cérémonie non confessionnelle, est-ce lors de funérailles ou lors d'autres manifestations ?

Autant je pense que la question du cadrage me semble être un chemin légitime, autant sur le caractère obligatoire, je ne comprends pas la difficulté. Cela coûterait même aux communes. Je crois que c'est simplement – comme cela a été dit précédemment – une question d'égalité de pouvoir enterrer dignement quelqu'un qui vous est cher. C'est le devoir public que de fournir un lieu. Là, je ne comprends pas les diverses hésitations.

On a dit et répété que la circulaire, pour diverses raisons, n'aboutit pas au résultat escompté. Je pense que ce n'est pas compliqué d'imposer. On impose aux communes bien d'autres choses, vous savez, à d'autres niveaux de pouvoir en termes d'obligation. Cela ne me semble pas poser difficulté.

Je ne sais pas la volonté de M. Courard, je lui recèderai la parole. Je pense que sur le cadrage exact de ce que l'on recouvre en termes de cérémonies, peut être un débat utile et on n'est absolument fermés à aucune audition.

Il y a des auditions qui peuvent être utiles lorsque cela peut améliorer le texte. Je pense que sur le fait de simplement faire que les pouvoirs publics respectent toutes les confessions et je crois que M. Fourny a eu les mots justes aussi de dire qu'il y a des gens qui sont de confession, de culte reconnu ou non reconnu, il y a des gens aussi qui ne se reconnaissent de rien, mais ces gens doivent aussi avoir la possibilité de porter leur deuil, ou, si se sont d'autres cérémonies, c'est peut-être l'objet de nos débats futurs sur le cadrage de ce que doivent représenter les cérémonies non confessionnelles.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Oui, très rapidement. Moi, je suis quelqu'un d'optimiste et de positif. Je retiens qu'il y a une volonté d'arriver à un résultat. Je propose peut-être d'affiner les choses et si vous le souhaitez qu'il y ait des auditions ou tout ce que vous voulez. Je ne souhaite pas que l'on encommissionne les choses et que l'on en parle pendant quatre ans, mais on fait ce qui est nécessaire de faire si vous voulez entendre qui que ce soit, je n'ai aucun souci avec cela. Et je propose que l'on débouche sur un texte qui serait signé par l'ensemble des partis politiques, que ce soit consensuel et qu'en définitive il y

ait résultat celui attendu et celui qui a l'air espéré par tout le monde.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Une question supplémentaire. Peut-on avoir le nom des communes pour qui cela pose problème ?

M. Courard (PS). - Il y a eu un article dans *L'Avenir du Luxembourg*. Maintenant, je ne suis pas là pour faire le procès aux communes, mais c'est ce qui m'a fait réagir.

Mme Defrang-Firket (MR). - Non, mais cela permettrait de comprendre.

M. Courard (PS). - Je me dis, puisqu'il y a une majorité de communes qui disent non – interrogée par un journaliste évidemment...

Mme Defrang-Firket (MR). - Majorité, c'est combien ?

M. Courard (PS). - Une grosse vingtaine de communes qui ont dit : « Non, ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre problème ».

Mme Defrang-Firket (MR). - Vingt.

M. le Président. - Quelle est exactement la proposition que me fait M. Courard ?

M. Courard (PS). - Il faut peut-être demander à l'ensemble des partis si certains souhaitent des auditions. Moi, je suis d'avis qu'on interroge l'Union des villes et communes de Wallonie si on le souhaite. Qui on veut. Je ne suis pas fermé. Je ne suis pas dans la précipitation. Je suis dans un débat de fond qui est quand même l'apanage des parlementaires. On doit pouvoir prendre le temps, mais on doit pouvoir avancer.

M. le Président. - Merci, donc vous faites une proposition d'audition.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, les auditions cela nous dit quelque chose à vous et à moi, puisqu'hier nous avons ferraillé quelques instants pour essayé d'en avoir une sur un domaine... Oui, mais j'ai pris l'air vous voyez, cela m'a fait du bien...

(Réaction d'un membre)

Des trains, si cela roule, cela roule mieux d'ailleurs que les routes du côté de Bruxelles. Vous pourrez en parler à M. Mayeur. Il n'y a pas de souci. Mais Monsieur Fourny arrêtez de m'interrompre.

M. le Président. - Monsieur Fourny, laissez M. Bouchez s'exprimer.

M. Bouchez (MR). - La seule chose c'est que moi, sur les auditions je veux bien tout ce que l'on veut, les auditions que l'on a demandées hier étaient extrêmement importantes pour un sujet qui concerne 300 000 travailleurs, un enjeu économique de première importance. J'ai l'impression – c'est juste une impression – que l'on est en train de créer un problème sur la base d'un article qui a été publié tenez-vous bien dans *L'Avenir du Luxembourg*, quand même là on est... Enfin voilà. Là, je vais être méprisant.

M. Fourny (cdH). - C'est méprisant ! Fait personnel !

M. le Président. - Vous savez que chacun ici a droit à la parole. Il suffit de le demander vous ne le demandez pas, vous n'avez pas droit à la parole. Laissez terminer M. Bouchez, j'ai bien compris qu'il y avait encore l'intervention de M. Collignon et de M. Fourny. Vous aurez donc la parole ensuite.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - M. Fourny me dit que c'est un fait personnel, donc il est de Luxembourg. Maintenant, on est sûr.

Simplement, et ce n'est certainement pas une forme de mépris, mais je pourrais vous citer mon journal local qui lui aussi peut-être a fait part de difficultés peut-être dans une école, d'un machin, de ceci. Si à chaque fois qu'un journaliste émet une situation, on doit faire des auditions, allez. C'est vraiment...

(Réaction d'un membre)

Monsieur Fourny, il faut arrêter ! On peut poser une question parlementaire, mais organiser des auditions c'est un cran au-dessus, Monsieur Fourny.

Soit vous citiez maintenant les communes dans lesquelles il y a un problème et l'on peut estimer, les collègues peuvent estimer qu'effectivement c'est un sujet de débat, soit il n'y a pas de souci, cela c'est juste posé dans deux, trois communes à titre individuel et là je vous invite en tant que mandataire de la province concernée à essayé de jouer les facilitateurs – mais c'est vrai que le mot facilitateur et Fourny, c'est un peu compliqué... Soit vous allez dans cette direction-là.

M. Fourny (cdH). - Ce débat mérite mieux que ces allégations de caniveaux Monsieur.

M. Bouchez (MR). - Soit il faut arrêter de venir créer un problème s'il n'existe pas.

La seule question qui vous est posée est assez simple pour savoir si c'est juste ou pas, c'est d'avoir une idée du volume du problème. C'est tout. Je ne pense pas que c'est une demande qui soit exagérée que de savoir cela. Parce que moi aussi je peux vous dire que mon voisin a eu un problème hier matin et l'on va faire une audition

pour savoir si le problème de mon voisin est devenu un problème d'intérêt régional. Il faut quand même être un peu sérieux.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Je trouve vraiment regrettable, lamentable, détestable la prise de parole de M. Bouchez et je pèse mes mots pour ne pas descendre plus bas. Au regard du débat positif, constructif que nous avons eu entre les quatre familles politiques de cette assemblée où l'on a pu rassembler nos points de vue, on a pu trouver un terrain d'entente, cordial et positif. Je trouve vraiment que c'est déplacé par rapport à cet accord qui est intervenu entre nous. Franchement, vous faites ce que vous voulez, mais, à un moment donné, c'est bien de sauter sur tout, mais on peut parfois sauter sur des mines. Et je trouve que le débat qui a été amené ici mérite plus qu'une sortie de ce type au regard de l'enjeu, de la dignité qui sied au contenu même des propos qui ont été tenus. Je n'en ajouterai pas plus.

Veillez respecter à l'avenir les prises de parole des uns et des autres. Et quand on ne participe pas à un débat du début à la fin, on arrête de faire son cirque et de venir ramener sa science comme vous le faites. Je trouve cela vraiment lamentable.

Alors, Monsieur le Président, j'en termine. Suite aux propositions qui ont été formulées. Pourrions-nous nous entendre sur une audition ou une sollicitation auprès de l'Union des villes et des communes de Wallonie afin de voir si le problème qui a été soulevé et l'article de journal dont faisait état M. Courard dans *L'Avenir du Luxembourg*, il a été reproduit dans d'autres provinces, il s'agit en fait d'une initiative du groupe d'actions laïques qui a écrit à l'ensemble des communes pour voir si elles étaient prêtes à mettre à disposition des locaux pour les funérailles non confessionnelles. Certaines communes ont répondu d'autres non pas répondu, certaines ont répondu négativement. Une enquête a été faite à ce niveau-là. Pourrions-nous inviter l'Union des villes et des communes de Wallonie ou le ministre, peut-être, à mener cette enquête. Cela nous permettrait dans l'intervalle de pouvoir affiner les termes de la proposition, son objet et d'en définir le périmètre beaucoup plus précis que celui qui a été *ab initio* évoqué.

Voilà la proposition que je souhaitais formuler.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Merci, Monsieur le Président. Ce débat mérite aussi de la sérénité, comme cela a été le cas jusqu'à l'avant-dernière intervention. Je pense que cela mérite beaucoup mieux.

De quoi s'agit-il finalement ? Je crois que le ministre a été clair. On a lancé une circulaire. Parce que l'on a identifié une problématique qui est fort simple et fort

humaine, à savoir le droit pour tout un chacun de mener, puisque c'était le cas de la résolution, des funérailles non confessionnelles, et, effectivement, la proposition de décret est plus large.

Même si une seule commune ne mettait pas des locaux à disposition, cela nécessiterait un décret. Comme vous l'avez dit assez justement, Monsieur Hazée, c'est simplement une question d'égalité. Chacun a encore le droit, dans notre pays, de choisir une conviction, un culte ou de ne rien choisir du tout. Ce n'est pas pour cela qu'il ne doit pas être mis en disposition de mener ses funérailles à travers les dispositions d'un lieu public. Vous aurez encore de nombreuses questions sur les fabriques d'églises, de la part de bourgmestres, peu importe la couleur, en vous disant que cela devient une charge énorme pour les communes, et cetera. M. Bouchez le dira, en son temps, aussi.

Il faut un peu élever le débat par rapport à cela. Il y a une réelle problématique, objectivons-la. S'il y a l'une ou l'autre plainte, et vous dites que la circulaire n'a pas atteint son objectif, passons à l'arsenal supérieur, à savoir la proposition de décret. Objectivons-la. Les auteurs sont ouverts à la discussion. Que l'on entende l'Union des villes et communes de Wallonie, que ce soit pas voie écrite ou orale.

La deuxième question, c'est de savoir quel est le corps, quelle est la définition des cérémonies non confessionnelles. Sur un sujet aussi important pour la vie de nos concitoyens, qui peut dépasser les clivages, on peut très bien se mettre d'accord sur une définition et affiner le texte, sans rentrer dans des jeux de majorité-opposition qui ne sied pas au débat.

Avec l'aval de M. Courard, je souscris à la proposition de M. Fourny.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Président, je voulais ajouter un élément. Parallèlement aux auditions, serait-il possible, au niveau des services de M. le Ministre, de procéder à une évaluation de sa circulaire ? Serait-il possible d'assurer cette part de travail dans votre chef, d'essayer de connaître un peu la réalité de terrain par rapport à l'application de votre circulaire ? De la sorte, on pourrait avoir les deux choses en même temps qui sont intéressantes l'une comme l'autre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si la commission le souhaite, je peux très bien fendre d'un courrier à chacune des communes en demandant si, sur le principe, elles seraient disposées à mettre à disposition. Nous

aurons, dès lors, un retour, et un élément supplémentaire au dossier. Je rejoins toutefois les propos de M. Collignon, est-on dans le quantitatif ? À partir du moment où le droit à l'égalité n'est pas respecté, c'est avec plaisir que je le ferai pour étayer la commission, mais je pense aussi que l'on est dans un débat qui vise le respect des personnes, et que l'élément statistique a, finalement, peu d'importance. Cependant, si cela peut aider le Parlement, il n'y a pas de souci, on fera ce courrier.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre disponibilité.

J'entends qu'il y a un souhait d'auditionner et qu'il y a une demande adressée au ministre pour interpeller les communes sur leurs intentions réelles. Je suppose que la mission qui est demandée au ministre fait l'unanimité des collègues ici présents ? On peut considérer que c'est acquis.

Sur le principe des auditions, parce que vous savez qu'une fois que l'on se met d'accord cela part après à la Conférence des présidents, je mets cela au vote.

(Réaction d'un membre)

Monsieur le Ministre, quel est le délai dont vous avez besoin ?

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Je suis d'accord avec l'initiative qui doit être prise par M. le Ministre, mais je vous dis, en toute sincérité, avant d'avoir la réponse, que je n'y crois pas. D'une part, certaines ne répondront pas, d'autres répondront oui, et ce sera quand même fait à la tête du client, en fonction du bourgmestre en place, alors qu'un texte cadre les choses ; c'est la même obligation pour tout le monde. Je crois que c'est une perte de temps, mais si l'on estime que c'est nécessaire, j'y souscris, je n'ai pas de problème.

Cela me paraît intéressant d'entendre l'Union des villes et communes de Wallonie ou de leur demander un avis par écrit. Je me propose, peut-être modestement, d'essayer de voir, avec l'ensemble des partis, pour faire des réunions en parallèle de la commission pour voir si on peut avancer sur un texte, et revenir avec un texte plus élaboré qui tiendra compte des remarques des uns et des autres. C'est comme cela que l'on pourrait progresser.

M. le Président. - Je propose de prendre position sur le principe des auditions, sachant que l'Union des villes et communes peut dans ce cadre-là être auditionnée si besoin en est.

Nous actons que M. Courard renvoie sa proposition à l'arrière, de manière à ce qu'il puisse prendre contact avec les différents partis.

Y a-t-il unanimité sur cette demande d'audition ? Cela me paraît clair.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, tenant compte de l'ordre du jour chargé, dans un souci d'apaisement climatologique, si j'ose dire, puis-je vous proposer de reporter le point 4 sur la résolution relative au pacte énergétique à la prochaine commission ?

Je pense que le point 3 va prendre encore un certain temps. Si cela vous convient.

M. le Président. - Je suis à votre disposition, je n'ai pas à décider à votre place.

M. Henry (Ecolo). - Je vous le propose.

M. le Président. - À votre demande, la proposition de résolution relative à l'élaboration d'un pacte énergétique national pour la transition énergétique, déposée par MM. Henry, Hazée, Mme Ryckmans et M. Daele (Doc. 129 (2014-2015) N° 1) est reportée.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX RÈGLES INTERNES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES INTERCOMMUNALES AGISSANT EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION OU DE RÉSEAUX DE COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, DERMAGNE, DESQUESNES, COLLIGNON, MME VANDORPE ET M. IMANE (DOC. 242 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Defrang-Firket est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

(M. Arens, doyen d'âge, prend place au fauteuil)

présidentiel)

Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, la proposition est assez brève. Elle résulte de la concomitance de deux phénomènes. D'une part, il est question de la modification de la législation wallonne suite à un accord interrégional mettant en exergue qu'il importe de clarifier les règles et de s'assurer que les intercommunales relèvent, effectivement, de la tutelle et de la législation d'une seule Région, pour éviter que des intercommunales interrégionales ne se réfugient dans la loi de 1986, et échappent à un contrôle des autorités régionales, qui sont, aujourd'hui, les seules compétentes depuis la cinquième réforme de l'État. D'autre part, on a une situation où, avec l'appui de la Région wallonne, avec l'encouragement de la Région wallonne, avec aussi un accord quadripartite, pour le paysage des GRD – singulièrement du côté de l'intercommunale ORES – on a encouragé, on a créé un outil régional à une échelle régionale en Wallonie.

Si l'on regarde les dates de ces deux dossiers, ils ont avancé parallèlement. C'est répondre à la critique ou à la question que certains pourraient se poser : pourquoi n'a-t-on pas intégré cela dès le départ ? La réponse à cette question réside dans le fait qu'on a mené de front deux dossiers. Peut-être qu'on n'a pas assez interconnecté les choses et qu'on a pris des engagements d'un côté, dans un cadre d'un accord quadripartite pour l'intercommunale ORES, et que d'autre part, on a répondu à un souhait légitime, sain, salutaire d'organiser un contrôle des intercommunales, l'assujettissement des intercommunales transrégionales, en appliquant la règle du plus grand nombre, qui est la règle la plus logique.

Je pense qu'aujourd'hui, si l'on veut respecter cet accord, qui vise à moderniser notre réseau, qui doit permettre – et c'est un peu le hasard de la répartition de compétences, ou en tout cas, le hasard, peut-être bien pensé, des répartitions des compétences ministérielles, puisque le Ministre Furlan est à la fois le ministre des Pouvoirs locaux et également le ministre de l'Énergie – de préparer aussi la Wallonie à se doter d'un réseau qui soit adapté aux enjeux du XXI^e siècle : les enjeux de distribution énergétique – que ce soit d'énergie ou de gaz – et, sans doute, aussi les enjeux de distribution d'eau. Ce sont, là, des réseaux qui doivent évoluer fondamentalement. Si l'on ne prend pas en compte cette dimension-là, si l'on n'encadre pas cela de façon adéquate, on n'arrivera pas à un résultat optimal pour nos entreprises et pour nos citoyens. Tel est le contexte dans lequel on évolue.

Il importe de doter la Wallonie d'un outil qui peut

encore évoluer demain. Je peux parler des défis qui sont à l'horizon. On le sait bien, il y a l'approvisionnement en énergies nouvelles, le changement de câbles réseau, les *smart grids*. On peut encore parler aussi d'un changement de contexte institutionnel et fiscal. Je pense, en particulier, à l'assujettissement des intercommunales à l'impôt des sociétés. Ce sont des éléments qui nous indiquent de réfléchir au paysage, aux contraintes, au cadre dans lequel on doit faire évoluer, demain, nos intercommunales et nos outils de gestionnaires de réseaux de distribution.

Pour cela, on a besoin d'un peu de temps ! Et c'est le sens, très clairement, de la proposition. C'est, d'abord, de répondre à une évolution parallèle, peut-être pas assez interconnectée, qui a lieu à la jointure fin 2013 début 2014. On peut regarder les dates du dossier, il y a ce chevauchement de dates qui est incontestable. Et d'autre part, c'est aussi se donner le temps suffisant pour réfléchir, pour travailler, ici en commission, en vue d'établir le cadre nouveau des intercommunales gestionnaires des réseaux de distribution.

Je pense que tout le monde ici autour de la table – je l'espère – partage le fait que la cote actuelle que constitue le texte du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est pas la cote la mieux taillée pour des intercommunales à l'échelle de la Région wallonne, qui répondent aux défis demain, au défi de financements. À cet égard, encore un élément nouveau : la sortie d'Electrabel du capital d'Ores. L'ensemble des outils existants en Wallonie, que ce soit à l'ouest, au centre, à l'est ou au nord de la Wallonie, sont des outils aux mains des acteurs publics. Il nous revient, à mon sens, d'avoir suffisamment de temps pour construire un paysage institutionnel afin d'encadrer les gestionnaires de réseaux et de distribution.

Ce que demande cette proposition de décret, c'est un temps suffisant, jusqu'à juillet 2017, une espèce de pose ou de cocon, pour permettre la gestation d'un futur cadre réglementaire optimal pour garder des outils publics, parce que c'est un enjeu stratégique, en ce qui concerne la distribution des énergies, mais également que ceux-ci soient capables de faire face aux défis futurs. C'est le sens de cette proposition de décret.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - On va dire d'emblée : cette proposition de décret, telle qu'elle est écrite dans son dispositif, visant, notamment, les GRD électricité-gaz, mais aussi ceux des télécommunications, visant l'ensemble des règles internes prévues relatives à l'organisation et au fonctionnement de

l'intercommunale, nous la trouvons tout simplement ahurissante.

Pourquoi ? Parce qu'on se rappelle l'attente dans laquelle on a été pendant 25 ans. On demande du temps ? Vingt-cinq ans, c'est le délai durant lequel un certain nombre d'intercommunales dites « interrégionales » ont vécu dans un no man's land. Suite à la régionalisation de la tutelle – je pense que c'était en 1989 – et puis la loi organique des intercommunales quelques années plus tard, les Régions étaient tenues – je fais ici un petit rappel pour que chacun mesure bien les termes du débat – de conclure un accord de coopération pour déterminer quels seraient l'autorité de tutelle et le régime de droit applicable à ces intercommunales, qui, par essence, ne pouvaient plus relever d'une seule d'entre elles de manière naturelle, puisqu'il y avait chevauchement de territoires. Et comme trop souvent dans ce pays, c'est l'inertie qui, alors, occupait l'espace. Des décennies passent. Le dossier était réellement congélateur.

Je reviendrai tout à l'heure sur les nombreuses interpellations qui ont eu lieu, les nombreux échanges, ici, dans cette commission. En février 2014, à partir d'une configuration un peu historique, une configuration qui n'a pas lieu régulièrement, notamment celle du COMORI qui réunissait non seulement la majorité des deux tiers au niveau fédéral, mais aussi un appui dans l'ensemble des gouvernements régionaux, ce dossier a pu être débloqué, et un accord de coopération a été conclu. Ce Parlement le ratifiait, sans doute à l'unanimité d'ailleurs, le 27 mars 2014.

Cet accord prévoyait qu'au 1er juillet 2014, la tutelle s'appliquait à l'ensemble des ces intercommunales à partir du critère de rattachement qui a été défini par cet accord. Cet accord n'a pas convenu une règle commune, une espèce de quatrième législation en matière d'intercommunales, il a plutôt choisi la voie du critère de rattachement. Chaque intercommunale régionale est, d'une manière ou d'une autre, rattachée à l'une des Régions. Depuis de 1er juillet 2014, on a donc une tutelle qui s'applique à chacune d'entre elles. Là-dessus, nous y sommes : victoire d'étape, si je puis dire !

Demain, le 1er juillet 2015, l'attente de 25 ans va prendre faire, puisque ce régime de droits s'appliquera à ces intercommunales interrégionales, et pour ce qui concerne la Région wallonne, à un certain nombre d'entre elles. J'imagine que M. le Ministre nous dira, tout à l'heure, desquelles il s'agit.

Juste quelques heures, six à sept heures avant les termes, on a, maintenant, une proposition de décret qui vient à l'examen pour nous inviter à gagner encore quelques années.

C'est un peu chaque fois la même chose, en fait, quand on discute de ces grands holdings. On entend, toute l'année, des mandataires communaux nous dire

qu'il y a, à raison, un déficit de contrôle à l'égard de certaines sociétés publiques de ce niveau. Et puis, au moment où les choses peuvent se débloquer, les puissants reviennent, et nous invitent à retarder l'échéance, sans doute pour, d'ici là, sortir, d'une manière ou d'une autre, du cadre intercommunal. L'histoire est, sans doute, déjà écrite.

Si nous sommes surpris, c'est aussi parce que nous avons bien en mémoire les nombreux échanges qui sont intervenus dans cette commission. Souvent, avec Pierre-Yves Jeholet, et avec Marc Elsen, honorable membre de cette institution, nous disions : « Monsieur le Ministre, quand est-ce que ce dossier, qui est au congélateur depuis 25 ans, va pouvoir en sortir ? Quand est-ce que l'on sortira du no man's land cette intercommunale, qui donc échappera à la tutelle, sont est gouvernée par la loi de 1986, la vieille loi sur les intercommunales, la loi qu'on appelait la loi Nothomb.

Réfléchissons bien à l'ensemble des mesures qui ont été prises pour assainir le secteur des intercommunales, à l'initiative de plusieurs des groupes de cette assemblée d'ailleurs. Toutes ces choses qui se sont empilées les unes après les autres et qui ont amené, aujourd'hui, le débat des intercommunales dans un cadre beaucoup plus large, qui repose, sans doute, sur un consensus plus fort, puisque, effectivement, en matière de transparence, en matière de pluralisme démocratique, en matière de contrôle des rémunérations, en matière de limitation des cumuls et des incompatibilités, en matière de conflits d'intérêts et en matière de désignation de réviseur, toute une série de mesures ont été prises au fil de ces années. Elle s'applique aux intercommunales wallonnes, mais les intercommunales interrégionales, elles, restaient soumises à la loi qui est figée, que plus personne ne sait modifier, à savoir la loi de 1986.

Certaines intercommunales ont même été jusqu'à associer une seule commune d'une autre Région pour quitter le droit régional, et ainsi se retrouver dans ce droit ancien, ce droit figé, ce droit de l'époque, glaciaire : le droit de 1986.

Le ministre a aussi beaucoup communiqué sur le sujet en disant : « Vous m'avez encouragé, Messieurs Elsen, Jeholet et Hazée à agir en ce sens, et nous avons réussi sortir le dossier du congélateur. » L'entrée en vigueur, la victoire, la petite victoire qui fait le sel de la vie, elle arrive demain. Et à ce moment-là, la coalition, en fait le Gouvernement, entend arrêter la montre et empêcher les choses d'entrée en vigueur.

C'est l'incompréhension par rapport à tous ces épisodes et au fait que cela vienne aujourd'hui, la veille de l'échéance. On parle d'un mouvement de rationalisation qui a concerné au reste, qui effectivement, pour ce qui concerne la rationalisation et la simplification, était soutenu assez largement, est intervenu il y a déjà quand même quelque temps.

Que s'est-il passé depuis lors, Monsieur le Ministre ? On a certes des porteurs d'eau et je le dis de façon tout à fait neutre par rapport à ce texte, mais le même jour que l'échéance du dépôt de cette proposition, le Gouvernement délibérait et lorsqu'on lit la note au Gouvernement, elle est d'ailleurs singulière, puisque le Gouvernement wallon marque une position favorable par rapport à une proposition de décret qui est jointe en annexe, qui n'est signée par personne et qui n'a pas encore été déposée. Je dirais donc M. le Ministre. Monsieur le Ministre, que s'est-il passé en fait depuis février 2014 pour qu'au bout du compte, on ait un texte qui arrive au moment où le temps est finalement presque échu. Comme se fait-il qu'il n'y a pas alors pu y avoir un débat serein, si jamais des difficultés d'application, il s'agira de les circonscrire aussi, sont à considérer et qu'on arrive ici à la sauvette en fin de session parlementaire par rapport à cela et reporter de deux ans un texte qui a été problématique qui est là, ouverte depuis 25 ans et qui va se résoudre en principe demain.

Quel est le périmètre également, Monsieur le Ministre ? De quelle intercommunale parlons-nous ?

Il y a quelques années, lorsqu'on s'est intéressé à la question, il y avait une dizaine d'intercommunales qui étaient interrégionales. J'ai finalement envie de vous interroger aujourd'hui, à la faveur de ce débat, sur le suivi qui a été donné à l'accord de coopération lorsqu'on applique le critère de rattachement. Quelles sont finalement celles qui se situent sous le régime de droits de la Région wallonne. Ce sera un élément intéressant, je pense, au dossier, pour l'éclaircir et ainsi voir de quelles intercommunales il s'agit parce qu'on a parlé d'ORES, mais il y a comme une intuition qu'il y a aussi d'autres qui sont visées. Il ne s'agirait pas qu'ORES soit spécialement stigmatisée là où d'autres sont peut-être aussi dans la discussion. Ce sont des éléments qui doivent être mis également à la discussion.

On a reçu un courrier de l'Union des villes et communes de Wallonie qui retient toujours l'attention et qui cible uniquement le cas d'ORES, mais quelles sont les autres intercommunales concernées ? Qui cible uniquement la problématique des comités de secteur en disant : « Attention, il y a eu rationalisation, elle est récente, et on a, là, une difficulté de temps. » Cela n'enlève rien à la responsabilité du temps échu. Comment se fait-il que les choses ne soient pas venues il y a quelques mois ? Parce que, demain matin, en toute hypothèse, nous aurons une illégalité à constater. Certains statuts dans les intercommunales seront dans l'illégalité. Je n'imagine pas que des personnes aussi responsables que celles qui dirigent l'intercommunale aient pu agir et laisser les choses se passer de la sorte, sans avoir eu, à un moment donné, un signal d'une autorité habilitée à considérer que les choses pouvaient en rester là. C'est là aussi, Monsieur le Ministre, que je veux vous interroger par rapport à ce dossier.

Puis, quel est le contenu de ce report ? Parce que, lorsqu'on dit qu'il y a les comités de secteur, c'est, en soi, un enjeu. On peut regarder ce qu'il en est. Mais lorsqu'on dit que l'on va reporter l'ensemble des règles internes prévues dans leur statut au 1er janvier 2015 notamment celles concernant l'organisation des fonctions de l'intercommunale, on se demande quelles sont les règles du décret wallon qui vont encore s'appliquer. À mon avis, aucune. C'est là qu'on se demande pourquoi il faut reporter à plus tard l'ensemble des avancées, de notre point de vue en tout cas, qui sont intervenues entre 1986 et aujourd'hui par rapport aux droits des intercommunales. Le pluralisme démocratique, le fait que loi Nothomb, chaque majorité communale désignait les personnes qu'elles souhaitaient.

Aujourd'hui, pour les intercommunales, il en est autrement, aussi bien à l'assemblée générale qu'au conseil d'administration. Les règles en matière de désignation d'un réviseur. On se rappelle le travail qui a été mené ici en 2009 pour assainir les pratiques. C'était bien nécessaire. On évoque les règles en matière de transparence des comptes ; d'accès aux documents ; tous ces droits que les conseillers communaux ont reçus, à juste titre, à l'égard de ces structures ; les règles en matière de cumul et d'incompatibilité ; les règles en matière de plafonnement des rémunérations.

Ces intercommunales qui sont sorties du droit wallon ont, aujourd'hui, un régime de droits qui leur permet de rémunérer leur président, leur vice-président, leurs administrateurs sans limites, en fait. Si, sur base des limites qu'elle fixe.

Évidemment, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas de limite, il y a les limites qu'elles fixent, mais qu'elles fixent toutes seules. Pour plusieurs dizaines d'intercommunales wallonnes, de l'ordre a été mis. Je pense que c'est Philippe Courard, lorsqu'il était ministre, qui est à l'initiative de ces limitations. Ici, manifestement, à lire la proposition de décret, on veut aussi reporter à plus tard ces enjeux-là. Sans le dire, parce qu'on nous parle de la rationalisation et des comités de secteur.

Voilà beaucoup de questions, Monsieur le Ministre, pour la proposition de décret qui a été déposée à l'initiative du Gouvernement. Il restera alors aussi cet enjeu de droit finalement. Demain matin, nous nous réveillerons avec des intercommunales qui, si j'entends l'exposé de la situation qui a été fait, se trouvent dans l'illégalité.

Voilà quelques considérations que nous voulions partager par rapport à ce dossier important.

M. le Président. - La parole est M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je peux largement m'associer à ce qui a été dit par M. Hazée, mais ma modeste

expérience commence à me faire penser qu'il faut toujours se méfier de propositions qui viennent soit en fin de législature, soit en fin de session.

Vous vous rappellerez, Monsieur Hazée, vous étiez dans la majorité à ce moment-là, mais d'un dossier brûlant, il semblait qu'on nous cachait une partie de ce qu'il y avait dans ce dossier en fin de législature passée et je reste persuadé que le Gouvernement a utilisé un certain nombre de parlementaires à l'époque pour pouvoir faire passer un message dont la négociation était intervenue à un autre niveau que celui du Parlement.

Ici, je dois dire comme vous, plusieurs problèmes et je ne vais pas être long. Sans en faire un problème *ad hominem*, j'ai quand même, avec l'auteur de la proposition qui vient présenter en commission ici ce dossier, une difficulté.

Vous êtes administrateur dans une des intercommunales concernées. Je pense et je vous le dis droit dans les yeux parce que moi, je préfère le faire en face que par derrière, vous auriez dû avoir la décence de ne pas intervenir dans ce dossier.

Que vous ayez une réflexion sur le sujet me semble tout à fait légitime, normal, c'est même ce qu'on appelle de l'expérience. Mais venir au Parlement défendre une situation dans laquelle on se sert soi-même dans les modifications qui peuvent intervenir, c'est pour moi une limite que je n'accepte pas. C'est une limite qu'il ne faut pas franchir.

J'ai connu un parlementaire qui, comme vous, siégeait aussi dans le secteur. Lorsqu'on parlait de ce dossier au Parlement, systématiquement, il quittait l'assemblée. J'aurais aimé que vous le fassiez aussi. Je n'en dirai pas plus, mais je préférerais vous le dire.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci Monsieur le Président. Si chacun qui est ici autour de la table devait sortir lorsque l'on évoque un dossier qui concerne des compétences relevant de la Région wallonne et pour lesquelles il est acteur dans un autre dossier, je pense que vous, Monsieur Crucke, vous devriez sortir sur tous les dossiers qui concernent les communes, vous devriez vous épargner de participer à des débats ou de resoulever des questions qui concernent votre commune, vos intercommunales, et cetera.

Je pense que dans un Parlement ici, il y a des règles qui concernent les cumuls, qui concernent les règles de possibilité de participer ou pas à des choses. Jamais – et je vous demande de me présenter le règlement d'ordre intérieur, le décret spécial, la constitution, qui l'interdit – en quoi le fait que je sois acteur, membre d'une intercommunale est-il différent du fait que vous, vous soyez bourgmestre d'une commune ? Franchement, ma légitimité est aussi démocratique que la vôtre et je

n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je m'attendais à ce type de remarque, tellement elle est pusillanime. Dois-je vous rappeler que ce que vous évoquez est totalement différent ? C'est vrai qu'un bourgmestre est élu. Vous ne l'avez pas encore été, sans doute un jour vous le serez, je vous le souhaite. Mais un bourgmestre, c'est vrai, est élu. Là où vous siégez, vous êtes désigné. Vous êtes effectivement désigné dans une société et vous venez aujourd'hui pour une société bien précise présenter une modification. Vous êtes juge et partie. Ne faites pas toujours appel à des règlements.

M. Desquesnes (cdH). - L'éthique, vous l'utilisez quand elle vous sert, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Oui, j'ai vu ce que c'était hier soir, l'éthique. Il ne faut pas vous en faire. Vous n'étiez pas là et ce n'est pas un reproche, tout le monde ne doit pas être présent et omniprésent dans un Parlement. J'ai bien vu malgré tout, c'était votre éthique. Notre éthique aurait dû vous empêcher de prendre la parole, cela me semble une évidence, que cela vous plaise ou pas ; je vous le dis en face.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, je mets au défi M. Crucke de démontrer en quoi mon éthique et mon intérêt personnel est concerné par cette question.

M. Crucke (MR). - Ce qui ne me rassure pas, c'est que vous ne voulez pas comprendre. C'est comme cela, je n'ai pas à aller plus loin. Vous avez eu la réflexion...

M. Desquesnes (cdH). - Vous avez une lecture à géométrie variable.

M. Crucke (MR). - Comme elle l'était et comme elle devait être posée, car un des thèmes – et c'est aussi cela qui m'y a fait penser et je vous le dis. Un des thèmes utilisés par M. Hazée, c'était les porteurs d'eau. Ici, ce n'est pas un porteur d'eau que l'on avait, mais c'est un acteur du dossier qui vient avec cela.

Il ne vous aura pas échappé, Monsieur le Président, que le MR n'a pas été associé à la réflexion. Nous l'avions été en 2011 et effectivement, à l'époque, un consensus avait été trouvé. Cela n'a pas été approché. On ne vous a même strictement rien demandé et j'ai envie de dire que tant mieux, car il y a peut-être des dossiers dans lesquels il ne faut peut-être pas y aller trop ou trop loin.

Pour ne pas répéter tout ce qui a été dit, une des premières difficultés qui est la nôtre, c'est la légalité juridique même de la proposition qui est avancée. Par rapport à l'accord de coopération, de manière unilatérale, nous allons modifier un accord de coopération. Le texte vous l'autorise-t-il ? Estimez-vous

être dans la légalité pour le faire sur le plan juridique ?

Deuxièmement, on va suspendre pour autant que ce soit voté, une disposition de l'accord qui n'est pas n'importe quelle disposition et c'est là que je dis que je n'ai pas à répéter tout ce qui a été dit par M. Hazée. C'est celle pour lequel, dans ce Parlement, l'on s'est battu pendant des années. Imposer la transparence aux intercommunales et l'on n'y est pas encore arrivé. Il reste des pas à faire. Aujourd'hui, ce que l'on vous demande, c'est faire fit de l'histoire pour laquelle ce Parlement s'est mouillé, pour laquelle un certain nombre de parlementaires se sont mouillés. Moi, cela me semble purement et simplement aberrant et, nous, on ne jouera pas dans ce manège-là.

Enfin, il y aura ce que l'on appelle l'effet rétroactif de l'entrée en vigueur de ce texte. Cela vient également d'être dit. La date du 1er juillet est là, on vous demande deux ans en plus. On pourrait faire les choses avant, car si l'objectif - celui-là, on pourrait y être associé, car on pourrait partager la réflexion - des deux ans, est de modifier le modèle des intercommunales ou de certaines intercommunales en phase avec des mutations que le secteur connaît. Il faut être réaliste. Il faut bien voir que certains secteurs ont évolué. Si l'objectif est celui-là, cela peut être discuté et il existe d'ailleurs un certain nombre de propositions. Il existe un certain nombre de dispositions dans la loi qui le permette déjà aujourd'hui. C'est peut-être un domaine dans lequel on aurait pu débattre.

Je vous cite le Code de la démocratie, l'article 15.23.18 qui prévoit que le Conseil d'administration peut déléguer une large partie de ses pouvoirs aux organes restreints de gestion, limite expressément évoquée, exclusivement du champ d'action des organes restreints des décisions touchant la stratégie financière aux règles générales en matière de personnel.

N'est-on pas là dans une forme d'organisation des organes qui pourraient convenir aux GRD ? Si, parfaitement, la formule existe. Quand on ne voit plus que l'intérêt individuel plutôt que l'intérêt général, l'on finit par oublier que certains textes existent. Si nous étions venus avec ce débat, si vous étiez venu avec ce débat-là, évidemment que les portes étaient ouvertes et l'on n'avait pas besoin de se prêter aux simulacres que vous êtes ici en train de nous faire jouer. C'est clair qu'il y a une difficulté dans le dossier. Il faut la reconnaître. La date du 1er juillet est une difficulté. Si aujourd'hui encore, l'on ferme les yeux sur cela, l'on va encore avoir d'autres difficultés, mais vous aviez sous la main, la possibilité pour autant que vous ne recherchiez pas d'autres objectifs ; ce dont je ne suis pas, à titre personnel, certain. Vous aviez effectivement d'autres possibilités. Quelque part, ce Parlement est pris, car vous aviez les moyens d'avoir un texte adapté à ce que vous prétendez vouloir faire en gardant la transparence. Aujourd'hui, vous voulez faire quelque chose en rejetant

la transparence et ce n'est pas correct. On est quelque part pris au piège par cette note du 1er juillet et on le sait. Quand on voit cela, on se dit quand même que dans ce Parlement, il se passe des choses qui sont réglementairement ou pas, discutées, négociées au-dessus de nos têtes et nous ne pouvons pas ici, nous prêter à tout ce cinéma, car sinon, il ne faut plus de parlementaire. Sinon, il ne faut que des sociétés commerciales. Sinon, il ne faut que des sociétés qui ont de l'ambition et dont l'ambition doit être respectée, mais pas celle de commander au sein du Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, le présent décret permettra aux intercommunales transrégionales actives en tant que réseau de distribution, de ne pas se conformer dès le 1er juillet, aux règles imposées par la législation wallonne. Ce qui aura des répercussions en termes de transparence, de rémunération ou de pluralisme démocratique. Elles auront deux ans de plus pour le faire. C'est donc deux ans de plus qu'il faudra vivre avec un déficit en termes de transparence ; ce qui nous pose un problème de conscience d'autant plus que le décret remédie à 20 années de régimes d'exception.

Je veux bien entendre les arguments développés comme le souhait de ne pas créer d'instabilité dans les secteurs touchés par les mutations permanentes, par exemple, mais je le répéterai autant qu'il le faudra. Mon parti est favorable à la rationalisation des intercommunales et, surtout, le plus rapidement possible, à leur transparence. J'estime que cette proposition de décret est très mal venue. Ce décret est plutôt un gain de temps. Il va de nouveau jeter le trouble sur les intercommunales. Que veut-on nous cacher ? Que manque-t-il aux intercommunales pour satisfaire les exigences ? Pourquoi deux ans ? Si ce n'est pas fait le 1er juillet 2017, on redemande un délai ? On refait un décret ? Le jour avant la date d'exécution ? Tous les partenaires de l'accord de coopération sont-ils informés de votre projet de décret ? Si oui, quelles sont leurs réactions ? Sinon, quelle est la légitimité ?

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je ne vais pas revenir sur la polémique qui a opposé MM. Crucke et Desquesnes. Je pense que l'on parle de manque de transparence. La preuve en est. La transparence est là puisqu'on connaît toutes les qualités de M. Desquesnes et notamment celle d'être un administrateur d'une des structures GRD. Il n'y a rien d'opaque à cela. Il n'y a rien de caché à cela et le fait qu'il puisse défendre un texte ici, au sein de ce Parlement ne me pose aucun problème comme il l'a dit, dès lors qu'on touche par exemple, au statut des mandataires locaux. On peut l'un ou l'autre, être concerné et cela ne pose pas de problème. Le débat ici, est un débat public au sein duquel on peut opposer nos arguments, nos points de vue ; ce qui a déjà été fait à l'instant.

M. Desquesnes a rappelé l'ensemble des enjeux du secteur. Je n'ai pas l'habitude d'être un adepte de la langue de bois et je vais rejoindre M. Crucke par rapport à la difficulté qu'on rencontre aujourd'hui, celle de la date du 1er juillet 2015, de demain. Je ne suis pas un adepte de la langue de bois et donc, comme tout le monde ici, je regrette que ces structures... Il ne s'agit pas d'intercommunales plurirégionales. L'objet de la proposition de décret vise des intercommunales sectorielles qu'elles soient plurirégionales ou non. Je pense donc que c'est important de le préciser. Je regrette que ces structures n'aient pas pris les dispositions en temps utile pour respecter le délai du 1er juillet 2015. Je le dis, haut et fort, pour se conformer à l'accord de coopération de 2014. Ce regret est là et je le dis.

Doit-on pour autant mettre à mal un système ? M. Hazée a eu l'honnêteté de la reconnaître. Dans le courrier de l'Union des Villes et Communes qui nous invite à examiner cette proposition de décret le plus rapidement possible et avec un regard favorable de telle manière à ce que l'on puisse donner du temps à ces structures.

Ces structures ont permis aux actionnaires communaux de s'inscrire dans un secteur, dans une politique qui est une politique relativement compliquée, complexe, avec des enjeux importants, de telle manière à ce que la voix de ces communes, de ces actionnaires communaux ne soit pas diluée dans des grands ensembles et que, et je le dis en provenant d'une petite commune rurale, l'on sait que la voix de nos communes dans ce genre de structures sans le système des comités de secteurs aurait perdu de son poids.

Je le dis au quotidien pour le vivre au quotidien. On sait que c'est parfois la croix et la manière pour des questions qui sont des questions de terrain, pratiques, un simple raccordement d'une entreprise, d'une zone d'activité économique, si l'on n'a pas le bon interlocuteur au sein de ces structures, cela pose problème, cela prend du temps, cela crée des problèmes pour les entreprises qui veulent s'installer ou pour toute une série de citoyens ou des surcoûts pour la collectivité. Ce que l'on appelait des lotissements communaux. Le fait d'avoir, aujourd'hui, des interlocuteurs qui représentent nos communes au sein de ces structures est primordial. C'est le sens de l'invitation qui nous est faite par l'Union des villes et des communes de Wallonie.

Alors, ne doit-on pas, pour autant, inviter ces structures, de manière forte, vigoureuse, à se conformer le plus rapidement possible aux dispositions du Code de la Démocratie locale ? Il faut le faire. C'est d'ailleurs repris dans le texte puisque l'on invite ces structures à se conformer, c'est le deuxième alinéa de l'article premier : « Les règles statutaires qui pourraient être modifiées ne peuvent l'être que dans un souci de mise en conformité avec les dispositions du code précité, le Code de la Démocratie locale ».

Pendant ce délai, vous l'avez dit, Monsieur Crucke, une réflexion qui soit peut-être plus globale, plus générale, par rapport au fonctionnement, au mode de gestion et au mode de gouvernance de ces structures, dans ces secteurs particuliers, je le répète, la proposition de décret ne vise que ces secteurs-là. Indépendamment du fait qu'il s'agisse d'intercommunales, pluricommunales ou non.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été soulevées par rapport à un éventuel problème de légalité. Je voudrais rappeler l'objet et le périmètre de cette proposition de décret. Cette proposition de décret ne se limite pas à régler la situation des intercommunales plurirégionales, mais elle vise, comme je l'ai dit, des intercommunales pluri ou mono qui seraient actives dans des secteurs spécifiques et les secteurs y sont cités.

Deux, la proposition est un décret autonome qui ne vient toucher à l'accord de coopération du 13 février 2014 ni au décret du 27 mars 2014 qui porte assentiment de cet accord de coopération. Au contraire, c'est une proposition qui d'une certaine manière est une mesure d'exécution des compétences régionales, reconnue par l'accord de coopération qui lui, visait à fixer un critère de rattachement de ces intercommunales pluricommunales à l'une ou l'autre région et donc à en faire dépendre la tutelle. La tutelle est toujours d'application notamment pour toute une série de dispositions, le respect des marchés publics, le respect des procédures de désignation des réviseurs et tout un ensemble d'autres dispositions.

Cet accord de coopération et le décret d'assentiment en application de cet accord et de ce décret, il revient à chaque région de définir les règles organiques qui sont applicables aux intercommunales et par la proposition que nous vous déposons, c'est ce que l'on propose de faire pour la Région wallonne avec un secteur particulier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Quelques mots, Monsieur le Président, si vous le permettez. D'abord, je regrette le mauvais procès. Vous savez que j'ai plutôt tendance à bien m'entendre avec le président, mais je regrette le mauvais procès qui est fait à notre collègue, M. Desquesnes. Il n'avance pas en sous-marin comme étant un actionnaire d'une entité et qui pourrait faire pression pour faire modifier des arrêtés, des lois ou des décrets à son avantage personnel. Il est représentant, il est mandataire communal, il est chez ORES comme mandataire communal et non pas à titre personnel, il ne perçoit aucun dividende ni aucun avantage de cette situation et prétendre le contraire serait vouloir dire d'abord qu'ici, plus aucun bourgmestre ou aucun élu local ne pourrait s'exprimer, dès lors que l'on aborde

quelque chose qui touche à sa région. Je veux le faire vraiment sans monter sur les chevaux, sans vilipender, M. Crucke non plus, j'espère que l'on comprendra mon mot, mais il faut ramener les choses à leur juste valeur.

Est-ce parce que l'on est désigné comme représentant d'une commune au sein de l'institution ORES on en représente moins sa commune au sein de cet institution que le simple conseiller communal ?

Donc ici devraient sortir tous ceux dont la commune est affiliée à ORES, dès lors qu'il y ont aussi un intérêt indirect même s'ils ne sont pas les porte-voix de cet intérêt.

Je ne pense pas que l'on puisse faire ce procès à M. Desquesnes et je voudrais vraiment le dire très solennellement.

Vous dire que l'on parlait de personnes qui se sont mouillées pour obtenir un accord de coopération, depuis 20 ans, personne ne dira ici qu'en tout cas à titre personnel je ne me suis pas mouillé pour avoir cet accord. M. Hazée en conviendra. Personne ne me donnait une chance sous l'ancienne législature d'obtenir cet accord de coopération. Je pense pouvoir dire que je l'ai fait et je dis, comme M. Dermagne, que je regrette aussi amèrement le fait qu'à un moment une demande s'exprime plutôt tardivement et j'aurais évidemment souhaité que cela se fasse dans un autre contexte, mais j'y reviendrai.

On peut toujours voir le verre à moitié vide et le verre à moitié plein, vous connaissez mon optimisme légendaire. Comme l'a dit M. Dermagne, nous avons une tutelle sur toutes les intercommunales plurirégionales notamment sur les marchés publics, notamment sur un certain nombre de décisions. Il y a, pour certaines intercommunales plurirégionales qui dépendent d'un secteur particulier la mise au frigo d'une certaine forme de contrôle, nonobstant le fait que ce contrôle, je le rappelle toujours, peut se faire par les administrateurs et au sein de chacune de ces structures, nos formations politiques respectives désignent des gens chargés de les contrôler. Je ferme la parenthèse. Mais uniquement pour cet aspect des choses.

Mais je vous avoue que ORES était demandeur de cette disposition et j'ai résisté un certain temps nonobstant le fait qu'un certain nombre d'arguments qui ont été avancés ici concernant la représentation locale et je peux les partager, mais un décret est un décret, après tout. Mais si la demande a été initiée par ORES, je pense que la pression a été mise par Brutele, je voudrais être très clair, et par les élus bruxellois. Je me permets de vous lire un courrier qui est tout à fait officiel et qui est adressé au Ministre-Président et je vous en dirai les signataires. Puis, ce truc-là non plus, moi je ne cherche pas la guerre, mais il faut savoir que vous auriez pu cosigner ce décret puisqu'ils font part d'une rencontre où était associé M. Decourty et M. Piqué avec le ministre-

président et ils écrivent : « À cette occasion, nos collègues vous ont fait part des souhaits des communes bruxelloises concernées par l'intercommunale Brutele d'obtenir un délai d'application de cet accord afin de pouvoir aboutir à une modification des statuts de Brutele avec l'assentiment des communes bruxelloises. Si nous n'obtenons pas ce délai », je vous passe les détails, « il ne subsisterait comme choix pour les Bruxellois que de demander la dissolution judiciaire de l'intercommunale tel que prévu par l'accord de coopération et que dès lors, cela a des conséquences plus que non négligeables. » L'élément de pression, mais ne prenez pas cela au sens péjoratif du terme, mais l'élément de décision est quand même celui-là ou à un moment les élus bruxellois.

C'est signé Charles Piqué, Bourgmestre de Saint-Gilles, Armand De Decker, Bourgmestre d'Uccle, Benoît Cerexhe, Bourgmestre de Wolomé-Saint-Pierre, Pierre Muylle Bourgmestre faisant fonction d'Evere, Christophe Magdalijn, Bourgmestre faisant fonction d'Auderghem et Willy Decourty, Bourgmestre d'Ixelles.

Voilà la vérité des choses. J'assume totalement le fait, je le regrette, je l'ai dit, Monsieur Hazée, vous le savez, j'ai mis beaucoup de détermination à pouvoir obtenir un accord en fin de législature.

J'aurais préféré qu'il en eût été autrement, si je peux m'exprimer dans ce sens. Il faut voir quand même que la tutelle, on la préserve dans l'intégralité de tous les secteurs des pluricommunes et nous perdons une partie de ce contrôle sur cet aspect, à la demande des communes bruxelloises tous partis politiques confondus. Il faut pouvoir le dire de cette manière.

Je n'ai pas vraiment d'autres choses à ajouter que le fait que je pense effectivement qu'il faille voter ce budget.

M. le Président. - Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - La surprise reste totale et je vais donc reprendre les questions les unes après les autres parce qu'une grande part n'ont pas reçu de réponse.

M. le Ministre indique que personne ou quasi personne – parce que M. Cheron a joué un rôle cardinal lorsqu'il s'est agi de défendre, de débloquent le dossier aux COMORI, mais peu importe ici – ne s'est mouillé autant que vous sur le dossier. Fort bien, mais sic c'est pour que la veille de l'échéance on mette le truc par la fenêtre, je ne vois pas où en est l'intérêt.

Je reviens d'abord sur ma question, quel est le périmètre dont nous parlons ? Dans les intercommunales interrégionales, quelles sont celles qui finalement sont soumises au droit wallon ?

C'est la première question. Quelles sont aujourd'hui, depuis le 1er juillet 2014, en application des critères définis par l'accord de coopération, les intercommunales qui sont soumises au droit wallon ?

Comment cela toutes ? Non pas toutes. Vivaqua est soumis au droit bruxellois.

Quelles sont-elles ? Il y a donc maintenant Ores, Publifin, Tecteo nouvelle formule, Brutele, la troisième. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Tout simplement pour déjà définir. On est en train de voter ici, de discuter d'un travail législatif. Ma question est très simple. Quel est le périmètre sur lequel s'applique le texte dont nous parlons ?

C'est intéressant ce que vous dites parce que vous dites déjà le contraire de ce que M. Dermagne a dit. Il a dit : la proposition de décret s'applique aux intercommunales, quel qu'elles soient, plurirégionale ou monorégionales.

Je ne pense pas cela, parce que je n'ai pas connaissance d'intercommunales monorégionales qui, aujourd'hui, ont leurs statuts qui ne soient pas conformes au droit wallon. Y en a-t-il ? Quelles sont-elles ? Je vous écoute comme auteur ou M. le Ministre comme coauteur.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous interprétez mal mes propos. Sans doute me suis-je mal exprimé. La proposition de décret, elle vise les intercommunales actives dans un secteur ou dans des secteurs.

M. Hazée (Ecolo). - Électricité, gaz, télécommunications.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Voilà, cela c'est l'objet.

M. Hazée (Ecolo). - Dans ses effets de droit, elle visera les intercommunales plurirégionales qui sont comprises dans ces secteurs.

Ma question est donc de définir, ensemble, je viens de vous aider, j'en ai déjà trouvé 3, quelles sont les intercommunales interrégionales qui sont soumises au droit wallon dans ces secteurs ? Quel est l'objet de la proposition de décret déjà ?

L'Union de villes nous dit c'est Ores, mais il n'y a pas qu'Ores, je viens déjà d'en trouver deux autres. Ma question, y en a-t-il encore d'autres ? Voilà simplement.

Mais non, pas celles qui se sont manifestées. Le décret ne va pas s'appliquer simplement à celles qui se sont manifestées, le décret va s'appliquer à toutes celles qui sont dans son champ d'application.

M. le Président. - Monsieur Crucke a demandé la

parole.

M. Hazée (Ecolo). - Non je n'ai pas terminé, j'ai encore une dizaine de questions que j'ai déjà évoquées et puis je reviens.

Je note que sur le périmètre le Ministre demande un délai pour nous répondre.

Mais quelles sont les intercommunales sur lesquelles les propositions de décret s'applique ? On en a trouvé 3 ensemble.

Attendez, là c'est une nouvelle question intéressante, si une intercommunale se crée après le 1er juillet 2015, quel est le droit qui lui est applicable ? Je n'ai pas le sentiment qu'elle soit visée par la proposition de décret.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si vous lisez les propositions de décret, les statuts ne peuvent que converger. S'il n'y a pas de statut, ils ne peuvent être que conformes au Code de la démocratie.

M. Hazée (Ecolo). - Je suis content de vous entendre, ça veut donc dire que l'intercommunale créée demain matin lorsqu'on se réveillera dans l'illégalité des statuts de ces intercommunales existantes, elle ne sera pas concernée par la proposition de décret.

C'est juste ? Donc il y en a trois que nous avons identifiés. Y en a-t-il d'autres ? C'est cela ma question ? Y a-t-il d'autres intercommunales dans le champs de l'électricité, du gaz et des télécommunications qui étaient interrégionales et qui devront demain être soumises à ce régime dérogoatoire qui nous ramène à la loi Nothomb, c'est cela ma question.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - À mon sens non.

M. Hazée (Ecolo). - Donc trois intercommunales concernées.

Deuxièmement, vous avez évoqué vos regrets, qu'au 1er juillet les statuts soient restés dans l'illégalité. Là, je vais vous demander très clairement dans les contacts que vous avez eus avec ces intercommunales qui sans doute vous ont demandé si elles pouvaient rester dans l'illégalité un petit peu finalement. Que leur avez-vous répondu ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Posez vos questions, je vous répondrai après.

M. le Président. - Monsieur Hazée, il y aura réponse après. Continuez vos questions.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne pense pas que je passe un examen.

M. Hazée (Ecolo). - Excusez-moi je ne fais que rendre écho aux questions que j'ai posées dans le premier tour, toutes ensemble, et qui n'ont pas reçu réponse. Je reprends. Qu'en est-il de cette illégalité qui va apparaître en toute hypothèse demain matin ? Quelles sont les conséquences ? C'est une troisième question que je note. Qu'en est-il par rapport au fait que demain matin nous allons nous réveiller avec des intercommunales qui ne sont pas les plus petites de Wallonie et qui se retrouveront avec des statuts dans l'illégalité. Quel est l'effet ? Est-ce que le droit wallon est un droit facultatif ? Ou, à un moment donné, le droit wallon s'applique-t-il et quelle est la conséquence de cette situation demain matin ? Qu'en est-il de l'effet rétroactif qui est donc soutenu par le texte ?

Le texte nous dit je rentre en vigueur au 1er juillet 2015, en toute hypothèse, il y aura une rétroactivité. Comment les choses sont-elles évoquées en la matière ? Certainement que l'avis du Conseil d'État sur le sujet serait particulièrement intéressant.

De la même manière qu'il serait intéressant certainement sur la question que M. Crucke a développée et que je fais mienne. On a un accord de coopération qui est conclu avec 3 régions et finalement qui nous indique que le droit wallon s'applique à ces intercommunales interrégionales lorsqu'elles sont rattachées à la Région wallonne et de manière unilatérale la Région wallonne décide que le droit wallon ne s'applique en fait pas et c'est l'ancien droit fédéral, le droit fédéral congelé de 1986 qui s'applique à ces intercommunales. Vous vous rappelez 1986 ? C'est l'époque où quelques années plus tard, le cdH qui s'appelait à l'époque le PSC faisait des congrès et on faisait des intercommunales Mathot. C'est l'expression que comme enfant j'ai retenue de Gérard Deprez qui disait il est temps de nettoyer le secteur des intercommunales et de nous délivrer des intercommunales Mathot père. C'était dans les années, 97, 95 peut-être. On a, aujourd'hui, une proposition qui vise à nous proposer que ce soit ce droit-là, ce droit congelé et ce droit honni finalement qui s'applique à au moins 3 intercommunales, celles que l'on a déterminées.

C'était donc quelque chose de particulièrement schizophrénique, mais je reviens à ma question. Qu'en est-il donc de cette modification unilatérale ? Qu'en est-il ? Avez-vous des avis juridiques finalement sur ces enjeux de la rétroactivité ? Dommage que M. Fourmy soit parti parce qu'il nous a bercé de cette douce musique *pacta sunt servanda* qui était devenu quasi son mantra dans ce parlement. Manifestement cet après-midi, il n'en est pas ainsi puisque l'on a, ici, une rétroactivité qui est proposée par le texte.

J'en viens alors aux éléments de contenu, parce que c'est certainement aussi un élément important. Quels sont les articles du code de la démocratie locale applicables aux intercommunales régionales wallonnes qui continueront à s'appliquer si cette proposition de

décret est votée ? À mon sens, aucune. C'est vous-même ou Monsieur Desquesnes qui avez évoqué, le réviseur, là c'est une règle qui allait déjà s'appliquer à ces intercommunales. Attention, je ne parle pas du statut de ces intercommunales ! Je sais que certaines d'entre elles, pas toutes ont anticipé le droit wallon sur certaines dispositions en faisant leurs changements qui avaient été des évolutions, voulues par l'ensemble des groupes ou en tout cas la majorité des groupes de cette assemblée pour assainir le secteur et certaines intercommunales ont appliqué ça dans le statut.

Mais cela c'est leur liberté statutaire. Moi je ne parle pas de ça. Je parle du droit wallon qui s'applique de plein droit. Quels sont les articles du Code de la démocratie locale qui continuent à s'appliquer ? Ou comme je le pense, confirmez-vous la lecture selon laquelle cette proposition vise à ce que l'ensemble des articles du droit applicable aux intercommunales, la tutelle exceptée -la tutelle est organisée dans un autre livre du Code. L'ensemble des articles 1500, 01 et suivants passent-ils par la fenêtre et ne sont-ils plus applicables à ces intercommunales ?

Je garde des questions pour le deuxième tour, mais voilà du premier tour, les questions qui n'ont pas encore reçu réponse et donc je les reformule très amicalement et je peux le refaire plusieurs fois si encore cela était nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - On sent bien le malaise dans la majorité manifestement les jours se ressemblent. Hier soir on a tout fait pour éviter des auditions parce que l'on savait que c'était peu affable pour la majorité. Ici, on vient avec un décret et c'est vrai que la question est bien posée et ce n'est pas si compliqué que cela à répondre. Quel est le périmètre ? Il ne faut pas chercher midi à 14 heures. C'est un décret qui concerne 3 intercommunales. C'est tout. On n'est pas dans un décret à portée générale classique. C'est cela le malaise. Je salue ce que M. Dermagne a dit tout à l'heure.

C'est comme cela, on ne peut pas tous penser la même chose et on vit dans des partis différents, mais je salue ce que vous avez dit. Vous avez la correction de le dire. J'aurais préféré que l'auteur le fasse dès le début. Je sais bien pourquoi il ne l'a pas fait. Cela ne concerne que 2, 3 intercommunales et c'est tout.

Si vous n'avez pas encore bien compris, vous allez comprendre, vous savez. Il ne faut pas vous en faire M. Desquesnes. Vous allez comprendre. Donc le périmètre c'est celui-là. Donc on est vraiment dans un schéma totalement différent de tout ce que l'on fait dans ce parlement. Totalement différent ! Quand on parle d'affaires communales, on parle d'affaires abstraites, générales, oui, vous savez que si l'on parlait d'un décret communal qui vise une commune ou deux communes et je vais vous dire, ma commune. Vous savez ce que je

ferais ? Je ne participerais pas. Vous, vous êtes montés, aujourd'hui, on ne vous a pas vu de la journée.

Vous êtes monté ici rien que pour défendre une des deux intercommunales dans lesquelles vous siégez. Si vous n'avez pas encore compris cela, c'est regrettable, c'est lamentable par rapport à ce que l'on peut attendre de vous. En plus, vous savez que ce vous êtes en train de faire est totalement dans l'illégalité. Mais cela ne vous dérange pas plus que cela de dire : « On y va. » Je ne comprends pas ! J'ai vu beaucoup de choses dans les parlements, cela je ne l'ai pas encore vu. Je m'attends vraiment à tout et son contraire, je ne serais pas sinon sur ces bancs si on n'avait pas de temps en temps des émotions. Mais à cela, je ne m'y attendais pas. Je vous assure, quand je vous ai vu arriver ici, je me suis dit : « Mais ce n'est pas vrai ? Il ne va pas oser ? ». On m'enlève les mots de la bouche. Un moment de honte est vite oublié, mais je ne vais pas l'oublier.

(Réaction de M. le Président)

Non, je n'ai pas terminé, Monsieur le Président.

Une fois de plus on nous fait voter un décret sans savoir ce qu'il a derrière, sans savoir ce qui se passe demain. C'est cela que l'on veut faire. Je vous assure qu'au point où j'en suis, pour la correction que M. Dermagne a eue, et parce que le 1er juillet est là – on n'est pas fous non plus, on sait bien que cela existe – on pourrait se dire que l'on s'abstient. Mais avec ce que je vois dans ce dossier et la manière dont cela a été présenté, je me demande si la bonne leçon et la seule leçon, ce n'est pas réellement de voter contre. On n'a rien comme réponse aux questions et vous ne savez pas où vont demain ces intercommunales, si ce n'est qu'elles seront totalement détachées de la démocratie, du Code de la démocratie, que la transparence n'existera plus. Cela, c'est clair. Il ne manquerait plus que la tutelle ne puisse plus exercer son pouvoir. Mais c'est tout ! Pour le reste, ils feront ce qu'ils veulent. C'est magnifique ce que vous avez sorti et ce que vous avez inventé.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Président, je vois que tout le monde a les mêmes questions. Si je peux me permettre, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas répondu à cette question : tous les partenaires de l'accord de coopération ont-ils été informés de ce projet de décret ? Apparemment, dans l'expression, vous venez de lire un courrier de Bruxelles donc je suppose qu'à Bruxelles, ils sont informés. Que pensent nos collègues flamands ? Quelles ont été et quelles seront leurs réactions ? Juste pour voir.

(Réaction d'un membre)

On n'est pas obligés de les informer quand on fait un accord de coopération et on décide tous d'appliquer quelque chose, mais si on le change en Wallonie, on ne va pas leur dire. Cela va encore leur faire plaisir.

Des fautes ont été commises, j'ai bien entendu. Les délais n'avaient pas été négociés auparavant, on avait dit un an et demi c'est assez et puis maintenant, au secours, on redemande deux ans, ce qui fera donc trois ans et demi. Qui est responsable ? C'est ma question. À qui veut-on sauver la peau ?

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, je vais essayer d'apporter des réponses claires, précises et relativement succinctes toutefois puisque l'heure avance et que la température continue à monter.

Le périmètre, ce qui est modifié, ce que l'on vise ce sont les règles organiques de ces intercommunales, celles qui prévoient aujourd'hui – et ce qui n'a pas été repris dans le Code de la démocratie locale dernière mouture – notamment celle qui prévoit les comités de secteur.

Les comités de secteur, vous savez ce que c'est. Chez ORES, c'est par province avec des représentants des associés communaux qui représentent leur territoire avec leurs contraintes, avec leur potentialité, avec le tissu socio-économique.

Chez Brutélé, il y a deux secteurs, si mes souvenirs sont bons : un secteur Région bruxelloise et un secteur Wallonie. Cela représente au sein de cette intercommunale les intérêts, les contraintes et les réalités de ces territoires – Bruxelles d'un côté, la Wallonie de l'autre.

Demain, va-t-on évoluer vers quelque chose ? Non, on ne peut aller que vers le Code de la démocratie locale – deuxième alinéa de l'article premier. Les règles telles qu'elles sont applicables aujourd'hui, ces sont celles qui sont dans les statuts de ces intercommunales et qui demain, au 1er juillet, avec une disposition qui prévoit les comités de secteurs et une organisation telle que celle-là, n'est plus visée par le Code de la démocratie locale. Va-t-on vivre avec des inégalités pendant un moment ? Oui !

Il n'a malheureusement pas été l'un de mes professeurs, mais je l'ai eu comme Président de Chambre au Conseil d'État à de nombreuses reprises, le Pr Michel Leroy qui intitulait un des chapitres de son précis de droit administratif « Vivre avec des illégalités ». On vit tous avec des illégalités, malheureusement peut-être, mais c'est le cas. Passer outre, à certains moments, cela permet la continuité du service public et le fait que l'on puisse continuer à avancer.

Je l'ai dit à l'entame de mon propos – et M. Crucke a eu l'honnêteté une fois de plus, parce que l'on s'entend bien, on n'est pas d'accord sur tout, mais l'un comme l'autre on partage un certain franc-parler, ce qui suscite une estime réciproque – la tutelle va-t-elle rester d'application ? Oui. À part sur les règles organiques de

ces intercommunales, pour tout le reste, la tutelle régionale exercée par M. le Ministre sera, puisque cela ne l'était pas auparavant, toujours d'application.

Dernier élément par rapport à la question de l'accord de coopération. On ne touche pas à l'accord de coopération. L'accord de coopération dit : « Les intercommunales plurirégionales doivent être attachées à un droit, que ce soit le droit bruxellois ou le droit wallon ». Une fois rattaché à ce droit, le droit wallon peut évoluer bien entendu. D'ailleurs, l'accord de coopération en son article 7 – si mes souvenirs sont bons – le prévoit, anticipe cette situation, puisque la possibilité d'évolution des règles organiques est prévue par l'article 7 qui prévoit et qui dispose que les Régions s'informent mutuellement de toute modification des dispositions ayant trait au fonctionnement des intercommunales et à l'exercice de la tutelle sur celles-ci.

Si cette proposition de décret est votée, il faudra que la Wallonie informe les autres partenaires de l'accord de coopération, et en particulier la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, sereinement il faut constater que notre Parlement légifère dans une série de compétences qui peuvent concerner chacune et chacun d'entre nous dans nos responsabilités et nos fonctions politiques comme élu local, comme représentant des élus locaux dans les structures qui dépendent de la Région wallonne, que ce soit avec une casquette de conseiller, d'administrateur, de bourgmestre, d'échevin, de président de CPAS. Il y a des règles, il y a des lois et je ne vois pas la moindre infraction au système et aux lois qui régissent notre travail.

La parole a été donnée aux communes, on leur a dit : « Créons un outil compétitif à l'échelle de la Wallonie » ; et tout le monde a salué cela. Les quatre formations politiques représentées au Parlement wallon sous la précédente législature ont porté ce projet. Tous les conseils communaux ont négocié durement ces statuts pour assurer une juste représentation – mon collègue, M. Dermagne l'a signalé – des communes dans les comités de secteurs, pour que les comités de secteurs aient un pouvoir de décision et que ce ne soit pas la coupole qui décide. Cela a été la condition sine qua non pour mettre en place ce qui est un fleuron aujourd'hui des gestionnaires de réseaux de distribution, c'est l'intercommunale ORES.

Le travail qui est fait, le travail qui est entrepris est un travail significatif et important si l'on ne veut pas que, demain, soit nos réseaux ne soient pas à la page, soit nous soyons à un moment donné à la merci d'autres.

Or, les réseaux de distribution d'énergie chez nous,

c'est stratégique. On en a parlé tantôt en ce qui concerne les accès des entreprises, les accès aux nouveaux quartiers, ce sont des éléments fondamentaux. Aujourd'hui, il y a un problème avec l'application du Code de la démocratie locale qui ne permet pas de donner un pouvoir décisionnel aux comités de secteurs.

C'est cela le fondement de cette proposition, c'est de se donner le temps de trouver un accord équilibré qui respecte la parole donnée aux communes de pouvoir, chacune dans son secteur, chacune dans sa zone, continuer à participer au pouvoir de décision en matière d'investissements et, d'autre part, de créer un outil à l'échelle wallonne suffisamment fort pour affronter les défis de demain. Ils sont là, à nos portes. Cette parole qui a été donnée aux communes, et la lettre de l'Union des villes et communes de Wallonie, c'est ce qu'elle reflète, la réaction de Brutélé, c'est ce qu'elle reflète. C'est la nécessité de pouvoir réfléchir, prendre le temps pour faire converger les modèles. Faire converger les modèles, c'est vraiment le sens de la proposition.

L'élément le plus essentiel de cette proposition, c'est de se dire, sous cette législature, ce n'est pas reporter aux calendes grecques, juillet 2017 c'est ici, cette législature, ces parlementaires, ces ministres qui devront définir un outil et un cadre clair pour permettre à des entreprises qui sont

stratégiques pour le développement de la Wallonie, des communes et dont nos communes sont actionnaires, trouver le bon point d'équilibre pour permettre leur développement demain et après-demain.

C'est le vrai défi sur lequel nous devons travailler. Si c'est donner deux années de plus pour y arriver, je pense que cela en vaut la peine. Quelle est la situation actuelle ? Aujourd'hui, sommes-nous dans une situation difficile ? Sommes-nous dans une situation qui ne fonctionne pas ? Il y a eu des progrès, c'est vrai. Par rapport à ce qu'il s'est passé il y a 25 ans, on a avancé. Maintenant, donnons-nous un peu de temps pour respecter la parole donnée aux communes – c'était l'enjeu qui avait été fait.

C'est un effet cliquet, puisque toute modification devra, de plus en plus, cadrer avec le Code de la démocratie, mais je reste convaincu que l'outil que sont les gestionnaires de distribution énergétique, les gestionnaires de réseaux de distribution sont un outil sur lequel on doit réfléchir demain pour leur permettre d'affronter les vagues qui s'annoncent à l'horizon. Le départ, dans une intercommunale du partenaire privé, les investissements dans la basse, moyenne tension, les rénovations en matière de distribution de gaz – on en a parlé dans cette commission – toute une série d'enjeux sur lesquels nous devons être forts.

Si on le fait sans respecter la parole donnée aux communes, je crains que l'on aille à la casse, confier les lettres de l'Union des villes et communes de Wallonie, la lettre de Brutélé.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je ne vais pas être long, parce que je crois que M. Dermagne doit encore faire une dernière intervention.

C'est un dossier compliqué, même si les réponses me semblent avoir été données.

Premier élément, je ne vais pas m'immiscer dans le débat des attaques ad hominem, on est tous administrateur de quelque chose, en tant que mandataire local et on a tous notre lecture de l'éthique. Je pense que le clou est enfoncé et que cela ne mérite pas que l'on puisse continuer les attaques ad hominem.

D'entame, je pense que les questions de l'opposition sont tout à fait légitimes. Cela me paraît clair et j'ai aussi la franchise de le reconnaître.

Deux, je pense que l'opposition a aussi la décence de le dire, les porteurs du projet et M. le Ministre ont reconnu que les demandes – dans la multitude de législations, il faut aussi avouer les choses – du secteur sont venues tard. Ceci étant, ce qui me déplaît plus, c'est que l'on a l'air de dire que c'est un jeu qui est caché, que c'est le PS et le cdH. J'entends la lettre du ministre. Il y a quand même quelques mandataires notoires d'autres partis qui sont également demandeurs.

Je ne voudrais pas que l'on réduise les choses en disant que ce décret est encore un petit arrangement entre amis pour faire plaisir à l'un ou l'autre mandataire de la majorité. Ce n'est pas exact et je pense que la précision devait être faite. Il est clair que c'est toujours embêtant de légiférer très rapidement.

In fine, M. Crucke a posé la bonne question : que fait-on ? C'est bien de se poser les questions, mais vote-t-on ou pas ce décret ? Auquel cas, les comités de secteurs n'existent plus. Or, à titre personnel, dans une gestion territoriale, je crois terriblement aux comités de secteurs. Je pense, d'ailleurs, que cela peut être une approche qui peut être extrêmement importante en termes de supracommunalité.

Ici, il y a un enjeu qui me paraît relativement clair. Vous pouvez tirer sur le texte, dire que c'est tardif, mais à un moment donné on prend tous nos responsabilités. On veut ou on ne veut pas maintenir ces comités de secteurs ? C'est finalement la question principale et l'enjeu. Je le répète, j'entends bien qu'il y a des questions de l'opposition, qu'elles soient Ecolo ou MR.

Monsieur Crucke disait que le MR n'y a pas été associé, mais je note aussi qu'il n'y a pas beaucoup de coordination entre le MR bruxellois et le MR wallon.

Cela peut être le cas entre le PS wallon et le PS bruxellois, ce n'est donc pas une...

(Réaction de M. Crucke)

Absolument, c'est bien pour cela que je le dis, mais je voudrais remettre le débat à sa place. Le but de mon intervention est de dire que ce n'est pas un projet qui concerne uniquement, comme dit M. Hazée, l'alliance. Comment l'appellez-vous ? « La coalition ». La coalition me fait penser à la Guerre des étoiles. La coalition gagne toujours à la fin et donc c'est toujours intéressant.

Voilà les quelques mots que je voulais dire par rapport à ce dossier qui doit trouver aboutissement, en tout cas, à mes yeux.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Puisque l'on parle de la coalition PS-cdH, je trouve qu'il est passionnant quand MR et Ecolo réfléchissent ensemble. On met vite le doigt sur les points pas qui blessent, mais qui font mal à ce que représente la démocratie dans cette Wallonie.

Je ne vais pas aller au-delà, mais, Monsieur Dermagne, relisez bien l'accord de coopération. Je maintiens que vous n'êtes pas dans la légalité. Je le maintiens. Je ne vais pas être plus long, mais c'est un petit conseil que je me permets de vous donner.

Il ne faut pas essayer de noyer le poisson, Monsieur Desquesnes. Nous, le secteur, comme tout le monde, on y tient, mais Ores, c'est quoi ? Vous savez ce que c'est ? Écoutez bien, ce dans quoi vous allez être, une SA qui n'est absolument plus soumise au cours de la démocratie locale. Voilà ce que ce sera Ores. Il faut appeler un chat, un chat.

M. Desquesnes (cdH). - Une intercommunale en 1986. Au Code de la démocratie locale.

M. Crucke (MR). - Par rapport au comité de secteur, je peux comprendre l'élément de proximité qui est avancé. On sait bien qu'il y a une sensibilité là-bas qui est importante, mais pourquoi ne pas recourir à ce qui existe déjà ? Les organes restreints de gestion qui sont l'émanation du conseil d'administration. L'objectif...

(Réaction de M. Desquesnes)

M. Crucke (MR). - Non, ce n'est pas impossible. Il n'y a que pour vous, Monsieur Desquesnes, que c'est impossible.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. Crucke (MR). - Qui vous menace de quoi ?!

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - M. De Decker et d'autres nous menacent de faire dissoudre, par voie

judiciaire, l'intercommunale...

M. Crucke (MR). - Il faut expliquer cela alors.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je viens de vous l'expliquer.

M. Crucke (MR). - Non, vous ne l'avez pas expliqué, Monsieur le Ministre, je suis près de vous et l'oreille droite fonctionne très bien. J'entends parfois moins bien à gauche, mais à droite, cela va très bien.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je n'ai pas caché mon embarras par rapport à cette proposition de décret et je regrette de ne pas avoir associé M. Cheron, parce que, quand je dis que je me suis battu, effectivement, vous m'en excuserez, mais la vérité a ses droits, et M. Cheron est largement intervenu.

Au-delà de l'aspect conjoncturel de ce décret, je pense que cela pose la question du statut même de l'intercommunale. Combien de fois n'ai-je déjà pas dit que, pour moi, c'était un modèle tout à fait dépassé ? Je ne vois pas pourquoi on a des débats... Nous parlons d'Ores sur lequel, sur la structure métier, nous n'en aurons pas eu, mais sur la structuration... Nous n'avons aucun débat sur la SWDE qui est une association de communes, qui a un statut sui generis et qui fonctionne tout à fait de la même façon qu'Ores, mais comme elle ne porte pas le statut d'intercommunale, jamais, jamais, jamais nous n'avons une question sur le sujet.

(Réaction de M. Crucke)

Évidemment que cela a à voir.

M. Crucke (MR). - Vous confondez tout.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je suis profondément, et je l'ai déjà exprimé à de nombreuses reprises, pour l'évolution de ce statut intercommunale qui, aujourd'hui, en toute sincérité, est un statut qui n'est même pas du 20e, mais du 19e siècle. À un moment, il faudra, sur ces métiers, que l'on ait une réflexion.

Quant à après l'actualité, je relaierai les propos du chef de groupe PS, M. Collignon. Il y a effectivement une sollicitation d'Ores, mais une pression de Brutélé. Les pressions de Brutélé – je vous ai fait état du courrier reçu par M. le Ministre-Président – menacent clairement, au nom des communes bruxelloises, je vous le répète, de demander la dissolution judiciaire de l'intercommunale – tel que prévu par l'accord de coopération – pour autant que nous ne répondions pas à cette demande de délai.

« Croyez bien, Monsieur le Ministre-Président – cela

ne m'est pas adressé – qu'aucun bourgmestre bruxellois ne veut privilégier cette solution qui serait dommageable à tout le monde – toutes les communes, tout le monde le reconnaît – à commencer par la société elle-même.

Cependant, vous comprendrez que nous ne pouvons pas demeurer passifs face à une échéance particulièrement courte ». Il y a des PS qui sont signataires. M. de Decker ou MR, ce n'est pas tout à fait n'importe qui.

(Réaction de plusieurs membres)

Je comprends, Monsieur Hazée, que vous n'aimiez pas, mais je ne veux pas stigmatiser un signataire particulier. C'est l'ensemble des communes bruxelloises de Brutélé qui nous demandent de mettre un délai supplémentaire, toute couleur politique confondue.

Quand tout le monde tape ses bras au ciel en criant « au scandale », Ecolo est dans son *core business*, on sait qu'il se construit autour de cela, indépendamment de l'évolution nécessaire de la société, c'est un choix.

M. Hazée (Ecolo). - Le PS est dans son *core business* quand il fait de la mauvaise gouvernance, continuez comme cela, allez-y.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Quant au MR, vous m'excuserez, Monsieur Crucke, à partir du moment où l'appareil du MR nous demande et qu'ici on tape sa casquette en l'air en disant : « C'est intolérable » ; je demande juste un peu de cohérence ou de vous mettre d'accord.

(Réaction de M. Crucke)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il y a beaucoup de choses à dire. Je vais revenir sur ce qui a été dit par MM. Desquesnes et Dermagne. Quand on évoque l'accord à la constitution d'ORES, que l'on ne se méprenne pas. Il n'y a jamais eu aucun accord à la constitution d'ORES pour considérer que l'intercommunale ORES devait sortir du droit wallon en matière d'intercommunale.

De la même manière que l'on évoque l'enjeu des comités de secteur. En soi, c'est une question qui peut être discutée. En 1996, c'était sous l'initiative de M. Anselme à l'époque, le Gouvernement a proposé un projet de décret qui fixe les choses comme elles sont inscrites aujourd'hui dans le droit wallon. Concernant les comités de secteur, c'est une disposition qui n'a pas été modifiée. Notre proposition de décret ne porte pas là-dessus. Elle porte sur tout, l'ensemble des règles internes, notamment celles qui concernent l'organisation et le fonctionnement.

C'est là qu'il y a, Monsieur Collignon, des éléments cachés. Pourquoi, au nom d'un enjeu portant sur les comités de secteur, dépose-t-on une proposition de décret qui reporte d'au moins deux ans l'ensemble des dispositions du Code de la démocratie locale ? C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse.

M. Dermagne (PS). - On fige leur statut. Ils ne peuvent évoluer que dans le sens du Code de la démocratie locale.

M. Hazée (Ecolo). - S'ils décident d'évoluer, manifestement tous les indices montrent qu'ils ne souhaitent pas évoluer vers le Code de la démocratie locale, puisqu'ils demandent au ministre d'en sortir, mais s'ils veulent évoluer dans le cadre actuel, cela se rapprochera du Code de la démocratie locale.

Au moment où cette proposition de décret prendra effet, cela veut dire que l'ensemble des dispositions en matière d'organisation de fonctionnement, bref, l'ensemble du Code de la démocratie locale concernant l'organisation des intercommunales, ne s'appliquera pas. Pourquoi ce hiatus entre, d'une part, un enjeu circonstancié sur les comités de secteur et, d'autre part, une dérogation totale sur l'ensemble des enjeux. Je veux continuer le questionnement en la matière. Je n'ai pas encore entendu le début d'une réponse.

Pourquoi à Brutélé, le pluralisme démocratique tel qu'il existe aujourd'hui dans le droit wallon ne s'applique-t-il pas ? Pourquoi ne nous le dit-on pas, que le but est peut-être qu'on n'organise pas la replantation des organes de Brutélé avec une représentation proportionnelle ?

Pourquoi, par exemple, les conseillers communaux n'auraient-ils pas les mêmes droits d'accès aux documents, aux comptes, à tous les enjeux de l'intercommunale concernant Brutélé, ORES, Publifin, voire d'autres ? Dans l'état actuel de votre connaissance mémorielle, pourquoi ces dispositions doivent-elles être gelées ? Quel est l'enjeu ? Pourquoi ne se limite-t-on pas à un texte qui porterait sur l'enjeu des comités de secteur ?

Pourquoi, quand la composante bruxelloise d'une intercommunale vous écrit, il faut d'abord laisser le dossier pendant un an et demi au frigo, ensuite venir à la dernière minute pour dire que le droit wallon doit être suspendu. Chaque fois que des communes bruxelloises vous écrivent, on va dire « Monsieur Bouchez, suggérez-leur d'écrire au ministre à propos de la taxe sur les pylônes dont vous parliez tout à l'heure ». Peut-être qu'on nous dira que l'on va suspendre la taxe sur les pylônes.

C'est un argument un peu court. Quelles sont les conséquences de leur courrier ? Un ultimatum et le Parlement doit répondre à l'ultimatum. Y a-t-il eu des conciliations, concertations ? On nous parle d'illégalité

en disant : l'illégalité, ce n'est pas très grave, vivons dans l'illégalité. Effectivement, vivons 15 jours de plus dans l'illégalité pour voir ce qu'il en est.

J'avais des questions. Je note qu'il n'y a pas de réponse à ces questions. Je continue. On va un peu parler d'argent.

Pourquoi des rémunérations sur ORES, sur Brutélé, sur Publifin doivent-elles déroger au plafond que l'on a fixé dans ce Parlement pour les intercommunales wallonnes ? Vous voulez des chiffres, Monsieur le Président ?

Par exemple, à ORES, je l'ai dit, je n'ai pas envie de me focaliser là-dessus, un administrateur, c'est 5 400 euros par an plus, plus un jeton de présence de plus de 500 euros. Si on ne vote pas cette proposition de décret, on peut comprendre leur inquiétude, même si, voyant dans quel monde nous sommes, on passe à 160 euros par réunion. Pourquoi ces éléments-là sont-ils cachés dans la discussion ? Pourquoi ne les met-on pas sur la table ? Pourquoi ne dit-on pas que l'on a envie que ces personnes qui siègent là-bas, gardent la situation relativement déraisonnable qui est la leur ?

Après une discussion d'une journée dans ce Parlement, où on a vu les coupes dans le logement, dans une série de secteurs, on va sans doute pleurer sur le cœur quand on le découvrira ? Je préfère que cela soit clair dès le départ. À un moment donné, on évitera des sanglots à *Matin première*.

Pourquoi la proposition n'est-elle pas dimensionnée en fonction de l'objet dont on nous parle et sur lequel – je n'ai pas donné d'avis là-dessus : la discussion existe, elle peut se poursuivre... Il y a une ouverture à la discussion dès le moment où on n'a pas le fusil sur la tempe en disant : « Attention, il faut signer tout de suite ».

Pourquoi des tas de questions qui ne reçoivent-elles pas de réponses ? Voilà, Monsieur le Président, encore une question. Je suppose que je n'aurai pas de réponse non plus et vous voudrez clore la discussion.

Qu'en est-il du Conseil d'État, Monsieur le Président. On a posé des questions de droit également : la légalité, la rétroactivité, le problème de l'accord de coopération. Saisissons le Conseil d'État, le cas échéant en urgence, pour pouvoir débattre encore sur cette cession de ces problèmes importants. Voyons clair par rapport à l'état du droit en la matière.

Si demain des actes sont pris par ces intercommunales et qu'ils sont attaqués au Conseil d'État, les intercommunales, même déjà la loi de 1986, ce sont des autorités administratives. Désolé, là-dessus, cette proposition ne permettra pas d'échapper à ce contrôle juridictionnel. Cela veut dire que leurs actes sont fragilisés. S'agissant d'employeurs, de plusieurs milliers de personnes. Mesurons un peu les choses,

demandons l'avis du Conseil d'État. Voilà encore une autre suggestion, Monsieur le Président.

M. le Président. - Monsieur Hazée, nous reviendrons sur la problématique des intercommunales. J'en suis convaincu. Aujourd'hui, je vais clôturer la discussion générale ici.

M. Hazée (Ecolo). - Qu'en est-il des réponses des auteurs par rapport aux questions que j'ai posées ? Quelle est la réponse par rapport au Conseil d'État ?

M. Collignon (PS). - La réponse vous l'avez eue. Soyons de bon compte.

M. Hazée (Ecolo). - Je n'ai pas le sentiment de réitérer de manière mécanique les mêmes questions. Très franchement, la piraterie parlementaire ne m'intéresse pas. J'estime que la vie est trop courte que pour m'occuper de cela. Je viens ici avec des enjeux que j'expose de manière la plus honnête possible. Je trouve que c'est intéressant d'avoir des réponses.

M. le Président. - Je crois que les réponses ont été formulées par les auteurs. Je clôture la discussion générale.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais que vous mettiez d'abord au vote la demande d'avis du Conseil d'État. Complémentairement, je propose aussi des auditions des sociétés concernées pour qu'elles nous exposent la situation en matière de rémunération.

On fait dans ce Parlement de grandes déclarations, pas sur la limitation, mais sur la transparence des rémunérations. Là aussi, au mois d'avril 2014, on a voté un décret relatif à la transparence des rémunérations.

Tout le monde s'en est enorgueilli à la tribune pour dire : « Une page se tourne. Nous avançons dans l'histoire. Un siècle nouveau commence et nous allons faire la lumière ». Ici, on s'apprête à voter un texte qui va sortir certaines entités de ce périmètre de transparence qui arrive.

M. Crucke (MR). - On revient au 19^e siècle, c'est le ministre lui-même qui l'a précisé.

M. Hazée (Ecolo). - En 1986, c'est encore le 20^e siècle. Voyons ce qu'il en est.

Nous avons même M. Magnette qui a pris des engagements précis pour le 1^{er} octobre en disant : « Au 1^{er} octobre, j'ai toutes les infos ». Ici, on propose que certaines sociétés quittent le champ d'application. Entendons-les. Les informations que j'ai données sur une réduction d'un facteur 50 et encore 50 fois, c'est la fourchette basse, c'est quand la personne ne va pas aux réunions.

Est-ce que cette affirmation est juste ? Ou est-ce que j'invente des éléments ?

Là-dessus, j'ai deux demandes, Monsieur le Président, puisqu'il y a un refus de répondre.

M. le Président. - J'ai bien entendu. Malgré que j'ai des problèmes d'audition quand je n'ai pas le casque, j'ai bien entendu vos deux demandes. La première, c'est le Conseil d'État. La deuxième, c'est la demande d'auditions. On va passer au vote sur les deux points.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - J'interviendrais juste sur les auditions, parce que sur le fond du dossier, mes collègues l'ont fait. Je vous le dis déjà : ne sautez pas tout de suite comme cela. Ne vous inquiétez pas !

M. Dermagne (PS). - Je me suis réveillé ce matin à 6 heures avec votre demande d'audition à la radio.

M. Bouchez (MR). - Si j'ai pu vous faire sourire, c'est déjà cela. Il ne faut pas être tendu comme cela !

Je vois que M. Desquesnes, il est tout rouge. Il va finir par avoir une crise d'apoplexie, si cela continue. M. Desquesnes, cela va aller, ne vous inquiétez pas. On a entendu les rémunérations. Je peux comprendre un certain stress dans votre chef, parce que, avec des montants pareils, on le serait à moins.

Plus sérieusement, entre la commission d'hier...

M. Collignon, ça va, je ne vous dérange pas ? Parce que si je vous dérange, il n'y a pas de souci.

(Réaction de M. Collignon)

Permettez-moi aussi de m'exprimer

M. Collignon (PS). - Vous arriver à chaque débat, à la fin, sans avoir rien écouté du débat. Cela commence à bien faire, je vous le dis !

M. Bouchez (MR). - J'interviens pour les auditions. C'est une menace, avec votre doigt pointé ?

M. Collignon (PS). - Je commence à en avoir marre de votre attitude. Cela, c'est clair !

M. le Président. - Monsieur Collignon, laissez M. Bouchez s'exprimer.

M. Bouchez (MR). - C'est une menace, Monsieur Collignon, avec votre doigt pointé.

M. Collignon (PS). - Votre attitude est agaçante. Il n'y a pas que moi qui le ressens.

M. Bouchez (MR). - Franchement, Monsieur Collignon, je vous assure cela n'en empêchera pas de dormir de savoir que je vous agace. Je peux vous rassurer là-dessus.

M. Collignon (PS). - S'il n'y avait que moi !

M. Bouchez (MR). - Par contre, est-ce que je peux m'exprimer sur les auditions, Monsieur le Président ?

M. le Président. - Allez-y.

M. Bouchez (MR). - Pour faire référence à la discussion qu'on a eue au préalable, puisqu'ici, nous avons exactement la même composition de commission que celle qui a décidé les auditions sur un sujet autre, avec une importance différente, je ne peux pas croire que les membres de cette commission ne vont pas accepter des auditions des différents membres des structures pour comprendre l'enjeu tel que M. Hazée l'a indiqué, pour voir quelle est leur ambition en la matière et les nécessités qui sont les leurs.

Nous avons accepté des auditions il y a quelques minutes. Ici, le sujet est de grande importance. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas accepter ces auditions, sauf s'il y a un élément qui nous a échappé, mais je pense que l'importance le justifie totalement.

M. le Président. - Merci, Monsieur Bouchez.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins tout à fait l'avis de M. Hazée, puisque moi aussi, j'ai des questions auxquelles on n'a pas répondu. À certaines, on a répondu. Je vous remercie, Monsieur Dermagne, d'avoir répondu à certaines. Mais ce que je voudrais quand même savoir, c'est pourquoi ces intercommunales interrégionales n'ont pas su se mettre en ordre pour le 1er juillet 2015, puisqu'elles ont quand même été prévenues à temps et en heure ? Combien de temps les communes ont-elles besoin ? Est-ce que deux années constituent un délai raisonnable ou ont-elles besoin de six mois ? Qui est responsable de la non-mise en place des textes qui ont été votés ici au Parlement ?

Je trouve que c'est quand même relativement important de savoir pourquoi ils ne sont pas en ordre aujourd'hui. Qui n'a pas fait son boulot pour être en ordre aujourd'hui ?

M. Collignon (PS). - J'ai juste une suggestion. Monsieur le Ministre a évoqué un courrier. Pour ma part, je suggère que tout le monde reçoive le courrier. De la sorte, on verra bien de quoi on parle. De la sorte, on verra bien qu'il y a des mandataires MR. L'Union des villes et communes bien sûr, il n'y a que des socialistes et que des cdH. Il n'y a absolument pas, dans les comités, tous les partis démocratiques. M. Javaux n'y siège pas. Et lui il n'a rien dit du tout.

(Intervention d'un membre)

Alors, soyons de bon compte, à moment donné. J'en ai marre, très sincèrement, qu'on impute toujours aux mêmes les choses. Vous avez raison, vous posez des questions pertinentes, mais les réponses, elles vous ont

été données. Il y a l'urgence, oui, cela est clair, cela vient de la pression. Le ministre voulait expliquer. Que l'on pose des demandes qui soient raisonnables. Le courrier de l'Union des villes et des communes dit bien : « Oui, on comprend bien la difficulté, mais les comités de secteurs sont en jeu. » Ceci n'altère pas le fait que l'on demande une réflexion sur la gouvernance en matière d'intercommunales.

Soyons de bon compte. Ou bien, vous dédisez le CA de l'Union des villes et communes, où vous avez des représentants. Ou bien le MR se dédie des mandataires qui, également, font les demandes. C'est un petit peu facile d'avoir deux attitudes.

(Réaction de M. Crucke)

M. le Président. - Monsieur Crucke, chacun son tour.

M. Collignon (PS). - C'est très facile d'avoir deux attitudes. De se montrer blanc d'un côté, et de l'autre côté, de dire : « De toute façon, les gars, on a voté votre décret, ne vous tracassez pas quand on ira au bureau du parti. », c'est un petit peu facile !

(Réaction de M. Crucke)

Moi, j'en ai un petit peu marre que l'on joue le mauvais rôle. On essaie simplement d'assumer des responsabilités. Et je pense que ce qu'il y a lieu de faire, c'est de voter la chose, pour éviter que les comités de secteur ne se retrouvent dans l'impasse.

Les remarques de M. Hazée, je les entends. J'entends aussi le problème de la rémunération. J'entends aussi ce type de remarque qui n'est pas nécessairement infondée. Ceci étant, il faut sérier les problèmes. Il faut, d'abord, garantir la sécurité juridique. Il faut, d'abord, répondre au fait, parce que si demain, effectivement, on met à exécution les menaces, on sera aussi bien aidé. Que cela soit clair. J'entends tout ce que vous dites, mais cela n'empêche pas une réflexion qui soit subséquente.

M. le Président. - Merci, Monsieur Collignon.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je voulais réagir parce que je trouve que l'attitude de M. Collignon, cela commence à bien faire ! Si je devais résumer son intervention : c'est : « Tais-toi et vote ! » Pour ma part, je ne me suis pas présenté aux élections pour être mis dans ce genre de scénario. Ce n'est pas de notre faute si vous vous réveillez à la dernière minute. Je suis désolé. On vient comme cela six heures avant le délai. Je suis totalement d'accord avec M. Hazée. C'est franchement très dérangeant.

(Réaction de M. Collignon)

Vous pouvez apprendre, Monsieur Collignon. Je suis

capable de « gueuler » aussi fort que vous. OK et pointez le doigt. Maintenant, vous vous taisez ! Vous agressiez tout à l'heure, M. Bouchez, alors que c'est vous qui interrompez en permanence.

M. le Président. - S'il vous plaît, Monsieur Collignon c'est M. Maroy qui a la parole.

M. Maroy (MR). - Merci, Monsieur le Président, de jouer votre rôle avec brio. Le MR n'a pas été associé à cette réflexion. On ne peut que déplorer. Ce qui nous met terriblement mal à l'aise, et je trouve cela hallucinant qu'il persiste dans cette voie, est l'attitude de M. Desquesnes. Il n'est pas primo signataire de cette proposition, mais c'est lui qui vient défendre le texte. Je ne vous empêche pas de voter, mais que vous veniez défendre vous-même le texte, je trouve cela hallucinant.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Monsieur le Président, il y a une indécence qui dépasse, à mon sens, toutes les bornes, et que, à titre personnel, je trouve franchement écœurante.

Je me range du côté de mes collègues. Je pense qu'il y a une lettre qui nous est parvenue, qui met sur la table un certain nombre de problématiques. Il serait, à mon sens, intéressant d'organiser, au plus vite, des auditions.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour fait personnel.

M. Desquesnes (cdH). - M. Maroy, je vous aime bien. Je voudrais quand même préciser deux choses.

Tout d'abord, que le Code de la démocratie locale s'applique tel quel. Qu'on le modifie via la proposition ne changera rien, en ce qui me concerne. Je pourrai vous l'expliquer en aparté.

En ce qui concerne ORES, effectivement, il y a une demande qui est portée par le conseil d'administration, dont le président est un MR, Cyprien Devillers, pour le citer. Ce sont des débats que nous avons eus en interne.

(Réaction de M. Crucke)

Il ne siège pas ici, d'accord, mais il a été désigné par le MR et il défend cette ligne. Monsieur Crucke, je ne vous ai pas interrompu tantôt. Il faudra m'expliquer s'il y a le MR du Parlement wallon et le MR des conseils communaux.

(Réaction de M. Crucke)

M. le Président. - Monsieur Crucke, laissez M. Desquesnes terminer, s'il vous plaît.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX RÈGLES INTERNES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES INTERCOMMUNALES AGISSANT EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION OU DE RÉSEAUX DE COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, DERMAGNE, DESQUESNES, COLLIGNON, MME VANDORPE ET M. IMANE (DOC. 242 (2014-2015) N° 1)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je reviens sur l'intervention de M. Collignon. On évoque l'Union des villes et des communes, mais ne nous méprenons pas. Moi, j'ai reçu ce courrier, aussi, comme chacun d'entre nous. Dans ce courrier, on ne parle que d'ORES. C'est déjà une petite différence avec le champ d'application qui est proposé. Et d'autre part, et surtout, on ne parle que des comités de secteur. Donc, je persiste à ne pas comprendre, sauf à envisager d'autres enjeux – et ce n'est pas mon genre de faire des procès d'intentions. J'ai cité une série d'exemples, une série de règles, qui ont été modifiées, avec la contribution des uns et des autres. Je ne rentrerais pas non plus dans les attaques de *core business* du Ministre Furlan, par rapport à la mauvaise gouvernance socialiste.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous m'avez attaqué tout à l'heure, en disant : « Les écologues secouent le vert, parce que c'est leur *core business*. »

M. le Président. - Si cela continue, je provoque une suspension de séance.

Monsieur Hazée, poursuivez, s'il vous plaît.

M. Hazée (Ecolo). - Je dis donc que l'Union des villes et des communes ne vise que les comités de secteur. Je ne comprends pas pourquoi cette proposition vise l'ensemble des règles qui s'appliquent à nos intercommunales. J'ai posé une série de questions par rapport aux enjeux qui sont à côté de ce comité de secteur, M. Collignon a dit : « Je suis d'accord de réfléchir à ces enjeux-là demain. », mais, alors, pourquoi est-ce que l'on modifie le texte pour les sortir du régime ? Pourquoi est-ce que vous n'amendez pas votre propre proposition pour que son objet soit conforme à la volonté qui est affichée ici, avec, dès lors, des conséquences très problématiques sur toutes les avancées.

On retourne trente ans en arrière, c'est cela le problème central de la discussion que nous avons ici. Cette proposition de décret elle est proprement

ahurissante. J'ajoute, évidemment, les insécurités juridiques qui sont liées au fait que la proposition vienne au tout dernier moment, sans qu'on ne sache, finalement, pourquoi, pendant un an et demi, les choses sont restées en l'état. J'ai du mal à penser que des intercommunales qui sont responsables, qui engagent une série de personnes, qui sont des acteurs stratégiques en Wallonie – M. Desquesnes l'a dit – finalement, en viennent, sans avoir aucune assurance de personne, à avancer dans le brouillard, en disant : « Oui, oui, on va avancer dans l'illégalité. » Je n'y crois pas. Il y a donc eu d'autres initiatives qui ont été données.

On ne comprend donc pas pourquoi le texte vient, ici, au dernier moment, avec cet objet complètement démesuré par rapport à la volonté qui est affichée, à savoir le seul enjeu des comités de secteur. Il y a là une contradiction flagrante. Ce texte est donc, de ce point de vue, totalement imbuvable.

M. le Président. - Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, si vous me le permettez, nous aimerions une suspension de séance très courte : cinq minutes, c'est plus qu'assez, mais nous aimerions pouvoir suspendre la séance.

- La séance est suspendue à 18 heures 48 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 52 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX RÈGLES INTERNES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES INTERCOMMUNALES AGISSANT EN QUALITÉ DE GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION OU DE RÉSEAUX DE COMMUNICATION, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, DERMAGNE, DESQUESNES, COLLIGNON, MME VANDORPE ET M. IMANE (DOC. 242 (2014-2015) N° 1)

(Suite)

Votes de procédure

M. le Président. - Voilà, nous sommes arrivés au stade où nous devons passer aux votes concernant la demande d'avis au Conseil d'État.

Par 7 voix contre 4, la commission a rejeté la demande de consultation du Conseil d'État.

Par 7 voix contre 4, la commission a rejeté la demande d'auditions.

Examen et votes

M. le Président. - Nous allons passer à l'examen et aux votes des articles de la proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 7 voix contre 4.

Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté par 7 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons, à présent, voter sur l'ensemble de la proposition de décret relatif aux règles internes d'organisation et de fonctionnement des intercommunales agissant en qualité de gestionnaires de réseaux de distribution ou de réseaux de communication, déposée par MM. Fourny, Dermagne, Desquesnes, Collignon, Mme Vandorpe et M. Imane (Doc. 242 (2014-2015) N° 1).

L'ensemble de la proposition de décret est adopté par 7 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

(M. Crucke, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Je vous remercie Monsieur Arens pour le travail effectué en qualité de président.

Vous avez fait cela de manière remarquable.

Je suspends la séance quelques instants.

- La séance est suspendue à 18 heures 55 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 58 minutes.

(M. Bouchez, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA POURSUITE DU PROJET HOUSING FIRST »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite du projet Housing First ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, le concept Housing First est relativement récent et a pour objectif de lutter contre le sans-abrisme, phénomène de pauvreté qui est lié à la fois la perte du logement, mais cela peut être lié à d'autres phénomènes.

L'approche est assez différente de ce que l'on voit puisque l'on prend le logement comme étant la pierre angulaire d'un reclassement, d'une réinsertion sur le plan social. D'abord, le fait d'avoir un logement doit permettre aux équipes multisectorielles de travailler et de partir de ce point pour resituer dans la société et la vie courante la personne qui est en difficulté. C'est Mme De Block, en sa qualité, dans le cadre du précédent gouvernement, de ministre en charge des Affaires sociales, qui a porté ce dossier qui concerne Charleroi et Liège.

Mme Sleurs, au Fédéral, a décidé de poursuivre jusqu'en avril 2016, date à laquelle les Régions prendront la main dans le dossier. D'une première réponse apportée par M. Prévot, il semble dire qu'il souhaite attendre le rapport final avant de décider de continuer ou pas la mise en place de ce système qui clairement, quand on voit ce qu'il se passe à Charleroi, connaît un certain nombre de succès. Je connais moins l'exemple à Liège, mais je le connais bien à Charleroi. Il y a un succès, un engouement, des résultats qui sont intéressants.

Si on attend juillet 2016, on va se retrouver dans une période de no man's land entre avril 2016 et juillet 2016 et que va-t-on aux principaux intéressés ? « Vous dégagez et vous reviendrez dans trois mois ». On voit

bien que c'est retomber dans la précarité qui sera la conséquence de cela.

N'y a-t-il pas moyen de faire évoluer la pensée, car finalement, c'est un dossier que vous partagez ensemble entre M. Prévot sur le plan social et vous-même, pour le logement. Je ne critique pas le fait de tenir compte d'une évaluation ; toute législation doit pouvoir être évaluée et c'est plutôt intéressant de le faire, mais ne pourrait-on pas tenir compte du rapport intermédiaire avant d'attendre ce rapport final ? Sur base du rapport intermédiaire, de décider si oui ou non l'opération se poursuit ? C'est pour moi une question de volonté politique. La réponse ne va pas être bien longue. C'est oui ou non sur base des éléments dont vous avez connaissance du rapport intermédiaire qui sera remis, on décide de faire en sorte que cette expérimentation puisse perdurer.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, pour rappel, trois grandes villes wallonnes sont impliquées dans ce projet Housing First, à savoir Charleroi, Liège et Namur.

Pour Namur, c'est le CPAS qui est bénéficiaire du subside fédéral, mais, pour les trois villes, ce sont les relais sociaux qui sont les coordinateurs.

Pour les trois, les opérateurs de terrain sont issus du réseau de l'action sociale, de la santé et de la santé mentale, voire le relais social lui-même en ce qui concerne la ville de Liège. Notons les collaborations importantes avec les sociétés de logements publics.

Pour l'ensemble des trois partenaires wallons, en juin 2016, au terme du projet, 60 personnes seront sorties de la rue pour s'installer dans un logement. Actuellement, pour Liège et Charleroi, 38 personnes ont intégré le projet, Namur accompagnera son premier locataire en logement à partir du 1er juillet.

C'est 95 % s'y trouvent encore, et ce, après une longue période d'errance, plus de cinq ans en moyenne et malgré de lourdes problématiques de santé mentale et de toxicomanie. Ce taux de maintien en logement dépasse pour l'instant largement celui des études nord-américaines et européennes qui est de 80 %. Les équipes d'accompagnement travaillent à la stabilisation de l'état de santé, au bien-être et à l'autonomie des nouveaux locataires. Actuellement, ils développent également de nouvelles dynamiques en matière d'insertion socioprofessionnelle et d'identité sociale.

Une évaluation nationale est prévue pour juin 2016 ainsi que la clôture de la phase expérimentale pour les huit villes participantes.

Dans une note intermédiaire en cours de rédaction,

l'attention des membres du Gouvernement wallon et des politiques locaux est attirée sur le travail intensif et pluridisciplinaire des équipes : au total, pour les trois grandes villes huit ETP et trois capteurs sociaux.

L'État fédéral a assuré d'une dernière reconduction jusque juin 2016. Au niveau wallon, deux ministres sont en charge de cette politique : le ministre Prévot et moi-même. Je plaide pour la pérennisation de cette dynamique et je crois savoir que cette position est partagée par le ministre Prévot.

Vous comprendrez aisément que cela nécessite de poser des choix de politiques budgétaires de telle sorte à permettre aux opérateurs d'inscrire leur action dans le temps pour s'inscrire dans les missions que sont les nôtres à savoir passer de l'urgence à l'insertion durable.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse qui me satisfait. Je pense qu'effectivement, ce sont des expérimentations qui travaillent sur des cas lourds et cela demande un certain temps. Ce que vous avez cité comme chiffres prouve le succès de la méthodologie et donc, je souhaite réellement qu'elle puisse perdurer, qu'il y ait une évaluation qui intervienne ensuite et que des décisions politiques soient prises en tenant compte des coûts de l'opération, cela me semble tout à fait normal. J'entends bien que le feu est au vert et je ne peux qu'en être satisfait.

**QUESTION ORALE DE MME DOCK À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA DOMICILIATION DANS
UN LOGEMENT ÉTUDIANT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dock à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la domiciliation dans un logement étudiant ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE FACTEUR MOBILITÉ
DANS L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le facteur mobilité dans l'acquisition d'un logement ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je veux parler de l'initiative qui a été prise par le Gouvernement flamand, qui s'appelle M-score et qui est un peu à l'image de ce que l'on a fait avec les certificats PEB dans le cadre d'une vente – certificat qui est à la fois un argument qu'il faut connaître, comparatif et commercial – sur le potentiel énergétique d'un bâtiment.

La Flandre fait pour l'instant la même chose en termes de mobilité. Un immeuble situé par rapport à son potentiel mobilité en fonction des transports publics qui sont accessibles, des autoroutes qui sont accessibles, une série d'éléments.

Aujourd'hui, on en est à ce que l'on appelle une phase d'essai, mais s'il devait être conclu, le Gouvernement flamand semble dire qu'il pourrait aller vers une obligation.

J'avoue que ma religion n'est pas faite en la matière, je voulais alors avoir votre point de vue sur la chose, sur ce procédé, sur cette expérimentation. Y travaille-t-on également en Wallonie ? Ce critère pourrait-il être vanté comme l'est celui du certificat PEB ? Y a-t-il éventuellement d'autres critères qui pourraient être joints à ceux-là ?

Je perçois bien le risque aussi, c'est d'en multiplier les critères qui nous fassent oublier l'essentiel qui est l'immeuble qu'il faut occuper.

J'attends votre réponse avant de me positionner.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, pour répondre à cette question qui concerne le facteur mobilité et son importance dans l'acquisition d'un logement, je peux d'abord rassurer mon collègue que j'ai, comme tout un chacun, pris connaissance de l'initiative de ma collègue flamande de l'Environnement, Mme Schauvliege, de développer un projet qui vise à mettre en place un système établissant le degré d'accessibilité des habitations.

Chaque maison pourrait bientôt être dotée, en Flandre, d'un « score de mobilité », un M-score, qui indique sa proximité avec le réseau routier, les transports en commun, ou encore les écoles, les commerces et les hôpitaux. Ces scores seraient mentionnés sur une échelle passant du vert au rouge semblable à celle du certificat de performance énergétique.

Je crois savoir que l'intention de nos collègues flamands est de développer une phase de test, et le certificat de mobilité deviendrait obligatoire si cette phase de test est concluante. La ministre de

l'Environnement n'exclut pas que le score puisse avoir une influence sur le prix du bien immobilier.

L'université de Gand se penche sur le mode de calcul pour définir le score de mobilité d'une habitation. La formule devrait être prête d'ici la fin de l'année.

Je prendrai connaissance avec intérêt des résultats de cette étude, qui permettra sans nul doute d'apprécier davantage les avantages et les inconvénients de ce système a priori séduisant.

Toutefois, je sais aussi entendre les critiques qui ont déjà pu être émises par les partenaires de la coalition en place au Fédéral, l'Open VLD et la NVA, pour lesquels un test de mobilité pour sa maison serait un « système kafkaïen » et cette mesure ne serait pas prioritaire. Face aux excellents arguments soulevés par vous-même, il est un peu étonnant que les collègues de la coalition en place au Fédéral aient un avis aussi négatif en Flandre, par exemple, par rapport à cette mesure. Ceci étant dit, vous n'êtes déjà pas proche de Bruxelles alors pourquoi, le seriez-vous de la Flandre ? Je suivrai cette initiative.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je n'ai aucune argumentation favorable ou défavorable aujourd'hui, je dis simplement qu'un test est fait qui mérite l'attention. Je ne veux pas, d'un revers de la main, dire que l'on doit le jeter avec condescendance, mais je ne veux pas non plus penser que c'est la dernière merveille du monde et que cela permettrait de résoudre tous les problèmes.

On voit bien où certains inconvénients peuvent intervenir, mais l'on voit aussi les avantages qui peuvent exister.

À ce stade-ci, je dis comme vous : « Attendons le résultat de cette expérimentation avant de nous prononcer plus amplement ».

À ce stade-ci, je me dis que c'est le côté volontaire de la chose qui me semble plus problématique, d'avoir une obligation de test de mobilité. Que le propriétaire ou le vendeur le fasse d'initiative, par argument pour valoriser son bien, pourquoi pas. C'est un élément certes de vente, mais c'est peut-être aussi une information intéressante. Qu'on oblige, j'avoue avoir quelques réserves.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'OPÉRATION VAUBAN 2 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement

et de l'Énergie, sur « l'opération Vauban 2 ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, quand je suis avec vous, je ne suis jamais solitaire, je sais que l'on peut passer de longues heures à discuter de choses passionnantes, d'auditions et d'autres.

Monsieur le Ministre, je vous parle ici de Charleroi. C'est une ville qui me tient à cœur. Il y a plein de choses qui s'y font et je n'aime pas quand on critique la Province de Hainaut, je n'aime pas quand on critique Charleroi.

Entre parenthèses, je dis toujours que la Wallonie ne se redressera pas si Charleroi et Liège ne se redressent pas. Jouer les champs contre les villes, n'est de loin, pas intéressant.

Il y a du mouvement à Charleroi dans le cadre du logement, avec une échevine que vous connaissez d'ailleurs comme moi, Mme Cencig qui est d'ailleurs épaulée par son bourgmestre dans la démarche. Elle a une volonté de lutter contre ces marchands de sommeil, contre ceux qui profitent des situations par rapport à ceux qui ne savent pas les atteindre, si ce n'est qu'en abusant de ce qu'ils sont.

Très récemment, une deuxième opération de contrôle a été menée par les services de manière interservices à Gilly pour vérifier les règles de sécurité, d'habitabilité, de salubrité des logements et aboutir à fermer certains logements.

Je voulais avoir votre perception de la chose sur cette politique que l'on peut dire proactive qui est menée à Charleroi. Comment analysez-vous les résultats qui vous sont connus ? Cela ne vous pousse-t-il pas à dire que les contrôles doivent être renforcés et qu'il faut réellement faire en sorte que les procédures, lorsqu'elles sont lancées, soient des procédures qui aboutissent et pas, comme on le voit souvent, mettre des procédures de régularisation qui, au bout du compte, vont légitimer le fait accompli ? Ou des procédures qui, lorsqu'elles sont analysées avec la durée de celles-ci, n'aboutissent pas, des parquets qui ne prennent pas la priorité ou qui ne considèrent pas toujours comme une priorité l'élément logement ?

Les nouvelles compétences que la Wallonie a, aujourd'hui, permettent de donner un certain nombre de signes aux procureurs généraux. Ne faudrait-il pas revoir cette chaîne de procédure de manière à la rendre plus efficace pour que ceux qui sont sur le terrain puissent réellement les utiliser avec cette efficacité aussi ?

Aujourd'hui, l'on a cette impression que les meilleures volontés en sortent souvent déçues en se disant : « Cela en vaut-il la peine tellement c'est compliqué et tellement cela prend du temps ? ».

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je me réjouis en effet du dynamisme mis à l'œuvre par la Ville de Charleroi pour lutter contre les logements insalubres. Le cadre opérationnel créé par les autorités de la Ville de Charleroi pour promouvoir un habitat de qualité ne peut que nous porter à un certain optimisme quant à l'amélioration du bâti.

Je voudrais par ailleurs mettre en avant deux éléments essentiels d'ordre général.

D'abord, il faut tout ramener les outils en matière de qualité au niveau de leur finalité première, c'est-à-dire le bien-être des occupants. Il faut, dès lors, éviter que des fermetures de logements, certes présentant des défauts, se retournent contre leurs occupants et que ceux-ci se retrouvent sans logis du jour au lendemain.

À cet égard, je voudrais insister sur le fait que les amendes administratives constituent une alternative intéressante à la fermeture du logement puisqu'elle fait peser la contrainte sur le propriétaire et non sur le locataire. Or, vous savez que ces amendes sont prévues par le Code wallon du logement et de l'habitat durable et sont appliquées par mon administration.

Ceci pour vous répondre sur l'aspect « sanction » dépendant de l'échelon régional.

Pour que ces amendes soient pleinement effectives, il est nécessaire d'avoir un dialogue permanent entre les échelons communal et régional. Mon administration travaille en ce sens. Début 2015, le Département du logement est allé à la rencontre des agents communaux de terrain en leur proposant une formation sur la rédaction des arrêtés d'inhabitabilité et les constats d'infraction dans huit lieux en Wallonie.

Deuxième élément, quand on combine différentes polices spéciales, ici en l'occurrence la salubrité des logements et l'urbanisme, il faut être attentif à respecter les périmètres législatifs consacrés. Sans quoi, l'on s'expose à la sanction du Conseil d'État.

Donc, certes il convient d'encadrer la création de nouveaux logements, notamment dans le cadre de la division d'immeubles unifamiliaux, mais il faut le faire dans le respect des règles en la matière.

Sur ces questions, je me permets de vous renvoyer au numéro 2 de 2015 des Échos du Logement, la revue du département du Logement de la DGO4, qui consacre un numéro entier à cette thématique, avec notamment une interview très intéressante de l'échevine du Logement et de l'Urbanisme de Charleroi, Mme Ornella Cencig.

Je ne vous apprend rien, car mon administration

m'informe qu'elle envoie ce numéro à chaque parlementaire de la Commission du logement.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre qui, manifestement, est bien informé. Effectivement, je connaissais cette interview. Je peux partager le qualificatif que vous avez porté à l'égard de l'échevine. La même échevine justement, je pense que l'intelligence de son action, c'est d'avoir osé affronter des législations qui sont très différentes, celle sur la qualité du logement et celle de l'urbanisme. Il est vrai que, lorsque l'on met les deux législations, il y a des difficultés supplémentaires. Il y a un travail commun à faire entre votre administration, entre les ministres de manière à harmoniser l'ensemble, parce que le résultat est identique dans votre propos comme dans le mien. Premièrement, il faut une sécurité juridique optimale sinon on sait très bien que les recours au Conseil d'État pleuvent. Généralement, ceux qui abusent de la situation ne s'en privent pas parce qu'ils cherchent l'épuisement par cela aussi. On a cette obligation d'améliorer la législation. Deuxièmement, il faut qu'il y ait une protection minimale des plus faibles, ceux qui n'ont pas justement les moyens de se défendre, qui se retrouvent face aux personnes qui vraiment ne méritent pas de porter le titre de propriétaires.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ORIGINALITÉ DE
L'ENTITÉ NAMUROISE DANS LE LOGEMENT
PUBLIC »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE SUR, « LE PARTENARIAT PUBLIC-
PRIVÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Crucke, sur « l'originalité de l'entité namuroise dans le logement public » ;
- de M. Dupont, sur « le partenariat public-privé en matière de logement ».

La question de M. Dupont est retirée.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je suis certain que vous avez pris connaissance également de cette information. Maxime Prévot n'aura pas manqué de vous en parler. Je trouve l'idée intéressante. Elle n'est, à ce stade-ci, pas une obligation. C'est une motivation de la Ville de Namur, ville dans laquelle lorsqu'aujourd'hui

l'on construit des logements privés, plusieurs logements privés, la ville incite le promoteur, incite le propriétaire à veiller à ce que certains de ces logements soient confiés pour une période de trois à neuf ans à l' AIS, avec un rendement à la clé qui est de l'ordre de 3 % à 4 %. Certes, c'est peut-être moins que ce qu'ils peuvent avoir sur le marché privé, mais cela permet également à la fois une mixité et à la fois une meilleure acceptation peut-être de ce qu'est l'immeuble dans sa rentabilité. En même temps, il lui faut reconnaître que, pour la ville, un avantage certain, c'est celui de pouvoir augmenter sur le nombre de logements dans ce que l'on appelle les logements publics puisque les logements AIS sont repris et aussi de ne pas subir des sanctions, plutôt de gratifier au Fonds des communes.

Je voulais avoir l'avis du ministre du Logement sur la perception qu'il a de ce procédé, de cette incitation, puisque l'on n'est pas dans une obligation. Réfléchissez-vous à la chose pour des immeubles multiples ? Réfléchissez-vous à une organisation de l'initiation qui, à ce moment-là, ne serait plus incitative, mais plus obligatoire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je voulais dire en boutade à mon collègue que, quand il veut mon avis, il me passe un coup de fil, vous n'êtes pas obligé d'attendre le mardi.

J'ai eu la chance d'être informé de cette excellente initiative de la Ville de Namur, un peu avant sa mise en place. Je m'en félicite évidemment.

Je vois là – vous me permettrez en tout cas d'y voir – une application d'un extrait de la DPR qui précise que le Gouvernement doit « promouvoir l'utilisation des charges d'urbanisme, en concertation avec la commune et les promoteurs, afin d'intégrer du logement public, au sens large, dans les projets immobiliers privés ».

La Ville de Namur a, en effet, décidé d'affecter une partie des charges d'urbanisme à la création ou à la mise à disposition de logements à loyer conventionné au travers du système des AIS. Bien entendu, le système des AIS est encadré, quant à lui, tant au niveau des règles de calcul des loyers que des conditions d'attribution d'un logement. Par ailleurs, les AIS permettent de sécuriser les opérateurs immobiliers qui sont alors largement encouragés à mettre des logements conventionnés sur le marché.

Ce sont des partenariats publics-privés qui mettent du logement sur le marché sans investissement public autre que le soutien financier classique aux AIS et sans impact financier pour la ville, qui voit d'ailleurs – vous l'avez dit – son nombre de ses logements publics augmenter, puisque le logement AIS y est inclus.

Il ne fait aucun doute que je ferai en sorte que cette initiative fasse des petits ailleurs en Wallonie et soit reprise dans la note Logements que je dépose au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je suis parfaitement satisfait de votre réponse. On peut être d'accord de temps en temps.

Je trouve effectivement que d'intégrer dans votre note Logements ou dans les circulaires, peut-être il faudrait même y aller un peu plus loin, c'est-à-dire que dans l'ancrage communal, cela pourrait aussi être un élément qui est repris dans les possibilités qui sont offertes aux communes.

Comme vous le dites, cela ne coûte pas aux communes. Il y a une prime qui n'est pas négligeable non plus, qui peut être reprise dans l' AIS, qui est de 50 000...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Non, peut-être que vous allez la revoir. Cela sera moins intéressant, encore que bon voilà certains construisent sans privé aussi. Certaines aides ne sont pas négligeables lorsqu'elles existent. J'y vois plutôt une bonne action qu'un mauvais procédé.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE NON-TRANSFERT DES
LOGEMENTS DE L'IMMOBILIÈRE PUBLIQUE
DE L'EST ET DU CENTRE DU BRABANT
WALLON (IPB) VERS LA SOCIÉTÉ DE
LOGEMENT PUBLIC « NOTRE MAISON » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le non-transfert des logements de l'Immobilier publique de l'est et du centre du Brabant wallon (IPB) vers la société de logement public « Notre Maison » ».

La question est retirée.

(Réaction de M. Crucke)

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE TRANSFERT DE LA
DIRECTION DE L'AUDIT DE LA SOCIÉTÉ
WALLONNE DU LOGEMENT VERS LE
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le transfert de la Direction de l'audit de la Société wallonne du logement vers le Service public de Wallonie ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ACCÈS À UN LOGEMENT
POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE
MALADIE MENTALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'accès à un logement pour les personnes atteintes d'une maladie mentale ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ÉTAT DU PATRIMOINE
IMMOBILIER DE LA SLSP « À CHACUN SON
LOGIS » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'état du patrimoine immobilier de la SLSP « À chacun son logis » ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, mon intervention fait suite à une correspondance qui a été adressée, je ne suis pas le seul parlementaire qui a reçu cette correspondance par la société de logement public À chacun son logis et qui, à la limite, vient vers nous parce qu'elle dit vous avoir interpellé face à l'état de son patrimoine immobilier, mais aussi face à la réflexion qu'elle a posée à l'égard de ce patrimoine qu'elle souhaite à la fois rénover, mais entretenir avec des fonds nécessaires pour le faire. Le plan de sauvetage élaboré prouve qu'aujourd'hui, si elle doit le faire, il lui manque

les fonds nécessaires, 3 millions d'euros seraient l'équilibre à retrouver pour pouvoir réussir ce plan de sauvetage.

Quelque part, là aussi, on revient à un débat que l'on a déjà eu, parce que les pistes qui sont avancées dans les difficultés rencontrées, dans les explications qui sont données, c'est la différence entre ce loyer économique et le loyer social. C'est une demande d'augmentation des loyers, mais je sais que vous en pensez puisque l'on en a déjà parlé dans le passé. Face à une situation qui est une situation de terrain, à une réalité de terrain, comment vous positionnez-vous ? Que pouvez-vous dire à ce type de société pour qu'elles ne se retrouvent pas dans des déficits qui seraient tout à fait durs à encaisser pour tout le monde et qui finalement nuiraient à l'intérêt général même de cette société ? Comment faire en sorte qu'une société de logement public puisse continuer à avoir une offre de logements publics ? J'ai un petit peu l'impression que c'est un peu comme une bouée à la mer qui a été lancée, il ne faudrait peut-être pas tarder à saisir la bouée pour éviter que cette société ne subisse d'autres dégradations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, les sociétés de logement de service public – comme vous l'indiquiez – attirent mon attention ou l'attention du monde politique sur les difficultés de financement qu'elles rencontrent. Je ne nie pas d'abord ces difficultés – je me suis déjà exprimé à de nombreuses reprises ici – en tout cas pour certaines d'entre elles qui disposent d'un patrimoine ancien et/ou de locataires particulièrement paupérisés. La moyenne des loyers est inférieure à la moyenne wallonne. Je note quand même que sur le compte courant de la SWL, pour l'ensemble des sociétés de logement de service public, c'est un compte courant positif de 207 millions d'euros. Il faut quand même le noter. Si vous prenez la tendance, depuis cinq ans, ce compte courant augmente.

Il faut le noter parce que j'y reviendrai après sur la proposition qui m'est faite.

Dans la période de difficulté budgétaire que nous vivons, cette situation est vécue par la plupart des organismes chargés d'un service public, singulièrement, c'est une situation de crise lorsque ceux-ci s'adressent à des publics en précarisation croissante.

L'Union des villes et communes de Wallonie – Vous le soulignez souvent Monsieur le Président *ad interim* et si je suis souvent d'accord avec ce qu'ils disent, ici, je suis absolument opposé bien que j'en fus le président à un moment donné – propose, comme toute solution, comme étant une solution miracle en tout cas, une augmentation du loyer social fondé sur le relèvement du plafond du loyer en fonction des revenus. Il s'agirait

ainsi de porter le montant maximum du loyer de 20 % à 25 % de revenus imposables.

On la dit, c'est en moyenne 25 euros, ce n'est pas grave. Grosso modo, c'est un peu l'argument. Je plaide pour le fait que savoir qu'une telle mesure toucherait d'abord essentiellement aux ménages à revenus les plus faibles et que, pour certains d'entre eux, l'augmentation de loyer atteindrait un quart de ce loyer, pour une majorité, ce sont les revenus les plus faibles.

Comme dans tout débat d'éthique complexe, il semble qu'il faut se garder de toute proposition radicale pour, au contraire, rechercher dans un faisceau de solutions, qui sont toujours des solutions partielles, la conjonction de mesures susceptibles de permettre une amélioration concrète de la situation des sociétés de logement de service public.

Vous évoquez, par ailleurs, la possibilité de vendre des logements – en tout cas, vous l'avez évoqué dans votre question – à leurs occupants ou à des ménages qui pourraient être candidats. Cette solution prive bien sûr la société de logement d'un des logements et donc de recettes locatives qui y sont liées, mais c'est aussi une solution durable qui est trouvée par un ménage qui était locataire et qui devient propriétaire. En contrepartie, la SLSP n'est plus non plus tenue d'assurer des charges régulières d'entretien. Elle peut, par ailleurs, investir ces sommes dans la rénovation de son patrimoine ou dans le logement.

Bref, là où des opportunités se présentent, la diversification des activités des SLSP – je prends la vente de logement à titre d'exemple parce que parfois, l'on réduit mon propos à la vente comme étant une solution tout aussi miraculeuse que celle qui consisterait à augmenter les loyers. Non, c'est une piste, mais la diversification des activités des sociétés de logement peut apporter des solutions. Je ne vois pas pourquoi, demain, comme dans d'autres régions du monde, elle ne pourrait pas mettre à disposition des commerces, des bureaux ou s'ouvrir à d'autres publics. La mixité sociale, j'en parlais tout à l'heure.

Il convient également de ne pas omettre que les disparités entre les sociétés de logement qui touchent à l'âge du patrimoine que du profil du locataire. Cela reste important que certaines d'entre elles souffrent davantage de la paupérisation que d'autres et, là, je l'ai dit tout à l'heure dans le débat budgétaire, une refonte du mécanisme de la cotisation allocation de solidarité sera susceptible d'atténuer ces différences tout en disant que le seul moyen objectif de comparer deux sociétés reste le loyer moyen. Parce que là, elle ne souffre pas de comparatifs de gestion qui sont toujours malaisés à faire. C'est une certitude, c'est objectif.

Reste encore l'implication de la Région dans le financement des programmes de création de nouveaux logements et dans la rénovation, voire l'entretien du parc

locatif existant. Le Fonds d'investissement tel que prévu dans la Déclaration de politique régionale permettra à mon sens tant l'accélération des procédures d'ancrage – le fameux délai de sept ans que j'évoquais tout à l'heure – qu'une répartition objective des enveloppes sur l'ensemble du territoire wallon. En tout cas, une répartition qui ne souffre plus le doute.

La note relative au logement public est encore en discussion au Gouvernement. En tout cas, elle a été déposée par mes soins dans les délais que j'avais pu vous indiquer et je reviendrai vers vous avec les différents éléments qui auront pu faire l'objet du compromis final.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je partage votre point de vue lorsque le patrimoine d'une société de logement n'est pas celui d'une autre société de logement et qu'il y a là objectivement parlant des différences qui peuvent jouer sur la rentabilité de la société et il faut donc à chaque fois avoir une analyse par société de manière intrinsèque. La règle n'est pas à généraliser, nous sommes bien d'accord.

Je suis moins d'accord avec vous sur votre position à l'augmentation du loyer social à 25 %. En effet, de deux choses l'une. Soit, on est, vis-à-vis d'une famille qui n'a pas les moyens de payer cette augmentation qui est liée au loyer, cela peut effectivement arriver, mais qui, alors, à ce moment-là va se retrouver dans ce qu'on appelle les conditions de l'aide sociale et c'est évidemment l'aide sociale qui interviendra – oui, le CPAS mais c'est cela aussi une commune, c'est d'avoir une politique sociale – soit, on est dans une famille qui a les moyens et dans ce cas-là, pas de difficulté, en tout cas, peu de difficultés pour le faire. Dans tous les cas, c'est une augmentation de recettes pour la société de logement qui, reconnaissons-le, pour un certain nombre d'entre elles, je ne vais pas non plus généraliser, en ont aujourd'hui cruellement besoin.

Les autres procédés évoqués – et là, on va se rejoindre aussi – il y a évidemment plusieurs possibilités. On ne va pas focaliser sur un et un seul domaine. La vente, cela peut être une solution aussi. Souvent, je préconise cela également, mais je connais aussi les limites de la vente parce que la vente est utile pour autant que cela serve à un investissement immédiat dans le patrimoine restant ou dans un investissement qui recrée du logement, sinon, on capitalise. Si l'on capitalise, au bout du compte, vos autres recettes diminuent et ce n'est pas aujourd'hui ce que vous avez sur un compte en banque, vous parlez des 100 et des millions de crédits qui se retrouvent dans les sociétés du logement, il y a quand même à se poser des questions. Cet argent-là n'est pas productif, en tout cas pas immédiatement dans la société du logement quand il se trouve là.

Enfin, par rapport à la diversité des activités, je connais aussi votre point de vue, mais je reste un partisan de la fusion des sociétés de logement et des AIS. Je reste persuadé qu'il y a, là, une porte qui permettrait de diversifier et donc, de donner une plus grande lisibilité aux acteurs du logement et pas seulement aux acteurs du logement, à tous ceux qui s'adressent au logement public, pas seulement pour occuper un logement public, mais aussi pour, de temps en temps, comme on le fait en AIS....

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mon collaborateur n'est pas d'accord.

M. Crucke (MR). - Alors, si le collaborateur n'est pas d'accord, je veux bien croire que le ministre n'est pas d'accord.

M. le Président. - Si le collaborateur entre dans la danse, on ne va pas s'en sortir. Merci au collaborateur d'être encore là, d'ailleurs, ce soir.

**QUESTION ORALE DE MME GAHOUCI À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES DÉTECTEURS
D'INCENDIE ET LEUR VÉRIFICATION »**

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA SÉCURITÉ DANS LES
LOGEMENTS »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'OBLIGATION DE
POSSÉDER UN DÉTECTEUR DE FUMÉE EN
BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de Mme Gahouchi, sur « les détecteurs d'incendie et leur vérification » ;
- de M. Crucke, sur « la sécurité dans les logements » ;
- de M. Drèze, sur « l'obligation de posséder un détecteur de fumée en bon état de fonctionnement ».

Les questions de Mme Gachouchi et de M. Drèze sont retirées.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je comprends que l'on soit trois, on aurait dû être trois à

interpeller sur la question parce que les éléments récents qu'on ne doit pas vous remémorer, inévitablement poussent au questionnement et à faire le point avec vous sur cette problématique de la sécurité des logements.

Avec ces tragiques récents événements, l'on ne peut pas rester de marbre. Je voulais faire avec vous le bilan par rapport à un dossier qui a souvent été porté par Hervé Jamar, qui en était le promoteur dans cette commission, qui a présidé la commission et qui, aujourd'hui, comme vous le savez, est ministre, sur cette obligation de pose de détecteurs.

D'abord, comment contrôle-t-on ? Y a-t-il d'abord des contrôles ? Sont-ils suffisants ?

Deuxièmement, pour ne pas faire long, dans la prévention et la communication, je vois des communications passer pour tout et pour rien, mais là, on se dit qu'il y a un besoin de communication. Je suis persuadé qu'il y a trop peu de gens qui sont au courant de cela, nul n'est censé ignorer la loi, mais ce n'est pas forcément une raison que pour penser que tout le monde la connaît.

Cela avait été prévu par Hervé Jamar dans la législation, dans ce qu'il proposait comme législation, c'était la semaine de sensibilisation à la prévention incendie, à la sécurité dans les habitations générales. Cela se fait ailleurs, on a des exemples au Canada, aux États-Unis, dans les pays scandinaves. On est vraiment dans la conscientisation, je préfère cela à la sanction. À l'époque, un accord avec été pris avec Assuralia pour éviter que l'absence de détecteurs d'incendie ne provoque ce que l'on appelle un refus d'indemnisation ou une diminution de celle-ci parce que, finalement, c'est le serpent qui se mord la queue, cela se retourne contre celui qui n'est pas responsable et même s'il l'est, ne doit-on pas être dans une approche préventive, ne doit-il pas être privilégié ?

Voilà les quelques remarques qui étaient les miennes suite à ces incidents récents.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Évidemment, les terribles événements qui ont touché la Région de Charleroi récemment ont ramené à l'avant-plan la nécessité de prévention en matière de lutte contre les incendies et votre question en témoigne.

Elle aborde tant la question des statistiques que des mesures à mettre en oeuvre pour faire en sorte qu'un maximum de vies puissent être préservées.

Abordons la question des statistiques. Tous les deux ans, le SPF Intérieur fait réaliser un moniteur de prévention incendie en collaboration avec l'ASBL ANPI qui est une émanation du secteur des assurances. À

l'occasion de la journée de la sécurité organisée le 16 décembre dernier, le SPF a dévoilé les chiffres du dernier moniteur réalisé suite à des enquêtes qui s'étaient déroulées quelques mois plus tôt. Le taux d'équipement repris dans le moniteur est de 84 % pour la Wallonie contre 43 % pour la Flandre et de 74 % pour la Région bruxelloise.

À l'occasion de cette journée, la Wallonie a d'ailleurs été mise à l'honneur au vu des excellents résultats engrangés grâce à une réglementation qui impose la présence de détecteurs de fumée dans tous les logements – alors que les deux autres Régions n'ont pas les mêmes exigences.

Certes, le taux de 84 % est le fruit d'une enquête par sondage, ce qui laisse une marge d'erreur, et l'objectif est évidemment les 100 %.

Ceci étant, même si tout le parc de logements était couvert, il subsistera toujours des variables sur lesquelles personne n'a prise, comme la question du bon fonctionnement de l'appareil : la problématique des piles se pose en effet régulièrement – parfois elles ont été enlevées, parfois elles sont plates.

Soucieux d'atteindre au plus vite un taux au plus proche des 100 % au sein des logements wallons, j'ai, en avril 2015, travaillé avec mon administration aux principes d'un plan visant à généraliser les détecteurs incendie qui, a d'ailleurs été soumis à l'ASBL ANPI – Association nationale pour la protection contre l'incendie et le vol – et reçu son aval.

Ensemble, avec d'autres acteurs en matière de sécurité, nous travaillerons à la mise en place de mesures précises en la matière.

Si chaque décès survenu dans un incendie, alors que le logement n'était pas équipé d'un détecteur – ce qui est un terrible échec... Il n'est toutefois pas possible d'avoir un œil sur chaque logement. Il y a 1,6 million de logements en Wallonie. Sous peine d'engager une batterie de fonctionnaires, pousser la sonnette au 1,6 million de logements est quelque chose de matériellement impossible à faire, d'autant plus que rien ne permettrait ou n'obligerait un individu à vous laisser rentrer chez lui. On a donc certaines barrières en la matière. Une manière efficace d'agir dans ce domaine me semble en effet être la prévention, la sensibilisation et la conscientisation.

À ce sujet, le SPF Intérieur développe une large politique de communication. Il édite toute une série d'affiches, développe des informations relatives aux détecteurs sur son site « besafe.be » ainsi que sur le site dédié « nejouezpasaveclefeu.be ». Il organise enfin régulièrement une « Quinzaine de la sécurité » en collaboration avec un certain nombre de services d'incendie. Nous verrons de quelle façon la Wallonie peut s'appuyer et renforcer cette technique de

communication.

La conscientisation doit pour moi agir à deux niveaux :

- les occupants, pour ce qui concerne leur propre sécurité, ce qui est mon objectif premier ;
- les bailleurs, car leur responsabilité pourrait être engagée à la suite d'un incendie avec conséquences graves dans un logement non équipé de détecteurs.

Pour ce qui concerne les contrôles, ils sont actuellement effectués dès qu'un enquêteur régional du logement pénètre dans une habitation, que ce soit dans le cadre de l'octroi d'une aide, d'une prime, d'un permis de location ou qu'il s'agisse d'une enquête de salubrité. Je retiens vos suggestions diverses qui permettraient de renforcer les contrôles et les soumettrai au groupe de travail dont j'ai parlé ci-avant.

Pour ce qui concerne les sanctions, la note sur la réforme locative fait l'objet de réunions inter cabinets en ce moment. Outre une série de propositions liées au bail, l'idée de prévoir un régime de sanction pour le bailleur ou le locataire lorsque le logement ne respecte pas les règles relatives à l'installation de détecteurs d'incendie a été émise.

J'ajoute, pour terminer, que ma note sur me logement privé reprend une série de propositions relatives à l'information en matière d'incendie et à l'assurance incendie que j'aurai certainement l'occasion de vous détailler dès après son approbation.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour cette réponse particulièrement circonstanciée et complète. Le risque zéro n'existe pas. On le sait. La prévention, que faut-il faire ? Je ne peux que paraphraser ce que vous avez dit. C'est très bien d'avoir un détecteur, mais encore faut-il le faire fonctionner et c'est un autre élément.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE BILAN DE
L'INTERDICTION DES EXPULSIONS
HIVERNALES DANS LE LOGEMENT SOCIAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le bilan de l'interdiction des expulsions hivernales dans le logement social ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, par

rapport à cette interdiction d'expulsion en période hivernale dans les logements publics, le premier élément dont je souhaite disposer, c'est celui des statistiques. Comment la règle fonctionne-t-elle ? Quelles sont les conclusions et conséquences ?

Lorsque l'on voit le rapport de gestion de la Sambrienne, il y a quelques éléments troublants par rapport à ce phénomène, puisqu'on parle d'une augmentation de 900 000 euros du contentieux des ménages qui s'expliquerait par la diminution du nombre d'expulsions effectives durant la période hivernale concernée., ce qui pourrait amener à la conclusion qu'un certain nombre de locataires usent et abusent de ce phénomène. C'était une des inquiétudes qui étaient nôtres lorsque l'on a débattu de cette législation.

Enfin, il y a un processus sur le plan social qui a été mis en branle également, à la fois des assistants sociaux, des CPAS travaillent pour éviter à la fois d'aboutir à l'expulsion mais aussi pour que la régularité des conventions soit respectée par le locataire.

Comment cette assistance sociale fonctionne-t-elle aujourd'hui ? Considère-t-on qu'il y a des bonnes pratiques qui ont été mises sur le terrain et qui pourraient être généralisées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, comme vous le rappelez, le Code wallon du logement et de l'habitat durable interdit, en son article 94, aux sociétés de logement de service public, d'exécuter les jugements d'expulsion obtenus à l'encontre de leurs locataires en période hivernale.

Cette disposition n'a évidemment pas pour but d'exonérer les locataires de leurs obligations de payer le bail durant cette période, ni d'empêcher les sociétés de logement de service public d'expulser ceux qui auraient irrémédiablement failli à leurs devoirs.

Il s'agissait essentiellement, dans une perspective strictement humanitaire, de limiter les conséquences matérielles, pour les ménages concernés, d'une expulsion durant les mois les plus froids de l'année avec toutes les conséquences sociales.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de recensement statistique global des expulsions selon leur date.

La plupart des sociétés de logement ont intégré cette nouvelle donne à leurs procédures de contentieux et ne précipitent pas leur action judiciaire quand l'éventuel jugement d'expulsion à obtenir se verrait, quoi qu'il arrive, postposé par la période de moratoire.

Quant à l'impact sur le comportement des locataires, il est encore plus délicat à interpréter. Je ne me

permettrais pas, en tous cas, de prêter aux locataires en difficulté, un comportement dicté par les seuls avantages que pourrait leur procurer cette mesure sociale d'autant plus qu'au bout du compte, elle aboutit à l'expulsion. Je ne pense pas que l'objectif d'un locataire soit immédiatement de perdre son logement après n'importe quel hiver.

L'action du CPAS dans ces procédures reste également difficilement quantifiable, mais existe. Le CPAS est en effet, dans l'immense majorité des cas, impliqué bien avant le début des démarches conduisant à l'expulsion. Par ailleurs, il suffit, dans les faits, que le locataire concerné ne s'oppose pas à l'intervention du CPAS, au travers d'une guidance budgétaire pour que la mesure de protection lui soit accordée et aucun refus formel ne m'a été rapporté à ce stade.

Pour ma part, j'engage donc les SLSP à continuer à renforcer l'accompagnement social de leurs locataires en difficulté de paiement, notamment, afin d'éviter les tragiques conséquences d'une expulsion que le moratoire hivernal, quoiqu'il arrive, ne pourra que retarder. Ce n'est en rien une solution structurelle que de ne pas payer son loyer.

C'est pourquoi je maintiendrai le soutien régional à l'action au sein de ces sociétés de logement, des référents sociaux dont l'une des missions est précisément d'organiser de manière transversale, en partenariat avec les acteurs locaux et surtout les CPAS mais aussi les centres de médiation de dettes, et cetera, le suivi des locataires en difficultés en vue d'éviter, autant que faire se peut, le recours à une expulsion qui est nuisible à tous.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il y a pour moi une difficulté et la Sambrienne le prouve. Je ne veux pas non plus dire que toute personne qui serait victime d'un arriéré de loyer ou quand je dis victime, qui serait l'auteur d'un arriéré de loyer, a comme premier réflexe de dire : « Je suis dans une période où on ne peut pas m'expulser, donc bonne bonne, je gagne ce temps ». Je ne pense pas que c'est le réflexe. S'il existe, il est sans doute un réflexe à minimaliser. Par contre, ce qui existe, et cela on le voit, c'est que durant cette période-là, les impayés se poursuivent et qu'il y a inaction pour la société de logement.

Cette inaction c'est le Parlement qui l'a décidée, c'est la Wallonie qui l'a décidée. Ce que nous disions à l'époque, c'est que si on allait jusque-là, ils n'ont pas le choix, ils doivent se plier à la loi, il fallait peut-être aussi les indemniser. Quand vous voyez que pour la Sambrienne, cette période représente ne fut-ce que 900 000 euros, vous pouvez imaginer ce que cela peut représenter à l'échelle de la Wallonie dans l'ensemble de l'arriéré d'impayés.

Je trouve que là, on aurait dû, le Gouvernement aurait dû prendre ses responsabilités. Certes, c'est un geste humain et je ne le conteste pas, mais le geste humain, celui qui le paie c'est aujourd'hui les sociétés de logement de service public et certaines sont en grande difficulté.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES CLAUSES SOCIALES
DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN MATIÈRE
DE LOGEMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les clauses sociales dans les marchés publics en matière de logement ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE RECOURS DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE DEVANT LA
COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE CONTRE LA
BELGIQUE EN MATIÈRE DE FISCALITÉ
IMMOBILIÈRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le recours de la Commission européenne devant la Cour de justice européenne contre la Belgique en matière de fiscalité immobilière ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ARRÊT DU CONSEIL
D'ÉTAT CONCERNANT LE NOUVEAU SITE
IMMOBILIER WWW.REALO.COM »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'arrêt du Conseil d'État concernant le nouveau site immobilier www.realo.com ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE RAPPORT DE
L'INDUSTRIE PHOTOVOLTAÏQUE
EUROPÉENNE (EPIA) RELATIF À LA
CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
SOLAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rapport de l'industrie photovoltaïque européenne (EPIA) relatif à la capacité de production d'électricité solaire ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous êtes le seul ministre durant les deux jours à qui je peux poser des questions, les autres, j'étais coincé en commission à chaque fois. Tant pis, c'est comme cela.

Le dernier rapport de l'association de l'industrie photovoltaïque européenne – EPIA – publié le 9 juin 2015, indique que les capacités de production électrique à partir d'énergie solaire devrait augmenter de 80 %, d'ici 2019, en Europe.

Ce développement devrait être porté par les pays ayant installé des cadres réglementaires favorables.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ? Je peux répondre à votre place, je suppose que c'est oui.

Quelle est la lecture que vous en faites et quelles sont les conclusions que vous en tirez au regard de la situation wallonne ? On sait que ce dossier a produit un certain nombre de débats dans notre Parlement.

Quel est le scénario dans lequel s'inscrit la Wallonie ?

Au vu de ce rapport, y a-t-il des améliorations qui vous semblent nécessaires ? Si oui, comment y procéder, dans quels délais et avec quels moyens ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, le facilitateur photovoltaïque et mon administration ont pris connaissance de l'étude EPIA publiée le 9 juin dernier.

L'EPIA rebaptisé SolarPowerEurope publie annuellement un rapport sur la situation du marché solaire photovoltaïque mondial et européen.

Ce rapport présente aussi divers scénarios de développement en Europe, qui comprend la Turquie. Le

scénario le plus optimiste, le scénario « High » indique que la puissance solaire photovoltaïque totale pourrait croître d'environ 77 % d'ici 2019 soit une augmentation de la puissance cumulée jusque 158 gigawatts.

Il existe également un scénario plus pessimiste « Low » qui indique une croissance de la puissance de 35 % soit une augmentation de la puissance cumulée portée à 120 gigawatts.

Ce rapport souligne aussi, et ce n'est pas nouveau, que le scénario duquel on se rapprochera dépendra fortement du cadre réglementaire – en particulier incitatif – mis en place localement.

Les données statistiques internationales indiquent également un déplacement de la consommation et de la production vers la Chine, le Japon et les USA. Après une augmentation très importante de la puissance installée jusqu'en 2011 en Europe, celle-ci connaît une croissance moins importante de la puissance cumulée totale. La Wallonie suit cette tendance générale du marché. Pour 2015, il est actuellement trop tôt pour considérer s'il y a une reprise ou non. Les données du premier trimestre 2015 fournies par mon administration correspondent à des commandes de la fin de l'année 2014.

Le scénario retenu pour la Wallonie qui est la décision du Gouvernement wallon en première lecture, dont je fais souvent état, se rapproche plutôt du scénario « Low » de la fédération européenne du solaire photovoltaïque. Mon administration et le facilitateur solaire photovoltaïque de la Wallonie, suivent les différentes évolutions du marché et sont en relation journalière avec le terrain.

Actuellement, il est important de souligner l'existence de deux freins au développement de la filière photovoltaïques : d'une part, la confiance des investisseurs, particuliers et entreprises et, d'autre part, les incertitudes liées à la situation économique, qui est celle de la crise.

Par ailleurs, la récente stabilisation du cadre réglementaire, et plus particulièrement le plan Quali watt, font ressentir des effets positifs sur la confiance des consommateurs.

Cette première étape était essentielle et sera suivie par la définition de nouvelles actions visant à créer un cadre qui puisse permettre le développement harmonieux de la filière solaire photovoltaïque tant pour l'atteinte de nos objectifs en matière de gaz à effet de serre, que sur le volet environnemental et économique.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Deux éléments intéressants, Monsieur le Ministre, par rapport à la situation wallonne et ce que l'on trouve dans Epia. Le premier c'est d'abord qu'il reste un potentiel pour le photovoltaïque et cela

n'est pas contestable et il reste un potentiel également en Europe.

Le deuxième c'est que ce potentiel ne peut être exploité que dans un cadre favorable et le pouvoir public joue un rôle déterminant en la matière. Vous avez vous-même cité l'élément de confiance qu'est la situation économique. La situation économique n'est pas bonne pour l'instant et elle n'est pas bonne non plus ailleurs et pourtant l'élément de confiance existe parfois également dans certains pays européens.

Avouons que ce n'est peut-être pas là qu'est le plus grand avenir du photovoltaïque, mais malgré tout, je pense que l'on ne peut pas, dans un mix, s'en passer.

J'espère que Quali watt apportera un regain de tension, si je puis dire. C'est peut-être trop tôt pour le dire aujourd'hui. On ne sent quand même pas vraiment une reprise, pas un rebond, plutôt une reprise comme vous le dites, mais cela il faudra l'analyser sur une échelle un peu plus longue que celle des quelques mois qui nous séparent de la décision qui a été prise.

(M. Crucke, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ÉTUDE DE LA CREG
CONCERNANT LA COMPÉTITIVITÉ
ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES EN
BELGIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'étude de la CREG concernant la compétitivité énergétique des entreprises en Belgique ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaite développer une question relative à la compétitivité énergétique des entreprises puisque PwC a réalisé une enquête comparative avec plusieurs pays, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France.

De manière générale, on a souvent le sentiment qu'en Belgique, l'énergie est particulièrement un obstacle pour les entreprises et d'ailleurs la FEBELIEC, l'association des gros consommateurs d'énergie, affirmait il y a peu que les différences de prix entre la Belgique et ses voisins s'élevaient entre 27 % et 73 %, ce qui est quand même colossal.

Ce qui est intéressant, c'est l'étude de PwC, parce que l'étude de PwC est beaucoup plus inclusive c'est-à-dire qu'elle intègre autre chose qu'uniquement les gros consommateurs.

Qu'entend-on par gros consommateurs ? C'est de 100 gigawattheures à 1 000 gigawattheures, donc on est vraiment sur des structures qui sont extrêmement consommatrices d'énergie.

Et ici, PwC, en ayant une approche plus globale considère que notre pays est « plutôt compétitif », notamment pour le gaz et les petits consommateurs d'électricité raccordés directement à Elia. C'est cela qui est intéressant, c'est de savoir qu'ils sont directement reliés à Elia et donc on intègre des petits consommateurs.

Cela peut être des PME, par exemple, un vendeur de vêtements du côté de Malmédy ou des entreprises de ce type-là.

Sur cet aspect, on arrive à distinguer deux caractères. Le premier, c'est que si l'entreprise est connectée au réseau local et qu'elle se situe en Wallonie, le coût de l'électricité est substantiellement plus élevé à cause des surcharges régionales permettant de financer quoi ? C'est justement tous les problèmes du photovoltaïque. On en a encore parlé ce matin avec les certificats verts. Le fait d'être relié au réseau, oui, en Région wallonne pour les entreprises, cela a un coût parce que sur la facture d'électricité via Elia, on retrouve le coût du photovoltaïque et vous ne pouvez pas nier l'augmentation importante de la facture.

Vous pouvez encore moins le nier, Monsieur le Ministre, que s'il n'y avait pas de soucis avec les certificats verts on n'aurait pas fait le système Ecetia. S'il n'y avait pas de soucis, il suffisait à continuer à l'impacter sur la facture électrique et vous ne vous seriez pas dit – et le fait que c'était à quelques mois des élections n'avait certainement aucun rapport – : « On va essayer de trouver un système – quand je dis vous, c'est le Gouvernement, pas vous personnellement, Monsieur le Ministre – un moyen d'arrêter cette surcharge sur la facture ».

Premier élément, si l'entreprise est reliée au réseau local, dans ce cas-là le coût est plus élevé. Par contre, pour le second profil analysé, celui où l'on a directement relié à Elia, là, le coût est plutôt faible.

Monsieur le Ministre, quelle est l'analyse que vous portez sur cette étude ? Mais surtout et c'est l'enjeu le plus important, quelles mesures comptez-vous mettre sur pied pour réduire le déficit de compétitivité des très gros consommateurs, parce que l'un des enjeux dans notre région c'est la réindustrialisation. Je crois que le rêve de certains d'avoir une économie uniquement basée sur le service et les loisirs doit être rangée au niveau des rêves, puisque l'on a crû, à un moment donné, que

l'économie européenne s'en sortirait comme cela et que la production se ferait dans d'autres pays. On se rend bien compte que si on n'a pas des travailleurs, si on n'a pas des ouvriers, il n'y a pas de tissu économique et donc ni les services, ni le loisir ne peuvent se développer. C'est pourquoi la réindustrialisation est importante.

Alors elle peut se faire via des PME mais elle doit se faire aussi via des plus grosses structures. Cet enjeu énergétique est véritablement un enjeu de compétitivité économique.

Enfin, dernier élément, Monsieur le Ministre, puisque c'est un aspect qui ne peut pas nous laisser indifférent, comment comptez-vous réduire, voire annuler cette différence entre les entreprises directement reliées à Elia et celles qui sont reliées au réseau local pour lesquels les coûts sont beaucoup plus importants, d'où, tout à l'heure, la réflexion que je souhaitais lancer avec vous de se dire : le soutien à l'investissement dans le renouvelable doit-il continuer à se faire exclusivement via les certificats verts. Je crois qu'il est important de poser la question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je remercie Monsieur le Député pour sa question.

Comme je vous l'annonçais il y a deux mois, vous me posiez la question quand l'étude Deloitte-Febeliec est sortie et je pense que c'est vous qui m'avez dit : « La catastrophe. La compétitivité de notre entreprise, le monde va s'écrouler ». Tous les mois on m'annonce que le ciel va me tomber sur la tête. Et je vous avais dit, et je vous demande de l'acter, qu'il était plus opportun d'attendre plus prudemment le rapport PwC CREG pour nuancer ce rapport Deloitte-Febeliec et se faire alors une idée impartiale de la situation concurrentielle de nos entreprises.

Je vous annonçais, et je vous le confirme maintenant, que la situation n'est pas aussi catastrophique que ce que montrait l'étude Deloitte, mais 'il faut néanmoins se mobiliser pour endiguer nos « faiblesses » wallonnes en matière d'électricité, faiblesses dont nous ne devons pas nous étonner vu qu'elles sont le résultat de nos politiques et décisions antérieures mais aussi parce que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, elles existent à l'identique pour les consommateurs, privés, résidentiels et les PME.

En ce qui concerne le vecteur gaz, par contre, et comme on s'y attendait, les résultats sont bons, c'est-à-dire que nos industries belges et wallonnes sont tout à fait compétitives au niveau européen. Cette situation devrait rester stable à moyen terme, sauf en cas de politique interventionniste accrue dans un des pays

comparés – et j'y serai attentif afin d'essayer de garder cet avantage concurrentiel.

Au niveau du vecteur électricité, les résultats sont nettement plus contrastés. Vous l'avez dit.

L'étude a pris comme hypothèse de travail de segmenter le monde industriel en trois groupes distincts.

Comme vous l'avez rappelé très justement, le segment E1 – petits industriels raccordés au réseau de transport local – est celui sur lequel la Wallonie est la moins compétitive. Effectivement, qui dit transport local dit OSP et donc on ne peut pas dire que c'est le photovoltaïque dans les OSP. Il y a les OSP sociales, les OSP d'éclairage public. Tout cela, c'est dans le tarif. C'est donc trop réducteur de dire : « Attention c'est dû à l'énergie verte ». Non l'énergie verte je pense que c'est 13 euros sur la facture. C'est un coût, mais il y a bien d'autres obligations de service public qui sont mises sur la facture. C'est la facture Elia, cherchez bien c'est 13 euros. N'empêche, on aurait pu l'éviter.

Je ne nie pas cet aspect des choses, mais il y a bien d'autres obligations de services publics.

J'espère que cette situation trouvera à s'améliorer, et ce à court terme. En effet, il apparaît que l'opération de portage des CV menée par Solar Chest s'est conclue de manière très positive. Cette opération de portage nous permettra en sus de déclencher les mécanismes d'exonération de la surcharge Elia, notamment des entreprises du segment E1 en accord de branche ou dont le code NACE est repris dans la liste arrêtée. Cela devrait les aider significativement.

Si nous analysons les différences entre pays au niveau des trois composantes habituelles que sont le prix de la commodité, le prix du transport et le prix des taxes, prélèvements et autres charges, il apparaît clairement que nous nous situons dans la moyenne européenne pour les deux premières composantes, notre point faible étant le niveau des taxes et prélèvements divers.

Notons également qu'au niveau de la commodité, la Belgique paie l'étroitesse de son marché de gros par rapport à l'Allemagne et à la France, principalement pour les niveaux de consommation E3, qui bénéficient de généreuses aides directes pour le transport ou les taxes.

Une constante se dégage d'ailleurs dans la majorité des pays analysés : plus vous consommez, plus vous bénéficiez d'allègements divers. Le poids de ces allègements est généralement à charge des autres consommateurs. Il faut bien s'en rendre compte. C'est un débat délicat et surtout un équilibre à trouver.

Parmi les pistes de solutions, on peut évoquer l'augmentation des synergies entre les vecteurs gaz et électricité afin par exemple d'inciter les gros

consommateurs industriels à investir dans des centrales de cogénération qui consomment du gaz bon marché pour produire leur propre électricité.

Bref, je pense qu'il y a différentes pistes et que c'est un débat qui est loin d'être simple, qui est loin d'être clos et où les comparaisons sont malaisées. C'est pourquoi j'ai demandé à mon cabinet de prendre à bras le corps cette problématique, en partenariat très étroit avec mon collègue, M. Marcourt, le Ministre de l'Économie, en commençant par affiner une approche sectorielle, afin de mieux cibler les actions correctrices qu'il faudrait mener dans l'avenir.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je ne crois pas qu'il faille s'enorgueillir de dire, il y a une étude PwC qui donne des résultats différents de Deloitte. Non, l'étude porte sur des choses différentes. Alors, bien évidemment vous avez des résultats différents, mais PwC confirme totalement l'étude Deloitte sur la partie qu'étudiait Deloitte, c'est-à-dire les gros consommateurs d'énergie. Donc, il n'y a pas de quoi dire : « Regardez j'ai été un visionnaire et en plus je suis satisfait ». PwC dit juste que les conclusions que vous tirez sur...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Faites attention, vous avez dit que le ciel allait vous tomber sur la tête – je ne voudrais pas.

Vous nous indiquez que l'étude PwC dit autre chose. Elle ne dit pas autre chose. Elle confirme la même chose et la seule chose que l'on peut en conclure c'est de dire : « Non, l'étude Deloitte ne peut pas être généralisée à tous les consommateurs ». C'est un aspect important.

Deuxième élément, nier le rôle du photovoltaïque, 13 euros du mégawattheure, ce n'est pas rien et quand on regarde tous ces très gros consommateurs, je le rappelle on parlait de 100 gigawattheures à 1 000 gigawattheures...

Quand on regarde sur ces très gros consommateurs – je le rappelle : on parlait de 100 gigawattheures à 1 000 gigawattheures, vous multipliez cela avec les 13 euros – je peux vous dire qu'il y a quand même une incidence qui est importante.

Enfin, troisième aspect. Si même on ajoutait d'autres éléments, ce sont souvent des taxes. Mais quand vous regardez votre facture d'électricité, le coût réel de l'électricité, les gens pensent quand ils paient la facture que cela va directement à des opérateurs dont je ne citerai pas le nom, qui n'ont pas besoin de moi pour être connus, mais quand vous regardez vraiment le détail de votre facture, il y a très peu de cet argent qui retourne à celui qui est producteur de l'électricité. En tout cas, il n'y pas la moitié de ce montant qui lui retourne dans sa poche. À un moment donné, c'est véritablement un

enjeu de développement économique en la matière.

Vous n'avez pas abordé quand même un élément fondamental qui est celui des certificats verts. Vous me dites : « Les comparaisons sont mal aisées », peut-être, mais à partir du moment où les entreprises considèrent et que des associations professionnelles disent : « L'énergie est plus chère en Belgique qu'ailleurs », le choix des entreprises se fera sur la base de ce critère.

C'est d'autant plus un enjeu que la Wallonie a énormément d'atouts pour certains types d'industries ou en tout cas d'activités économiques. Je pense par exemple aux datas centers, on le sait, il y a par exemple Google qui en a sur notre territoire, d'autres sont intéressés à l'heure actuelle. Pourquoi sont-ils intéressés ? Il y a pas mal d'eau chez nous, on a besoin de refroidissement et donc ils ont besoin d'avoir accès à l'eau, les terrains sont bon marché et par ailleurs, notre législation leur est plutôt intéressante puisqu'elle est très peu intrusive, elle est très protectrice de la vie privée, ce qui n'est pas le cas dans d'autres États où on fait peser la charge, par exemple, sur ces opérateurs. L'aspect énergétique est aussi un argument.

J'ai pris cet exemple-là, mais on pourrait en citer d'autres. Il y a véritablement un enjeu de développement économique, c'est pourquoi il serait intéressant aussi de vous concerter, mais je ne doute pas que vous le faites, avec votre collègue Marcourt sur cette question.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE
LA GÉOTHERMIE EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le développement de la géothermie en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la géothermie, on en parle souvent et vous êtes souvent interrogé, mais j'aimerais qu'on fasse vraiment un point stratégique sur cette question. Souvent, on dit : « La géothermie, c'est formidable », c'est vrai que sur le plan intellectuel, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est intéressant. Si on arrive à rendre opérationnel ce concept, cela peut être un atout colossal. Pour le moment, dans le caractère opérationnel, on ne peut pas dire que c'est totalement réalisé, loin de là. Il y a eu des fonds FEDER qui ont été attribués, ce qui justifie le fait de cette question.

Je ne vais pas entrer dans le détail, vous connaissez

la géothermie. On a une température qui part à 10 degrés à la surface, ensuite on gagne environ 30 degrés par kilomètre. Il y a deux types de géothermies, pour le dire simplement. Il y a une géothermie relativement en surface qui servirait à chauffer surtout puisqu'on considère que si on gagne 30 degrés par kilomètre, il faut descendre de 500 mètres et vous avez déjà 25 degrés. Si vous considérez les 10 degrés de départ, vous voyez que sur cette base-là, on peut assez rapidement chauffer des structures. D'ailleurs, il y a un système de chauffage urbain de la Ville de Saint-Ghislain qui existe depuis les années 70 après le choc pétrolier et qui se base sur cette technologie. Donc c'est connu, c'est maîtrisé.

Problème de cette technologie, il faut avoir un réseau pour porter cette énergie, premier aspect. Deuxième aspect, les scientifiques ne savent pas non plus – je prends par exemple ma région qui est l'une des deux régions importantes en matière de géothermie ; il y a Liège et le bassin monto-borain – la difficulté c'est que par exemple dans ma région, on dit plus de huit puits, on ne sait pas ce qui se peut passer. La nappe aura-t-elle le temps de se régénérer pour garder les mêmes vertus de l'eau ? Il y a quand même un enjeu, il y a en tout cas une limite.

Il y a une autre forme de géothermie, c'est la géothermie de grande profondeur. Celle-là a plutôt vocation à produire de l'électricité. Plusieurs atouts. Premier élément, pas besoin de réseau puisque l'électricité alors est produite via une turbine tout de suite et est reliée au réseau électrique. Deuxième atout très intéressant, c'est que l'eau reste en sous-sol. Il n'y a plus aucun risque de se dire comment la nappe pourrait-elle réagir, est-ce que l'eau gardera ses capacités.

C'est véritablement un atout pour notre Région puisque c'est une source d'énergie, c'est en plus une source d'énergie qui n'est pas du tout dépendante des conditions climatiques comme peut l'être le photovoltaïque ou l'éolien. Là, on est sûr qu'on pourra à chaque fois avoir cette source d'énergie disponible.

En ce qui concerne les fonds FEDER, pour le moment le Gouvernement n'a pas choisi entre une des deux technologies puisqu'il y a un subside de 3 millions d'euros en ce qui concerne le chauffage urbain collectif par un réseau – c'est un subside FEDER, c'est aussi dans la région de Mons. Ce projet, pour le moment, force est de constater qu'encore une fois s'il est intéressant, on n'est pas dans la critique, mais il faut aussi faire des constats objectifs et pas se dire que tout est formidable. Le problème de ce schéma, c'est que l'eau qui en sort est à 70 degrés. Au début, on s'est dit on va faire un zoning industriel entre Mons et Saint-Ghislain avec cela. Pas de chance, il n'y a pas d'entreprise qui vient s'installer parce que les nouveaux bâtiments sont passifs donc ils n'ont pas besoin d'eau à 70 degrés pour se chauffer. À un moment donné, on s'est dit on va rediriger cela vers l'hôpital Ambroise Paré. Le problème, c'est que les

hôpitaux ont besoin d'eau à 90 degrés donc il faudra quand même une chauffe supplémentaire. Vous allez me dire c'est déjà cela de pris, mais c'est apparemment la stratégie que l'on évoquerait. Il faut encore gagner ce gap de 20 degrés. On pourrait avoir un type d'entreprise intéressé, ce sont les entreprises qui ont besoin d'eau chaude à 70 degrés dans leur process. Ils pourraient être intéressés, mais pourquoi pas ? Force est de constater que pour le moment, ce n'est quand même pas le cas.

Première interrogation, n'a-t-on pas un peu mis la charrue avant les bœufs ? À un moment donné, ne s'est-on pas dit on se lance là-dedans – je pose juste la question, je ne dis pas il faut exploiter la géothermie on est d'accord là-dessus – maintenant sous quelle forme et selon quelles modalités, il reste encore des questions à trancher. L'avantage de cette géothermie en surface, c'est que les investissements sont moins élevés, mais la rentabilité prend beaucoup plus de temps par rapport à l'autre formule – celle-là j'y viens – il y a un subside wallon de 600 000 euros qui a été attribué dans le cadre d'un projet accordé à la société ? (07:10) afin de produire de l'électricité. Là, 600 000 euros alors que j'insiste quand même les investissements en matière de production électrique via la géothermie sont beaucoup plus importants.

Monsieur le Ministre, je crois que maintenant on est sur cette technologie au moment des choix et de l'opérationnel. C'est-à-dire que et la vraie difficulté on la retrouve c'est que cette énergie doit trouver un exutoire. Pour le moment l'exutoire en tout cas dans les projets montois, peut-être que vous m'en direz plus sur les projets liégeois mais je ne croise pas que cela soit fort différent, l'exutoire c'est maintenant qu'il faut le trouver, c'est maintenant qu'il faut montrer que cette technologie peut être intéressante ou du moins c'est maintenant qu'il faut lui donner un cap, une direction.

Par rapport à cela, quel est votre niveau de réflexion par rapport à ces projets qui ont été montés, pour lesquels il y a une subvention FEDER ? Cela veut dire qu'il y a eu une analyse par la task force qui a fait un choix. Si on regarde par rapport aux montants on l'impression qu'ils ont privilégié l'aspect chaleur plutôt que production électrique puisque 3 millions d'un côté, 600 000 euros de l'autre. On a l'impression qu'en tout cas il y a un focus, une priorité qui a été mise sur cet aspect. Est-ce que vous partagez ce point de vue ou est-ce que simplement c'est l'état d'avancement des projets qui justifie que les montants qui sont indiqués ne sont pas les mêmes ? Premier élément.

Deuxième élément, le Gouvernement wallon a commandé en juillet 2011 trois études concernant la géothermie. La première étude, c'était sur le réel potentiel wallon en matière de géothermie. La deuxième étude, c'est la mise en évidence des obstacles justement pour le développement de cette technologie. Enfin, c'était la mise en place d'un cadre financier incitatif.

Monsieur le Ministre, les deux premières études ont été finalisées, vous nous l'avez indiqué en début d'année. Sur la base de ces études, les choix ont-ils été opérés dans le cadre FEDER ? Parce que cela c'est important alors que vous nous fassiez part des éléments de cette étude, de ces deux études qui ont influencé vos choix dans le cadre des fonds FEDER. Enfin, où en est-on pour la troisième étude ? C'est cela l'aspect, c'est de dire comment on fait pour financer, pour industrialiser, pour opérationnaliser cette technologie. Nous aurons besoin de cet aspect.

Enfin, dernier aspect, c'est l'étude Cap Gemini qui risque certainement en matière d'énergie d'être notre fil rouge en tout cas pendant un moment. D'après l'étude Cap Gemini, la géothermie devrait produire à l'horizon 2020 22 gigawattheures d'énergie thermique contre 14 à l'heure actuelle.

À l'horizon 2030, la filière devrait produire 192 gigawattheures de thermique et 40 gigawattheures de production électrique. Vous voyez 2030, ce sont des projets à plus long terme puisque, pour le moment, nous ne sommes nulle part. Il n'y a aucun watt, même pas de giga, ni de méga, il n'y a rien qui est produit en matière électrique.

Monsieur le Ministre, comment comptez-vous arriver à cet objectif ambitieux, fixé par Capgemini ? Sur base, à la fois, des études que vous avez commandées et, à la fois, de l'étude Capgemini, vous êtes certainement, à l'heure actuelle, en mesure de nous faire part de votre stratégie précise en matière de géothermie qui doit quitter le monde des idées pour entrer directement dans le monde du réel.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je remercie, M. le Député, pour sa question. Il s'agit plus d'une conférence qu'une question, mais je vais quand même essayer d'y répondre !

En effet, en sa séance du 14 juillet 2011, le Gouvernement Wallon a approuvé et validé le cadre, intitulé « Étapes vers un cadre incitatif adapté au développement de la géothermie profonde en Wallonie ».

Ce cadre vise à la mise en place de trois projets pilotes et à la réalisation de différentes étapes dont les plus importants sont au nombre de deux : la mise en place d'un cadre législatif adapté et la mise en place d'un cadre incitatif financier adapté.

Les conclusions des deux projets pilotes : il y a, tout d'abord, celui attribué à l'intercommunale IDEA pour la géothermie profonde basse énergie exploitant le potentiel montois en vue d'un usage pour le chauffage urbain collectif par réseau de chaleur (3 millions

d'euros). Il a été abandonné par l'IDEA.

Récemment, l'IDEA a introduit un nouveau projet à la Porte de Nimy qui est en cours d'analyse par l'administration et par l'ensemble des experts sur la faisabilité de ce déplacement.

Le deuxième projet, c'est celui de la société Earthsolution pour la géothermie profonde moyenne énergie aux fins de production d'électricité, éventuellement couplé à une exploitation de la chaleur distribuée via un réseau de chaleur – 600 000 euros – qui est en attente de subsides pour entamer la phase deux relative au forage.

De même, le projet relatif au développement du cadre incitatif adapté à la géothermie profonde en Wallonie est en cours de finalisation et nous ne disposons pas encore des derniers résultats.

En ce qui concerne l'étude Capgemini, celle-ci avait pour objectif d'adapter la politique wallonne existante en matière de production d'énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2030 afin de poursuivre le développement des énergies renouvelables à un rythme et à un coût sociétal supportables et maîtrisés.

Les objectifs relatifs à la géothermie profonde chaleur sont basés sur les chiffres de l'exploitation montoise existante. Par ailleurs, pour la géothermie profonde électricité, n'ayant pas encore ce type d'exploitation en Wallonie, l'étude s'est basée sur les expériences de nos voisins français et allemands.

Au vu des objectifs que s'est fixée la Wallonie, le développement de la géothermie profonde constituera l'enjeu majeur pour le développement des énergies renouvelables dans les années futures. Un plan stratégique en collaboration avec les partenaires privés devra être mis en place à l'horizon 2030.

Voilà les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai presque l'impression que vous avez paraphrasé ma question : vous avez fait un état des lieux. Je ne vous ai pas demandé de faire un état des lieux, je l'avais déjà. Il suffit que je lise le journal, que je lise les projets FEDER, que je pose l'une ou l'autre question au conseil d'administration de l'IDR. Je vous ai demandé une stratégie. Votre stratégie est de ne pas choisir, de ne pas axer. À la rigueur, vous auriez même pu me dire que vous gardez les deux technologies sur la table parce que vous avez des objectifs bien précis pour chacune d'elle.

Je vous donne un simple exemple, sans être scientifique, même pas député, rien du tout, juste en tant que citoyen. Vous êtes citoyen et on vous dit que la géothermie est la huitième merveille du monde. Ensuite,

vous voyez que l'IDEA abandonne son projet et le remet du côté des portes de Nimy - c'est comme cela que le lieu s'appelle à Mons - pour être un peu plus près de l'hôpital. Mais, finalement, l'hôpital, ce n'est plus sûr non plus. Vous vous posez quand même des questions de savoir si cela vaut le coup.

Je pense que c'est vraiment dommage d'en arriver à cela parce que c'est une technologie qui peut être porteuse. Je vais tout vous dire jusqu'au bout : ce qui me surprend, c'est que l'IDEA rentre des projets pour de la géothermie en surface et, quand vous parlez aux ingénieurs de l'IDEA, ils vous disent eux-mêmes que la solution résiderait certainement dans de la géothermie en profondeur. Même si l'investissement est plus lourd au départ, la rentabilité est beaucoup plus rapide et ils considèrent qu'il y a moins de limites et que cela serait plus porteur compte tenu de la situation énergétique actuelle. Ce n'est pas moi qui ai inventé cela. À un moment donné, vous devez aussi - et vous le faites certainement - consulter des experts, aller voir des gens et ces gens vous disent cela.

Ensuite, politiquement, que voyez-vous ? Que sur une fiche FEDER, d'un côté, on parle de 3 millions, de l'autre, on parle de 600 000. Quand je pose la question à M. le Ministre de savoir quelle est sa stratégie en la matière, vous paraphraseriez totalement ma question. D'habitude, je ne pose pas des questions aussi longues, mais j'ai justement tout dit sur l'aspect « pratique-constats » pour éviter que vous rentriez là-dedans afin de pouvoir avancer sur l'aspect stratégique. À ce niveau, je n'ai rien eu. Vous allez dire que je radote, mais il faudra revenir sur cet aspect. Je crois vraiment que c'est un dossier extrêmement important qu'il ne faut pas rater.

Pour le moment, le manque de leadership sur la question est véritablement un problème politique qui empêchera une belle technologie de se développer et pour laquelle la Région wallonne a des atouts importants.

(M. Bouchez, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA CONCERTATION AVEC
LES OPÉRATEURS DU SECTEUR DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la concertation avec les opérateurs du secteur des télécommunications ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je vous pose la question par principe puisque vous avez évoqué, dans le cadre du débat de la matinée - à savoir dans le cadre de l'ajustement budgétaire - le dossier qui suit une décision du 11 juin 2015 qui vous a mandaté, ainsi que M. le Ministre Marcourt - ceci n'est pas étonnant puisque l'on est dans le cadre du plan numérique - pour entamer une concertation avec les opérateurs.

Je voudrais, à ce stade, savoir où en est cette concertation ? Quels sont les opérateurs qui ont été rencontrés ? Est-ce qu'un calendrier a été défini ? Connaissez-vous les revendications des opérateurs ?

L'objectif est d'avoir une solution budgétairement neutre pour travailler dans un cadre budgétairement neutre, via notification du Gouvernement. Comment concilier cette taxation, à l'égard des opérateurs, telle que vous l'aviez imaginée, pour autant qu'elle se maintienne avec les objectifs identifiés par la directive 20.14.61 de l'Union européenne ? Un accord vous semble-t-il probable ou/et proche ?

M. le Président. - Même si la question fut posée pour la forme, la réponse sera amenée pour la même forme.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je ne vais pas répondre aux questions - puisqu'il n'y a pas de question là-dessus - que je qualifierais de « technique-numérique » et qui dépendent essentiellement de mon collègue, M. le Ministre Marcourt.

Par rapport aux opérateurs du secteur des télécommunications, des rencontres doivent être programmées. Je signale quand même que je les ai rencontrés à de nombreuses reprises, mais il est vrai que, depuis la mise en place de ce nouveau Gouvernement, je n'ai pas eu l'occasion de le faire. J'espère qu'une réunion pourra encore avoir lieu dans le courant de ce mois de juillet.

On le sait, les opérateurs de mobilophonie ne sont pas uniquement les propriétaires de pylônes. En effet, différents opérateurs utilisent les infrastructures des trois opérateurs historiques.

Aussi, une réflexion doit être menée afin de répartir les taxes éventuelles sur l'ensemble des opérateurs de mobilophonie et non uniquement sur les propriétaires des pylônes GSM. Mais, vous l'avez dit, cela sera dans un cadre budgétairement neutre.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je ne m'attendais pas à une autre réponse vu ce qui avait été dit ce matin. Nous reviendrons là-dessus, si pas au mois de juillet puisqu'il

y a quelques jours de congé, au mois de septembre.

(M. Crucke, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'UTILISATION DES
COMPTEURS BIHORAIRE POUR ÉVITER LE
BLACK-OUT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'utilisation des compteurs bihoraires pour éviter le black-out ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. FURLAN, MINISTRE DES
POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU
LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR
« L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE
BIOMÉTHANISATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'installation d'une unité de biométhanisation ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'OPÉRATION ECOLE
ZÉRO WATT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'opération Ecole Zéro Watt ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ÉVOLUTION DU PLAN
AIR-CLIMAT-ÉNERGIE »**

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE SUR, « LE PLAN AIR-CLIMAT-
ÉNERGIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Bouchez, sur « l'évolution du plan Air-Climat-Énergie » ;
- de M. Henry, sur « le plan Air-Climat-Énergie ».

La question de M. Henry est retirée.

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique générale contient le projet d'un plan Air-Climat-Énergie à l'horizon 2022. C'est un plan qui doit s'étaler jusqu'en 2022 et dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air, ainsi que de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De nombreux secteurs sont concernés par ce plan. Ces différents secteurs s'interrogent de savoir si à un moment ce plan va engendrer des modifications au niveau de leur processus de production.

Je crois qu'il est important, en économie, de travailler avec les acteurs. Regardez la taxe pylône, on vous avait dit, il faut concerter, finalement, on ne l'a pas fait. Maintenant, nous avons un recours. Vous n'avez pas été convainquant si je puis me permettre. C'est important d'avoir les liens avec les acteurs économiques.

La question est simple. Quelles sont les dernières évolutions de ce Plan ? Il y a une première enquête publique menée par l'Agence wallonne de l'air et du climat, l'AWAC. Celle-ci a mené cette première enquête publique. La question est très simple. Avez-vous des propositions concrètes qui ont été formulées auprès du Gouvernement et pour lesquelles vous pourriez peut-être déjà vous engager ?

La date du 15 juin avait été évoquée par cette Commission où nous aurions eu des esquisses de résultats. Je pense qu'à l'heure actuelle, vous devriez avoir ces éléments.

Dernier aspect, de quelle manière liez-vous la politique de prime ? Là vous avez déjà pris des décisions. Ce plan Air-Climat-Énergie, de quelle manière ces deux volets de la politique peuvent-ils se renforcer mutuellement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, de concert avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat et le cabinet du Ministre Carlo Di Antonio, nous travaillons à l'actualisation des mesures du projet de PACE, le Plan Air-climat-énergie. Au mois de juin, un groupe de travail spécifique s'est réuni afin de faire le point sur les divers résultats de l'enquête publique et pour établir les lignes directrices à suivre pour la finalisation de ce plan.

Au cours de cet exercice, nous pouvons dire que les principaux résultats de l'enquête publique seront bien pris en compte dans l'élaboration du nouveau projet de plan.

De même, les nouvelles politiques menées par le Gouvernement wallon dans le cadre d'un DPR et plus spécifiquement du plan Marshall 4.0. seront également intégrées au plan de manière à rendre ce plan le plus à jour possible au regard des évolutions des politiques wallonnes concernées.

À la rentrée prochaine, ce groupe de travail se réunira à nouveau pour poursuivre ce travail compliqué. Travail qui sera réalisé en concertation avec les secteurs qui seront invités à des groupes de travail thématiques.

Par ailleurs, en application de l'article 17 du décret climat, l'AWAC nous fournira un rapport de suivi des mesures du plan Air-Climat-Énergie.

L'intégration de l'énergie à ce plan permet une plus grande lisibilité pour les citoyens et permet également et surtout de répondre aux préoccupations européennes du paquet énergie-climat à l'horizon 2020 avec un plan qui comprendra toutes les mesures, ce qui peut faciliter les divers rapports européens ou internationaux. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends bien. Il faudra attendre encore quelques mois avant d'avoir ces propositions. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que, plutôt que de les acter et de les compiler les unes aux autres, il serait important que le Gouvernement puisse aussi concerter avec les acteurs. Il y a cette enquête publique, c'est un élément.

Mais l'enquête publique ne peut pas se substituer à la négociation politique. Ici, nous sommes dans la reprise de doléance, après, sur cette base, les différents membres de cette Commission vont essayer de trouver un équilibre. Il y a toujours le rôle politique qui doit intervenir. Cela veut dire que, dès qu'on a les mesures, il y a une deuxième phase qui doit se lancer.

Là je vous dirais que nous ne sommes pas en retard,

mais nous ne sommes pas en avance. Si on veut que le plan produise réellement des effets, il faudra... puisque nous sommes certains que le ciel ne nous tombera pas sur la tête, vous pouvez vous projeter pleinement dans ce plan Air-climat-Énergie. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ÉVALUATION DES PLANS
DE GESTION DU CRAC »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'évaluation des plans de gestion du CRAC ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, le CRAC c'est toute une histoire. Chaque municipaliste connaît le CRAC, en tout cas, ceux dont les communes sont sous plan de gestion. Il y a 32 communes wallonnes qui sont sous un plan de gestion négocié avec le CRAC.

Il y a toute une série de mesures, je ne vais pas vous expliquer ce qu'est le CRAC, vous le connaissez parfaitement. Ces communes doivent se conformer aux recommandations du CRAC. Il y a quand même un aspect, par rapport à cette politique d'aide, c'est que l'on peut avoir le sentiment que les préconisations du CRAC sont parfois désuètes ou, en tout cas, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Nous avons parfois des recommandations qui concernent 50 centimes de prix de piscine. Nous avons des recommandations sur 3 ou 4 000 euros. C'est toujours important quand c'est de l'argent public. Dès que l'on peut mieux gérer, il faut le faire, quelle que soit la hauteur du montant.

Quand vous vous retrouvez face à des communes – je n'en citerai aucune, ne serait-ce que les cinq premières villes de Wallonie – elles ont toutes un endettement qui se chiffre en million. Nous ne sommes pas au 50 centimes du prix de la piscine. Parfois, on a le sentiment que le CRAC n'a pas toujours la possibilité de vraiment envisager les choses sous l'angle de la hauteur de l'enjeu. Cela n'aide pas toujours dans l'efficacité du travail.

Par contre, ce qui semble certain, c'est que le recours au CRAC va devenir de plus en plus important. De plus en plus de communes rencontrent des difficultés. Le travail d'aide – encore dernièrement dans mon arrondissement, il y a une commune socialiste que vous connaissez qui est la commune de Quévy qui vient de

rentrer dernièrement sous plan de gestion, au bord de la faillite, catastrophe. Il y en a d'autres. Potentiellement, on se retrouve avec un risque à tout le moins d'avoir des communes qui vont se retrouver sous plan de gestion. Cela va augmenter la charge de travail du CRAC.

Sur cet aspect, Monsieur le Ministre, premier élément, pouvez-vous nous indiquer des éléments qui nous permettraient de nous dire s'il y a un recours accru au CRAC, si oui dans quelle mesure vous allez pouvoir renforcer le CRAC ? Ce n'est pas le cas pour le moment. Actuellement, il y a une série de personnes du CRAC qui sont détachées dans des cabinets. Ce n'est pas le meilleur moyen de les renforcer. Quand ils sont au cabinet, ils ne sont plus au niveau du CRAC.

Deuxième élément, pouvez-vous nous exposer les éléments récents de la politique d'aide du CRAC ? Il y a quand même un enjeu. Il y a une lecture extrêmement budgétaire. On le sait. Beaucoup de communes sont en discussion avec le CRAC, par exemple, sur ce que vous autorisez, ces fameux bonis cumulés, les bonis d'exercices antérieurs que l'on peut placer comme une recette au niveau des budgets.

Le CRAC ne veut pas. Il a une vision extrêmement budgétaire, l'aspect au plus près de la réalité. Ce qui veut aussi dire que la réalité est une réalité théorique. Quand on a besoin de marge financière, c'est aussi intéressant de pouvoir les retrouver dans son budget pour faire des modifications budgétaires.

Sous cet angle-là, sur la philosophie du travail mené par le CRAC, Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'il faille lui donner une autre orientation maintenant, ou en tout cas, réfléchir à ce qu'il pourrait se passer dans le futur avec de plus en plus de communes en difficultés, donc une charge de travail accrue pour cet organisme. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, votre question porte sur l'évaluation des plans de gestion du CRAC. Je pense qu'il faudrait dire que le CRAC ne connaît pas de plan de gestion. Vous faites allusion aux plans de gestion des villes et communes pour lequel le CRAC apporte une aide complémentaire, à la fois pour aider les communes et à la fois l'oeil de la Région.

Dans votre question, vous me dites deux choses. Vous me dites « mon expérience personnelle », que vous relayez comme étant l'expérience de pas mal d'élus locaux, sincèrement ce n'est pas une critique. Mais vous dites : le CRAC, quand on l'appelle, il ne nous donne que des solutions à deux sous dix balles, puisqu'il vous fait augmenter le coût des piscines. Bref, on a l'impression que le centre régional d'aide aux communes

ne propose pas de réelles solutions qui viennent en aide aux communes.

Par ailleurs, vous me dites que, comme c'est le Centre régional d'aide aux communes, il va être de plus en plus sollicité pour des aides. Soit, il aide correctement les communes et il va être sollicité. Soit, il n'apporte pas de solutions aux communes, auquel cas sa charge de travail ne risque pas d'augmenter.

Je pense qu'il est clair que le CRAC est et sera de plus en plus sollicité parce qu'il répond dans sa mission qui est à la fois sa mission de base, de suivi des plans de gestion suite à des octrois d'aide régionale et exceptionnelle. Pour avoir l'aide du CRAC, il faut bénéficier, comme votre commune a été privilégiée par rapport à d'autres. Cela veut dire qu'elle a reçu des aides du CRAC, il faut bénéficier comme votre commune a été privilégiée par rapport à d'autres, c'est-à-dire qu'elle a reçu des aides exceptionnelles ou qu'elle ait sollicité sans aides exceptionnelles des études-conseils. Il est vrai que la compétence du CRAC doit être reconnue au-delà des solutions à deux francs six sous puisque, de plus en plus, on me sollicite pour des études-conseils en la matière.

Les effectifs actuellement en place au CRAC ainsi que sa capacité budgétaire devraient permettre de couvrir ces besoins accrus. La directrice générale du CRAC est venue, il y a quelque temps, ici, le dire en commission.

On a abordé largement le bilan du CRAC tout à l'heure en débat budgétaire, ce n'est pas la première fois. M. Crucke, je ne vais pas encore venir sur l'ensemble des événements.

Quant au bilan de la politique d'aide menée au travers du CRAC, vous avez entendu sa directrice générale très récemment qui vous a dit notamment que sur 56 communes (et non 32 comme vous l'indiquez) actuellement sous plan de gestion, 53 sont à l'équilibre à l'horizon 2015, je vais dire qu'ils ont dû apporter quelques solutions et que 44, le seront toutes choses restant égales, à l'horizon 2020. En tous les cas, on le pense. En outre, très prochainement, vous pourrez, au travers du rapport d'activité du CRAC, prendre connaissance du détail du bilan de l'exécution de ses missions pour 2012 et 2013. Ces rapports d'activité sont maintenant déposés et doivent être débattus, ici, au Parlement. Vous n'avez pas terminé, parce que dans votre question que j'ai reçue par écrit, sur laquelle j'ai essayé de répondre, vous me demandiez quelles étaient les informations quant au tableau d'investissements du CRAC. Je pense que je les ai fournis tout à l'heure. Bien que la question me laisse perplexe. Le CRAC n'a pas de tableau d'investissements. Le CRAC n'investit pas. En réalité, il aide, il vient en soutien au financement aux communes.

Pour le reste, les annexes au débat budgétaire

contiennent les réponses à beaucoup de vos questions. Je conviens qu'à l'époque du dépôt de la question, vous ne pouviez pas savoir les documents que j'allais pouvoir déposer, lors du débat.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le ministre, il prouve quand même que l'on peut faire tout dire au chiffre. Il dit que le CRAC cela marche super bien, désolé pour l'erreur, sur 56 communes sous plan de gestion, il y en a 54, ou 53 qui sont à l'équilibre. C'est que le CRAC cela fonctionne. Il fallait aller jusqu'au bout de votre raisonnement. Expliquer comment ces communes sont à l'équilibre.

Elles le sont, d'ailleurs, par des moyens que le CRAC désapprouve. D'ailleurs, vous avez très souvent, ne me dites pas l'inverse, je crois qu'il y a quelques communes en Wallonie, à l'heure actuelle, qui ont quelques sueurs froides par rapport à leur plan de gestion. En effet, l'avis du CRAC est sans cesse négatif. Puis cela remonte chez vous. Là dans votre grande mansuétude, dans votre intelligence, dans votre sens pratique, vous vous dites, mais oui, mais bon. J'entends bien le CRAC, ils font une belle théorie, je suis ministre des pouvoirs locaux, je ne peux pas rejeter les budgets et les plans de gestion de toutes les communes parce que cela ne remplirait pas la *doxa* budgétaire telle que vue par le CRAC.

Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, il ne faut pas maintenant, demain, dire, le CRAC cela ne sert à rien. Ce n'est pas vrai ! La vérité est au milieu. Je crois vraiment que le CRAC a une utilité.

Les visites régulières du CRAC peuvent aussi être des moyens de régulation, d'autorégulation de la part d'une série d'élus. Je n'emploierai pas le mot pression, mais vous l'avez employé. D'un autre côté, soyons quand même un peu sérieux, l'on se rend compte que pour le moment les avis rendus sont sans cesse négatifs, l'on passe au-dessus, et donc de façon générale, cela instaure un climat un petit peu particulier en ce qui concerne ces différentes communes.

Vous avez parlé de 56, mais heureusement, on me le produit. J'ai bien les 32 communes wallonnes sous plan de gestion. C'est certainement *La Libre* qui se trompe. On a une carte avec le nom des 32 communes. Je ne sais pas d'où viennent les 20 autres, peut-être qu'elles sont plus récentes. Ici, je pourrais vous donner par ordre alphabétique l'ensemble des communes. Mais donc il y a une différence de chiffre. Le chiffre n'était pas mauvais, cela me permet de cette manière de soulager pour la soirée mon collaborateur qui aurait pu craindre de faire une erreur. Il n'en a pas fait une. Monsieur le ministre, soit vos chiffres qui ne sont pas exacts, cela je ne peux pas croire, ce n'est pas possible ! Mais par contre, alors ceux de *La Libre*. Comme quoi tout est possible. Même que le ciel puisse un jour vous tomber

sur la tête, je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ANALYSE DE BELFIUS
CONCERNANT LES POUVOIRS LOCAUX DANS
LE CADRE DU PACTE DE STABILITÉ
BUDGÉTAIRE ET DES NORMES SEC »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Poulin à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'analyse de Belfius concernant les pouvoirs locaux dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire et des normes SEC ».

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, les pouvoirs locaux belges ont été intégrés dans la stratégie d'assainissement des finances publiques. Ils sont aussi soumis aux normes comptables dites SEC 2010.

Selon l'analyse de Belfius concernant « les pouvoirs locaux dans le cadre du pacte de stabilité budgétaire et des normes SEC » - mai 2015 - une des conséquences macroéconomiques déjà perceptibles pour les pouvoirs locaux consiste en une réduction des investissements publics locaux. L'étude rappelle que ces investissements constituent traditionnellement une part prépondérante des investissements publics dans notre pays.

Vous l'avez souligné lors d'une précédente question orale en commission, le 19 mai 2015 : les investissements publics constituent un moteur important de la croissance et de l'emploi. Vous avez, à cette occasion, exposé votre point de vue, que je partage, sur la manière de sortir de la crise : l'austérité imposée par le Gouvernement fédéral et l'Europe, est une manière longue, injuste, et la moins démocratique pour sortir d'une crise.

L'analyse de Belfius propose des pistes de réflexion pour préserver une capacité d'investissement et minimiser l'impact sur les normes budgétaires. Outre la révision des critères budgétaires européens, Belfius propose des solutions financières « neutres » en termes SEC, par exemple, le leasing opérationnel, les contrats de concession, certaines formes de Partenariat Public Privé - PPP - mais aussi le recours aux régies communales autonomes, associations de CPAS ou intercommunales qui pourraient, selon certaines conditions, être en dehors du périmètre de consolidation du secteur public.

Ces approches impliquent un dessaisissement dans la gestion de la part de l'administration publique.

Tout d'abord, partagez-vous l'analyse de Belfius ?

Plus particulièrement, quelle est votre analyse à propos de ces pistes de réflexion ?

Y voyez-vous une opportunité de maintenir les investissements des pouvoirs locaux ?

Confirmez-vous la tendance à une diminution des investissements publics des pouvoirs locaux suite aux réglementations européennes ?

Cela est-il perceptible sur le premier semestre 2015 ?

Constatez-vous une modification des sources de financement dans les investissements des pouvoirs locaux ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame la Députée, tout comme vous, j'ai pris connaissance de l'étude publiée par BELFIUS concernant les Pouvoirs locaux dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire et des normes SEC. Je m'excuse pour la longueur de la réponse, mais la question étant essentiellement technique, je devrais m'y astreindre.

J'ai également la chance d'avoir à ma disposition plusieurs études des plus intéressantes réalisées par la DGO5 sur le solde de financement SEC des communes et sur l'évolution des dépenses d'investissements. Ainsi comme cela a été expliqué en Commission parlementaire, en début d'année, lors d'auditions parlementaires, j'ai chargé mon administration, il y a maintenant près de 4 ans, d'une part, d'organiser la collecte des statistiques locales demandées par l'ICN et, d'autre part, de réaliser des études sur cette thématique.

En ce qui concerne l'évolution du solde de financement, on constate au départ des comptes provisoires 2014 que les communes présentent un solde négatif essentiellement dû au fait qu'une part plus importante des investissements réalisés en 2014 a été financée via les fonds de réserve - qui, comme vous le savez, ne sont pas comptabilisés dans le calcul du solde de financement SEC.

Par rapport à l'évolution des dépenses d'investissements, j'ai ici quelques chiffres que je tiens à votre disposition et qui reprennent l'évolution entre 2006 et 2014 des dépenses imputées aux comptes - comptes provisoires pour 2014 et aux comptes définitifs pour les autres années - à l'exercice propre et aux antérieurs ainsi que le montant total des prévisions budgétaires inscrites aux budgets initiaux entre 2006 et 2015 à l'exercice propre et aux antérieurs.

Nous constatons d'emblée que :

- les chiffres élevés pour 2011 et 2012 sont caractéristiques d'une fin de législature ; je le

répète à chaque fin de législature, non pas qu'on va voter, contrairement à ce que j'ai entendu, mais c'est le signe d'investissements dans une commune et il ne faut pas toujours y voir un caractère purement électoraliste ;

- le montant total des investissements augmente légèrement dans les comptes provisoires 2014 par rapport aux comptes 2013. Ce qui montre aussi que cette fameuse balise d'investissement, qui n'est d'ailleurs jamais atteinte, n'est vraiment pas contraignante pour les communes ;
- les prévisions aux budgets initiaux 2015 présentent une diminution, mais en bien moins grande mesure que ce qui était annoncé.

La balise d'emprunts introduite en 2014 a amené les communes à améliorer la qualité de leurs prévisions en matière d'investissements. Ce qui est prévu se rapproche de la réalité. Il faut convenir parfois qu'avant, les budgets extraordinaires étaient un catalogue de bonnes intentions qui impliquaient qu'une série d'investissements ne seraient jamais réalisés.

Il faut également tenir compte de la mise en place des zones de secours qui va provoquer une baisse des investissements communaux en matière d'incendie, investissements communaux qui seront remplacés par des subsides en capital octroyés aux zones de secours. Globalement, cela ne modifie pas le système.

Faut-il s'inquiéter de cette évolution des dépenses d'investissements ? Je ne le pense pas, car les premiers comptes définitifs 2014 confirment les tendances observées dans les comptes provisoires 2014 : les dépenses d'investissements réellement réalisées sont en hausse par rapport à 2013, mais surtout le taux de réalisation des dépenses d'investissements est lui aussi en hausse. Ce qui traduirait une amélioration de la qualité de gestion des communes dans la prévision de leurs investissements.

Les comptes 2015, lorsqu'ils seront disponibles, début 2016, nous indiquerons si cette tendance se confirme ou non. L'importance est le montant des réalisations et non les prévisions budgétaires.

Par rapport aux sources de financement des investissements des pouvoirs locaux, l'on peut, en effet, constater un glissement dans le mode de financement des investissements. Au départ des comptes provisoires 2014, l'on constate que les emprunts réellement contractés ont tendance à diminuer, alors que les investissements augmentent. C'est qu'il y a donc d'autres sources de financement.

Ceci signifie que la part des investissements financés par emprunt a tendance à diminuer et que les communes ont recours à d'autres sources de financement comme les subsides en capitaux octroyés par d'autres niveaux de pouvoir et les fonds propres liés

à la vente de patrimoine ou l'utilisation de fonds de réserve extraordinaires. La tendance semble se confirmer sur base des premiers comptes définitifs 2014 transmis par les communes.

En ce qui concerne les propositions formulées par la banque Belfius, j'encourage les collaborations avec des structures, hors périmètre, mais il y a une série de bémols. Eurostat peut, dans certains cas, apprécier à nouveau des situations et modifier son jugement en fonction d'éléments complémentaires qui lui seraient fournis.

J'illustrerai ce propos en prenant par exemple le cas de l'intercommunale Igretec qui faisant partie du périmètre public et qui, suite à la transmission d'informations financières complémentaires qui ont été consolidées, s'est vue requalifiée en fonction de l'appréciation de son volume d'activités commerciales liées à l'intercommunale et sortir du périmètre. Ce qui est possible dans un sens l'est aussi dans l'autre. Il y a des appréciations différentes.

La solution des PPP est également une piste intéressante, mais j'insiste sur le pourtour un peu flou que ce type d'action présente. Si, par exemple, nous nous penchons sur la problématique du tram de Liège, la manière dont l'ICN apprécie notamment la notion de transfert de risque par rapport à la décision finale d'Eurostat ne présente pas un caractère figé et sera peut-être amenée à fluctuer dans le temps.

Au niveau des contrats de concession et du leasing opérationnel, il nous faut encore analyser plus en profondeur la question afin de fournir une position construite, claire et fiable qui tiendra compte du contexte économique et social et des particularités des pouvoirs locaux. À première vue, ces possibilités semblent intéressantes. À noter qu'un leasing est toujours plus cher qu'un emprunt, puisqu'il y a une couverture. Je ne suis pas sûr que cela soit miraculeux.

Je profite, par ailleurs, de la présente pour vous informer que j'ai moi-même initié certaines mesures.

Il y a tout d'abord la balise d'emprunts introduite en 2014. Elle a comme objectif d'amener les communes à mieux prévoir leurs investissements de sorte que le taux de réalisation de ces derniers s'améliore, et donc de fournir un budget qui est plus proche d'un budget-vérité, les budgets communaux sont des outils de gestion qui doivent être le reflet de la réalité des activités de la commune.

Les communes ont la possibilité de déroger aux dites balises dans certains cas précis énoncés dans la circulaire budgétaire, telles que les investissements productifs, rentables ou de nature à répondre aux normes de sécurité et d'hygiène, de même que ceux prévus dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser lors de précédentes questions parlementaires, les demandes de dérogation à la balise d'investissements doivent être adressées à mon attention par les autorités communales avec copie au CRAC. Elles doivent en outre être introduites au préalable, c'est-à-dire avant de pouvoir le prévoir budgétairement et être accompagnées de plans financiers nécessaires.

Je conviens que la réponse va largement au-delà de votre question et que je dois maîtriser un peu ceux qui rédigent.

Le nombre de dérogations accordées pour le budget 2015 concerne une centaine d'investissements, ces demandes émanant de près de 50 communes et représentent quelque 34 millions d'euros.

De multiples arguments justifient, à eux seuls ou cumulés à d'autres, l'octroi des dérogations, que je peux vous résumer, grosso modo, mais que je ne ferai pas étant entendu que ce n'est pas l'objet de votre question.

J'insiste sur le fait que chaque dossier est examiné au cas par cas, en fonction des spécificités locales et des données et justificatifs fournis par l'autorité communale. Celle-ci doit justifier sa demande de circonstances exceptionnelles et/ou spécifiques afin que je puisse considérer mon analyse.

Par ailleurs, j'ai constitué un groupe de travail qui réfléchit, actuellement, aux actions concrètes qui permettraient de mobiliser les bonis des exercices antérieurs et les fonds de réserve afin de réaliser des investissements par le biais de prises de participations auprès de structures hors périmètre des administrations publiques.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour votre réponse plus que détaillée, Monsieur le Ministre. Je pense néanmoins, pour le vivre dans ma commune, en tant que responsable des finances, commune socialiste que vous connaissez bien, comme dirait M. Bouchez, mais qui n'est pas sous CRAC, que dans votre analyse, peut-être devrait-on tenir compte de l'endettement des villes pour définir les balises de 180 euros par habitant, car si je prends le cas actuellement, tous nos projets subsidiés arrivent à terme et je vais devoir en financer sur fonds propres, parce que je ne peux pas atteindre cette balise d'emprunt. C'est un souci alors que la dette est minime. Voilà peut-être un critère à tenir compte l'endettement des communes pour déterminer cette balise.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je suis de votre avis.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA RÉDUCTION DE LA SUBVENTION DES ÉTUDIANTS-RELAIS DANS LE CADRE DES « WELL'CAMPS » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la réduction de la subvention des étudiants-relais dans le cadre des « Well'Camps » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, je vous ai interrogé sur les difficultés rencontrées par les mouvements de jeunesse lors de leurs camps d'été. Vous m'avez indiqué que vous aviez pris l'initiative de mettre en place un projet intitulé Well'Camps. Dans le cadre de ce projet, un poste de Monsieur ou Madame « Camps » a été créé dans le but d'établir un lien entre la commune et les mouvements de jeunesse et ainsi éviter au maximum les conflits entre ces deux parties.

Par ailleurs, vous n'avez pas manqué de me faire part de votre volonté de mieux soutenir et encadrer les mouvements de jeunesse et c'est ainsi que vous avez rencontré une délégation des cinq fédérations des mouvements de jeunesse.

Toutefois, malgré cette volonté affichée, vous avez envoyé le 13 mai une circulaire aux communes au sujet des Well'Camps en informant que le subventionnement des étudiants-relais était nettement revu à la baisse.

En effet, précédemment la subvention s'élevait à 5,13 euros par heure alors que pour cette année, la subvention est de 4,36 euros par heure. Ce qui représente une réduction d'environ 15 %. De plus, les conditions requises pour exercer ce job d'étudiant sont très sélectives : avoir plus de 18 ans, avoir une bonne connaissance des mouvements de jeunesse, la connaissance de la deuxième langue nationale est un atout prépondérant, être en possession du permis B est souhaitable.

En soulignant tout cela, ce ne sont évidemment pas les critères de sélection que je remets en cause, mais la subvention octroyée par la Région pour de telles exigences. Car une fois de plus, ce sont les communes qui devront combler la diminution de l'enveloppe wallonne afin de garantir le même salaire à ces étudiants, voire de garantir l'existence de ce service.

Quant à votre décision de réduire la subvention des étudiants-relais, les mouvements de jeunesse ont-ils été concertés préalablement ? Avez-vous consulté la ministre de la Jeunesse pour prendre cette décision, car nous sommes en droit de nous inquiéter de la suite qui

sera donnée à l'existence même de ce poste dans le cas où les communes n'augmentent pas leur enveloppe respective.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame la Députée, on me demande toujours de dépenser de l'argent. Je dois essayer de ne pas trop le faire. Je commencerai en vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez à la continuation de l'opération Well'Camps. J'en veux pour preuve la question orale que vous m'aviez soumise à ce sujet en février dernier et une question écrite.

La n° 303, dans le courant du mois d'avril.

Vous connaissez comme moi le contexte économique difficile du moment et vous n'ignorez pas que le niveau de pouvoir fédéral impose des efforts budgétaires considérables aux entités fédérées, dont la Région wallonne fait partie.

Vos informations relatives au montant des subsides sont donc exactes. Il a été décidé de réduire de 15 % la subvention par heure prestée. Pour mémoire, elle se chiffrait à 5,13 euros de l'heure dans le passé ; elle sera de 4,36 euros de l'heure pour l'exercice 2015. Le choix est clair : c'était cela ou bien le report intégral de la charge budgétaire sur les finances communales.

J'ai toujours joué cartes sur table et ces nouvelles modalités ont été communiquées aux communes par la circulaire du 13 mai 2015 à laquelle vous faites référence.

Je suis en mesure de vous communiquer en primeur l'information selon laquelle, cette année, ce sont 37 communes qui vont bénéficier des subsides régionaux dans le cadre de l'opération Well's camps pour un budget global de l'ordre de 44 000 euros.

Mon administration a rédigé les 37 arrêtés de subvention avec mention pour chacun le montant du subside respectif. Je vais les signer incessamment, si ce n'est déjà fait.

En tant que ministre compétent en matière de pouvoirs locaux, il me tient à cœur de soutenir les initiatives destinées à assurer un accueil optimisé pour les jeunes inscrits aux activités organisées par les camps d'été.

Les exigences de compétence ne me semblent pas exagérées en regard des fonctions à pourvoir qui exigent d'avoir un sens minimum des responsabilités. Je suis convaincu que la plupart de nos étudiants adultes, dans la tranche d'âge des 18 ans et plus, répondent aux conditions demandées.

Suite à la demande formulée lors du dernier Salon des mandataires, une délégation de membres représentant les cinq fédérations de mouvements de jeunesse a été reçue par un de mes collaborateurs au cabinet. D'autres contacts ont eu lieu régulièrement par la suite, car je considère qu'il est primordial que mes services entretiennent de bonnes relations avec les différentes fédérations par la pratique d'une saine concertation.

C'est le succès rencontré par l'opération Well's camps en 2014 qui m'a incité à la reconduire en 2015 et qui m'encourage à continuer cette expérience.

J'espère que les informations fournies pourront vous rassurer.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous m'attestez une continuation dans la poursuite de ce dossier, mais je pense que c'est juste normal. Comme Député, il faut rester attentif. Aussi comme ministre, c'est clair que vous restez très fuyant dans tout ce que vous dites alors que cela devait être clair.

Sur le contenu de la réponse que vous avez donnée, vous avez rencontré récemment la délégation des cinq mouvements de jeunesse. Vous n'avez pas indiqué une date précise, je ne sais donc pas si c'était avant ou après que vous ayez décidé cette baisse de la subvention. C'était encore un peu vague.

Il m'intéresse de savoir quand vous les avez rencontrés et s'ils étaient informés préalablement. C'est cela qui compte. Si c'est le cas, comment ont-ils réagi ? Comment l'entretien est passé ?

À ma demande de savoir si vous avez consulté la ministre de la Jeunesse pour prendre cette décision, je n'ai pas eu la réponse. Je pense donc que c'est quelque chose que vous avez décidé vous-même sans concerter.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est la Région wallonne qui finance. Si la jeunesse veut participer, il n'y a pas de souci.

Mme Baltus-Möres (MR). - Mais cela concerne quand même des dossiers de jeunesse. C'est clair que l'on veut des gens de qualité pour ce poste. Si on continue à baisser les salaires, il ne s'agit pas de salaires énormes, mais c'est important que l'on ait des jeunes motivés. Si en plus ils reçoivent un peu de valorisation pour leur travail, c'est donc dommage que l'on continue à baisser ce montant.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA FORMATION ET
L'ÉVOLUTION DES CARRIÈRES DANS LA
FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET
PROVINCIALE WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la formation et l'évolution des carrières dans la fonction publique locale et provinciale wallonne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES RÉCENTES
ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ
DES INTERCOMMUNALES »**

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES INTERCOMMUNALES
SOUMISES À L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS »**

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES INTERCOMMUNALES
SOUMISES À L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Hazée, sur « les récentes évolutions en matière de fiscalité des intercommunales » ;
- de Mme Poulin, sur « les intercommunales soumises à l'impôt des sociétés » ;
- de M. Fourny, sur « les intercommunales soumises à l'impôt des sociétés ».

La question de M. Fourny est retirée.

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous avons eu tout à l'heure un débat qui était fait d'une opposition vive entre nos points de vue. Nous avons ici une question sans doute avec des convergences plus fortes, puisque nous avons déjà évoqué plusieurs fois ce dossier de la fiscalité sur les intercommunales.

En mars dernier, vous nous informiez de deux choses : de la mise en place d'un groupe de travail qui portait sur les intercommunales hospitalières et une

circulaire pour ce qui concerne la période transitoire.

En mai dernier, deux évolutions étaient à noter : d'une part, une réflexion du côté du ministre fédéral et même des annonces publiques quant à une marche arrière pour ce qui concerne non seulement le secteur des hôpitaux, mais également le secteur de l'eau ; d'autre part, certains recours ont été annoncés à la Cour constitutionnelle, notamment par la Compagnie liégeoise de l'eau, la CILE.

Puis, encore plus récemment, rétro-pédalage, donc une marche avant, avec une remise en question de cette évolution pour ce qui concerne le secteur de l'eau.

Ma première question sera simple, c'est de savoir où nous en sommes, si vous pouvez faire le point sur le dossier, notamment nous indiquer si le dialogue avec l'État fédéral a repris puisque, la dernière fois que vous avez évoqué le dossier, c'était en séance plénière suite à la question d'actualité d'un collègue. Manifestement, vous découvriez ces évolutions, en tout cas une partie d'entre elles, celles qui se produisaient au moment de cette question.

Le dialogue est bien nécessaire puisque, sur le fond du dossier, on ne comprend toujours pas pourquoi on traiterait de manière différente des opérateurs selon leur statut juridique. Si on prend l'enjeu des gestionnaires de réseau de distribution, on a certains gestionnaires comme certaines régies – je pense à la Régie de Wavre qui serait donc exonérée de l'impôt des sociétés, avec aucun impact pour ses citoyens. À l'inverse, des communes qui auraient fait le choix – qui leur appartient – de s'organiser en intercommunales, elles, seraient soumises à cette fiscalité.

C'est un point qui n'a pas encore reçu de réponse à ce jour, de la même manière d'ailleurs que de traiter différemment le secteur des hôpitaux et d'autres secteurs qui ne sont, pas plus que les hôpitaux, soumis à une concurrence. C'est le cas notamment des gestionnaires de réseau, à nouveau que ce soit de l'eau, de l'électricité ou du gaz, puisque ce sont par essence des monopoles naturels. Qu'en est-il de ces éléments de réponse ?

Il y a un point de divergence, à moins que le Gouvernement ait changé de point de vue, ce qui serait une fort bonne nouvelle, c'est l'enjeu du recours à la Cour constitutionnelle. Si j'ai bon souvenir, l'échéance était hier. Il y a une échéance demain pour les intercommunales, mais il y avait aussi une échéance hier pour le recours à la Cour constitutionnelle.

Lorsque je vous interrogeais au mois de mars, vous nous indiquiez que le Gouvernement examinerait toutes les voies possibles de réaction. C'étaient vos termes. Puis, un peu plus tard, vous aviez l'air de considérer que le Gouvernement n'entendait pas déposer un recours à la Cour constitutionnelle. Cela m'étonne très fort, à la fois par rapport à la position de fond qu'il a défendue et à la

fois par rapport aux arguments de droit qui existent et que le Gouvernement connaît.

C'est donc le troisième volet de la question : qu'en est-il ? Le Gouvernement a-t-il, en cohérence avec son analyse de la situation, déposé un recours à la Cour constitutionnelle par rapport à cette fiscalité très étonnante ? Cette fiscalité est par ailleurs, on le mesure chacun, un impôt déguisé.

L'Union des villes et communes de Wallonie a calculé ce que cela représentait pour chacune des intercommunales. Si on prend le cas d'ORES, pour prendre une structure dont nous avons parlé aujourd'hui abondamment, on estimait, de mémoire, à 50 millions d'euros l'impact pour les consommateurs puisque, dans le cas d'ORES, ce montant serait intégré dans les coûts, conformément aux règles applicables en matière de fixation du prix de l'électricité et du gaz. C'est donc clairement une augmentation, en réalité, de la fiscalité sur le consommateur à travers une voie détournée.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, les intercommunales devraient bientôt être taxées à l'impôt des sociétés, c'est-à-dire à un taux de 33 %. L'impôt est en fonction des dividendes, si les dividendes diminuent, l'impôt diminue, mais ce sont alors aussi les recettes des communes qui y sont affiliées qui diminuent.

Afin de pallier à cette éventuelle nouvelle imposition, une commune a envisagé de transférer des dépenses qui lui étaient imputées à l'intercommunale, ce qui diminuerait les dividendes de cette dernière. Le budget communal est donc préservé. De cette façon, la réduction des recettes de transfert liées à la diminution des dividendes de l'intercommunale est compensée par une réduction des dépenses communales préserver de cette façon la réduction des recettes de transfert liées à la diminution des dividendes de l'intercommunale est compensée par une réduction des dépenses communales. Un exemple porte, par exemple, sur l'éclairage public communal qui serait cédé à l'intercommunale.

Je voulais tout simplement vous demander ce que vous pensez de ce mécanisme pour éviter de diminuer les recettes des communes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame et Monsieur les députés, je vous remercie pour vos questions. Je vais y répondre d'abord en deux temps, tout en disant que M. Fourny a aussi été associé et qu'il y a peut-être des éléments de réponse qui ne vous concernent pas ou qui ne concernent pas vos questions, mais je n'ai pas de moyen – je le dis à chaque fois – de

les isoler.

Je commencerai par la question de Mme Poulin.

C'est l'article 17 de la loi-programme du 19 décembre 2014, publiée au *Moniteur Belge* le 29 décembre 2014, qui abroge l'article 180, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1992, modifié par la loi du 22 décembre 1999, qui supprime dès lors le régime d'exclusion de l'impôt des sociétés dont bénéficiaient les intercommunales. Il entre en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2015 et s'applique donc aux exercices comptables clôturés au plus tôt le 1er juillet 2015.

Suite à ladite loi-programme, notamment, la taxe spéciale sur les dividendes, taxe de 25 %, est supprimée et un précompte mobilier est désormais dû sur les dividendes attribués aux intercommunales pures et entre intercommunales. Si une intercommunale restait soumise à l'impôt des personnes morales, sa base imposable serait plus large qu'auparavant. Le fait qu'il n'y ait pas de précompte mobilier sur les dividendes attribués aux pouvoirs publics est quant à lui maintenu.

Je puis porter à votre connaissance que la base imposable à l'impôt des sociétés, c'est l'ensemble des revenus nets, bénéfiques issus du patrimoine et de l'activité, ou du résultat comptable et que son taux d'imposition ordinaire sur l'ensemble de la Wallonie, sauf exception, est de 33,99 %, presque 34 %.

Reprenons le cas cité par notre collègue, Mme Poulin, à savoir qu'une commune cède, par exemple, sa compétence liée à l'éclairage public à une intercommunale, la commune restant alors propriétaire de ses installations d'éclairage public. Au-delà de cet exemple, s'il y a dessaisissement complet de la compétence de service de la commune à l'intercommunale à laquelle la commune est associée, alors, la loi du 24 décembre 1993 prévoit une exception dans l'application des règles relatives aux marchés publics. Il faut le savoir, c'est important.

La Cour de justice de l'Union européenne reconnaît aussi qu'une mise en concurrence n'est pas obligatoire, pour autant que le pouvoir adjudicateur, en l'occurrence ici la commune, exerce sur l'entité, en l'occurrence l'intercommunale, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services et pour autant que cette entité, à savoir l'intercommunale, réalise l'essentiel de son activité avec la ou les autorités publiques qui la détiennent.

La première règle à respecter est d'être donc dès lors membre de l'intercommunale et, dans un second temps, une convention de dessaisissement du service concerné doit être établie entre l'intercommunale et la commune. Avant de conclure cette convention, il est dès lors nécessaire que la commune souscrive une ou des parts sociales dans le capital de l'intercommunale, si ce n'était

pas encore le cas.

Cette prise de participation de la commune dans l'intercommunale pourra donc donner lieu, à terme, à la décision de distribution de dividendes par l'intercommunale à la commune, lors de l'assemblée générale du second semestre qui suit le vote des comptes annuels.

C'est pourquoi face à l'affirmation de notre collègue selon laquelle les dividendes que pourra distribuer l'intercommunale diminueront suite à une opération de transfert de service à la commune, non limitée auxdits exemples, je reste assez prudent.

De plus, si l'intercommunale doit effectuer davantage de dépenses, par exemple, le coût de l'entretien des luminaires communaux, hors vétusté, il sera supporté par l'intercommunale. Il en résulte logiquement un résultat comptable moindre du fait de la hausse de ses charges, mais par contre des produits ou recettes qui peuvent aussi résulter de cette nouvelle mission confiée par la commune à l'intercommunale à laquelle elle est associée.

De plus – c'est pour vous dire qu'il faut étudier cela au cas par cas, – dans l'exemple, une intercommunale énergétique ne s'occupe pas que de l'éclairage public. La distribution d'électricité et de gaz font aussi partie de ses missions. La différence entre le total des produits et des charges consolidés donnera le résultat comptable consolidé qui sera, lui, soumis à l'impôt des sociétés dès les comptes annuels 2015 de l'intercommunale. L'assemblée générale de l'intercommunale qui votera ces comptes décidera de l'affectation du résultat comptable par activité et une distribution de dividendes aux associés peut en faire partie. Il peut être à la hausse ou à la baisse au global par rapport aux années précédentes.

Enfin, l'intercommunale va, dans ledit exemple, par l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, suite à un audit énergétique, pouvoir diminuer à terme, les coûts liés à l'éclairage public supportés par l'intercommunale en lieu et place de la commune. Un tel audit permet en effet de mettre en avant la composition de l'éclairage public communal, son degré de vétusté, sa consommation ainsi que ses performances photométriques et énergétiques.

Rappelons que l'entretien de l'éclairage public est une obligation de service public pour les intercommunales gestionnaires de réseau de distribution et que le coût des obligations de services publics appartient à la catégorie des coûts non contrôlables. Si une commune participe au capital d'une intercommunale gestionnaire de réseau de distribution, alors cette dernière s'occupe obligatoirement de l'entretien de l'éclairage public des communes associées.

S'agissant maintenant de l'évolution des décisions

prises par le Gouvernement fédéral, je peux porter à votre connaissance les éléments suivants.

À ce jour, voici les éléments légaux dont je suis sûr : l'article 17 de la loi-programme du 19 décembre, telle que publiée, et cetera, je ne reviens là-dessus, entre en vigueur pour l'exercice d'imposition 2015 et s'applique aux exercices comptables – comme je l'ai déjà précisé – clôturés au plus tôt le 1er juillet 2015.

Le journal *L'Écho*, principale source d'information, je dirais le ministre qui a cette compétence à la Région, indiquait, dans son édition du 23 juin 2015, que la Commission des finances du Parlement fédéral allait discuter ce 23 juin de ladite loi-programme et notamment de ses articles relatifs à la soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés.

Le journal de *La Libre Belgique*, autre source d'informations importante pour moi, indiquait, lui, dans son édition du 24 juin 2015, que seules les intercommunales du secteur des hôpitaux, des maisons de repos et autres établissements de soins et du secteur de l'eau pourraient bénéficier d'une exemption quant à la soumission à l'impôt des sociétés. Cet article relevait aussi que la section législation du Conseil d'État se demandait comment le Gouvernement fédéral pourrait justifier l'octroi de cette exemption aux seuls secteurs intercommunaux de santé et de l'eau, et que ladite section du Conseil d'État préconisait la sollicitation de l'aval de la Commission européenne en la matière, sans lequel la Belgique pourrait recevoir une amende pour aide d'État illégale, puisque ce secteur pourrait être subsidié par rapport à d'autres.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral n'a jamais assumé un suivi d'un groupe de travail – c'est pour cela que je vous dis que mes principales informations proviennent de la presse – qui a été constitué à l'issue du comité de concertation de février 2015.

Quant au dépôt d'un éventuel recours devant la Cour constitutionnelle par le Gouvernement wallon, aucune décision n'a été prise dans ce sens, et ce, au vu de la volonté des intercommunales, qui sont les premières intéressées, de déposer de tels recours.

Il est évident qu'en comité de concertation, le Gouvernement wallon relancera à nouveau la position des intercommunales.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - C'est dommage que Mme Poulin n'ait pas participé à l'échange du débat précédent sur la proposition de décret relative aux intercommunales interrégionales, parce que, manifestement, quand elle est là, le ministre nous donne des réponses extrêmement larges et développées. Il y a manifestement un axe de l'Entre-Sambre-et-Meuse...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

... en la matière. N'hésitez pas à vous inscrire en plénière, comme cela nous aurons peut-être une série de réponses que nous n'avons pas reçues aujourd'hui.

Pour revenir alors au sujet, nous restons dans l'expectative, puisque vous êtes informé par la presse comme nous. Les travaux parlementaires au niveau fédéral ne sont donc pas terminés. Le dialogue n'a manifestement pas repris en tout cas et c'est évidemment regrettable.

Là où j'ai du mal à vous suivre, je le maintiens, c'est quant aux recours, parce que c'est une situation dans laquelle vous vous êtes placé, sans le vouloir, à savoir une absence de dialogue de la part de l'autorité compétente, je trouve, vous laissait d'autant plus de liberté pour déployer vos arguments par toute voie de droit. Vous avez choisi de ne pas le faire. J'espère que les intercommunales concernées auront déposé les recours avec l'ampleur suffisante que pour permettre au débat juridique de se poursuivre, parce qu'il y a effectivement matière et aux arguments que j'ai évoqués – l'inégalité entre structures qui n'ont pas le même statut juridique, l'inégalité entre secteurs – vous avez ajouté un troisième argument qui est l'argument de la concurrence qui alimentera aussi le dossier.

Je ne peux qu'inviter le Gouvernement à se joindre, parce que si des recours ont été déposés dans les délais, cela veut dire que des actions sont ouvertes. Le Gouvernement a alors maintenant, comme entité fédérée, le droit de se joindre à l'action et de pouvoir aussi faire valoir ses arguments avec la portée de l'intérêt général qui est la sienne et qui dépasse celle de chacun des contribuables concernés, fussent-ils des intercommunales.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie pour toutes ces précisions, Monsieur le Ministre. Le but de ma question, c'est toujours le même sujet, c'est l'état des finances des communes qui sont de plus en plus sollicitées. On sait très bien que les dividendes de certaines intercommunales permettent d'apporter, dans l'exercice propre, des sommes non négligeables et cet exercice propre, avec les dernières années, se voit diminuer de plus en plus avec ce qui nous tombe dessus, que ce soit les augmentations des coûts des CPAS dues aux exclusions FOREM, que ce soit ici l'augmentation également des zones d'incendie. Les finances communales ont de plus en plus de mal à émerger. Je suis inquiète face à tout cela, surtout quand on sait que du personnel communal pourrait passer à la trappe pour équilibrer ces budgets. Ce n'est pas le but.

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA RÉPERCUSSION DES FONDS FEDER SUR LES FINANCES COMMUNALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la répercussion des fonds FEDER sur les finances communales ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, lors de l'assemblée de l'Union des villes et communes de Wallonie, les communes ont lancé un appel à l'aide, car elles craignent de connaître une situation de banqueroute. Vous imaginez bien, Monsieur le Ministre, qu'un tel chiffre – on parle de 5 milliards d'euros – ne manque pas de nous interpellier et de nous inquiéter.

Les communes estiment être victimes de leur position au bout de la hiérarchie institutionnelle. Ainsi, elles doivent assumer les dépenses que le Fédéral et le régional font reposer sur elles – même si vous dites très bien que la Région attribue les moyens nécessaires pour les nouvelles attributions communales. La situation n'est pourtant pas rose. Les communes doivent aujourd'hui gérer la charge croissante demandée par les CPAS, la police, les services incendie et les pensions. Vous voyez que je pense à tous mes collègues.

Actuellement, excusez-moi pour les chiffres, mais je pense que j'ai les mêmes sources d'information que mon collègue, M. Bouchez, 32, voire 56, voire 54 entités wallonnes sont sous plan de gestion CRAC – Centre régional d'aide aux communes.

Parmi ces communes, nombre d'entre elles vont bénéficier, directement, ou indirectement, de Fonds FEDER. Nous pouvons citer Huy, Seraing, Liège, Namur, Sambreville, Charleroi, Bastogne, Mouscron.

Vous me direz que c'est une bonne nouvelle pour leur redynamisation. Seulement, le financement des projets retenus par le Fonds européen de développement économique et régional est le suivant : 50 % pour les finances wallonnes et communautaires, à 40 % pour le FEDER et 10 % pour les opérateurs.

Les communes devront donc s'endetter encore plus pour assurer leur part dans le financement des projets. Ceux-ci engagent parfois des millions d'euros.

Comment feront-elles pour concilier leur nécessaire implication financière dans les projets et la rigueur budgétaire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je tiens d'abord à vous rassurer sur le fait que l'implication financière des communes dans les projets FEDER ne risque pas de mettre à mal la rigueur budgétaire telle qu'elle est exprimée à travers la balise d'emprunts.

Je vous rappelle que les balises d'emprunts, telles que précisées dans ma circulaire budgétaire, n'ont pas pour objectif de diminuer les investissements communaux – et on voit sur le terrain qu'ils ne diminuent certainement pas – ce qui serait néfaste pour l'économie wallonne compte tenu de leur poids dans les investissements publics, vous l'avez souligné.

L'objectif est bien d'amener les communes à mieux prévoir leurs investissements de sorte que le taux de réalisation de ces derniers s'améliore – il est souvent en dessous de 20 % – donc de fournir un budget-vérité. Les budgets communaux sont des outils de gestion qui doivent être le reflet de la réalité des activités de la commune.

Les communes ont la possibilité de déroger à ces balises dans certains cas précis énoncés dans la circulaire budgétaire, notamment pour tous les projets financés par le FEDER.

L'Union des villes et des communes de Wallonie est loin d'être la seule à être particulièrement inquiète quant à l'avenir et à la viabilité financière des villes et communes pour les prochaines années.

Je partage son raisonnement quant à la faiblesse de leur positionnement dans le paysage institutionnel belge. Elles sont bien sûr des outils de démocratie très proches du citoyen, mais se voient imposer qui de nouvelles charges, qui de nouvelles missions, qui des pénalisations sans voir leur financement revu à la hausse. Je partage cette analyse.

Nous avons largement débattu des problématiques qui s'abattent sur les villes et communes au terme de nos dernières auditions – on en a débattu ce matin, je pense que cette commission auditionne – et on voit toujours les mêmes tourments qui reviennent, ce les dépenses d'aide sociale, les pensions, les zones de police et de secours, ou des dépenses de taxation des intercommunales, on vient de le dire. Tout sujet qui dépend du Gouvernement fédéral.

S'il est clair que si les Fonds FEDER, comme tout autre subside d'ailleurs même plus modeste, constituent une réelle opportunité pour soutenir la politique locale d'investissement, celle-ci doit prendre en charge une part de l'investissement. C'est le cas dans tous les programmes.

Je dirais qu'il n'y a jamais un subside en Région wallonne qui couvre 100 % des investissements et la part de 10 % laissée aux opérateurs est plutôt faible par

rapport à ce qui se passe dans les programmes d'investissement subsidié.

Par ailleurs, les communes sont plutôt fâchées de ne pas avoir été retenues plutôt que contentes de ne pas avoir été retenues pour des raisons budgétaires. Cela veut dire que, manifestement, elles avaient fait leur choix.

Il est clair que tout faire n'est accessible à personne et qu'investir, en tant que pouvoir local, c'est faire des choix. Un pouvoir local qui se verrait reconnu des projets dans le cadre des subsides FEDER, en général, peut-être devra en abandonner d'autres, non pas pour des raisons d'encadrement des finances locales par le pouvoir de tutelle, mais pour des raisons de maintien de sa capacité de rembourser. C'est la problématique qui est propre à chacun des subsides.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. En fait, ce qui m'inquiète un peu, voyez-vous, c'est que si vous allez dans le privé – il faut y aller de temps en temps – si vous interrogez à un entrepreneur qui va demander le moindre cent de subside à la Région wallonne, la moindre prime, doit rentrer des dossiers et des dossiers, prouvant que sa société est viable et qu'il sera en capacité de rembourser. Allez dans une banque demander un crédit de caisse de 5 000 euros, vous ne pouvez pas vous imaginer, c'est la croix et la bannière.

On ne veut pas soutenir des entreprises qui sont en difficulté, on ne veut pas leur accorder des subsides, on ne veut pas les aider et les communes qui sont en difficulté – je vais dire, entre guillemets – elles ont à peu près tout ce qu'elles veulent.

Est-ce bien normal que l'on donne de l'argent à des communes qui sont en difficulté où on leur demande encore d'investir les 50 % restants. C'est cela qui m'inquiète. On recrée donc encore le trou. Je suis d'accord, il y a des développements sur des opportunités, et cetera. Pourquoi, dans le critère d'attribution, n'octroie-t-on pas ces subsides uniquement aux communes qui ne sont pas en difficulté – s'il en reste, il faudra peut-être les trouver – parce que je trouve que c'est un critère.

Si vous prenez le monde de l'entreprise, je vous promets, rentrez une fois un dossier, prenez un surnom ou je ne sais quoi, essayer de rentrer un dossier pour avoir une prime pour un camion ou n'importe quoi, vous allez voir les documents que vous allez devoir rentrer. Et si vous êtes de 300 euros en retard à la TVA ou à l'ONSS, vous l'oubliez, votre subside, vous ne l'aurez jamais.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous connaissez sans doute plus mal que moi le secteur des pouvoirs locaux et moi un peu mieux que vous le secteur des entreprises. J'ai fait cela dans une activité professionnelle antérieure. Il est clair que je partage votre avis sur le fait que les contraintes administratives d'une demande de subsides sont assez importantes. Quand je dis que vous connaissez mal les communes, renseignez-vous auprès des bourgmestres, les contraintes sont tout aussi importantes, voire, en ce qui concerne les subsides européens, croyez-moi, bien plus importants qu'elles ne le sont pour les entreprises privées, et croyez-moi, le nombre de versements de subsides suite à des erreurs administratives qui nous paraissent désuètes est pour les communes bien plus importants que pour les entreprises.

(Réaction d'un membre)

La masse d'informations administrative à communiquer à l'Europe est juste ingérable. On ne peut donc pas opposer les deux secteurs. Ils sont soumis.

Par ailleurs, nous n'octroyons pas de subsides à des communes qui ne sont pas en capacité de rembourser et là aussi, je voudrais vous sensibiliser à cela, ne croyez pas que lors de l'analyse des budgets par mon administration, rien n'empêche une commune de rentrer une demande de subsides et rien n'empêche une administration de lui accorder ce subside, mais il y a toujours une part communale et lors de l'analyse du budget, c'est nous qui sommes parfois amenés à réformer des budgets des communes, car, comme une entreprise, elles doivent montrer leurs capacités de pouvoir rembourser.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je vais faire court, vu l'heure.

(M. Puget, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE CONTRÔLE EXTERNE
DES INSTITUTIONS PUBLIQUES LOCALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le contrôle externe des institutions publiques locales ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, ma question fait suite au débat que nous avons eu, certes

éphémère vu le temps limité par les questions d'actualité en séance plénière et elle fait aussi suite à la dramatique situation du CPAS de Tournai.

Tenant compte des événements, la question se pose aujourd'hui qui est celle d'un contrôle externe des institutions publiques locales. Je ne vous ai pas senti fermé à la proposition. J'ai même senti qu'il y avait un degré d'ouverture et je voulais connaître la teneur de votre pensée de manière plus détaillée et le contour de la problématique.

Quels sont pour vous les avantages ou les inconvénients de ce type de système ? Ne peut-on pas aujourd'hui affirmer clairement que face à l'isolement certes relatif, mais l'isolement du président d'un CPAS à l'égard de l'administration, ce qui est assez différent du collège où on a cette activité collégiale. Ne faudrait-il pas pouvoir dire que c'est d'autant plus justifié pour les CPAS ? Il y a évidemment les missions du CRAC, mais comme vous l'avez très bien répété aujourd'hui, dans le cadre du budget, le CRAC est d'abord une aide. Ce n'est pas un contrôle, ce n'est pas une tutelle, mais peut-on imaginer que des missions supplémentaires soient confiées au CRAC qui irait peut-être dans un sens d'un contrôle plus externe ? Comment articule-t-on le travail du CRAC avec le rôle de la DGO5 ? Quelle est la matière à légiférer dans ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, sans vouloir entrer dans les détails d'un dossier particulier qui fait l'objet d'une instruction, vous en conviendrez, et dont nous ne connaissons actuellement pas tous les tenants et aboutissants, je me propose de vous repréciser le rôle et les compétences de chacune des autorités de contrôle.

D'abord, il appartient au Conseil communal, d'exercer suivant les articles 112bis et ter, la tutelle sur des comptes et budgets du Conseil de l'action social avec une possibilité de recours de l'un et l'autre auprès du gouverneur.

Le CRAC a quant à lui, des compétences pour accompagner les communes dans le cadre de mesures structurelles destinées à trouver un équilibre budgétaire.

Ces autorités de tutelle, en l'occurrence le conseil communal pour le CPAS, réalisent plutôt des mesures de contrôle globales, auxquelles certaines malversations et/ou dysfonctionnements peuvent échapper. Ces dernières n'exercent pas un contrôle sur chaque mouvement bancaire. Je rappelle que rien que pour le CPAS de Tournai, c'est 170 000 mouvements. S'il fallait contrôler tous les mouvements bancaires de Wallonie, imaginez-vous l'armée de gens qu'il nous faudrait dégager.

Les dispositions suivantes offrent un cadre plus adapté à ce type de vérification.

L'article 93 de la loi organique dispose que le Conseil de l'action sociale ou deux de ces membres qu'il désigne à cette fin vérifient l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre et établit un procès-verbal de vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier.

Ce procès-verbal est signé par le directeur financier et les membres du Conseil de l'action sociale qui ont procédé à la vérification.

Le procès-verbal est communiqué au Conseil de l'action sociale et au collège communal.

La disposition de loi indique également, en son paragraphe 3, que lorsque la vérification de l'encaisse fait apparaître un déficit à la suite d'un vol ou d'une perte, le Conseil de l'action sociale invite le directeur financier, par recommandé, à verser une somme équivalente dans la caisse du centre.

Cette invitation est précédée par une décision du Conseil de l'action sociale établissant si et dans quelle mesure le directeur financier doit être tenu pour responsable du vol ou de la perte, et fixant le montant du déficit en résultant qu'il appartient de solder. Une expédition de cette décision est annexée à l'invitation qui lui est faite de payer.

Le collège communal, lui, est également visé à l'article 109 de la loi organique des centres publics d'action sociale comme pouvant intervenir dans ce type de situations.

À ce titre, il convient de considérer que le collège communal est l'autorité apte à exercer un contrôle externe sur le fonctionnement du centre public de l'action sociale puisque cette disposition indique clairement que le collège communal est chargé de la surveillance et du contrôle du centre public d'action sociale.

Cette surveillance comporte le droit, pour le membre délégué par ce collège – qui ne peut être le président du conseil de l'action sociale – de visiter tous les établissements, de prendre connaissance, sans déplacement, de toutes pièces et de tout document – à l'exception des dossiers d'aide individuelle et de récupération – et de veiller à ce que les centres observent la loi.

Dans le cadre de cette mission, le membre délégué par le collège est tenu au secret.

Enfin, je me pose la question de l'efficacité et du coût d'un contrôle externe qui serait réalisé par une entité autre que le collège. En effet, il n'est pas certain que, dans le cadre des missions accordées à un réviseur,

par exemple, les fraudes et/ou vols, soient, dans tous les cas, l'on puisse les mettre en évidence.

Qui plus est, il ne faut pas perdre de vue, parce qu'il exercera un contrôle de type de contrôle de tutelle. Si vous demandez à un réviseur de contrôler les mouvements financiers, il faut l'engager à l'année, car il aura autant de travail que le receveur.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que le fait que les communes se trouvent dans des situations financièrement délicates pour se permettre d'employer un auditeur externe, qui devra, afin de vérifier chaque mouvement bancaire, y consacrer un temps considérable.

Si débat doit être lancé quant à la mise en place d'un contrôle externe dans les institutions publiques, le débat devrait se passer indépendamment des événements tragiques qui se sont déroulés à Tournai. Je voudrais aussi que l'on ne lance pas ce débat en suite d'une « problématique » qui est loin d'être générale, car il y a bien sûr là, une problématique non encore à gérer avec un drame humain à la clé et je dis que si cette dame a été poussée au suicide, c'est peut-être aussi parce qu'elle se sentait attaquée dans son honneur, suite à des accusations erronées. Je n'en sais rien, la justice tranchera. Je pense qu'il ne faut pas aller trop vite en la matière, mais que globalement, on n'a pas ces soucis de gouvernance partout en Wallonie.

La comptabilité communale et les processus comptables, par leur grande complexité, constituent une matière particulièrement difficile à intégrer et à maîtriser pour les experts de la comptabilité des entreprises. On l'a vu quand on a désigné des réviseurs pour les communes dans le cadre des plans tonus et Mme la Directrice générale du CRAC est venue dire tout le mal qu'elle en pensait. Je pense que ce sont des gens compétents, mais la comptabilité communale ne s'appréhende pas de la même manière qu'une comptabilité publique et que les quelques réviseurs spécialisés en comptabilité publique et notamment communale, après, on les accuse d'avoir le monopole. Rappelez-vous tout le débat de savoir pourquoi tel bureau ou tel bureau ? Parce que ce sont des spécialistes et qu'il en existe peu sur le marché, en réalité.

Je dirais que, par expérience, nous sommes quelques-uns à avoir pu constater, au terme du plan Tonus, que l'introduction d'un schéma de suivi des finances communales par des audits externes, je pense pouvoir dire que cela ne va pas amener la plus-value que l'on attendait.

Le rôle du CRAC, je vous ai dit ses limites d'intervention et, demain, si je devais faire du CRAC une autorité de contrôle des mouvements financiers, ce n'est pas les trois personnes qui ont été détachées dans un cabinet qui mettraient à mal la structure financière du CRAC. Je pense que chacun mesure, finalement, le coût

de la mise en place d'une police financière, parce que c'est de cela qu'il s'agit, ici.

Si l'on en revient à l'opportunité d'un contrôle externe autre que celui de mes administrations et de la définition d'un cadre général pour celui-ci, je peux dire que le contrôle externe, tel qu'envisagé par l'Union européenne, notre administration wallonne, aujourd'hui, y répond. Il faudrait donc aller encore plus loin que les contrôles que l'on nous impose. J'ajoute que si j'essaie de trouver des exemples, soit dans les Régions qui nous entourent et la Fédération Wallonie-Bruxelles Bruxelles, voire même dans les pays qui nous entourent, je vois que ce type de contrôle n'est pas non plus mis en œuvre. Je pense qu'il est impossible de le mettre en œuvre dans les limites souhaitées.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse. Effectivement je pense qu'il faut ne pas focaliser sur la situation du CPAS de Tournai qui est suffisamment dramatique, mais peut-être, avec une analyse plus approfondie, pourra-t-on tirer certaines conclusions.

Je suis heureux que vous rappeliez, en la matière, parce que c'est la vérité et c'est la réalité, les rôles que jouent à la fois le conseil communal et le collège en matière de tutelle, et pas seulement pour la vérification de caisse qui, sans doute, ne se fait pas partout. Quand je questionne un peu autour de moi, je vois que, effectivement, ces opérations ne sont pas si régulières que cela, alors que le code l'impose, effectivement.

En ce qui concerne les réviseurs d'entreprises qui seraient, par exemple, les partenaires de ce contrôle externe, je peux partager votre point de vue. Il y a, d'abord, une expérience, une expertise qu'il faut avoir, car c'est spécifique, la comptabilité communale, mais ce n'est pas impossible à acquérir. On peut imaginer que cela puisse se faire.

Reste alors le coût qu'il ne faut pas sous-estimer non plus, par rapport à la situation des communes, mais cela peut parfois être un investissement intéressant.

Le fait de pouvoir certifier les finances communales, certifier la véracité de ces finances communales, cela peut être aussi sur le marché des emprunts, lorsqu'une commune doit s'engager, un élément qui est favorable à la crédibilité des communes.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'entretien des voiries communales ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES CPAS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la simplification administrative des CPAS ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AFIN D'AMÉLIORER L'OFFRE DE STRUCTURES ALTERNATIVES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la mise à disposition de locaux communaux afin d'améliorer l'offre de structures alternatives d'accueil de la petite enfance ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU COLLÈGE COMMUNAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur «es frais de déplacement des

membres du collège communal ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ARRÊT DU CONSEIL
D'ÉTAT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL COMMUNAL AU COLLÈGE DANS LE
DOMAINE DES MARCHÉS PUBLICS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'arrêt du Conseil d'État concernant la délégation du conseil communal au collège dans le domaine des marchés publics ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE RISQUE DE
PRIVATISATION DE SERVICES PUBLICS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le risque de privatisation de services publics ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE CONSEIL SUPÉRIEUR
DES VILLES, COMMUNES ET PROVINCES DE
LA RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, lors de l'initial 2015, vous aviez décidé de suspendre les missions et la compétence tant obligatoire que facultative du Conseil supérieur des villes, communes et provinces. Cela vaut à une dissolution, puisque vous

parliez bien, dans le débat, d'une suppression et d'une réaffectation du personnel.

Pourtant, le décret organique du Conseil supérieur n'a pas été modifié et le cavalier budgétaire par lequel la suppression est intervenue ne vaut que pour un an. La modification qui n'a pas été apportée au décret du 6 novembre 2008 doit, à un moment donné, soit être prise, soit on doit considérer qu'elle reprend vigueur.

On peut difficilement imaginer – j'espère d'ailleurs que ce n'est pas le cas – qu'il n'y ait aucun avis qui soit remis pour toutes les situations qui peuvent concerner les finances ou la gestion des villes, communes et provinces.

Il y a, évidemment, le recours à l'Union des villes et communes de Wallonie qui pourrait se faire, s'il se fait, mais je n'ai pas l'impression que c'est le cas.

Aujourd'hui, où en est-on ? Où en est-on réellement avec ce Conseil supérieur des finances ? A-t-il réellement disparu ? Y a-t-il encore du personnel ? S'il existe, que fait-il ? Celui qui n'est plus là, où a-t-il été transféré ?

Par rapport aux avis qu'il devait remettre, quel est le dernier avis qui a été remis ? Quand a-t-il été remis ? L'Union des villes et communes a-t-il suppléé – l'association des provinces également pour les compétences provinciales – le Conseil ?

Je sais qu'il y a tout un débat et qu'il y a une réforme qui a été engagée par le Ministre-Président sur le système d'avis qui est remis, en considérant qu'il y a beaucoup trop d'organes et qu'il fallait reconcentrer cela sur six ou sept organismes, mais entretemps, comment fonctionne-t-on ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, vous l'avez rappelé, le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne n'est plus consulté, car dissout dans les faits.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec vous, à l'occasion d'une précédente question orale relative à la réforme de la fonction consultative, quant à l'importance et la nécessité que revêt, pour le Gouvernement wallon, de solliciter l'avis des entités locales et provinciales. Je vous ai également assuré du maintien d'une consultation de celles-ci, mais dont la forme et les modalités, bien qu'elles soient d'ores et déjà établies en ce qui me concerne, doivent s'inscrire dans une proposition globale qui reste à présenter au Gouvernement par le ministre-président ; ce qui ne saurait tarder.

Quant au personnel, à présent, puisque je suis aussi soucieux – et vous l'êtes, je pense, aussi – du personnel

en place, je peux d'ores et déjà vous dire que, en décembre 2014, le secrétaire général a été chargé de la réaffectation des personnes composant le secrétariat du conseil supérieur, et ce, en fonction de leurs compétences et en fonction des besoins de l'administration.

Une réunion avec l'ensemble du personnel a été organisée et, suite à celle-ci, chacun des membres du personnel a marqué son accord sur les propositions d'affectation formulées.

Pour le reste, s'agissant, là, d'une compétence relevant du ministre de la Fonction publique, je vous encourage à vous adresser à ce dernier.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je dois déduire de votre réponse que, aujourd'hui, il n'y a plus d'organe d'avis qui remet un avis sur les compétences qui concernent...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Si ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous consultez qui, à ce moment-là ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je prends acte, parce que ce n'est pas l'information que j'avais que l'association des provinces et l'Union des villes aient été consultées pour toutes les matières qui relevaient auparavant de la compétence du conseil supérieur. Si c'est le cas, on peut effectivement dire qu'il y a un avis, mais avouons que l'on n'est pas, officiellement, dans ce que l'on appelle une conformité à la législation. Au plus vite, au mieux la réforme interviendra et je pense que ce sera dans l'intérêt de tous.

(M. Crucke, Président, reprend place au fauteuil)

présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES PROVINCES COMME
SUPPORT DES COMMUNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les provinces comme support des communes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES SERVICES
INFORMATIQUES PROPOSÉS AUX POUVOIRS
LOCAUX »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les services informatiques proposés aux pouvoirs locaux ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je remercie tout particulièrement M. le Ministre pour la journée qu'il a passée avec nous, les parlementaires et le personnel ainsi que la secrétaire de cette commission, qui ont eu une longue journée de travail.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 42 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, Président
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Yves Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. François Desquesnes, cdH
M. Olivier Dubois, collaborateur de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christine Poulin, PS
M. André-Pierre Puget, PP
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
AIS	agence immobilière sociale
ANPI	Association nationale pour la protection contre l'incendie et le vol
APL	association de promotion du logement
ASBCS	
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CA	Conseil d'administration
CCW	Confédération Construction Wallonne
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CLT	Comité Land Trust.
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du Développement Territorial
Comori	Comité de mise en oeuvre des réformes institutionnelles
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPM	compensations plan Marshall
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CV	Certificat vert
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	Équivalents temps plein
FEBEG	Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières
FEBELIEC	<i>Federation of Belgian Industrial Energy Consumers</i>
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIC	Fonds d'investissement des Communes
FMI	Fonds monétaire international
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FRCE	Fonds de réduction du coût global de l'énergie S.A.
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
GSM	<i>Global System for Mobile</i>
ICN	Institut des comptes nationaux
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IDR	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IPB	Immobilière publique de l'est et du centre du Brabant wallon
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MEBAR	opérateurs des réseaux gaz et électricité
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIP	organismes d'intérêt public
ONSS	Office national de sécurité sociale
ORES	opérateurs des réseaux gaz et électricité
OSP	obligations de service public
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PEI	Programme Exceptionnel d'Invetissements
PIVERT	Plan d'investissement Vert
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	partenariat public-privé

PRI	précompte immobilier
PwC	PricewaterhouseCoopers
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAR	sites à réaménager
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWDE	Société wallonne des Eaux
SWL	Société wallonne du Logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
USA	<i>United States of America</i>